

Aujourd'hui avec / la fibre jusqu'au domicile / Crave /
l'Internet rural / le service à la clientèle / Alt Télé /
les réseaux sans fil / les solutions de collaboration /
les villes intelligentes / la vidéo en continu / le hockey /
le service Wi-Fi Partout chez vous / Bell Télé Fibe /
le basketball / la diversité et l'inclusion / les réseaux
virtuels / la portée publicitaire / les services d'itinérance /
la plus vaste conversation sur la santé mentale / l'IdO /
les voitures connectées / les services gérés / le football /
la R et D / la programmation locale / le libre-service /
l'amélioration du réseau au Manitoba / la radio en continu /
les services sans fil prépayés / la sécurité d'entreprise /
l'efficacité en affaires / la sécurité publique / le soccer /
les actualités, les sports et le divertissement / La Source /
le réseau sans fil dans le métro de Montréal / les centres
de données / la connectivité des succursales / le suivi
des commandes / les vitesses large bande / la production
de contenu / les maisons intelligentes / l'informatique
en nuage / les communications unifiées / le savoir-faire
au Canada / les dividendes / **la vie est Bell.**

Notre objectif

L'objectif de Bell est d'être reconnue par les clients comme la première entreprise de communications du Canada.

Nos six impératifs stratégiques



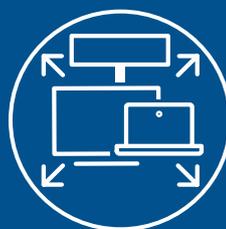
Investir dans
les réseaux
et les services
large bande



Accélérer
le sans-fil



Tirer meilleur
parti du sur-fil



Accroître notre
leadership dans
les médias



Améliorer
le service à
la clientèle



Établir une
structure
de coûts
concurrentielle

Table des matières

Notre stratégie **3** / Faits saillants financiers et de l'exploitation **4** / Messages aux actionnaires **6** / Impératifs stratégiques **10** / Faits saillants en matière d'innovation **21** / Investissements communautaires **22** / Archives de Bell **24** / Rapport de gestion **28** / Rapports sur le contrôle interne **120** / États financiers consolidés **122** / Notes annexes **128** /



L'équipe Bell met en œuvre notre stratégie en matière de services à large bande au sein de l'industrie hautement concurrentielle des communications au Canada et a obtenu des gains appréciables auprès des clients des services Internet, sans fil, de télévision et de diffusion en continu, ce qui a entraîné une augmentation des revenus, du BAIIA ajusté et des flux de trésorerie disponibles, conformément à nos objectifs d'orientation. Les résultats solides de Bell sur le plan de l'exploitation et des finances ont favorisé une croissance soutenue du dividende, attestée par une quinzaine de hausses du dividende de l'action ordinaire de BCE et un rendement de l'avoir de l'actionnaire de 261 % au cours des dix dernières années.

Performance financière 2018

	RÉSULTAT RÉEL	CIBLE
Croissance des revenus	3,1 %	2 %–4 %
Croissance du BAIIA ajusté ⁽¹⁾	2,7 %	2 %–4 %
Intensité du capital	16,9 %	~ 17 %
BPA ajusté ⁽¹⁾	3,51 \$	3,45 \$–3,55 \$
Croissance des flux de trésorerie disponibles ⁽¹⁾	4,4 %	3 %–7 %

Accroître la valeur pour les actionnaires

261 %

RENDEMENT TOTAL
DE L'AVOIR DES ACTIONNAIRES
DEPUIS 10 ANS⁽²⁾⁽³⁾

5,0 %

AUGMENTATION DU
DIVIDENDE PAR ACTION ORDINAIRE
POUR 2019

117 %

AUGMENTATION DU DIVIDENDE
PAR ACTION ORDINAIRE DEPUIS
LA FIN DE 2008

(1) Le BAIIA ajusté, le BPA ajusté et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures financières non définies par les PCGR et n'ont pas de définition normalisée en vertu des Normes internationales d'information financière. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Pour une description complète de ces mesures, incluant le ratio de distribution de dividendes, se reporter à la section 10.2, *Mesures financières non définies par les PCGR et indicateurs de performance clés (IPC)*, aux pages 115 à 118 du rapport de gestion.

(2) En supposant le réinvestissement des dividendes.

(3) Rendement total depuis la fin de 2008, l'année où Bell a mis en œuvre sa stratégie de transformation.

La vie est Bell

Vitesses Internet les plus élevées. Lucky Mobile. Crave. Gigabit sans fil. Alt Télé. Solutions en nuage pour les entreprises. Internet résidentiel sans fil. Véhicules connectés, maisons intelligentes et villes intelligentes. Voilà quelques-uns seulement des services novateurs offerts par Bell pour améliorer la vie de sa clientèle de consommateurs, d'entreprises et d'organisations publiques dans l'ensemble du pays. Bell possède l'envergure nécessaire pour livrer les meilleures technologies de communication partout au pays, un facteur clé pour permettre aux Canadiens et aux communautés d'affaires du pays de participer pleinement à un marché de plus en plus mondialisé.

De fait, Bell investit plus pour la construction de nouvelles infrastructures réseau et la R et D en communication au Canada que n'importe quelle autre entreprise. Notre détermination à offrir aux Canadiens les meilleurs services à large bande contribue à la position de chef de file du Canada en matière de technologie à l'échelle mondiale, tout en conférant à Bell l'avantage concurrentiel qui lui assure le succès dans le dynamique secteur canadien des communications.

Abonnés de BCE

(en millions)*	2018	2017	CHANGEMENT
Services sans fil	9,61	9,17	+4,8 %
Internet haute vitesse	3,93	3,79	+3,8 %
Télévision	2,85	2,83	+0,7 %
Total des services de croissance	16,40	15,79	+3,9 %
Services de téléphonie résidentielle locale	2,99	3,23	(7,5) %
Nombre total d'abonnés⁽¹⁾	19,39	19,02	+1,9 %

(1) Exclut les services de téléphonie d'affaires.

* L'arrondissement des chiffres peut influencer sur les totaux indiqués.



Notre leadership en matière de services à large bande donne des résultats

Des gains exceptionnels dans les services sans fil, une croissance soutenue des services Internet et de télévision à large bande et un rendement stable dans le marché en rapide évolution des médias ont contribué aux solides résultats financiers de BCE en 2018. Ceci conforte notre stratégie visant à être en tête de l'investissement dans les services à large bande et l'innovation tout en générant une croissance constante des dividendes au profit des actionnaires.

Produits d'exploitation de BCE

(en millions \$)	2018	2017	CHANGEMENT
Services sans fil de Bell	8 422 \$	7 926 \$	6,3 %
Services sur fil de Bell	12 662 \$	12 400 \$	2,1 %
Bell Média	3 121 \$	3 104 \$	0,5 %
Élimination des produits intersectoriels	(737) \$	(673) \$	(9,5) %
Total des revenus d'exploitation de BCE	23 468 \$	22 757 \$	3,1 %

	+2,7 %		(2,5) %		+3,0 %
2018	9 535 \$	2018	2 973 \$	2018	3 151 \$
2017	9 282 \$	2017	3 050 \$	2017	3 058 \$
BAlIA ajusté de BCE (en millions \$)		Bénéfice net de BCE (en millions \$)		Bénéfice net ajusté de BCE (en millions \$)	

	+0,4 %		+4,4 %		(1,6) %
2018	7 384 \$	2018	3 567 \$	2018	3 971 \$
2017	7 358 \$	2017	3 418 \$	2017	4 034 \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation (en millions \$)		Flux de trésorerie disponibles (en millions \$)		Dépenses d'investissement de BCE (en millions \$)	

BCE est en bonne position pour continuer d'être à l'avant-garde de l'innovation en matière de communications à large bande au Canada

Comme ce fut le cas depuis la fondation de Bell en 1880, BCE demeure à la fine pointe du secteur canadien des communications par le déploiement de l'infrastructure de fibre optique et mobile à large bande la plus étendue au pays, par son leadership en matière de recherche et développement dans le domaine des communications, et par la gestion des connexions voix et données sur lesquelles se fient en tout temps les consommateurs, les entreprises et les gouvernements d'un océan à l'autre.

Dans une industrie caractérisée par des progrès technologiques rapides et une concurrence toujours plus vive, BCE est bien préparée à relever les défis et à tirer parti des occasions qui se présentent. Nous mettons à profit notre envergure, notre orientation stratégique et notre équipe d'experts afin de diriger la transformation des services à large bande au Canada et livrer de la valeur à nos actionnaires, nos clients et aux collectivités, maintenant et dans les années à venir.

Donner le ton dans le secteur des communications au Canada

BCE est déterminée à mener ses activités d'exploitation conformément aux normes les plus strictes de gouvernance d'entreprise, de reddition de comptes aux actionnaires et d'éthique professionnelle.

Cet engagement à l'égard de la responsabilité d'entreprise se révèle également par les investissements de BCE dans toutes les régions du pays pour le déploiement de services de communication évolués, l'accent mis par la société sur la durabilité et le soutien aux personnes et aux collectivités d'un océan à l'autre par l'intermédiaire de l'initiative en santé mentale Bell Cause pour la cause. Nous nous sommes également engagés à offrir un milieu de travail positif, diversifié et inclusif à l'échelle nationale qui est le reflet exact de nos différentes communautés de l'ensemble du pays.

Le rendement de l'équipe Bell en 2018 montre clairement que nous nous sommes résolument tournés vers les services à large bande de l'avenir dans tous nos secteurs d'activité. Forte de solides résultats sur le plan de la croissance des services à large bande sans fil, Internet et de télévision, Bell a renforcé sa position de plus important fournisseur de services Internet, de première entreprise de télédiffusion et de médias au Canada et de fournisseur de choix de services de communications pour les entreprises et les gouvernements du pays.

En 2018, BCE a réalisé des investissements d'environ 4 milliards \$ dans l'innovation en matière de réseaux, de services et de médias. Elle livre les services de communications que les consommateurs et les entreprises réclament ainsi que l'infrastructure essentielle à la réussite sociale et économique du pays.

Notre programme d'investissements figure parmi les plus importants au Canada, tous secteurs d'activité confondus; il devance largement ceux de nos concurrents et il est l'un des plus rentables de l'industrie.

Une position financière robuste soutient la valeur pour les actionnaires

La bonne tenue du bilan de BCE, sa robuste position en matière de flux de trésorerie – avec des liquidités disponibles de 1,8 milliard \$ – et son profil de crédit stable et élevé lui confèrent la souplesse financière nécessaire pour exécuter son plan d'affaires et atteindre ses objectifs sur les marchés des capitaux.

En février 2019, BCE a annoncé une augmentation de 5 % du dividende versé aux détenteurs d'actions ordinaires. Cette augmentation, qui portera le dividende par action à 3,17 \$, s'appliquera à compter du 15 avril, avec le versement des dividendes pour le premier trimestre de 2019. Il s'agit de la quinzième augmentation du dividende depuis la fin de 2008; depuis lors, le dividende des actions ordinaires de BCE s'est accru de 117 %. Cette annonce marque aussi la onzième année consécutive au cours de laquelle BCE augmentera son dividende de 5 % ou plus tout en maintenant son ratio de distribution dans la fourchette cible de 65 % à 75 % par rapport aux flux de trésorerie.

De plus, BCE a entrepris en 2018 une opération de rachat d'actions ordinaires d'une valeur de 175 millions \$ par l'intermédiaire d'un programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Depuis la fin de 2008, le rendement total pour les actionnaires a atteint 261 %, un niveau qui excède celui de la plupart de nos concurrents nord-américains et est plus de deux fois supérieur à celui de l'indice composé S&P/TSX.

BCE a aussi réduit le coût de sa dette en 2018, alors que Bell Canada a tiré un produit brut de 1,5 milliard \$ de l'émission de débentures à moyen terme (MTN) de 7 ans et de 10 ans. Bell Canada a également recueilli un produit brut de 1,15 milliard \$ US à la suite de l'émission de débentures à moyen terme de 30 ans. Cette transaction constituait pour Bell Canada la première opération de financement public par emprunt dans le marché américain en plus de 20 ans. Collectivement, ces émissions ont ramené à 3,1 % le coût après impôt de nos titres de créance en circulation.

Dividende annualisé par action (\$)



Un leader en matière de qualité de milieu de travail

Année après année, Bell est considérée comme une entreprise citoyenne de premier plan au Canada ainsi que l'un des meilleurs employeurs du pays.



Par ailleurs, nous avons renforcé la robuste position de solvabilité de nos régimes de retraite à prestations déterminées avec une cotisation volontaire de 240 millions \$, qui réduit considérablement nos obligations futures en la matière et harmonise plus complètement la solvabilité des régimes de retraite à prestations déterminées des filiales de BCE au régime entièrement financé de Bell Canada. Nous prévoyons que la capitalisation de nos régimes de retraite demeurera stable et n'anticipons aucune cotisation volontaire aux régimes de retraite en 2019.

Un milieu de travail de premier choix au Canada

L'équipe Bell joue un rôle clé dans la croissance et la réussite du Canada depuis près de 140 ans. Aujourd'hui, plus de 52 000 employés de BCE présents dans chaque province et territoire veillent à ce que les Canadiens disposent de services de connexion, d'information et de divertissement, où qu'ils se trouvent.

Nous sommes fiers d'offrir un milieu de travail de premier choix, caractérisé par un engagement à l'égard de l'accroissement de la diversité et de l'inclusion, par des possibilités de carrière intéressantes pour les jeunes leaders et par un rôle de pionnier en matière de santé mentale au travail. En 2018, Bell s'est classée aux palmarès des 100 meilleurs employeurs et des 50 meilleures entreprises citoyennes au Canada, en plus d'être reconnue comme le meilleur employeur en matière de diversité et l'un des meilleurs employeurs pour les jeunes.

C'est pour moi un honneur d'occuper le poste de président du conseil d'administration de BCE, et je suis reconnaissant envers mes collègues administrateurs pour leur sagesse, leur intégrité et leur engagement à l'égard du succès de la société. En leur nom et au mien, je remercie George Cope, président et chef de la direction de BCE, pour sa vision stratégique claire et sa détermination à maintenir Bell à l'avant-plan du secteur des communications au Canada, maintenant et à l'avenir.

Votre appui à l'entreprise en tant qu'actionnaires est essentiel au maintien de notre capacité d'investir, d'innover et de livrer concurrence, d'être un chef de file en matière de technologie au Canada et de contribuer à la croissance continue et à la prospérité de notre pays. Au nom du conseil d'administration et de l'équipe Bell à l'échelle nationale, je vous remercie de la confiance que vous accordez à BCE et au groupe d'entreprises Bell.



Gordon M. Nixon
Président du conseil
BCE Inc.

Des innovations de pointe et une exécution remarquable génèrent de bons résultats sur les marchés

Au nom de l'équipe Bell, j'ai le plaisir de vous présenter le compte rendu d'une année de forte progression de notre entreprise dans un secteur des communications dynamique et très concurrentiel. En 2018, nos réseaux à large bande sans fil et optique en rapide expansion, combinés aux meilleurs services de communications et au meilleur contenu au Canada, ont permis à Bell de croître dans ses secteurs d'activité sans fil, sur fil et des médias.

Notre objectif et notre stratégie

L'objectif de Bell est d'être reconnue par les clients comme la première entreprise de communications du Canada, et nous exécutons chaque jour six impératifs stratégiques pour atteindre ce but. Nous nous concentrons sur la livraison à nos clients des meilleures connexions à large bande et des plus récentes innovations en matière de services sans fil, de télévision, Internet et de contenu, tout en exécutant nos activités d'exploitation le plus efficacement possible et en fournissant une meilleure expérience client dans un marché qui évolue rapidement.

La stratégie de Bell en matière de services à large bande a généré en 2018 une forte croissance du nombre d'abonnés et un solide rendement financier, ce qui comprend une augmentation des revenus de BCE, du BAIIA ajusté et des flux de trésorerie disponibles, qui nous permettent de réaliser des investissements stratégiques dans nos réseaux à large bande et d'atteindre nos objectifs de valeur actionnariale.

Nous avons atteint toutes nos cibles financières pour 2018, en ce qui a trait notamment à la croissance des revenus, du BAIIA ajusté et des flux de trésorerie disponibles, à l'intensité du capital, au BPA ajusté, au dividende annualisé par action et à notre politique de versement de dividende.

De plus, Bell a terminé son exercice 2018 sur un 53^e trimestre consécutif de croissance année sur année du BAIIA, avec pour résultat des augmentations constantes du dividende sur les actions ordinaires de BCE depuis 2008, comme la plus récente augmentation de 5 % annoncée pour 2019.

L'avantage de la fibre optique de Bell

Le projet historique de Bell de reconstruire l'infrastructure de communications de base au Canada avec des connexions optiques directes était achevé à environ 50 % à la fin de 2018. Le réseau atteignait alors 4,6 millions de foyers et d'entreprises dans sept provinces. Ceci comprend le lancement en 2018 du réseau optique de Toronto, la plus grande ville au Canada, l'expansion continue du réseau optique de Bell dans la région de Montréal et le démarrage de la prochaine phase importante de déploiement du réseau optique de Bell dans le secteur très peuplé de l'indicatif régional 905, au sud de l'Ontario.

Le réseau optique de Bell, construit pour l'avenir, prend en charge l'augmentation constante des vitesses de transmission des données afin de répondre à la demande des consommateurs et de soutenir pleinement les applications à haute capacité des entreprises et des gouvernements, comme l'Internet des objets, les maisons et les véhicules connectés, et les plateformes pour villes intelligentes.

La densité de notre fibre optique de pointe offre aussi des avantages considérables en matière de connectivité des réseaux sans fil, ce qui réduit les coûts de raccordement et positionne Bell en vue du déploiement des réseaux mobiles de la cinquième génération (5G).

Bell s'est classée en tête du palmarès des fournisseurs Internet les plus rapides au Canada en 2018, et a été le premier fournisseur à offrir aux consommateurs des vitesses de données d'accès atteignant 1,5 gigabit par seconde. Dans le domaine des services sans fil, Bell a également été le premier fournisseur à lancer un service mobile atteignant des vitesses de l'ordre du gigabit par seconde et a mis la technologie réseau sans fil la plus évoluée, LTE-Advanced, à la portée de 91 % de la population.



Bell met l'accent sur les services à large bande mieux que n'importe quelle entreprise de communications canadienne. Au Manitoba, Bell MTS poursuit l'exécution de son plan d'investissement en infrastructures et, dans plusieurs cas, assure le déploiement d'infrastructures réseau à large bande dans des collectivités qui n'étaient auparavant desservies par aucun fournisseur de services. Northwestel, filiale de BCE, a considérablement étendu la portée des services à large bande dans les territoires nordiques du Canada et Bell a obtenu le contrat pour le réseau Alberta SuperNet, qui a pour but de relier les collectivités dans toute la province au moyen de services d'accès à Internet à large bande. De plus, nous avons régulièrement augmenté le nombre de petites villes et de localités rurales desservies par le service Internet résidentiel sans fil à large bande de Bell.

Le chef de file de la croissance des communications à large bande au Canada

Bell a accueilli quelque 700 000 nouveaux abonnés nets à ses services sans fil, Internet et de télévision IP (Bell Télé Fibe et Alt Télé) en 2018. Il s'agit de la plus forte croissance de la clientèle des services à large bande de l'industrie et d'une augmentation de 32 % comparativement à l'année précédente. Nous avons géré efficacement le déclin constant des secteurs d'activité classiques comme la téléphonie sur fil et la télédistribution par satellite, un segment de marché qui arrive à maturité. À la fin de 2018, nous fournissions des connexions à plus de 22 millions de clients des marchés consommateurs et d'affaires partout au Canada.

L'avantage de Bell sur le plan de la performance réseau et ses services exclusifs lui ont permis d'enregistrer une croissance plus marquée du nombre d'abonnés à ses services sur fil résidentiels et d'affaires. Grâce aux vitesses d'accès les plus rapides sur le marché et aux innovations offertes par des produits comme Wi-Fi Partout chez vous et le service de télévision en direct Alt Télé fondé sur une application, nous avons pu nous positionner comme le plus important fournisseur canadien de services Internet, avec une croissance nette année sur année de 22,7 % du nombre d'abonnés à nos services Internet.

Le service Alt Télé, qui fait partie de la gamme Bell Télé Fibe, a aussi contribué largement à la croissance positive du nombre d'abonnés aux services de télévision de Bell dans un contexte de nouvelles options de visionnement, de « câblodésertion » et de déclin des services de câblodistribution.

Dans le secteur du sans-fil, la vitesse, la qualité et la fiabilité du réseau LTE de Bell lui ont permis d'atteindre le premier rang pour le nombre de nouveaux abonnés et de réduire son taux de désabonnement mensuel. De plus, en raison de la croissance continue de l'utilisation de données sur le meilleur réseau mobile au Canada, Bell a enregistré la facturation moyenne par utilisateur pondérée la plus élevée de l'industrie.

En 2018, nous avons accueilli environ 480 000 nouveaux clients pour nos services sans fil postpayés et prépayés, ce qui constitue la plus forte augmentation de l'industrie et un gain de 44 % comparativement à 2017. La clé de ce résultat exceptionnel est la popularité croissante de Lucky Mobile, notre marque à bas prix, dont la portée a été étendue aux 10 provinces canadiennes en 2018 et qui a fait de Bell le chef de file de la croissance dans le marché concurrentiel des services sans fil prépayés.

Numéro 1 dans les médias canadiens

La concurrence accrue de géants mondiaux et les nouvelles options de visionnement offertes aux consommateurs ont continué d'avoir des répercussions sur le secteur canadien des médias en 2018. Bell Média a relevé le défi par son leadership exceptionnel en matière de programmation et les innovations continues que l'entreprise a apportées à ses plateformes de vente directe aux consommateurs.

CTV est demeurée la chaîne la plus regardée au Canada pour la dix-septième année consécutive, alors que les chaînes spécialisées de langues française et anglaise, dont les réseaux de sports RDS et TSN, ont accru considérablement leur pénétration dans les principales tranches d'auditoire.

Bell Média, le chef de file des services de télévision payante et de diffusion en continu, a lancé la toute nouvelle plateforme Crave qui combine HBO Canada, Showtime, TMN et d'autres services de programmation de qualité supérieure, a porté à 2,3 millions le nombre de ses abonnés à la fin de l'année et a mis sur le marché les populaires services de diffusion en continu RDS Direct et TSN Direct.

Bell Média a mené à bien son objectif visant à créer le meilleur contenu pour les auditoires canadiens et internationaux, a acquis une participation majoritaire dans Pinewood Toronto Studios et s'est associée à des partenaires pour faire l'acquisition du promoteur de spectacles d'humour Groupe Juste pour rire.

Bell Cause pour la cause

L'initiative Bell Cause pour la cause continue d'élargir la conversation sur la santé mentale tout en finançant des programmes de soins, de recherche et de soutien communautaire à l'échelle du Canada. La Journée Bell Cause pour la cause est devenue un événement incontournable pour souligner les interventions contre la stigmatisation dans les milieux de travail et scolaires, les médias et les services gouvernementaux, et réunit des Canadiens de partout pour relever les défis liés à la maladie mentale.

Depuis la première Journée Bell Cause pour la cause en 2011, plus de 1 milliard de messages de soutien à la cause ont été publiés dans les médias sociaux et à l'aide des autres plateformes de communication. Ceci comprend un soutien de plus en plus marqué de la part d'influenceurs de premier plan au Canada et partout dans le monde; l'engagement financier de Bell à l'égard de programmes en santé mentale dépasse maintenant 100 millions \$.

Nous pouvons tous être fiers du fait que l'initiative canadienne Bell Cause pour la cause attire désormais l'attention du monde entier, ce qui souligne un désir universel de progrès dans le domaine de la santé mentale.

Merci

Au nom de l'équipe nationale, je remercie les actionnaires de donner à Bell les moyens de livrer les communications à large bande qui sont au cœur de notre société et de notre économie toujours plus connectées.

Nous sommes fiers et honorés de tirer parti de la grande notoriété de Bell Canada, et nous entendons continuer de poursuivre notre objectif : que Bell soit reconnue chaque jour par les clients comme la première entreprise de communications du Canada.



George A. Cope
Président et chef de la direction
BCE

Investir dans les réseaux et les services large bande

Bell offre aux consommateurs et aux entreprises de meilleurs services à large bande dans un plus grand nombre de villes, de municipalités et de petites collectivités que jamais en construisant des réseaux évolués qui offrent des vitesses inégalées et des possibilités d'innovation infinies.

Pendant que Bell continue à jouer un rôle de chef de file dans le déploiement de réseaux et de services à large bande de prochaine génération, les Canadiens profitent pleinement des fonctions évoluées offertes par ces connexions optiques et sans fil, comme le visionnement de contenu en continu et l'accès à des services de l'Internet des objets (IdO) et à de nouvelles solutions d'informatique en nuage.

De nouveaux appareils reliés au réseau s'ajoutent chaque jour dans les foyers et les entreprises, et les besoins en matière de connectivité rapide et fiable continue à augmenter. Assumant son rôle de fournisseur de choix de services à large bande au Canada, Bell investit davantage dans les réseaux et les services évolués que toute autre organisation, les dépenses en immobilisations de l'entreprise ayant atteint 3,97 milliards \$ en 2018.

Améliorer la couverture et la qualité

La construction du réseau historique de fibre optique de Bell était presque à moitié terminée à la fin de l'année 2018, ce qui porte le nombre de ses connexions entièrement optiques à environ 4,6 millions de foyers et d'entreprises au Québec, au Canada atlantique, en Ontario et au Manitoba.

Alors que plus d'un million d'emplacements sont maintenant pourvus de connexions directes par fibre optique dans la ville de Toronto et que nous continuons le déploiement à grande échelle de notre réseau de fibre optique à Montréal, nous avons lancé une nouvelle initiative visant à raccorder 1,3 million de foyers et d'entreprises dans la région du Grand Toronto. Dans le cadre du plan d'investissement de 1 milliard \$ de Bell MTS au Manitoba, entamé en 2017, nous avons élargi la couverture de notre réseau entièrement optique jusqu'à Brandon, Niverville, Oakbank, Steinbach, Winkler et Winnipeg, ce qui a permis à Bell MTS de figurer pour la première fois parmi les 10 FSI les plus rapides du Canada selon PCMag.

Bell a mis à la disposition des consommateurs le service Internet le plus rapide au Canada, qui offre une vitesse d'accès de 1,5 gigabit par seconde (Gbit/s) sur son réseau entièrement optique.

Grâce à l'expansion des réseaux LTE Advanced (LTE-A), qui sont maintenant offerts à 91 % de la population nationale (la couverture globale du réseau LTE dépassait les 99 % en 2017), Bell a aussi pu offrir la technologie sans fil la plus rapide à un plus grand nombre de Canadiens. Dans le cadre du plan d'investissement de Bell MTS, plus de 90 % des Manitobains ont maintenant accès à des réseaux LTE-A, et nous avons étendu la portée de notre réseau sans fil dans des régions qui n'étaient pas encore couvertes, comme les collectivités de Stuartburn, Woodridge et Zhoda, au sud-est du Manitoba.

La rapidité de nos connexions à large bande a continué aussi à dépasser celle des connexions offertes par nos concurrents. En 2018, Bell est devenu le premier fournisseur de services sans fil au Canada à atteindre des vitesses mobiles de 1 gigabit par seconde (Gbit/s), et le premier fournisseur de services Internet à offrir des vitesses d'accès de 1,5 Gbit/s.

Bell a réalisé d'importants investissements pour raccorder la plupart de ses tours cellulaires à un réseau optique haute vitesse, ce qui, en conjonction avec le déploiement constant de la technologie mobile des petites cellules, améliore énormément la fiabilité de nos réseaux sans fil tout en nous permettant de progresser dans nos préparatifs pour la technologie 5G. Au même moment, notre travail visant à maximiser le déploiement efficace de nos actifs de spectre sans fil en utilisant l'agrégation des porteuses et la technologie MIMO 4x4 (entrées et sorties multiples) permet d'augmenter la rapidité et la capacité des réseaux LTE-A.



Une couverture à large bande partout

Alors que Bell étend rapidement ses liaisons optiques dans les centres urbains, nous offrons également des vitesses à large bande dans de petites villes et des régions rurales grâce à notre service Internet résidentiel sans fil fixe. Le service, basé sur une technologie de services sans fil jusqu'à l'abonné (WTTP) compatible avec la 5G dans la bande de spectre de 3,5 GHz, est maintenant offert dans 28 villes du Québec et de l'Ontario, et l'on s'attend à ce qu'il desserve un total de 1,2 million de foyers, soit 800 000 de plus que ce qui était prévu avant le lancement du programme incitatif à l'investissement accéléré du gouvernement fédéral.

Grâce à une initiative conjointe de Bell, Northwestel, TéléSAT, du programme fédéral Brancher pour innover et du gouvernement du Nunavut, les foyers et les entreprises d'Iqaluit et d'autres collectivités du Nunavut ont maintenant accès à un nouveau service Internet haute vitesse par satellite. En 2018, Bell Mobilité a aussi offert le service sans fil 4G à 11 collectivités du Nunavut, et le déploiement dans l'ensemble des 25 collectivités du territoire sera achevé en 2019.

Bell continue à collaborer avec ses partenaires en matière de réseau et avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux afin d'offrir des services à large bande dans d'autres régions éloignées, et elle a remporté en 2018 plusieurs soumissions relatives à d'autres projets Brancher pour innover à Terre-Neuve-et-Labrador, en Nouvelle-Écosse, dans le nord de l'Ontario et dans les Territoires du Nord-Ouest.

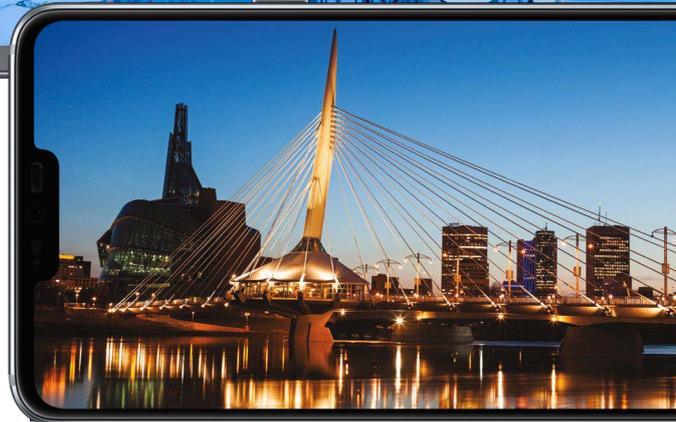
En partenariat avec les gouvernements fédéral et provincial, Bell MTS étend son réseau à large bande à huit collectivités du Manitoba, dont six collectivités des Premières Nations, et un nouveau partenariat fédéral-provincial permettra de raccorder 13 collectivités de la région de l'Outaouais, au Québec. Grâce à l'appui financier du programme Brancher pour innover et du gouvernement du Yukon, les collectivités de l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest profiteront d'un nouveau réseau optique de 777 km construit par Northwestel, une filiale de Bell. Ce réseau reliera Dawson City, au Yukon, à Inuvik, dans les Territoires du Nord-Ouest.

Le monde entier a pu constater la grande qualité et la fiabilité des réseaux à large bande de Bell au cours du sommet du G7 qui a eu lieu dans la région de Charlevoix, au Québec. En raison de l'amélioration des communications requise pour appuyer les élus, la sécurité et les médias internationaux, le gouvernement fédéral s'est adressé à Bell dans le cadre d'un programme visant à étendre les réseaux optiques et sans fil en moins d'un an, ce qui comprenait l'installation de 13 tours cellulaires et de connexions optiques étendues dont les collectivités de la région continueront à profiter pendant de nombreuses années.

Bell déploie des réseaux d'accès à large bande évolués dans les collectivités, grandes et petites, à l'échelle du vaste territoire canadien.

En partenariat avec Northwestel, filiale de BCE, nous avons commencé en 2018 l'exécution d'un programme de construction soulevant de nombreux défis dans le but de fournir des services Internet et sans fil à 25 collectivités du territoire du Nunavut. Au Manitoba, Bell MTS déploie des services Internet, de télévision et sans fil de pointe dans des centres urbains, des collectivités rurales de même que dans des sites éloignés à l'aide des réseaux optiques et de la couverture mobile fondée sur la technologie LTE Advanced de Bell.

Pond Inlet
Région de Qikiqtaaluk
Nunavut



Accélérer le sans-fil

Bell Mobilité, qui exploite le meilleur réseau mobile au Canada, a accueilli en 2018 un plus grand nombre de nouveaux clients des services sans fil que ceux de tous les autres fournisseurs, tout en maintenant l'accent sur l'expansion de la portée, de la vitesse et de la qualité de son réseau sans fil, ce qui lui a permis de réaliser une autre année riche en premières dans l'industrie à titre de chef de file de l'innovation mobile au Canada.

Avec son réseau supérieur, la meilleure gamme de téléphones intelligents de pointe et un réseau de distribution d'une étendue inégalée, Bell a remporté la plus grande part des nouveaux clients des services postpayés et prépayés de l'industrie au Canada en 2018, avec 479 811 gains nets au cours de l'année qui ont porté sa clientèle à plus de 9,6 millions d'abonnés.

La vitesse élevée, la qualité et les autres avantages du réseau LTE de Bell ont attiré des clients à la recherche d'un meilleur réseau qui leur donne la possibilité d'en faire plus à l'aide de leur appareil mobile. Avec une augmentation de l'utilisation des données et un niveau accru de satisfaction des clients, le réseau mobile supérieur de Bell lui a permis de maintenir la facturation moyenne par utilisateur (FMU) mensuelle pondérée la plus élevée de l'industrie et d'enregistrer une baisse constante du taux de désabonnement de ses clients tout au long de l'année, malgré une concurrence accrue et des forfaits comportant de plus grands blocs de données qui ont imposé une pression aux revenus de l'industrie.



Avec ses forfaits à bas prix pour les clients des services mobiles soucieux de leur budget, Lucky Mobile est devenu le chef de file de la croissance dans les services prépayés en 2018.

Le réseau sans fil à grande capacité de Bell soutient un large éventail de projets en lien avec la sécurité publique et les villes intelligentes.

Lucky Mobile

Bell a redynamisé les services prépayés avec Lucky Mobile, le service sans fil à bas prix dont la portée a été étendue aux 10 provinces canadiennes en 2018. Elle a ainsi pu enregistrer sa première année de croissance positive du nombre de clients des services sans fil prépayés depuis 10 ans. Le service Lucky Mobile s'est démarqué dans le segment des services prépayés au Canada.

En 2018, nous avons lancé 38 nouveaux appareils, dont le téléphone Galaxy Note de Samsung, le G7 de LG, les Pixel 3 et Pixel 3 XL de Google, les iPhone XS, iPhone XS Max et iPhone XR, qui sont les téléphones intelligents les plus évolués d'Apple, ainsi que la montre Apple Watch Series 4. Bell a été le seul télécommunicateur au Canada et l'un des 11 fournisseurs de services à l'échelle mondiale à proposer, au moment du lancement par Apple, la fonctionnalité double SIM, qui offre aux clients la commodité de combiner deux numéros de téléphone sur un seul appareil.

Bell maintient un réseau de distribution de détail plus vaste que ceux de tous les autres fournisseurs de services sans fil, avec les magasins et kiosques Bell, Virgin Mobile, Lucky Mobile, les magasins La Source, le plus important détaillant canadien de produits technologiques, et les multiples points de vente de Glentel exploités sous les bannières WAVE SANS FIL, la cabine T sans fil et SANS-FIL etc.

Innovation en matière de services mobiles

En plus de soutenir d'importants projets fondés sur la plateforme pour villes intelligentes de Bell, notre segment des services sans fil livre des technologies d'Internet des objets (IdO) dans le but d'établir un cadre facilitant la mise sur pied de villes, de véhicules, de résidences et d'entreprises connectés à l'avenir par un réseau 5G.

Nous avons travaillé en partenariat avec Echologics afin de livrer une solution de ville intelligente IdO à la ville de Medicine Hat, en Alberta, dans le but de surveiller le réseau d'aqueduc municipal et de contribuer à réduire les pertes d'eau.

Nous avons fait équipe avec Icicle Technologies pour fournir aux fabricants de produits alimentaires partout au pays une solution de suivi et de surveillance à distance afin d'accroître la salubrité des aliments.

Supérieur Propane a déployé une solution de Bell pour la surveillance à l'échelle nationale des réservoirs de carburant utilisés par ses clients commerciaux et résidentiels. Cette solution, qui met en œuvre des milliers de capteurs IdO fournis par Otdodata, le partenaire IdO de Bell, offre à Supérieur Propane une vue centralisée du fonctionnement de ses réservoirs d'un océan à l'autre. Un nouveau partenariat avec BeWhere et Trak-IT a permis de lancer Fleet Freedom, la première solution intégrée de gestion de parc de véhicules et de suivi des actifs au Canada, qui est livrée exclusivement par l'intermédiaire du réseau LTE-M de Bell.

Bell a également été le premier fournisseur sans fil à permettre l'activation de points d'accès Wi-Fi dans les véhicules Ford et Lincoln avec la solution intégrée Voiture connectée, qui fournit une connectivité mobile à un maximum de 10 appareils et permet le partage des données entre les forfaits pour téléphones intelligents des clients.



Communications pour la sécurité publique

Bell Mobilité a obtenu un contrat du gouvernement du Manitoba visant à remplacer le service vieillissant de communications pour la sécurité publique de la province par un système de radio mobile numérique bidirectionnel pour les premiers intervenants. Ce système sera développé au cours des trois prochaines années et sera détenu et exploité par Bell. Nous terminons actuellement la mise à niveau du service radio pour la sécurité publique de la ville de Québec, dont le déploiement est planifié en 2019.



L'utilisation des services de données par les clients sur le meilleur réseau mobile au Canada poursuit sa croissance.

Tirer meilleur parti du sur-fil

Le réseau entièrement optique de prochaine génération de Bell offre des services Internet à large bande, des services de télévision et des services pour maison intelligente d'avant-garde aux consommateurs canadiens, ainsi que de nouvelles solutions novatrices aux entreprises, notamment des innovations à la fine pointe dans le domaine en croissance rapide de l'Internet des objets (IdO).

En 2018, Bell a renforcé son leadership en matière de communications à large bande en étendant son réseau entièrement optique, qui est maintenant raccordé à 4,6 millions de foyers et d'emplacements commerciaux dans sept provinces.

Toujours en 2018, Bell a pu tirer parti de sa position de premier fournisseur canadien de services Internet et de télévision grâce à son réseau de fibre optique évolué. Les consommateurs réclament des vitesses et une capacité Internet de plus en plus élevées, ce que Bell a été en mesure d'offrir en atteignant l'indice global de vitesse Internet le plus élevé jamais enregistré au Canada par PCMag. La note qu'elle a obtenue dépasse de 30 % celle de son plus proche concurrent selon le rapport « The Fastest ISPs of 2018: Canada ».

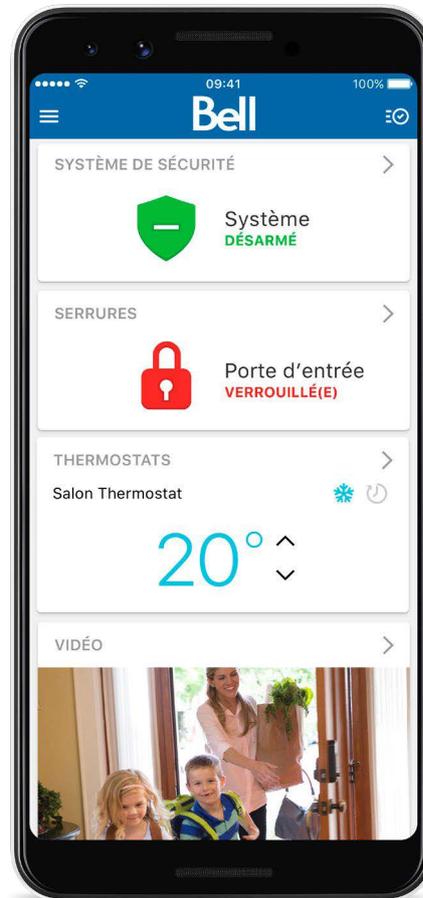
Les services résidentiels et petites entreprises de Bell ont poussé leur leadership en matière de vitesse Internet encore plus loin en lançant, en août, un service Internet à 1,5 gigabit qui est le plus rapide offert aux foyers canadiens à ce jour. Grâce à son service Wi-Fi Partout chez vous, le premier à pouvoir s'adapter aux habitudes d'utilisation d'un foyer afin que tous les appareils bénéficient de la vitesse la plus rapide possible, Bell peut acheminer un signal Wi-Fi rapide et intelligent dans toutes les pièces d'un foyer, et le service peut être géré à distance avec la nouvelle application Wi-Fi mobile de Bell.

Le service Internet évolué de Bell favorise aussi la croissance de Alt Télé, le premier service canadien de télévision en direct et en continu qui fonctionne avec une application, qui ne nécessite pas de récepteur traditionnel et est offert sur les plateformes de visionnement d'Amazon, d'Apple et de Google. Alt Télé, un autre exemple d'innovation de Bell Télé Fibe, a permis d'assurer une croissance continue du nombre d'abonnés de la télévision de Bell à une époque où se multiplient les nouveaux choix technologiques et où la concurrence mondiale pour attirer les téléspectateurs ne cesse d'augmenter.

L'application Télé Fibe, qui offre le plus grand nombre de chaînes de télévision et de contenu sur demande pour tous les types d'écrans, a lancé le service Téléchargez et partez pour permettre aux consommateurs de télécharger et sur leur appareil mobile le contenu qu'ils ont enregistré afin de pouvoir le regarder en déplacement, même lorsqu'ils n'ont pas accès à une connexion Internet. Au Manitoba, Bell MTS a considérablement augmenté la disponibilité de Télé Fibe et est devenue le premier fournisseur de services de télévision de la province à offrir une programmation en direct pour la télévision 4K.

Bell Maison intelligente

Avec le lancement de la marque Bell Maison intelligente, Bell a rapidement établi sa position de chef de file sur le marché de la maison connectée. Des acquisitions stratégiques, dont celle d'AlarmForce Industries, ainsi que la mise en valeur de sa portée dans les services résidentiels, dans la vente au détail, l'installation et le service à la clientèle ont permis à Bell de faire son entrée dans le marché des services pour maison intelligente et d'offrir une gamme de services de surveillance, de sécurité et d'automatisation aux clients du Québec, de la région Atlantique, de l'Ontario et du Manitoba.



Les clients de Bell Maison intelligente peuvent gérer à distance l'ensemble de leurs services de sécurité et de maison connectée au moyen d'une application conviviale. En 2018, Bell a étendu ses services de maison connectée en faisant l'acquisition d'AlarmForce Industries.

Un chef de file des communications d'affaires

L'accélération du rendement de Bell Marchés Affaires est due à la fois au renforcement de l'économie et à la croissance de la technologie à large bande supérieure de Bell, à celle de ses produits de données pour grandes entreprises et à celle de sa gamme de services d'affaires. Avec le réseau le plus vaste au pays, qui comprend 28 centres de données de pointe, Bell demeure le leader auprès des entreprises canadiennes, auxquelles elle offre les installations d'hébergement et d'informatique en nuage les plus évoluées afin de soutenir leurs activités.

Les innovations d'affaires comprennent le lancement de la plateforme de services Réseau virtuel de Bell, la toute première du genre, qui permet d'offrir aux grandes entreprises clientes un éventail de fonctions réseau sur demande, hébergées en toute sécurité dans le nuage privé de Bell.

Bell a remporté un contrat pluriannuel pour exploiter le réseau albertain SuperNet, une initiative gouvernementale visant à offrir une connectivité à large bande aux écoles, aux hôpitaux, aux bibliothèques et aux fournisseurs de services Internet des collectivités de la province. Grâce à l'acquisition d'Axia NetMedia, une entreprise basée à Calgary, Bell raccorde maintenant 429 localités rurales et centres urbains de l'Alberta à SuperNet.

Le leadership de Bell en matière de réseaux a aussi joué un rôle essentiel dans la mise en œuvre de sa plateforme pour ville intelligente, qui combine la technologie IdO novatrice de Bell et de ses partenaires à la connectivité à large bande optique et mobile pour améliorer l'efficacité des activités municipales et des services municipaux. Bell intervient à titre de partenaire dans le cadre de différentes initiatives pour ville intelligente à Kingston, Markham, Orillia et St. Catharines en Ontario, ainsi qu'à Medicine Hat en Alberta, Whitehorse au Yukon, et St. John's à Terre-Neuve-et-Labrador.

Pour appuyer les entreprises et les gouvernements, qui sont de plus en plus nombreux à utiliser la technologie IdO, Bell a lancé le premier service géré de sécurité afin d'aider à protéger leurs applications contre les cybermenaces, qui évoluent constamment.



Bell Marchés Affaires est le fournisseur de choix de services de communications pour les entreprises et les gouvernements canadiens. Elle offre une connectivité à large bande supérieure, les produits de données et de sécurité les plus récents, le plus vaste réseau de centres d'hébergement de données au pays et l'éventail le plus large de services d'affaires.

Des innovations télévisuelles comme le service Alt Télé ont permis à Bell de maintenir sa position de chef de file dans un marché en évolution.



Accroître notre leadership dans les médias

Bell Média répond aux besoins en constante évolution de ses auditoires en livrant du contenu inédit et novateur et en étendant ses plateformes de visionnement numérique et ses offres de vente directe aux consommateurs. Elle continue de raffermir sa position de chef de file dans les domaines de la télévision, de la radio, des médias numériques et d'affichage extérieure en offrant à ses abonnés et aux annonceurs des solutions qui constituent des premières dans l'industrie.

Une concurrence internationale de plus en plus vive et l'évolution rapide des technologies ont influé sur la façon dont les médias sont consommés et monétisés. Dans un marché dynamique, Bell Média possède l'envergure, les marques, les talents créatifs et les ressources nécessaires pour tirer parti de sa position de première entreprise canadienne de diffusion et de création de contenu.

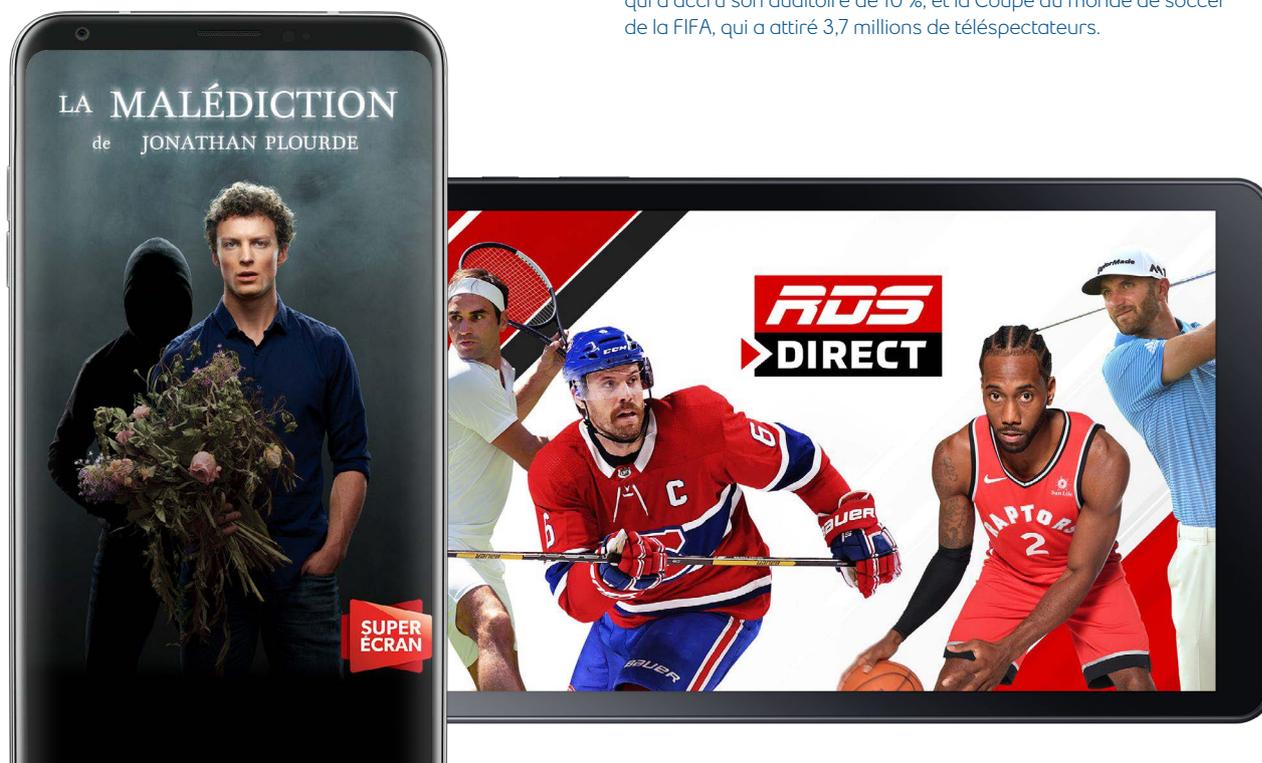
La télévision préférée des Canadiens

CTV a souligné sa 17^e année consécutive à titre de réseau le plus regardé au Canada. À cet égard, il s'agit des résultats les plus constants parmi tous les réseaux en Amérique du Nord. CTV diffuse les émissions les plus populaires au pays, dont la comédie *The Big Bang Theory*, la série dramatique *The Good Doctor* et la nouvelle série *The Connors*.

Parmi toutes les chaînes spécialisées canadiennes, *Star Trek : Discovery*, diffusée sur Space, a été la série la plus regardée, tandis que la série *The Handmaid's Tale*, diffusée sur Bravo, s'est hissée au troisième rang. La chaîne Discovery continue de se démarquer en proposant trois des six séries canadiennes les plus populaires sur des chaînes spécialisées. Bell Média a maintenu sa position de chef de file au Québec avec quatre des dix chaînes de télévision spécialisées et payantes francophone les plus populaires auprès des principales tranches d'auditoire, soit RDS, Super Écran, Canal D et Canal Vie.

À la fin de 2018, TSN était la chaîne spécialisée la plus regardée au Canada, quelle que soit la catégorie, grâce notamment à la Coupe du monde de soccer de la FIFA, qui a attiré 23,6 millions de téléspectateurs sur TSN et CTV, à la diffusion régionale des parties de hockey des Canadiens, des Jets, des Maple Leafs et des Sénateurs, ainsi qu'au basketball des Raptors et au football de la NFL.

RDS a aussi conservé sa position de réseau francophone de sports le plus populaire au pays, avec le hockey des Canadiens de Montréal, l'émission la plus regardée de la chaîne, le football de la NFL, qui a accru son auditoire de 10 %, et la Coupe du monde de soccer de la FIFA, qui a attiré 3,7 millions de téléspectateurs.





La destination numérique de choix

Bell Média a lancé le tout nouveau service de diffusion en continu Crave qui fournit pour la première fois la programmation actuelle de HBO à tous les Canadiens disposant d'un accès à Internet. Crave combine les chaînes HBO Canada, TMN, Showtime, Starz et d'autres sources de contenu de premier plan en un service unique et offre plus d'émissions de télévision ayant remporté un prix Emmy^{MD} que tout autre service au Canada. Maintenant offert par tous les fournisseurs de télévision canadiens, le service Crave a porté sa clientèle à 2,3 millions d'abonnés à la fin de 2018.

L'univers numérique de Bell Média s'est également accru avec le lancement de nouvelles offres de services de diffusion en continu en vente directe aux consommateurs, qui regroupent des émissions de sports, des films et des courts métrages vidéo. Les services RDS Direct et TSN Direct permettent aussi aux abonnés d'accéder aux émissions de RDS et de TSN exclusivement par l'intermédiaire de plateformes numériques. Les chaînes sur demande gratuites soutenues par de la publicité CTV Throwback et CTV Movies, qui proposent des milliers d'heures d'émissions de divertissement, sont offertes sur CTV.ca et au moyen de l'application CTV. SnackableTV, la plateforme de contenu vidéo de courte durée de Bell Média, offre de courts documents vidéo ainsi qu'un nouvel environnement permettant aux annonceurs de joindre les consommateurs.

Bell Média maintient sa position de principal diffuseur radio au Canada. En plus des 16,6 millions d'auditeurs des stations de radio de Bell Média, de plus en plus de Canadiens accèdent chaque semaine à du contenu radio à l'aide de l'application évoluée iHeartRadio Canada de Bell, qui offre plus de 1000 stations de radio en direct et plus de 10 000 balados.

Astral, la division d'affichage extérieur de Bell Média, a renforcé sa position avec de nouveaux partenariats programmatiques, notamment en concluant des alliances avec Campsite et Vistar Media. Grâce à ces ententes, qui donnent accès aux 240 panneaux d'affichage numériques Astral de grand format et pour mobilier urbain à l'échelle du Canada au moyen de plateformes programmatiques, les annonceurs numériques pourront tirer parti de la puissance de l'affichage extérieur.

Bell Média est le chef de file canadien des services de télévision traditionnelle, spécialisée, payante et en continu avec des propriétés de renom comme CTV, TSN, Bravo et le tout nouveau service Crave.

Partenariats de création de contenu

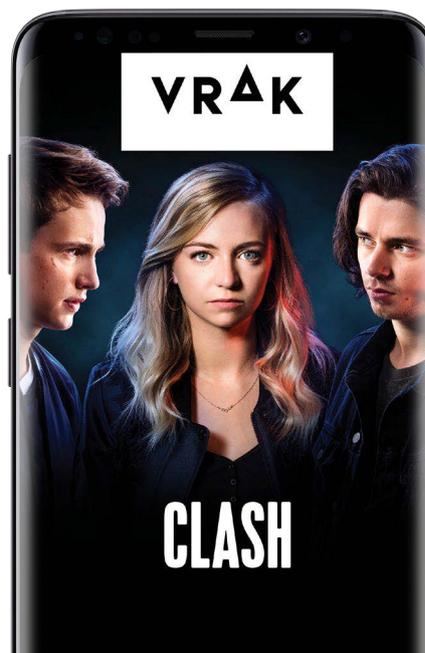
Bell Média a continué de mettre l'accent sur l'élargissement de l'accès à du contenu de qualité par la conclusion de partenariats stratégiques internationaux, en particulier avec Starz et BNN Bloomberg, qui ont entraîné le renouvellement de la marque de deux chaînes existantes (TMN Encore et BNN) et permis d'étendre la présence numérique de ces chaînes. Bell Média a aussi annoncé de nouveaux partenariats avec Sony Pictures Television dans le but d'offrir des films par l'intermédiaire de nouveaux services numériques sur demande, la signature d'une entente à long terme pour la diffusion de contenu nouveau ou tiré de la vidéothèque de VICE, de même que la conclusion d'un partenariat avec Spotify grâce auquel les balados originaux de Bell Média seront offerts sur toutes les principales plateformes audio au Canada.

Bell Média s'est associée à Groupe CH, ICM Partners et Howie Mandel pour faire l'acquisition du Groupe Juste pour rire, un promoteur de spectacles d'humour de premier plan, et a acquis une participation majoritaire dans Pinewood Toronto Studios, le plus grand complexe de studios de production au Canada.

Studios Bell Média, la filiale de production indépendante de Bell Média, a donné le feu vert à 35 projets de langue anglaise mis de l'avant par des producteurs indépendants de partout au pays et à 97 projets originaux pilotés par des producteurs du Québec. Bell Média et ses partenaires ont obtenu 203 nominations aux prix Écrans canadiens en 2018, notamment pour les séries *Letterkenny*, *Cardinal* et *Wynonna Earp*, qui ont été produites au Canada et ont connu un succès international.

Données intelligentes

En 2018, Bell Média a lancé sur le marché ses initiatives relatives aux données intelligentes avec la mise en œuvre d'un nouvel outil exclusif de gestion stratégique de l'audience. Le produit de télévision enrichie de données conjugue la vaste portée de la télévision linéaire à la précision du ciblage numérique. Ces activités en continu des équipes de vente et de services numériques de Bell Média dans le domaine des données intelligentes génèrent des revenus supplémentaires et jettent les bases du développement de futurs produits.



Améliorer le service à la clientèle

À Bell, nous sommes des experts de l'innovation en matière de service : nous créons les meilleures technologies réseau à large bande au pays, offrons des services exclusifs et le meilleur contenu numérique, et travaillons sans relâche afin d'améliorer chaque jour l'expérience de service de nos clients.



Les investissements de Bell dans ses réseaux, ses services, ses activités d'exploitation et le contenu sont les plus importants de l'industrie et ont principalement pour objectif d'aider ses clients à accéder plus rapidement et plus facilement à ses services. En 2018, nous avons déployé des efforts dans le but de tirer parti de nouvelles technologies et de nouveaux outils destinés à nos centres d'appels, nos services clients en ligne et nos équipes de services extérieurs, d'affiner nos processus internes et d'intégrer nos acquisitions stratégiques à nos canaux de service. Ces initiatives ont contribué à engendrer la meilleure croissance en nombre d'abonnés de l'industrie, à diminuer le taux de désabonnement à nos services et à augmenter le taux global de satisfaction de la clientèle.

Innovation en matière d'options libre-service

Bell reste en tête du développement de technologies libre-service qui aident ses clients à gérer plus facilement leurs comptes, notamment à régler leurs factures, à choisir des services et à surveiller l'utilisation des données mobiles et Internet. Le succès des options libre-service MonBell a permis de réduire le coût des opérations relatives aux clients en diminuant considérablement le volume d'appels dans nos centres de contact client et en libérant nos conseillers au service à la clientèle afin qu'ils disposent de plus de temps pour gérer les demandes complexes.

En 2018, nos clients ont visité nos sites libre-service à l'aide de l'application mobile MonBell et à partir du site Web MonBell.ca pour utiliser nos outils libre-service 104 millions de fois et exécuter 13,4 millions de transactions. Les visites à partir de l'application mobile ont augmenté de 22 %, alors que, le nombre d'appels reçus dans nos centres de contact a diminué de près de 3 %.

La Web Marketing Association (WMA) a désigné MonBell comme la meilleure application de télécommunications mobile de l'année. La WMA a déclaré que l'application « permet aux clients de Bell de gérer leurs factures et leurs services de télécommunications durant leurs déplacements à l'aide d'une interface simple et intuitive ». En 2018, nous avons apporté des améliorations à l'application MonBell afin de donner aux clients des outils pour gérer encore plus d'éléments de leurs services Internet et de télévision, comme la mise à jour de la liste de chaînes et des forfaits de programmation, la commande d'émissions de télévision à la carte et de contenu sur demande ou la mise à niveau de leur récepteur.

En 2018, Virgin Mobile a obtenu le premier rang du classement de J.D. Power sur la satisfaction des clients des services sans fil au Canada. Virgin, dont l'étude a fait ressortir l'excellence du service, y compris le soutien en magasin, au téléphone et par l'intermédiaire des options d'assistance en ligne, a remporté les honneurs pour la deuxième année consécutive.

Les options libre-service du Portail d'affaires de Bell ont été mises à niveau par l'ajout d'un tableau de bord personnalisable qui permet aux clients d'affaires de soumettre des demandes de service et de déménagement, prendre des rendez-vous et transmettre des interrogations sur la facturation plus rapidement et de façon plus commode que jamais.

Amélioration des services extérieurs

Nous avons aussi mis à niveau notre service Gérez votre rendez-vous, qui permet aux clients d'obtenir des renseignements en temps réel sur leurs rendez-vous pour la visite d'un technicien des Services extérieurs. Les clients peuvent maintenant déplacer des rendez-vous en ligne, communiquer directement au technicien des renseignements utiles comme le code d'accès à leur immeuble ou des instructions pour se stationner, et fournir instantanément des commentaires sur leur expérience de service.

Grâce à ces améliorations technologiques et à l'embauche de près de 2 000 nouveaux techniciens des Services extérieurs pour soutenir l'expansion de la zone de couverture de notre réseau entièrement optique, nous avons réduit les délais des rendez-vous d'installation de services résidentiels et amélioré notre rendement en ce qui a trait au respect des dates et heures de rendez-vous. Nous avons offert des rendez-vous plus rapidement qu'en 2017 dans 33 % des cas et nos techniciens se sont présentés à temps à 97 % des rendez-vous, ce qui a contribué à porter le taux global de satisfaction de la clientèle à 94 %. Les techniciens de Bell ont également abrégé de 9 % le temps d'installation des nouveaux services sur fibre optique et réduit de 6 % le nombre de visites pour la réparation d'installations de fibre optique.

À la suite des améliorations apportées au service Gérez votre rendez-vous, les clients peuvent maintenant déplacer leur rendez-vous en ligne, fournir des renseignements directement aux techniciens et nous donner immédiatement leur avis sur leur expérience de service.

Soutien à l'amélioration des normes de l'industrie

Bell a pris une part active aux audiences du CRTC en 2018 sur les pratiques de vente au détail dans le secteur des télécommunications, qui ont mis l'accent sur la mise en œuvre de meilleures pratiques de vente pour les consommateurs dans l'ensemble de l'industrie au Canada. Bell a suggéré plusieurs nouvelles normes de service pour l'industrie et a eu le plaisir de constater que le CRTC a approuvé certaines de ces propositions sous la forme de recommandations de pratiques exemplaires. Bell continuera de collaborer de façon constructive avec l'organisme de réglementation et, sur un plan plus large, avec l'ensemble de l'industrie canadienne, pour s'assurer de rester en tête dans tous ses secteurs d'activité en offrant un service à la clientèle exceptionnel.



BRANCHEZ-VOUS AVEC LE MEILLEUR SERVICE À LA CLIENTÈLE AU CANADA.

VIRGINMOBILE.CA

Virgin mobile

C'EST BIEN MEILLEUR QUAND ON EST MEMBRE

astral

Pour une deuxième année consécutive, Virgin Mobile Canada s'est classée au premier rang pour le taux global de satisfaction à l'égard du service à la clientèle dans l'étude de J.D. Power sur le service à la clientèle des services sans fil au Canada.

Établir une structure de coûts concurrentielle

Bell s'efforce de mener ses activités d'exploitation au moindre coût possible dans une industrie canadienne des communications caractérisée par un grand dynamisme et de fortes dépenses en immobilisations, en gérant efficacement ses secteurs d'activité traditionnels tout en se concentrant sur les occasions d'expansion de ses services à large bande afin de produire des résultats financiers constants dans un marché soumis à une très vive concurrence.

L'établissement d'une structure de coûts concurrentielle est une préoccupation centrale dans chacune des décisions de Bell. La gestion stratégique des coûts est un facteur essentiel pour atteindre nos objectifs d'investissement dans les services à large bande, réaliser notre stratégie en matière d'innovation et offrir une valeur maximale à nos clients tout en continuant de fournir un rendement élevé à nos actionnaires.

Les membres des équipes de chacun de nos secteurs d'activité se concentrent sur l'application d'approches novatrices afin d'augmenter la productivité et de réduire les coûts dans la livraison aux consommateurs et aux clients d'affaires d'innovations touchant les réseaux et les services. Ceci comprend l'intégration permanente des acquisitions stratégiques ainsi que la réalisation de gains d'efficacité en matière de connectivité sans fil et de solutions d'affaires par le déploiement continu d'un réseau entièrement optique et la mise en œuvre de nouvelles options libre-service qui réduisent les frais de service à la clientèle.

Notre maîtrise des coûts a contribué à l'augmentation de notre BAIIA ajusté et à la stabilité relative du rendement de notre marge, malgré des dépenses accrues pour la fidélisation de la clientèle et le recrutement de nouveaux clients dans les marchés des services sur fil et sans fil, où la concurrence s'intensifie constamment, et des coûts plus élevés dans notre segment médias pour l'acquisition de contenu télévisuel de qualité. La maîtrise des coûts est un facteur clé dans notre segment des services sur fil afin d'y maintenir la meilleure marge de

l'industrie en Amérique du Nord, tout en gérant efficacement la baisse des revenus provenant de nos services vocaux sur fil et de nos autres services traditionnels.

Les améliorations apportées aux options libre-service de l'application mobile MonBell et du site Web MonBell.ca continuent de réduire les coûts en diminuant considérablement le nombre d'appels de service reçus dans nos centres de contact client. En 2018, nos clients ont visité nos canaux libre-service 104 millions de fois et y ont exécuté 13,4 millions de transactions.

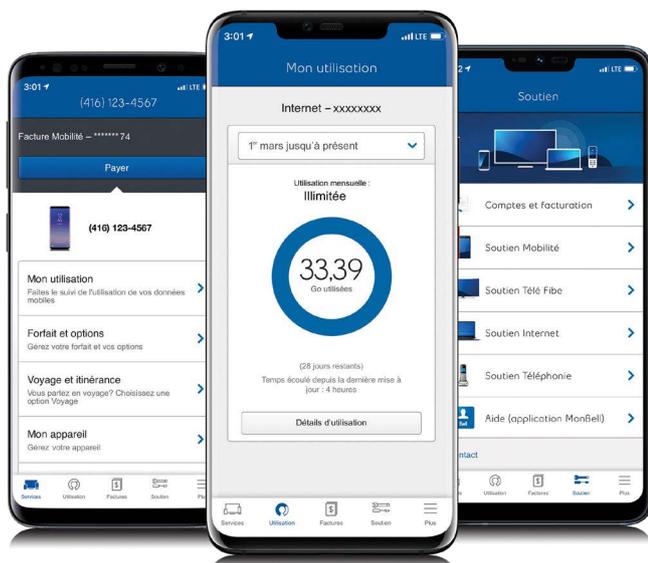
Bell applique une approche très efficace en matière d'intégration des acquisitions stratégiques à ses activités d'exploitation à l'échelle nationale, ce qui lui permet de réaliser d'importantes réductions de coûts dans ses services réseau, à la clientèle, de marketing et d'entreprise. En 2018, BCE a supprimé quelque 700 postes dans son équipe de gestion, ce qui a généré des économies de Flux de caisse annualisées d'environ 75 millions \$. Cette rationalisation a été rendue possible par les synergies réalisées à la suite de l'intégration de MTS, AlarmForce Industries, Axia NetMedia et des autres entreprises acquises par BCE.

L'accent que nous mettons sur notre responsabilité en matière d'environnement génère également des économies considérables. Bell a réduit de plus de 30 000 mégawattheures la consommation électrique de ses activités d'exploitation à l'échelle nationale et abaissé la consommation de carburant de l'ensemble de son parc de véhicules de plus de 500 000 litres par l'utilisation de systèmes télématiques et l'adoption d'habitudes d'écoconduite, comme la limitation de la marche au ralenti.

Bell Canada a tiré un produit brut totalisant 1,5 milliard \$ à la suite de l'émission de débentures à moyen terme (MTN) de 7 ans et de 10 ans, et un produit de 1,15 milliard \$ US à la suite de l'émission de débentures à moyen terme de 30 ans. Nous avons ainsi pu ramener à 3,1 % le coût après impôt des titres d'emprunt en circulation et porté à environ 11 ans leur durée moyenne jusqu'à l'échéance.

BCE a également versé une cotisation volontaire de 240 millions \$ aux régimes de retraite, ce qui renforce la position de solvabilité de ses régimes de retraite à prestations déterminées et réduit le montant de ses obligations futures en la matière.

L'application MonBell, désignée comme la meilleure application de télécommunication mobile de l'année lors de la remise annuelle des MobileWebAwards de 2018, permet aux clients de gérer facilement leurs services de Bell.



Faits saillants en matière d'innovation



En 2018, Bell a renforcé son leadership en matière de communications à large bande en étendant ses services réseau entièrement optiques à 4,6 millions de foyers et d'emplacements commerciaux dans sept provinces tout en préparant le terrain pour le déploiement rapide et efficace du réseau sans fil 5G.

Bell est devenu le premier fournisseur de services sans fil au Canada à atteindre des vitesses mobiles de 1 Gbit/s, et le premier fournisseur de services Internet à offrir des vitesses d'accès de 1,5 Gbit/s sur ses installations de fibre optique à large bande.



Bell a été le seul télécommunicateur au Canada et l'un des 11 fournisseurs de services à l'échelle mondiale à proposer, au moment du lancement par Apple, la fonctionnalité double SIM, qui offre aux clients la commodité de combiner deux numéros de téléphone sur un seul appareil.

La plateforme de services Réseau virtuel de Bell est une première canadienne qui fournit aux clients d'affaires un service géré pour des fonctions réseau hébergées en toute sécurité dans le nuage privé de Bell.



Selon le classement 2018 des vitesses Internet du magazine PCMag, nous avons livré les vitesses d'accès à Internet pour le marché consommateurs les plus rapides jamais enregistrées au Canada et avons devancé de plus de 30 % notre plus proche concurrent.



Bell a étendu son leadership en matière de technologie pour véhicules connectés en étant le premier fournisseur de services sans fil canadien à permettre l'activation de points d'accès Wi-Fi dans les véhicules Ford et Lincoln.



Bell Média a raffermi sa position de chef de file en création de contenu et élargi son auditoire en concluant des partenariats pour l'acquisition de la légendaire marque de spectacles d'humour Juste pour rire et Pinewood Toronto Studios, le plus important centre de production de contenu cinématographique et télévisuel au Canada.



astral

Nous avons abaissé la consommation de carburant de l'ensemble de notre parc de véhicules de plus de 500 000 litres par l'utilisation de systèmes télématiques et l'adoption d'habitudes déconduite.



Le Canada prend les devants à l'échelle mondiale avec la plus grande conversation sur la santé mentale

La Journée Bell Cause pour la cause a généré au total plus d'un milliard de messages de soutien.

L'initiative Bell Cause pour la cause a contribué à transformer la façon dont les Canadiens, ainsi que de plus en plus de gens dans le monde, réfléchissent à la santé mentale. Notre plus récente Journée Bell Cause pour la cause a fait passer à plus d'un milliard le total cumulatif de messages de soutien depuis le lancement de l'événement en 2011, et à plus de 100 millions \$ le montant des dons versés en 10 ans par Bell à des programmes de promotion de la santé mentale.

Depuis 2010, l'initiative Bell Cause pour la cause sert de catalyseur à la conversation sur l'incidence de la maladie mentale et sur la stigmatisation qu'elle suscite, tout en finançant des programmes canadiens qui mettent l'accent sur les quatre piliers d'intervention en matière de santé mentale : la lutte contre la stigmatisation, l'accès aux soins, la recherche et le leadership en milieu de travail.

Chaque année, à l'occasion de la Journée Bell Cause pour la cause, nous invitons les Canadiens et les gens de partout dans le monde à réfléchir sérieusement à la santé mentale, à lutter contre la stigmatisation qui freine les personnes aux prises avec la maladie mentale, à prendre davantage conscience de la nécessité d'intervenir et à augmenter le financement que Bell accorde à des programmes axés sur la santé mentale qui ont un effet positif tout au long de l'année.

L'investissement de Bell en santé mentale repose sur un don initial de 50 millions \$ sur cinq ans pour le lancement de l'initiative Bell Cause pour la cause en septembre 2010, ainsi que sur un engagement de financement fondé sur la participation à la Journée Bell Cause pour la cause par l'intermédiaire des différentes plateformes de communication depuis février 2011. Durant la Journée Bell Cause pour la cause, Bell verse 5 cents pour chacun des millions d'appels, de messages texte et d'interactions dans les médias sociaux qui soutiennent la santé mentale. Et comme il s'agit de stimuler la conversation, Et comme il s'agit de stimuler la conversation, Bell fait ces dons sans frais pour ses abonnés sauf ceux qu'ils pourraient payer habituellement à leur fournisseur de services pour Internet et leur service de téléphonie.

Jalons en santé mentale

La Journée Bell Cause pour la cause de 2019, qui a eu lieu le 30 janvier, a permis de franchir de nouveaux jalons importants. Premièrement, nous avons fracassé nos précédents records d'interactions sur Twitter, Facebook, Instagram et Snapchat, et de messages texte et d'appels mobiles et interurbains par des clients de Bell, avec 145 442 699 messages de soutien. En conséquence, Bell versera 7 272 134,95 \$ en dons pour la santé mentale en 2019.

En racontant leur expérience personnelle sur les réalités de la maladie mentale, les amis de Bell Cause pour la cause véhiculent un message d'espoir et de guérison. Ils font partie de l'équipe de plus en plus grande de Bell Cause pour la cause qui invite tous les Canadiens à se joindre à la conversation sur la santé mentale.

Ceci porte le total d'échanges dans le cadre de notre conversation mondiale sur la santé mentale au nombre colossal de 1 013 915 275 interactions depuis la première Journée Bell Cause pour la cause en 2011 et, en tenant compte de notre don initial de 50 millions \$, la contribution totale de Bell en faveur de la santé mentale à 100 695 763,75 \$.

Amis de Bell Cause pour la cause

La campagne de sensibilisation de la Journée Bell Cause pour la cause est appuyée par un nombre croissant d'amis de Bell Cause pour la cause – des Canadiens de l'ensemble du pays qui partagent leur expérience de vie avec la maladie mentale, ainsi qu'un groupe extraordinaire de têtes d'affiche dans les domaines du sport et du divertissement qui sont nos porte-paroles et nos ambassadeurs communautaires. Au cours de la Journée Bell Cause pour la cause 2019, ces champions de la santé mentale ont animé des événements, donné des concerts et rendu visite à des étudiants et à des jeunes afin d'inciter les Canadiens à prendre la parole et à passer à l'action pour soutenir la santé mentale.

Partout au Canada, des collectivités ont donné une démonstration de leur engagement en faisant flotter des drapeaux de Bell Cause pour la cause devant des hôtels de ville, dans des bases militaires et lors de parties de hockey. La campagne de promotion Bell Cause pour la cause sur les campus s'est élargie à 200 universités et collèges à l'échelle canadienne et à près de 400 activités et matchs universitaires afin d'encourager la conversation sur la santé mentale.



Chris Johnson



Queena Lau



Manon Charbonneau



David K. Henry



De nouvelles voix pour stimuler la conversation

La campagne de cette année a vraiment pris son envol dans les médias sociaux avec l'émergence d'un groupe de nouveaux influenceurs de premier plan dans notre vidéo pour la Journée Bell Cause pour la cause. Alessia Cara, Anderson Cooper, Ellen DeGeneres, Lisa LaFlamme et Seth Rogen apparaissent avec Mike Babcock, Manon Charbonneau, Denni Clement, David K. Henry, Chris Johnson, Queena Lau, Howie Mandel et Souad Saidj, membres de l'équipe anglophone de Bell Cause pour la cause, dans la version anglaise de la vidéo. Pour leur part, Adib Alkhalidey, Luc Bellemare, Sophie Cadieux, Guy Carbonneau, Véronique Cloutier, Gilbert Delorme, Jonathan Drouin, François Gagnon, Julien Lacroix, Marie-Mai, Herby Moreau et Alexandre Taillefer ont participé au tournage de la version française de la vidéo en compagnie d'Étienne Boulay, de Marie-Soleil Dion, de Patricia Lemoine, de Michel Mpambara et de Stefie Shock, membres de l'équipe francophone de Bell Cause pour la cause.

#BellLetsTalk, le mot-clic canadien le plus utilisé de tous les temps, a été une fois de plus la tendance dominante sur Twitter, tant au Canada qu'à travers le monde grâce à l'appui d'importants dirigeants canadiens et internationaux comme le premier ministre Justin Trudeau et la gouverneure générale Julie Payette, de même que la famille royale britannique, avec un message de soutien à Bell Cause pour la cause sur Twitter de la part de Will et Kate, le duc et la duchesse de Cambridge, et de Harry et Meghan, le duc et la duchesse de Sussex.

Bell Cause pour la cause toute l'année

Tous les ans, Bell Cause pour la cause soutient durant toute l'année un large éventail de programmes de santé mentale, et Bell a collaboré avec plus de 900 organismes partenaires d'un bout à l'autre du pays depuis le lancement de l'initiative.

En 2018, le Fonds communautaire Bell Cause pour la cause, qui verse des dons pouvant atteindre 25 000 \$ à des initiatives locales en santé mentale afin d'accroître l'accès aux soins, a doublé la valeur totale de l'aide versée en la portant à 2 millions \$ par année, et soutenu 120 organismes dans toutes les régions.

Dans la période précédant la tenue de la Journée Bell Cause pour la cause de 2019, nous avons versé des dons à de nombreux programmes partout au pays. Nous nous sommes joints au gouvernement du Manitoba pour faire un don de un million \$ afin d'étendre les services en santé mentale pour les jeunes par l'intermédiaire de L'Institut des Familles Solides, un partenaire de Bell Cause pour la cause originaire des provinces de l'Atlantique. L'Université du Québec à Montréal mettra à profit un don de 500 000 \$ de Bell Cause pour la cause afin de soutenir la recherche sur la prévention du suicide, tandis que trois organismes de Montréal qui travaillent à relever les défis en santé mentale parmi les personnes sans-abri se partageront un don de 300 000 \$. Bell Cause pour la cause a fait un autre don de 300 000 \$ au Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario afin de réduire les délais pour l'accès aux soins en santé mentale destinés aux jeunes. En outre, le fonds de Bell Cause pour la cause spécialement consacré à la santé mentale autochtone au Manitoba s'est associé à la ville de Winnipeg pour verser un don de 200 000 \$ à l'organisme Bear Clan Patrol dans le but de soutenir son programme de dépistage des maladies mentales à l'intention des personnes vulnérables.

Pour en savoir plus, visitez Bell.ca/Cause.



1918 : nous rendons hommage aux employés de Bell qui se sont mis au service de notre nation, sur les champs de bataille et au pays

Lorsque la Première Guerre mondiale a éclaté en 1914, le conseil d'administration de Bell a pris l'engagement de conserver le poste de tous les employés permanents de l'entreprise qui s'enrôleraient dans les forces armées canadiennes. À la fin de la guerre, en 1918, Bell a commencé à réintégrer les 750 membres de l'équipe qui revenaient après avoir combattu durant le conflit.

En 2018, alors que le monde entier soulignait le centième anniversaire de l'armistice qui avait mis fin à la Première Guerre mondiale le 11 novembre à 11 h, Bell a honoré la mémoire des 109 employés (de Bell Canada, MTS, MT&T et NBTel) qui ont perdu la vie sur les champs de bataille en Europe.

Les noms de 16 de ces employés de Bell figurent parmi les 11 000 noms de soldats canadiens sans sépulture connue gravés sur le Monument commémoratif du Canada à Vimy, érigé sur la célèbre crête de France où près de 3 600 Canadiens ont péri en 1917, y compris sept de nos collègues de Bell. Pour perpétuer leur souvenir, Bell a été fière d'apporter son soutien au nouveau Centre d'accueil et d'éducation de Vimy, qui a été inauguré à l'occasion du centenaire de la bataille.

Un héritage qui se perpétue

Au total, plus de 3 500 membres de l'équipe Bell se sont enrôlés dans les forces armées durant la Première et la Seconde Guerre mondiale. En 1946, l'équipe Bell était composée à 40 % d'anciens combattants, y compris un grand nombre de femmes qui avaient joué un rôle de pionnières dans l'armée. De plus, durant les deux conflits armés, l'équipe Bell était chargée de fournir des services de communication essentiels à l'effort de guerre sur le front intérieur.

Aujourd'hui, Bell continue d'enrichir son effectif en mettant à profit les précieuses compétences et la riche expérience des anciens combattants et des réservistes des Forces canadiennes ainsi que de leurs conjoints en leur offrant d'intéressantes occasions professionnelles et en facilitant la transition de la vie militaire à la vie civile. Depuis que Bell s'est jointe en 2013 au programme Embauchez un vétéran du gouvernement fédéral, près de 350 anciens membres des Forces canadiennes ont accepté un poste au sein de l'équipe Bell.

Bell appuie également le service militaire des membres de son équipe qui font partie de la Réserve de l'Armée canadienne en leur permettant de prendre des congés autorisés pour participer à des entraînements et des opérations militaires et en réservant leur poste, comme la société le faisait en 1918.

Soutien en santé mentale

Consciente de l'effet durable que les opérations militaires peuvent avoir sur les membres des forces armées et leur famille, Bell Cause pour la cause appuie des programmes en santé mentale à leur intention depuis la création de l'initiative en 2010.

En 2012, Bell s'est jointe à la fondation La patrie gravée sur le cœur afin de lancer le Fonds Bell La patrie gravée sur le cœur. D'ici à 2020, le Fonds aura versé des dons totalisant 2 millions \$, y compris 18 dons annoncés en 2018, à l'appui des programmes en santé mentale dans les communautés militaires à l'échelle du pays par l'intermédiaire de près de 90 organismes.

Les Forces canadiennes ont été l'un des premiers partenaires de l'initiative Bell Cause pour la cause et ont incité les militaires à participer à des activités lors de la Journée Bell Cause pour la cause dans les bases de toutes les régions du Canada et à parler ouvertement de la maladie mentale. Chaque année, les Forces canadiennes organisent dans un endroit différent un forum de discussion sur la santé mentale; ce forum est diffusé sur le Web pour permettre à tous les militaires de suivre les discussions, où qu'ils se trouvent. Durant la Journée Bell Cause pour la cause en 2019, les drapeaux de Bell Cause pour la cause ont flotté dans les établissements militaires partout au pays.

En reconnaissance de la contribution de Bell à la communauté militaire canadienne en 2018, la fondation La patrie gravée sur le cœur a remis à Bell Cause pour la cause son prix annuel Patriot.



Nous sommes fiers de compter trois anciens combattants des Forces canadiennes dans l'équipe Bell Cause pour la cause. Bruno Guévremont, Kelly Scanlan et Jonathan Thériault ont tous servi en Afghanistan et exposent maintenant leurs expériences respectives et expliquent comment ils ont lutté contre des problèmes liés à la maladie mentale avant de trouver la voie du rétablissement.



Des employés de Bell mobilisés dans le Corps des transmissions royal du Canada en Angleterre avant d'être envoyés au front, en 1916.

Le 11 novembre 1918, alors que les premières rumeurs courent que l'Allemagne a capitulé, les employés de Bell et des différentes usines de la rue Belvédère à Sherbrooke, Québec, improvisent subitement une petite parade sur un camion de Bell.

RAPPORT ANNUEL DE BELL DE 1916

22 février 1917

En date du 31 décembre, 657 de nos employés, soit 30 % de nos employés masculins d'âge militaire, s'étaient enrôlés pour aller combattre outre-mer. De ce nombre, 348 ont des familles ou des personnes à charge.

La Compagnie continue de verser la moitié du salaire des employés enrôlés à leurs personnes à charge, si elles ne disposent pas d'autres sources de revenus.

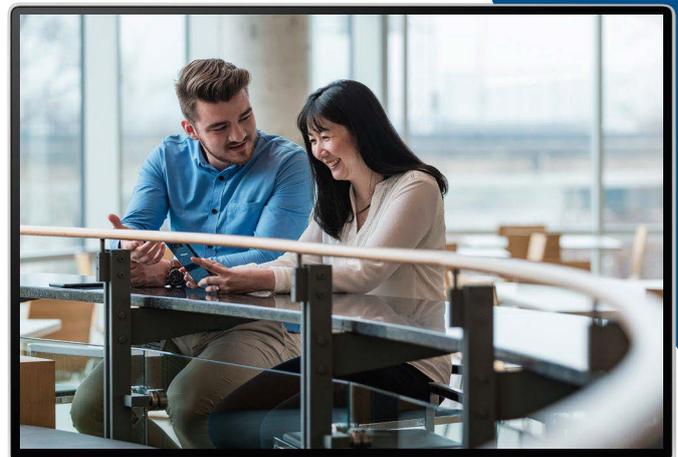
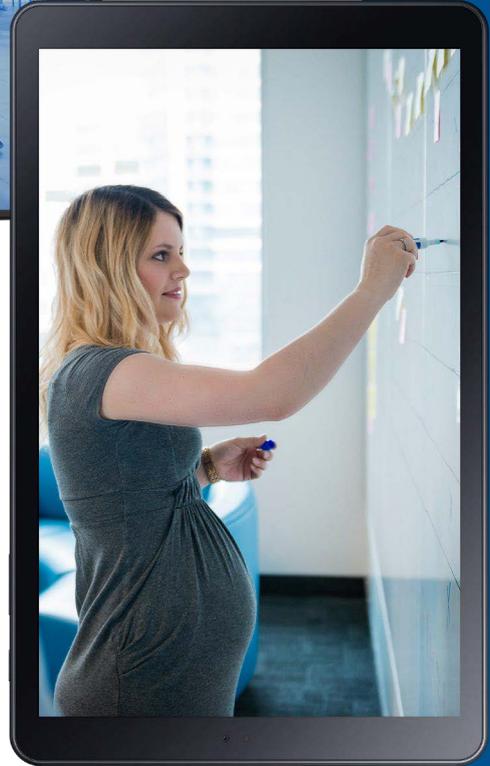
RAPPORT ANNUEL DE BELL DE 1918

27 février 1919

À la fin de l'année, 833 de nos employés s'étaient enrôlés pour aller combattre outre-mer et 584 étaient encore mobilisés.

Parmi les employés qui se sont enrôlés, 79 ont perdu la vie, 4 sont manquants ou ont été faits prisonniers et 166 ont été libérés du service militaire.

La Compagnie a promis de réembaucher tous les employés qui occupaient un poste à plein temps avant la déclaration de la guerre et qui se sont enrôlés; la Compagnie a tenu sa promesse et continuera de le faire.



La vie est Bell.

Table des matières

Rapport de gestion.....	28	Rapports sur le contrôle interne.....	120
1 Vue d'ensemble.....	29	Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière.....	120
1.1 Introduction.....	29	Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant.....	121
1.2 À propos de BCE.....	31	États financiers consolidés.....	122
1.3 Principaux faits récents touchant notre société.....	34	Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière.....	122
1.4 Stratégie relative aux marchés financiers.....	35	Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant.....	123
1.5 Gouvernance d'entreprise et gestion du risque.....	38	États consolidés du résultat net.....	124
2 Impératifs stratégiques.....	41	États consolidés du résultat global.....	124
2.1 Investir dans les réseaux et les services large bande.....	41	États consolidés de la situation financière.....	125
2.2 Accélérer le sans-fil.....	42	États consolidés des variations des capitaux propres.....	126
2.3 Tirer meilleur parti du sur-fil.....	43	Tableaux consolidés des flux de trésorerie.....	127
2.4 Accroître notre leadership dans les médias.....	44	Notes annexes.....	128
2.5 Améliorer le service à la clientèle.....	45	Note 1 Renseignements sur la société.....	128
2.6 Établir une structure de coûts concurrentielle.....	45	Note 2 Principales méthodes comptables.....	128
3 Objectifs de performance, perspectives, hypothèses et risques.....	46	Note 3 Acquisitions et cessions d'entreprises.....	139
3.1 Performance de BCE en 2018 vs objectifs de l'orientation.....	46	Note 4 Information sectorielle.....	142
3.2 Perspectives commerciales et hypothèses.....	47	Note 5 Coûts d'exploitation.....	144
3.3 Principaux risques d'entreprise.....	48	Note 6 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres.....	144
4 Analyse financière consolidée.....	51	Note 7 Charges d'intérêts.....	145
4.1 Introduction.....	51	Note 8 Autres charges.....	145
4.2 Connexions clients.....	52	Note 9 Impôt sur le résultat.....	146
4.3 Produits d'exploitation.....	53	Note 10 Bénéfice par action.....	147
4.4 Coûts d'exploitation.....	53	Note 11 Créances clients et autres débiteurs.....	148
4.5 Bénéfice net.....	54	Note 12 Stocks.....	148
4.6 BAIIA ajusté.....	54	Note 13 Actifs et passifs sur contrats.....	148
4.7 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres.....	55	Note 14 Coûts liés aux contrats.....	149
4.8 Amortissements.....	55	Note 15 Immobilisations corporelles.....	149
4.9 Charges financières.....	56	Note 16 Immobilisations incorporelles.....	151
4.10 Autres charges.....	56	Note 17 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises.....	152
4.11 Impôt sur le résultat.....	57	Note 18 Autres actifs non courants.....	152
4.12 Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et BPA.....	57	Note 19 Goodwill.....	152
4.13 Dépenses d'investissement.....	58	Note 20 Dettes fournisseurs et autres passifs.....	153
4.14 Flux de trésorerie.....	58	Note 21 Dette à court terme.....	154
5 Analyse des secteurs d'activité.....	59	Note 22 Dette à long terme.....	155
5.1 Services sans fil de Bell.....	59	Note 23 Provisions.....	156
5.2 Services sur fil de Bell.....	64	Note 24 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.....	157
5.3 Bell Média.....	72	Note 25 Autres passifs non courants.....	161
6 Gestion financière et des capitaux.....	77	Note 26 Gestion financière et des capitaux.....	161
6.1 Dette nette.....	77	Note 27 Capital social.....	166
6.2 Données liées aux actions en circulation.....	77	Note 28 Paiements fondés sur des actions.....	168
6.3 Flux de trésorerie.....	78	Note 29 Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie.....	170
6.4 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.....	80	Note 30 Obligations de prestation qui restent à remplir.....	171
6.5 Gestion des risques financiers.....	80	Note 31 Engagements et éventualités.....	172
6.6 Notations.....	83	Note 32 Transactions entre parties liées.....	172
6.7 Liquidité.....	83	Note 33 Filiales importantes partiellement détenues.....	173
7 Faits saillants annuels et trimestriels.....	86	Note 34 Adoption d'IFRS 15.....	174
7.1 Information financière annuelle.....	86	Conseil d'administration.....	178
7.2 Information financière trimestrielle.....	89	Haute direction.....	179
8 Cadre réglementaire.....	92	Renseignements aux investisseurs.....	180
9 Risques d'entreprise.....	98		
10 Mesures financières, méthodes comptables et contrôles.....	105		
10.1 Nos méthodes comptables.....	105		
10.2 Mesures financières non conformes aux PCGR et indicateurs de performance clés.....	115		
10.3 Efficacité des contrôles internes.....	119		

Rapport de gestion

Dans ce rapport de gestion, les expressions *nous, notre/nos, BCE et la société* désignent, selon le contexte, BCE Inc. ou, collectivement, BCE Inc., Bell Canada, leurs filiales, leurs partenariats et leurs entreprises associées. *Bell* désigne, selon le contexte, Bell Canada ou, collectivement, Bell Canada, ses filiales, ses partenariats et ses entreprises associées. *MTS* désigne, selon le contexte, jusqu'au 17 mars 2017, Manitoba Telecom Services Inc. ou, collectivement, Manitoba Telecom Services Inc. et ses filiales; et *Bell MTS* désigne, à partir du 17 mars 2017, les activités combinées de MTS et de Bell Canada au Manitoba.

Tous les montants dans ce rapport de gestion sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire. Se reporter à la section 10.2, *Mesures financières non conformes aux PCGR et indicateurs de performance clés*, aux pages 115 à 118, pour obtenir la liste des mesures financières non conformes aux PCGR et des indicateurs de performance clés définis.

Se reporter aux états financiers consolidés audités de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 lorsque vous lirez ce rapport de gestion.

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, nous avons adopté la Norme internationale d'information financière (IFRS) 15, *Produits des activités ordinaires tirés de*

contrats conclus avec des clients, comme il est décrit à la section 10.1, *Nos méthodes comptables*, rétrospectivement pour chaque période de 2017 présentée antérieurement. Nous avons également reclassé certains montants de périodes antérieures afin que leur présentation soit cohérente avec celle de la période considérée.

Sauf indication contraire, en préparant ce rapport de gestion, nous avons tenu compte de l'information disponible jusqu'au 7 mars 2019, soit la date du présent rapport de gestion.

Vous trouverez des renseignements supplémentaires concernant BCE, dont les états financiers consolidés audités de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, la notice annuelle de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 (notice annuelle 2018 de BCE), datée du 7 mars 2019, ainsi que les derniers rapports financiers sur le site Web de BCE, à BCE.ca, sur SEDAR, à sedar.com, et sur EDGAR, à sec.gov.

Ce rapport de gestion traite de nos activités d'exploitation, de notre performance, de notre situation financière et d'autres sujets pour les deux exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le rapport annuel 2018 de BCE, y compris ce rapport de gestion et, en particulier, mais sans s'y limiter, la section 1.4, *Stratégie relative aux marchés financiers*, la rubrique 2, *Impératifs stratégiques*, la section 3.2, *Perspectives commerciales et hypothèses*, la rubrique 5, *Analyse des secteurs d'activité*, et la section 6.7, *Liquidité*, de ce rapport de gestion, contiennent des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives comprennent, sans s'y limiter, des déclarations portant sur notre performance financière projetée pour 2019, l'objectif de croissance du dividende, la politique de distribution de dividendes sur actions ordinaires et le dividende sur actions ordinaires annualisé pour 2019 de BCE, les objectifs de la ligne de conduite financière de BCE et les progrès que nous prévoyons réaliser pour atteindre ces objectifs, les sources de liquidités auxquelles nous prévoyons recourir pour répondre à nos besoins de liquidités prévus en 2019, la capitalisation prévue de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en 2019, nos plans de déploiement pour les réseaux et les dépenses d'investissement, les perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques de BCE, ainsi que d'autres déclarations qui ne renvoient pas à des faits historiques. Une déclaration est dite prospective lorsqu'elle utilise les connaissances actuelles et les prévisions du moment pour formuler une déclaration touchant l'avenir. Habituellement, les termes comme *hypothèse, but, orientation, objectif, perspective, projet, stratégie, cible* et d'autres expressions semblables, ainsi que les temps et les modes comme le futur et le conditionnel de certains verbes tels que *viser, s'attendre à, croire, prévoir, avoir l'intention de, planifier, chercher à et aspirer à*, permettent de repérer les déclarations prospectives. Toutes ces déclarations prospectives sont faites conformément aux « dispositions refuges » prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*.

Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives qui figurent dans le rapport annuel 2018 de BCE, y compris dans le présent rapport de gestion, décrivent nos attentes en date du 7 mars 2019 et, par conséquent, pourraient changer après cette date. Sauf dans la mesure où les lois applicables en matière de valeurs mobilières l'exigent, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser ces déclarations prospectives, même à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de l'occurrence d'événements futurs, ni pour toute autre raison.

Les déclarations prospectives, du fait même de leur nature, font l'objet de risques et d'incertitudes intrinsèques et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que précises, donnant lieu à la possibilité que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives et que nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques ne soient pas atteints. Ces états ne représentent pas une garantie de la performance ni des événements futurs, et nous mettons en garde le lecteur

contre le risque que représente le fait de s'appuyer sur ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives qui figurent dans le rapport annuel 2018 de BCE, y compris dans ce rapport de gestion, sont présentées dans le but d'aider les investisseurs et les autres parties à comprendre nos objectifs, nos priorités stratégiques, nos perspectives commerciales, ainsi que le contexte dans lequel nous prévoyons exercer nos activités. Le lecteur est donc mis en garde contre le fait que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Nous avons formulé certaines hypothèses relatives à l'économie, au marché et aux activités d'exploitation dans la préparation des déclarations prospectives figurant dans le rapport annuel 2018 de BCE et, en particulier, mais sans s'y limiter, des déclarations prospectives figurant dans les rubriques et sections mentionnées précédemment du présent rapport de gestion. Ces hypothèses comprennent, sans s'y limiter, les hypothèses qui sont décrites dans les différentes sections du présent rapport de gestion intitulées *Perspectives commerciales et hypothèses*, intégrées par renvoi dans la présente mise en garde. Nous jugeons que nos hypothèses étaient raisonnables au 7 mars 2019. Si nos hypothèses se révélaient inexacts, nos résultats réels pourraient être considérablement différents de ce que nous prévoyons.

Les principaux facteurs de risque, y compris, sans s'y limiter, ceux liés à la concurrence, au cadre réglementaire, à la sécurité, à la technologie, aux activités d'exploitation, aux conditions économiques et financières et autres en conséquence desquels les résultats ou les événements réels pourraient différer de façon significative de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives mentionnées précédemment et les autres déclarations prospectives contenues dans le rapport annuel 2018 de BCE, et en particulier dans ce rapport de gestion, comprennent, mais sans s'y limiter, les risques décrits ou mentionnés à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*, intégrée par renvoi dans la présente mise en garde.

Le lecteur est prié de tenir compte du fait que les risques décrits dans la rubrique mentionnée précédemment et dans les autres rubriques de ce rapport de gestion ne sont pas les seuls risques susceptibles de nous toucher. D'autres risques et incertitudes que, pour l'instant, nous ignorons ou jugeons négligeables pourraient également avoir une incidence défavorable significative sur notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, nos activités ou notre réputation. Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet potentiel d'éléments exceptionnels, ni de cessions, de monétisations, de fusions, d'acquisitions, d'autres regroupements d'entreprises ou d'autres transactions qui pourraient être annoncés ou survenir après le 7 mars 2019. L'incidence financière de ces transactions et de ces éléments exceptionnels peut s'avérer complexe et dépend de faits particuliers à chacun d'eux. Nous ne pouvons donc décrire de manière significative l'incidence prévue ni la présenter de la même façon que les risques connus touchant nos activités.

1 Vue d'ensemble

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, nous avons adopté IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, comme il est décrit à la section 10.1, *Nos méthodes comptables*, rétrospectivement pour chaque période de 2017 présentée antérieurement. Nous avons également reclassé certains montants de périodes antérieures afin que leur présentation soit cohérente avec celle de la période considérée.

1.1 Introduction

APERÇU

BCE est la plus grande entreprise de communications du Canada, fournissant à une clientèle résidentielle, d'affaires et de gros une vaste gamme de solutions répondant à tous ses besoins de communications. Les actions de BCE sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto et de la Bourse de New York (TSX, NYSE : BCE).

Nos résultats sont présentés selon trois secteurs : *Services sans fil de Bell*, *Services sur fil de Bell* et *Bell Média*.

Services sans fil de Bell fournit des produits et services de communications voix et données sans fil à nos clients résidentiels ainsi qu'à nos petites, moyennes et grandes entreprises clientes partout au Canada.

Services sur fil de Bell fournit des services de données, y compris des services d'accès Internet et de télévision sur protocole Internet (télé IP), des services téléphoniques locaux et interurbains, ainsi que d'autres produits et services

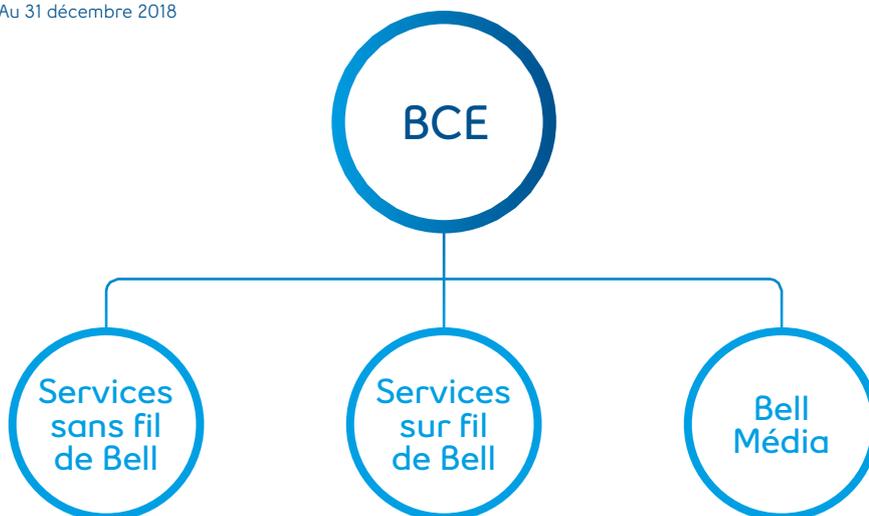
de communications à nos clients résidentiels ainsi qu'à nos petites, moyennes et grandes entreprises clientes, principalement en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba, tandis que le service de télévision (télé) par satellite et les services de connectivité aux clients d'affaires sont offerts à l'échelle nationale partout au Canada. En outre, ce secteur comprend nos activités de gros, lesquelles achètent et vendent des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données et d'autres services à des revendeurs et à d'autres entreprises de télécommunications.

Bell Média fournit des services de télé traditionnelle, spécialisée et payante, des services de diffusion en continu, de médias numériques, de radiodiffusion ainsi que des services d'affichage extérieur à des clients à l'échelle nationale partout au Canada.

BCE est la plus grande entreprise de communications du Canada

Secteurs d'activité de BCE

Au 31 décembre 2018



Nous détenons également des participations dans un certain nombre d'actifs, notamment :

- une participation indirecte de 28 % dans Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd. (MLSE);
- une participation indirecte de 50 % dans Glentel Inc. (Glentel);
- une participation indirecte de 18,4 % dans des entités qui exploitent le Club de hockey Les Canadiens de Montréal, evenko et le Centre Bell à Montréal, au Québec, ainsi que la Place Bell, à Laval, au Québec.

RÉSULTATS CONSOLIDÉS DE BCE

BCE

Produits d'exploitation en 2018

23 468 \$

millions
+ 3,1 % vs 2017

BCE

Bénéfice net en 2018

2 973 \$

millions
(2,5) % vs 2017

BCE

BAIIA ajusté⁽¹⁾ en 2018

9 535 \$

millions
+ 2,7 % vs 2017

BCE

Bénéfice net attribuable
aux actionnaires
ordinaires en 2018

2 785 \$

millions
(2,8) % vs 2017

BCE

Bénéfice net ajusté⁽¹⁾
en 2018

3 151 \$

millions
+ 3,0 % vs 2017

BCE

Flux de trésorerie
liés aux activités
d'exploitation en 2018

7 384 \$

millions
+ 0,4 % vs 2017

BCE

Flux de trésorerie
disponibles⁽¹⁾ en 2018

3 567 \$

millions
+ 4,4 % vs 2017

CONNEXIONS CLIENTS DE BCE

Services sans fil⁽²⁾⁽³⁾
Au total

+ 4,8 %

9,6 millions d'abonnés
à la fin de 2018Services Internet
haute vitesse⁽²⁾⁽⁴⁾

+ 3,8 %

3,9 millions d'abonnés
à la fin de 2018Services de télé⁽⁴⁾

+ 0,7 %

2,9 millions d'abonnés
à la fin de 2018Services d'accès au réseau
(SAR) résidentiels⁽⁴⁾⁽⁵⁾

(7,5) %

3,0 millions d'abonnés
à la fin de 2018

NOTRE BUT

Notre but est d'être reconnue par les clients comme la plus grande entreprise de communications du Canada. Nos objectifs commerciaux principaux sont de faire croître de manière rentable le nombre d'abonnés et d'augmenter autant que possible les produits des activités ordinaires, le bénéfice d'exploitation, les flux de trésorerie disponibles et le rendement du capital investi en nous imposant davantage comme le plus important fournisseur du Canada en matière de services de communications complets à des clients résidentiels, d'affaires et de gros, ainsi qu'à titre de société canadienne de création de contenu de premier plan. Nous cherchons à saisir les occasions qui se présentent pour utiliser le potentiel de nos réseaux, de notre infrastructure, de nos canaux de vente ainsi que de notre marque et de nos ressources en matière de commercialisation dans l'ensemble de nos diverses branches d'activité afin de créer de la valeur pour nos clients et pour les autres parties intéressées. Notre stratégie repose sur notre orientation claire vers les six impératifs stratégiques et sur leur réalisation. Les six impératifs stratégiques qui sous-tendent le plan d'affaires de BCE sont les suivants :

1 Investir dans
les réseaux
et les services
large bande2 Accélérer
le sans-fil3 Tirer meilleur
parti du sur-fil4 Accroître
notre
leadership
dans les
médias5 Améliorer
le service à
la clientèle6 Établir une
structure
de coûts
concurrentielle

(1) Les termes BAIIA ajusté, bénéfice net ajusté et flux de trésorerie disponibles sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée en vertu des Normes internationales d'information financière (normes IFRS). Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la section 10.2, Mesures financières non conformes aux PCGR et indicateurs de performance clés – BAIIA ajusté et marge du BAIIA ajusté et BPA ajusté ainsi que Flux de trésorerie disponibles et ratio de distribution dans ce rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires, y compris un rapprochement avec la mesure financière conforme aux normes IFRS la plus comparable.

(2) Au début du T1 2018, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés des services postpayés dans le sans-fil afin de retrancher 16 116 abonnés, avec une augmentation correspondante des abonnés des services Internet haute vitesse, pour refléter le transfert des abonnés du service Internet sans fil fixe.

(3) Au début du T4 2018, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés des services postpayés dans le sans-fil afin de retrancher 20 000 abonnés que nous avons cédés à Xplornet Communications Inc. (Xplornet) par suite de l'acquisition de MTS par BCE.

(4) Au début du T1 2018, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse a augmenté de 19 835, celle de nos services de télé IP, de 14 599, et celle de nos SAR résidentiels, de 23 441, principalement par suite d'une acquisition de petite envergure réalisée au cours du T1 2018.

(5) Au 1^{er} janvier 2018, nos abonnés des SAR d'affaires ont été supprimés de notre clientèle d'abonnés des SAR du fait que cet indicateur de performance clé était de moins en moins pertinent étant donné que la migration des services voix vers les services sur protocole Internet (IP) se traduit par des pertes d'abonnés des SAR sans baisse correspondante des produits des activités ordinaires. Les chiffres des périodes présentées antérieurement ont été ajustés rétroactivement.

1.2 À propos de BCE

Nous présentons les résultats de nos activités selon trois secteurs : *Services sans fil de Bell*, *Services sur fil de Bell* et *Bell Média*. Nous décrivons nos gammes de produits par secteur, comme ci-dessous, afin de donner un meilleur aperçu de nos activités.

NOS PRODUITS ET SERVICES

Services sans fil de Bell

DESCRIPTION DU SECTEUR

- Offre des produits et services de communications voix et données sans fil numériques intégrés à des clients résidentiels et d'affaires partout au Canada.
- Inclut les résultats d'exploitation de Bell Mobilité Inc. (Bell Mobilité) et les ventes de produits liés au sans-fil de notre filiale entièrement détenue, le détaillant national de produits électroniques grand public La Source (Bell Électronique inc. (La Source)).

NOS RÉSEAUX ET NOTRE RAYONNEMENT

Nous détenons des licences de spectre pour les services sans fil, ce qui porte le total de nos avoirs dans diverses bandes de spectre et régions du Canada à plus de 4,8 milliards de mégahertz par population (MHz par population), et correspond à une moyenne d'environ 137 MHz de spectre par Canadien.

La vaste majorité de nos tours cellulaires sont reliées au moyen de la fibre, la plus récente technologie d'infrastructure réseau, en vue d'accroître la fiabilité des connexions.

Nos réseaux de quatrième génération (4G) évolution à long terme (LTE) et LTE Advanced (LTE-A) à large bande sans fil à l'échelle du Canada sont compatibles avec les normes mondiales et permettent d'offrir des services téléphoniques et de données haute vitesse de grande qualité et fiables à la quasi-totalité de la population canadienne.

- La couverture de 99 % de la population canadienne, à l'échelle du pays, par le réseau LTE et la couverture d'environ 91 % de la population canadienne par le réseau LTE-A au 31 décembre 2018.
- L'expansion de nos services LTE et LTE-A est soutenue par la réattribution continue du spectre pour les services sans fil pour accroître la capacité et la couverture.
- Les améliorations apportées au chapitre de la couverture à l'intérieur des immeubles génèrent un signal LTE plus puissant.
- Le réseau LTE-A offre des vitesses d'accès mobile théoriques pour le téléchargement supérieures à 1⁽¹⁾ gigabit par seconde (Gbps) (vitesses moyennes attendues de 25 Mbps à 220 mégabits par seconde (Mbps)) tandis que le réseau LTE offre des vitesses allant jusqu'à 150 Mbps (les vitesses types sont de 18 Mbps à 40 Mbps)⁽²⁾.
- Recours au réseau utilisant la technologie d'accès haute vitesse au réseau à commutation de paquets rehaussé (HSPA+) en dehors des zones de couverture LTE, avec des vitesses allant jusqu'à 42 Mbps (les vitesses types sont de 7 Mbps à 14 Mbps).
- Des services d'itinérance internationale voix et données offerts dans plus de 230 destinations pour les communications sortantes, y compris les services d'itinérance sur le réseau LTE dans 178 destinations pour les communications sortantes.

Nous gérons 17 000 points d'accès au réseau Wi-Fi (pour *wireless fidelity*) dans les locaux d'entreprises clientes.

Nous avons plus de 2 360 points de distribution au détail partout au Canada, y compris environ 1 360 magasins de détail Bell et La Source et magasins exploités par Glentel (WIRELESSWAVE/WAVE SANS FIL, Tbooth wireless/la cabine T sans fil, WIRELESS etc./SANS FIL etc.) ainsi que d'autres emplacements exploités par des concessionnaires et magasins de détail.

NOS MARQUES COMPRENNENT

NOS PRODUITS ET SERVICES

- **Forfaits pour les services voix et données** : postpayés ou prépayés, offrant un accès Internet rapide pour la vidéo, le réseautage social, la messagerie et les applications mobiles, ainsi qu'une panoplie de fonctions d'appel.
- **Forfaits spécialisés** : pour les tablettes, Internet mobile, les montres intelligentes et les voitures connectées.
- **Vaste gamme d'appareils** : les téléphones intelligents et les tablettes 4G LTE et LTE-A les plus évolués, les stations et les clés Turbo pour Internet mobile et les appareils mobiles Wi-Fi et les objets connectés (les montres intelligentes, le service Voiture connectée de Bell, les dispositifs de localisation, la maison intelligente, les accessoires de style de vie et la réalité virtuelle).
- **Contenu mobile** : plus de 40 chaînes en direct et sur demande pouvant être visionnées sur un téléphone intelligent ou une tablette.
- **Voyages** : services d'itinérance par l'intermédiaire d'autres fournisseurs de services sans fil dans plus de 230 destinations pour les communications sortantes, itinérance sur le réseau LTE dans 178 destinations pour les communications sortantes, option « Voyagez mieux » et Passeports Voyage.
- **Solutions d'affaires mobiles** : fonction Appuyer-pour-Parler, gestion des effectifs, sécurité des travailleurs et gestion de la mobilité.
- **Solutions Internet des objets (IdO)** : gestion des actifs, bâtiments intelligents, villes intelligentes, gestion de parc de véhicules et autres services IdO.

(1) Des vitesses de téléchargement théoriques supérieures à 1 Gbps sont actuellement offertes à Kingston et à Toronto, et d'autres emplacements s'ajouteront.

(2) Les vitesses du réseau varient selon l'emplacement, le signal et l'appareil du client. Il est nécessaire d'utiliser un appareil compatible.

Services sur fil de Bell

DESCRIPTION DU SECTEUR

- Offre des services de données, y compris des services d'accès Internet et de télé IP, des services voix comprenant des services téléphoniques locaux et interurbains, ainsi que d'autres produits et services de communications à des clients résidentiels, ainsi qu'à des petites, moyennes et grandes entreprises clientes, principalement en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba, tandis que le service de télé par satellite et les services de connectivité à des clients d'affaires sont offerts à l'échelle nationale partout au Canada. Nous offrons également des services à titre d'entreprise de services locaux concurrente (ESLC) en Alberta et en Colombie-Britannique.
- Comprend les résultats de nos activités de gros, lesquelles achètent et vendent des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données et d'autres services à des revendeurs et à d'autres entreprises de télécommunications, ainsi que les activités sur fil de Norouestel Inc. (Norouestel), qui offre des services de télécommunications dans les territoires du Nord canadien.
- Comprend les ventes de produits liés aux services sur fil de La Source.

NOS RÉSEAUX ET NOTRE RAYONNEMENT

- De vastes réseaux d'accès local en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba, ainsi que dans les territoires du Nord canadien.
- Un réseau de fibre à large bande, comprenant des emplacements de la fibre jusqu'au nœud (FTTN) et de la fibre jusqu'aux locaux de l'abonné (FTTP), qui couvre 9,5 millions de foyers et d'entreprises en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba. Notre zone de couverture du service FTTP au moyen de connexions directes par fibre optique rejoignait environ 4,6 millions de foyers et d'emplacements commerciaux à la fin de 2018, ce qui représente la plus vaste zone de couverture du réseau FTTP au Canada.
- Le plus important réseau IP système de commutation multiprotocole avec étiquetage des flux parmi tous les fournisseurs canadiens, ce qui nous permet d'offrir à nos clients d'affaires un service de réseau privé virtuel (RPV) pour le trafic IP et d'optimiser la bande passante pour la transmission de la voix et de la télé en temps réel.
- Le plus vaste réseau de centres de données au Canada avec 28 emplacements dans huit provinces, nous permettant d'offrir des services de co-implantation et d'hébergement fournis par des centres de données à nos clients d'affaires dans tout le Canada.
- Environ 1 360 magasins de détail Bell et La Source au Canada.

NOS MARQUES COMPRENNENT

NOS PRODUITS ET SERVICES

RÉSIDENTIELS

- **Télé** : les services de télé IP (Télé Fibe et Alt Télé) et le service de télé par satellite. Bell Télé Fibe propose de nombreuses options de contenu avec la télé en haute définition (HD) intégrale et l'enregistreur Partout chez vous résolution 4K (4K), la programmation télé en ultrahaute définition 4K, le contenu sur demande et des caractéristiques novatrices, comme les récepteurs sans fil, l'application Télé Fibe, la fonction Rejouer et l'accès à Crave, à Netflix et à YouTube. Le service Alt Télé, un service de télé en continu et en direct qui repose sur une application, offre jusqu'à 500 chaînes en direct et sur demande pouvant être regardées au moyen d'un ordinateur portatif, d'un téléphone intelligent, d'une tablette, de l'Apple TV, de la clé Fire TV d'Amazon et d'autres appareils, sans boîtier décodeur traditionnel.
- **Internet** : un accès Internet haute vitesse au moyen de la technologie de la fibre optique à large bande ou de ligne numérique d'abonné (DSL) avec une vaste gamme d'options, y compris le service Wi-Fi Partout chez vous, l'utilisation illimitée, des services de sécurité et Internet mobile. Notre service Internet, commercialisé sous l'appellation *Internet Fibe*, offre des vitesses allant jusqu'à 1,5 Gbps avec le réseau FTTP ou jusqu'à 100 Mbps avec le réseau FTTN pour le téléchargement. Nous offrons également le service Internet sous la marque Virgin Mobile à des vitesses allant jusqu'à 100 Mbps pour le téléchargement.
- **Téléphonie** : un service téléphonique local et interurbain et des fonctions d'appel évoluées.
- **Maison intelligente** : des services de sécurité, de surveillance et d'automatisation par l'entremise de Bell Maison intelligente en Ontario, au Québec et dans le Canada atlantique, et d'AAA Security, une entreprise de Bell MTS, au Manitoba.
- **Forfaits** : forfaits multiproduits (télé, Internet et téléphonie) assortis de rabais mensuels.

AFFAIRES

- **Internet et réseaux privés** : Internet affaires, services Ethernet, RPV IP et Longueur d'onde, solutions de réseau mondial, services de réseau virtuel, Wi-Fi géré.
- **Communications** : téléphonie IP, service local et interurbain, solutions de conférence audio, vidéo et Web, solutions pour centres d'appels.
- **Nuage et centre de données** : service Serveur en nuage, services en nuage, sauvegarde et reprise après sinistre, hébergement en co-implantation, centre de données virtuel.
- **Autres** : sécurité, services gérés, services professionnels.

Bell Média

DESCRIPTION DU SECTEUR

- Société canadienne prépondérante en matière de création de contenu avec des actifs de premier plan dans les secteurs de la vidéo, de la radio, de l'affichage extérieur et des médias numériques.
- Les produits sont principalement tirés de la publicité et des frais d'abonnement :
 - les produits liés à la télé traditionnelle, à la radio, à l'affichage extérieur et aux médias numériques sont tirés de la vente de publicité;
 - les produits liés à la télé spécialisée sont tirés des frais d'abonnement et de la publicité;
 - les produits liés à la télé payante sont tirés des frais d'abonnement.

NOS ACTIFS ET NOTRE RAYONNEMENT

VIDÉO

- 30 stations de télé traditionnelle, y compris CTV, le premier réseau de télé au Canada pour la 17^e année consécutive.
- 33 chaînes de télé spécialisée et de télé payante, y compris TSN, la chaîne de télé spécialisée la plus regardée au Canada, et RDS, la chaîne francophone de télé spécialisée dans les sports numéro un.
- Trois services de diffusion en continu directement aux consommateurs, y compris Crave, qui diffuse la programmation de HBO en exclusivité au Canada.

RADIO

- 109 stations de radio autorisées dans 58 marchés partout au Canada.

AFFICHAGE EXTÉRIEUR

- Réseau de plus de 31 000 faces d'affichage en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario, au Québec et en Nouvelle-Écosse.

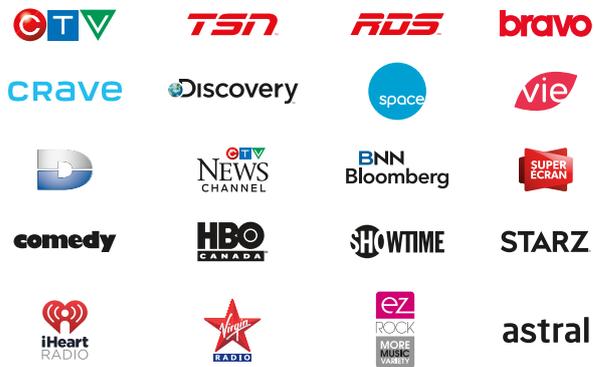
MÉDIAS NUMÉRIQUES

- Plus de 200 sites Web et plus de 30 applications.

DROITS DE DIFFUSION

- **Sports** : droits de diffusion à long terme de plusieurs propriétés de premier plan spécialisées dans les sports et diffuseur canadien officiel du Super Bowl, de la Coupe Grey et du Championnat mondial de hockey junior (IIHF). La couverture en direct d'émissions de sport comprend les Maple Leafs de Toronto, les Canadiens de Montréal, les Jets de Winnipeg et les Sénateurs d'Ottawa, la Ligue canadienne de football (LCF), la National Football League (NFL), la National Basketball Association (NBA), la ligue majeure de soccer (MLS), les événements de la Coupe du Monde de la Fédération Internationale de Football Association (FIFA), la Saison des champions de curling, la Major League Baseball (MLB), les principaux championnats de golf, les séries de la coupe Monster Energy NASCAR, la Formule Un, le Grand Chelem de tennis, l'Ultimate Fighting Championship (UFC), le March Madness de la National Collegiate Athletic Association (NCAA) et plus encore.
- **HBO** : entente à long terme pour offrir en exclusivité au Canada toute la programmation actuelle et passée, et celle de la bibliothèque de HBO, sur nos plateformes linéaires, sur demande et par contournement.
- **SHOWTIME** : entente à long terme pour les licences de contenu et les marques de commerce afin d'offrir la programmation de SHOWTIME, passée, actuelle et future.
- **STARZ** : entente à long terme avec Lionsgate permettant d'offrir le service de télé payante américain de premier choix STARZ au Canada.
- **iHeartRadio** : partenariat exclusif pour des services de musique numérique et en continu au Canada.

NOS MARQUES COMPRENNENT



AUTRES ACTIFS

- Participation majoritaire dans les studios Pinewood de Toronto, le plus important studio de production spécialement construit à cette fin au Canada.
- Partenariat avec le Groupe Juste pour rire, l'entreprise qui produit des spectacles d'humour en direct et des émissions de télé.
- Participation dans Dome Productions Partnership, l'un des plus importants fournisseurs d'installations de production et de diffusion d'événements sportifs et autres en Amérique du Nord.

NOS PRODUITS ET SERVICES

- Vaste gamme diversifiée de programmation télévisuelle offerte à des distributeurs de radiodiffusion partout au Canada.
- **Services de publicité** dans nos propriétés de télé, de radio, d'affichage extérieur et de médias numériques offerts à des annonceurs locaux et nationaux exerçant leurs activités dans de nombreux secteurs.
- **Crave**, le service de télé en continu sur demande par abonnement qui propose une vaste collection de contenu de choix au même endroit, notamment la programmation de HBO, de SHOWTIME et de STARZ, sur les boîtiers décodeurs et par l'intermédiaire d'appareils mobiles, de l'Apple TV, d'autres appareils de diffusion en continu et du Web. Crave est offert par le truchement d'un grand nombre de fournisseurs canadiens de services de télé ainsi que directement à tous les abonnés d'Internet canadiens à titre de service par contournement.
- **TSN Direct et RDS Direct**, les services de diffusion en continu qui offrent un accès en direct et sur demande au contenu de TSN et de RDS directement aux consommateurs au moyen d'un abonnement mensuel, à visionner sur un ordinateur, une tablette, un appareil mobile, l'Apple TV et tout autre appareil de diffusion en continu.
- **Service Télé Mobile** avec un accès en direct et sur demande au contenu de nos réseaux de télé traditionnelle, CTV et CTV Two, BNN Bloomberg, TSN, RDS et d'autres marques en matière de nouvelles, de sports et de divertissement, offert à des conditions commerciales à tous les fournisseurs canadiens de services sans fil.

Autres placements de BCE

BCE détient également des placements dans plusieurs autres actifs, notamment :

- une participation indirecte de 28 % dans MLSE, une entreprise de sports et de divertissement qui est propriétaire de plusieurs équipes sportives, notamment les Maple Leafs de Toronto, les Raptors de Toronto, les Toronto FC et les Argonauts de Toronto, et détient des actifs immobiliers et de divertissement à Toronto;
- une participation indirecte de 50 % dans Glentel, un distributeur établi au Canada qui offre plusieurs marques d'appareils mobiles provenant de deux fournisseurs;
- une participation indirecte de 18,4 % dans des entités qui exploitent le Club de hockey Les Canadiens de Montréal, evenko (un promoteur et un producteur d'événements culturels et sportifs) et le Centre Bell à Montréal ainsi que la Place Bell à Laval, au Québec.



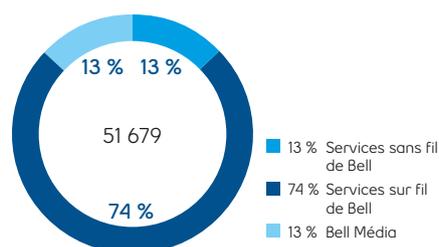
NOTRE PERSONNEL

EMPLOYÉS

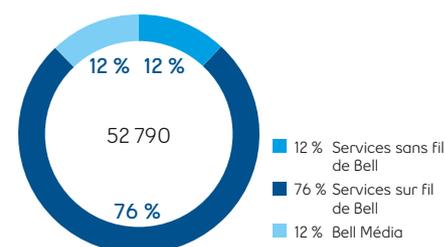
À la fin de 2018, notre effectif était composé de 52 790 personnes, une augmentation de 1 111 par rapport à la fin de 2017, principalement en raison de l'embauche de personnel dans les centres d'appels et d'acquisitions, ce qui a été en partie compensé par la réduction naturelle de l'effectif, les départs à la retraite et les réductions de personnel.

Environ 44 % du total des employés de BCE étaient représentés par des syndicats au 31 décembre 2018.

BCE
Nombre d'employés en 2017



BCE
Nombre d'employés en 2018



CODE DE CONDUITE DE BELL

Nous exerçons nos activités en faisant preuve d'intégrité, et le comportement éthique de notre personnel est un rouage essentiel de ce principe. Le Code de conduite de Bell énonce des attentes et des responsabilités précises et fournit aux employés des lignes directrices pratiques pour les aider à mener

leurs activités en adoptant une conduite éthique. Les employés renouvellent leur engagement à respecter le Code de conduite chaque année, afin de garantir qu'ils connaissent et respectent tous les normes de conduite de Bell.

1.3 Principaux faits récents touchant notre société

MIRKO BIBIC NOMMÉ AU POSTE DE CHEF DE L'EXPLOITATION

Le 4 octobre 2018, BCE a nommé Mirko Bibic au poste de chef de l'exploitation de BCE et de Bell Canada. En tant que chef de l'exploitation, M. Bibic met à profit ses vastes connaissances des affaires de Bell et son expérience de l'exécution d'initiatives d'entreprise majeures afin de diriger les plus grandes unités d'affaires de l'organisation qui sont en contact avec la clientèle. M. Bibic continue également de diriger la stratégie juridique et réglementaire du groupe de sociétés de BCE. M. Bibic a joué un rôle clé dans la réussite de la

stratégie d'innovation et d'investissement de Bell en matière de services à large bande dans le cadre de ses fonctions précédentes de vice-président exécutif, développement de l'entreprise. Il a notamment supervisé des transactions de fusion et acquisition stratégiques, comme les acquisitions d'Astral Media inc. et de MTS, la participation de Bell à de multiples enchères du spectre sans fil et de nombreuses autres initiatives d'investissement et de partenariat.

ACQUISITION D'AXIA NETMEDIA

Le 31 août 2018, BCE a conclu son acquisition d'Axia NetMedia Corporation (Axia), la société de Calgary exploitant le SuperNet, le réseau à large bande de l'Alberta qui relie des milliers de bureaux provinciaux et municipaux, de communautés autochtones, d'écoles, de bibliothèques, d'établissements de soins de santé, d'entreprises et de fournisseurs de services Internet dans toute la province. En plus du contrat pluriannuel visant à fournir l'ensemble des services SuperNet, qui a été attribué à Bell le 3 juillet 2018, Bell possède

et exploite maintenant les actifs réseau d'Axia, auxquels sont connectées 402 communautés rurales albertaines au total, qui s'ajoutent aux 27 régions urbaines de la province qui sont déjà reliées au réseau SuperNet par l'entremise de Bell. L'acquisition crée aussi de nouvelles occasions d'offrir aux entreprises et aux fournisseurs de services Internet albertains, ainsi qu'aux entreprises canadiennes faisant des affaires en Alberta, des solutions évoluées en matière de sécurité, de centres de données et de communications unifiées.

LA JOURNÉE BELL CAUSE POUR LA CAUSE FRANCHIT LE CAP DU MILLIARD DE MESSAGES TOTAUX, LE FINANCEMENT DE BELL POUR LA SANTÉ MENTALE S'ÉTABLIT À 100 MILLIONS \$

La Journée Bell Cause pour la cause, le 30 janvier 2019, a établi de nouveaux records avec 145 442 699 textos envoyés, appels sur appareils mobiles et interurbains passés par nos abonnés, et messages sur les réseaux sociaux en soutien à la cause de la santé mentale, ce qui porte les interactions totales depuis la première Journée Bell Cause pour la cause en 2011 à 1 013 915 275. Des Canadiens à l'échelle du pays, y compris des leaders comme le premier ministre Justin Trudeau, et des gens de partout dans le monde, notamment

des influenceurs comme Anderson Cooper et Ellen DeGeneres, ont contribué à diffuser le message de la santé mentale sur les médias sociaux. Compte tenu d'un don de 5 cents par interaction, l'engagement de Bell a augmenté de 7 272 134,95 \$ pour totaliser des fonds de 100 695 763,75 \$ depuis 2010 qui serviront à la lutte contre la stigmatisation, aux soins en santé mentale, à la recherche ainsi qu'à des initiatives en milieu de travail partout au Canada.

RECONNAISSANCE DU LEADERSHIP DE BELL EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

En 2018, Bell a été nommée parmi les employeurs les plus respectueux de l'environnement au Canada, pour la deuxième année consécutive, dans le cadre du programme des 100 meilleurs employeurs du Canada. Cette marque de reconnaissance est décernée à Bell pour souligner son engagement à réduire son empreinte environnementale, son leadership dans la mise en place d'un système de gestion environnementale doté de la certification ISO 14001 et le succès de ses initiatives en cours en matière de réduction des déchets et d'économie d'énergie. Voici quelques-uns des faits marquants de 2017 :

- Dans les bureaux de Bell partout au Canada, nous avons réduit la consommation d'électricité de plus de 30 000 mégawatts heures (MWh), soit l'électricité nécessaire pour alimenter 3 000 foyers pendant un an.

- Nous avons réduit la consommation de carburant de plus de 500 000 litres en utilisant des systèmes de télématique dans 85 % des véhicules de Bell et en adoptant des pratiques de conduite écoénergétique, comme la réduction de la marche au ralenti des moteurs.
- Nous avons détourné 64 % de nos déchets, y compris 100 tonnes de matériel informatique, des sites d'enfouissement grâce à des programmes visant la réutilisation et le recyclage.
- Nous avons récupéré 200 536 téléphones dans le cadre du programme Le bac Bell, qui remet le produit ainsi généré à des organismes œuvrant pour la santé mentale partout au Canada dans le cadre de l'initiative en santé mentale Bell Cause pour la cause.

BELL NOMMÉE L'UN DES MEILLEURS EMPLOYEURS POUR LA DIVERSITÉ AU CANADA

Pour la deuxième année consécutive, Bell a été nommée l'un des meilleurs employeurs pour la diversité au Canada dans le rapport 2018 de Mediacorp sur la diversité et l'inclusion en milieu de travail. Cette marque de reconnaissance est décernée à Bell pour souligner son engagement à offrir un milieu de travail inclusif et accessible reflétant la diversité canadienne et met en lumière nos nombreuses initiatives visant à appuyer les femmes, les personnes handicapées, les Autochtones, les minorités visibles et d'autres groupes.

1.4 Stratégie relative aux marchés financiers

Nous cherchons à procurer aux actionnaires des rendements durables grâce à la croissance constante du dividende. Cet objectif s'appuie sur la croissance continue des flux de trésorerie disponibles et un solide bilan, justifiant un niveau soutenu d'investissements constants dans les réseaux et services à large bande évolués qui sont essentiels pour soutenir la croissance à long terme de nos activités.

CROISSANCE DU DIVIDENDE ET POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Croissance du dividende

+ 117 %

depuis le T4 2008

Hausse du dividende en 2019

+ 5 %

à 3,17 \$ par action ordinaire

Politique de distribution de dividendes

65 % à 75 %

des flux de trésorerie disponibles

Le 7 février 2019, nous avons annoncé une augmentation de 5 %, ou 15 cents, du dividende annualisé payable sur actions ordinaires de BCE en 2019, qui passe à 3,17 \$ par action, contre 3,02 \$ par action en 2018, à compter du dividende trimestriel payable le 15 avril 2019. Il s'agit de la 15^e augmentation du dividende sur actions ordinaires annuel de BCE depuis le quatrième trimestre de 2008, soit une majoration totale de 117 %. Il s'agit de la 11^e année consécutive pour laquelle BCE a enregistré une croissance du dividende de 5 % ou plus.

Notre objectif consiste à assurer la croissance du dividende tout en maintenant notre ratio de distribution⁽¹⁾ à l'intérieur de la fourchette de 65 % à 75 % des flux de trésorerie disponibles établie dans la politique et en veillant à équilibrer nos priorités stratégiques. La politique de distribution de dividendes de BCE, les augmentations du dividende sur actions ordinaires et la déclaration des dividendes sont à la discrétion du conseil d'administration de BCE (conseil de BCE ou conseil) et, par conséquent, rien ne garantit que la politique de dividendes de BCE sera maintenue, ni que le dividende sur actions ordinaires sera augmenté, ni que des dividendes seront déclarés.

(1) Le terme ratio de distribution est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la section 10.2, Mesures financières non conformes aux PCGR et indicateurs de performance clés – Flux de trésorerie disponibles et ratio de distribution, pour des renseignements supplémentaires.

Nous avons établi une solide corrélation entre les intérêts des actionnaires et ceux des membres de la direction au moyen du régime d'intéressement à long terme fondé sur des titres de capitaux propres à l'intention de ces derniers. L'acquisition des droits au titre des unités d'actions liées au rendement dépend de la réalisation de notre politique sur la croissance du dividende, tandis que les options sur actions reflètent notre objectif d'augmenter le cours de l'action pour nos actionnaires.

Pratiques exemplaires adoptées par BCE relatives à la rémunération de la haute direction

- Exigences strictes en matière d'avoir en actions;
- accent mis sur la rémunération à risque pour les membres de la haute direction;
- politique en cas de changement de contrôle à double condition;
- politique anticouverture à l'égard de l'avoir en actions et de la rémunération incitative;
- dispositions relatives à la récupération s'appliquant au président et chef de la direction, à tous les vice-présidents exécutifs ainsi qu'à tous les titulaires d'options;
- limites relatives aux paiements des régimes de retraite complémentaires à l'intention des membres de la haute direction de BCE et des primes annuelles, ainsi que des primes des régimes d'intéressement à moyen et à long terme;
- critères d'acquisition entièrement alignés sur les intérêts des actionnaires.

UTILISATION DES LIQUIDITÉS

La politique de distribution de dividendes permet à BCE de conserver des flux de trésorerie disponibles abondants après le paiement du dividende sur actions ordinaires. Conformément à notre objectif relatif aux marchés financiers, qui est de procurer aux actionnaires des rendements durables grâce à la croissance du dividende, tout en maintenant un niveau approprié de dépenses d'investissement, des notations élevées et une souplesse financière considérable, nous redistribuons les montants résiduels de flux de trésorerie disponibles après le paiement du dividende sur actions ordinaires de manière équilibrée et aux fins suivantes, entre autres :

- le financement des acquisitions et des investissements stratégiques (notamment les acquisitions de spectre des services sans fil) pour soutenir la croissance de notre entreprise;
- la réduction de la dette;

- les cotisations volontaires aux régimes de retraite à prestations définies (PD) de BCE pour améliorer la situation de capitalisation des régimes et réduire l'utilisation de lettres de crédit pour financer les déficits;
- le rachat d'actions dans le cadre des offres publiques de rachat (OPRA) dans le cours normal des activités.

En 2018, les flux de trésorerie disponibles après le paiement du dividende sur actions ordinaires de 888 millions \$, en baisse par rapport à 906 millions \$ en 2017, ont été affectés à des cotisations volontaires de 240 millions \$ aux régimes de retraite en vue d'une meilleure harmonisation de la situation de capitalisation d'un certain nombre de régimes PD des filiales de BCE par rapport au régime de Bell Canada, au financement de diverses acquisitions, y compris AlarmForce Industries Inc. (AlarmForce) et Axia, et au rachat d'actions ordinaires pour un montant de 175 millions \$ dans le cadre d'une OPRA dans le cours normal des activités.

RENDEMENT TOTAL PROCURÉ AUX ACTIONNAIRES

Rendement total procuré aux actionnaires sur cinq ans ⁽¹⁾

+ 50,2 %

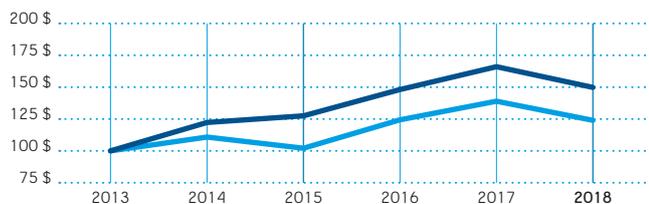
de 2014 à 2018

Rendement total procuré aux actionnaires sur un an ⁽¹⁾

(5,6) %

en 2018

VALEUR TOTALE CUMULATIVE SUR CINQ ANS D'UN PLACEMENT DE 100 \$ ⁽²⁾ DU 31 DÉCEMBRE 2013 AU 31 DÉCEMBRE 2018



Ce graphique compare la variation annuelle du rendement total annuel cumulatif procuré aux actionnaires par les actions ordinaires de BCE au rendement total annuel cumulatif de l'indice composé S&P/TSX ⁽³⁾ pour la période de cinq ans close le 31 décembre 2018, en supposant que la valeur initiale du placement était de 100 \$ le 31 décembre 2013 et que tous les dividendes trimestriels subséquents ont été réinvestis.

■ Actions ordinaires de BCE ■ Indice composé S&P/TSX

(1) Correspond à la variation du cours des actions ordinaires de BCE au cours d'une période donnée, plus les dividendes sur actions ordinaires de BCE réinvestis divisés par le cours des actions ordinaires de BCE au début de la période.

(2) Est établie en fonction du cours des actions ordinaires de BCE à la Bourse de Toronto (TSX) et suppose que les dividendes ont été réinvestis.

(3) À titre de principal indice du marché canadien des actions, l'indice composé S&P/TSX est le principal indicateur par rapport auquel évaluer le rendement total procuré aux actionnaires pour les sociétés canadiennes dont les titres sont inscrits à la cote de la TSX.

ROBUSTE STRUCTURE DU CAPITAL

Le bilan de BCE est appuyé par une situation de trésorerie saine et des notations élevées, ce qui procure à la société de bonnes assises financières et une grande souplesse financière. La situation de BCE est confortable : une structure d'échéances de la dette à long terme intéressante et aucune exigence de remboursement des titres d'emprunt émis avant le deuxième trimestre de 2020. Nous surveillons continuellement les marchés financiers pour saisir des occasions de réduire davantage le coût d'émission de nos titres d'emprunt et d'optimiser notre coût du capital. Nous nous efforçons de gérer de façon proactive le risque financier découlant du risque de

change relatif à nos achats libellés en dollars américains, le risque sur capitaux propres découlant des régimes d'intéressement à long terme fondé sur des titres de capitaux propres de BCE, ainsi que le risque de taux d'intérêt et le risque de change associés à nos différents instruments d'emprunt. Nous cherchons également à maintenir des notations de première qualité avec des perspectives stables.

Nous utilisons diverses mesures pour surveiller le capital, notamment le ratio de levier financier net⁽¹⁾, le ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes⁽¹⁾ et le ratio de distribution.

STRUCTURE D'ÉCHÉANCES DE LA DETTE À LONG TERME INTÉRESSANTE⁽²⁾

- Durée moyenne des titres d'emprunt émis de Bell Canada : environ 11 ans;
- coût moyen après impôt des titres d'emprunt émis : 3,1 %;
- aucun titre d'emprunt émis venant à échéance avant le T2 2020.

SITUATION DE TRÉSORERIE SOLIDE⁽²⁾

- Montant de 844 millions \$ pouvant être prélevé de nos facilités de crédit engagées pluriannuelles de 4,0 milliards \$;
- capacité disponible de titrisation des débiteurs de 500 millions \$;
- trésorerie et équivalents de trésorerie en caisse de 425 millions \$.

PROFIL DE CRÉDIT DE PREMIÈRE QUALITÉ^{(2) (3)}

- Notation de la dette à long terme de BBB (élevée) par DBRS Limited (DBRS), de Ba1 par Moody's Investors Service, Inc. (Moody's) et de BBB+ par Standard & Poor's Ratings Services (Canada) (S&P), toutes avec des perspectives stables.

Par suite du financement d'un certain nombre d'acquisitions stratégiques réalisées depuis 2010, notamment CTV Inc., Astral Media inc., MLSE, Bell Aliant Inc. (Bell Aliant), Les Réseaux Q9 (Q9) et MTS, des cotisations volontaires versées aux régimes de retraite pour diminuer le déficit de solvabilité de nos régimes, de l'acquisition de spectre pour les services sans fil ainsi que de la dette supplémentaire prise en charge par suite de la privatisation de Bell Aliant et de l'acquisition de MTS, notre ratio de levier financier net a augmenté à un niveau supérieur à la limite de notre fourchette cible. Au 31 décembre 2018, nous avons excédé de 0,47 la limite de la fourchette cible de notre ratio interne de levier financier net de 1,75 à 2,25 fois le BAIIA ajusté. De plus, notre ratio de levier financier net en 2019 subira une incidence négative non récurrente découlant de l'adoption d'IFRS 16, *Contrats de location*, reflétant le montant de 2,1 milliards \$ à 2,3 milliards \$ au titre de contrats de location-financement ajouté à la dette nette⁽¹⁾ inscrite à notre bilan le 1^{er} janvier 2019. Par conséquent, nous avons augmenté la fourchette cible de notre ratio de levier financier net, la portant de 1,75 à 2,25 fois le BAIIA ajusté à 2,0 à 2,5 fois le BAIIA ajusté. La nouvelle fourchette cible demeure conforme à notre politique visant à conserver des cotes de crédit de première qualité et elle concorde avec la fourchette cible des ratios de levier financier net des entreprises de télécommunications canadiennes exerçant des activités similaires. La nouvelle fourchette cible du ratio de levier financier net ou l'augmentation du ratio de levier financier net découlant de la mise en œuvre des normes comptables inhérentes à IFRS 16 n'aura probablement aucune incidence sur nos notations ou nos perspectives. Notre ratio de levier financier net devrait s'améliorer avec le temps et revenir au niveau de la nouvelle fourchette cible du ratio de levier financier net grâce à la croissance des flux de trésorerie disponibles et à l'application d'une tranche des flux de trésorerie disponibles, après le paiement de dividendes sur actions ordinaires, à la réduction de la dette de BCE.

Le ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes de BCE demeure considérablement supérieur à notre fourchette cible de plus de 7,5 fois le BAIIA ajusté, ce qui augure bien pour nos coûts du service de la dette et nous offre une protection contre la volatilité des taux d'intérêt dans un avenir prévisible. Ce ratio n'a pas été touché par l'adoption d'IFRS 16.

RATIOS DE BCE EN MATIÈRE DE CRÉDIT	RATIO CIBLE INTERNE	31 DÉCEMBRE 2018
Ratio de levier financier net	2,0 à 2,5	2,72
Ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes	>7,5	9,00

Bell Canada a fait appel avec succès aux marchés financiers en mars 2018, en août 2018 et en septembre 2018 pour recueillir un produit brut totalisant 1,5 milliard \$ de l'émission de débentures à moyen terme (MTN) d'une durée de sept ans et de 10 ans, et un produit brut de 1,15 milliard \$ US (1,493 milliards \$ CA) de l'émission d'effets à payer d'une durée de 30 ans. Ce financement en dollars américains représente la première émission de titres d'emprunt de Bell Canada sur le marché américain en plus de 20 ans. Ces émissions en dollars canadiens et en dollars américains ont toutes deux contribué à réduire notre coût après impôt des titres d'emprunt émis en circulation à 3,1 % (4,3 % avant impôt) et à accroître la durée moyenne jusqu'à l'échéance à environ 11 ans. Le produit net des émissions de 2018 a servi au financement du remboursement anticipé de titres d'emprunt de Bell Canada et de MTS d'un montant en capital de 2,1 milliards \$ échéant en 2018 et en 2019, au remboursement de la dette à court terme ainsi qu'à d'autres fins générales de l'entreprise.

Le 20 mars 2018, Bell Canada a renouvelé son prospectus préalable de base simplifié, qui lui permet d'offrir de temps à autre jusqu'à 4 milliards \$ de titres d'emprunt d'ici le 20 avril 2020. Ces titres d'emprunt seront totalement et inconditionnellement garantis par BCE. Conformément à ce qui s'est fait dans le passé, le prospectus préalable de base simplifié a été renouvelé afin de permettre à Bell Canada de continuer de profiter d'une souplesse financière et d'un accès efficace aux marchés financiers du Canada et des États-Unis. Au 31 décembre 2018, Bell Canada avait émis des titres d'emprunt pour un montant en capital d'environ 2,5 milliards \$, calculé en dollars canadiens, en vertu de son nouveau prospectus préalable de base simplifié.

(1) Les termes dette nette, ratio de levier financier net et ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la section 10.2, Mesures financières non conformes aux PCGR et indicateurs de performance clés – Dette nette, Ratio de levier financier net et Ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes dans ce rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires.

(2) Au 31 décembre 2018.

(3) Ces notations ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la détention des titres mentionnés, et elles peuvent faire l'objet d'une révision ou d'un retrait en tout temps par l'agence de notation les ayant attribuées. Chaque notation devrait être évaluée indépendamment de toute autre notation.

1.5 Gouvernance d'entreprise et gestion du risque

PHILOSOPHIE EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Le conseil de BCE et la direction sont d'avis que la mise en œuvre de solides pratiques de gouvernance d'entreprise favorise la réalisation de résultats exceptionnels pour ce qui est de créer et de maintenir de la valeur pour les actionnaires. C'est pourquoi nous cherchons continuellement à consolider notre position de chef de file en matière de gouvernance et d'éthique d'entreprise en adoptant les meilleures pratiques et en faisant preuve de transparence et de responsabilité envers nos actionnaires.

Voici quelques-uns de nos principaux points forts en matière de gouvernance et des mesures clés que nous avons prises à ce sujet, à l'appui de notre philosophie en matière de gouvernance :

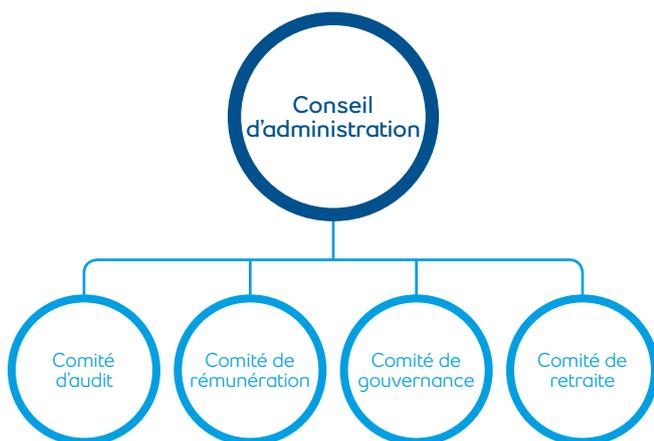
- séparation des rôles du président du conseil et du chef de la direction;
- critères d'indépendance des administrateurs;
- comité d'audit, comité des ressources en cadres et de rémunération (comité de rémunération) et comité de gouvernance du conseil composés d'administrateurs indépendants;

- évaluations annuelles de l'efficacité et de la performance des administrateurs;
- informations continuellement transmises aux comités du conseil concernant les programmes d'éthique et la surveillance de nos politiques, et ce, à l'échelle de BCE;
- lignes directrices sur l'actionnariat des administrateurs et des membres de la haute direction.

Pour obtenir plus de détails, se reporter au plus récent document *Avis d'assemblée annuelle des actionnaires et circulaire de procuration de la direction* de BCE (circulaire de procuration), déposé auprès des autorités des provinces canadiennes en valeurs mobilières (disponible à sedar.com) et fourni à la Securities and Exchange Commission des États-Unis (disponible à sec.gov) et disponible sur le site Web de BCE, à BCE.ca.

CADRE DE GOUVERNANCE SUR LES RISQUES SURVEILLANCE EXERCÉE PAR LE CONSEIL

Tous les membres du conseil de BCE ont la responsabilité d'identifier et de surveiller les principaux risques auxquels nos activités sont exposées et de chercher à assurer l'existence de processus qui visent à identifier, à contrôler et à gérer les risques de façon efficace. Ces processus ont pour objectif de réduire les risques, et non de les éliminer. Par risque, nous entendons la possibilité de la survenance d'un événement futur qui pourrait avoir un effet négatif sur notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, nos activités ou notre réputation. Le conseil assume une responsabilité pleine et entière à l'égard du risque; toutefois, il délègue la responsabilité de certains éléments du programme de surveillance des risques à des comités du conseil afin de veiller à ce que ces risques soient traités avec une expertise, une attention et une diligence appropriées, et ces comités tiennent le conseil informé dans le cadre normal.



L'information sur les risques est analysée par le conseil ou les comités pertinents tout au long de l'année, et les leaders d'affaires présentent des mises à jour périodiques au fur et à mesure qu'ils mettent en œuvre les stratégies d'affaires et les activités liées aux risques et à leur réduction.

- Le comité d'audit est responsable de surveiller la présentation de notre information financière et de veiller à ce que des processus de gestion des risques appropriés soient en place dans l'ensemble de l'entreprise. Dans le cadre de ses activités de gestion des risques, le comité d'audit examine les rapports sur les risques de l'entreprise et s'assure que la responsabilité à l'égard de chaque risque principal est attribuée en bonne et due forme à un comité du conseil ou à l'ensemble du conseil, s'il y a lieu. En outre, le comité d'audit prend régulièrement en considération les risques qui ont trait à la présentation de l'information financière, aux litiges, à la performance de l'infrastructure critique, à la sécurité de l'information et à la sécurité physique, à l'indépendance journalistique, à la confidentialité et à la gestion des dossiers, à la continuité des affaires et à l'environnement.
- Le comité de rémunération surveille les risques qui ont trait à la rémunération, à la planification de la relève ainsi qu'aux pratiques en matière de santé et sécurité.
- Le comité de gouvernance aide le conseil à élaborer et à mettre en œuvre les lignes directrices de BCE en matière de gouvernance et à déterminer la composition du conseil et de ses comités. Le comité de gouvernance doit également s'occuper de la surveillance de questions comme les politiques de l'entreprise relativement à la conduite des affaires, à l'éthique et à la communication de l'information significative.
- Le comité de la caisse de retraite (comité de retraite) a le mandat de surveiller les risques associés aux caisses de retraite de l'entreprise.

CULTURE DE GESTION DES RISQUES

La culture de gestion des risques est solidement implantée chez BCE, et le conseil ainsi que le président et chef de la direction font tout ce qu'ils peuvent pour la faire rayonner à tous les niveaux de l'entreprise. Elle marque de son empreinte les activités quotidiennes et est indissociable de la structure et des principes opérationnels orientant la réalisation des impératifs stratégiques de l'entreprise.

Le président et chef de la direction, choisi par le conseil, a établi son orientation stratégique au moyen de l'établissement de six impératifs stratégiques et axe la gestion des risques sur les facteurs susceptibles d'influer sur la réalisation de ces impératifs stratégiques. Malgré les défis à relever posés par l'évolution constante de la conjoncture économique et des conditions dans le secteur, si les objectifs stratégiques, les attentes en matière de rendement, la gestion des risques et les principes d'intégrité à respecter dans l'exécution des activités sont clairs, tous les aspects de notre entreprise seront marqués par la rigueur et l'équilibre.

CADRE DE GESTION DES RISQUES

Tandis que le programme de surveillance des risques de BCE incombe au conseil, les unités opérationnelles jouent un rôle primordial dans l'identification et la gestion des risques en amont. Ces unités sont appuyées par divers groupes de soutien au sein de l'entreprise, lesquels leur offrent une expertise indépendante pour soutenir l'implantation des méthodes de gestion des risques. Le groupe d'audit interne offre pour sa part une autre forme d'expertise et de certification en fournissant orientation et appui aux unités opérationnelles et aux groupes de soutien de l'entreprise. Son rôle est aussi de présenter au comité d'audit une perspective indépendante de la situation sur le plan des risques et du contrôle au sein de l'entreprise. Pris ensemble, ces éléments constituent ce que l'on peut qualifier de « trois lignes de défense » pour la gestion des risques. Bien que le cadre de gestion des risques décrit dans la présente section 1.5 soit en accord avec les meilleures pratiques de l'industrie et les recommandations de l'Institute of Internal Auditors, rien ne garantit qu'il permettra d'empêcher la survenance d'événements susceptibles d'avoir une incidence défavorable significative sur notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, nos activités ou notre réputation.



PREMIÈRE LIGNE DE DÉFENSE – UNITÉS OPÉRATIONNELLES

La première ligne désigne les dirigeants de nos unités opérationnelles (Services sans fil de Bell, Services sur fil de Bell et Bell Média), qui doivent comprendre les activités de manière approfondie ainsi que les résultats financiers qui les sous-tendent. Des examens de la performance opérationnelle, auxquels prennent part les dirigeants et cadres supérieurs de l'entreprise, sont régulièrement effectués. Rigoureux et précis, ce processus est également fermement axé sur les objectifs de performance, ce qui favorise la reddition de comptes et la transparence, à l'appui de nos pratiques en matière de gestion des risques.

Lorsque des risques surgissent dans l'environnement commercial, nous en discutons avec diverses instances bien établies pour bien cerner les tenants et les aboutissants et tenter de voir si ces risques sont susceptibles de toucher notre entreprise. Les dirigeants et les cadres supérieurs jouent un rôle indispensable en ce qui a trait à l'identification, à l'évaluation, à l'atténuation et à la communication des risques à tous les niveaux. La présentation des risques proprement dite s'effectue lors de séances de planification stratégique, de présentations par les dirigeants au conseil ainsi que par les canaux officiels de communication de l'information sur les risques utilisés par le conseil et le comité d'audit tout au long de l'année.

Il incombe également aux dirigeants de maintenir des contrôles internes efficaces et de mettre en œuvre des procédures de gestion des risques et de contrôle quotidiennement. Chaque unité opérationnelle élabore ses propres contrôles et procédures répondant aux besoins de son contexte opérationnel particulier.

DEUXIÈME LIGNE DE DÉFENSE – GROUPES DE SOUTIEN DE L'ENTREPRISE

BCE est une très grande entreprise : elle comptait 52 790 employés au 31 décembre 2018 et de multiples unités d'affaires et elle est exposée à de nombreux risques qui changent continuellement sous l'effet de divers facteurs internes et externes. Dans le contexte d'une grande entreprise, il est normal que la gestion de certaines fonctions soit centralisée afin d'assurer l'efficacité, les économies d'échelle et l'uniformité. La première ligne de défense joue un rôle souvent capital pour ce qui est de l'identification et de la gestion des risques d'entreprise; dans de nombreux cas, les dirigeants des unités opérationnelles travaillent en collaboration avec les groupes de soutien de l'entreprise et s'en remettent à ces derniers. Ces groupes, qui constituent la deuxième ligne de défense, comprennent les Finances, la Sécurité de l'entreprise et la Gestion des risques de l'entreprise, ainsi que les groupes comme les Affaires réglementaires, la Responsabilité d'entreprise, les Ressources humaines, l'Immobilier et l'Approvisionnement.

Groupe des Finances : le groupe des Finances de BCE joue un rôle décisif en ce qui a trait à l'identification, à l'évaluation et à la gestion des risques au moyen d'un certain nombre d'activités, notamment la gestion de la performance financière, la présentation de l'information financière externe, la gestion des régimes de retraite, la gestion du capital et les pratiques de surveillance et de mise en œuvre dans le cadre de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002* et des lois canadiennes similaires sur les valeurs mobilières, ce qui comprend l'établissement et l'application d'un contrôle interne approprié à l'égard de l'information financière. Par ailleurs, BCE a établi et applique des contrôles et procédures de communication de l'information dans le but de s'assurer que l'information qu'elle communique au public, notamment ses risques d'entreprise, est adéquatement enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prévus. Pour des renseignements supplémentaires sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière et les contrôles et procédures de communication de l'information de BCE, se reporter à la circulaire de procuration et à la section 10.3, *Efficacité des contrôles internes*, du présent rapport de gestion.

Groupe Sûreté de l'entreprise : ce groupe est responsable de tous les aspects de la sûreté, ce qui exige d'avoir une connaissance approfondie de l'entreprise, du contexte des risques et de l'environnement des parties prenantes externes. S'appuyant sur ces connaissances, le groupe Sûreté de l'entreprise établit les normes de performance à respecter dans l'ensemble de l'organisation, en formulant des politiques en matière de sécurité et en surveillant de près la façon dont l'entreprise les applique. Dans des domaines où il y a des risques élevés et en émergence, comme la sécurité de l'information, le groupe Sûreté de l'entreprise mobilise son expérience et ses compétences et, avec le concours des unités opérationnelles, établit des stratégies afin d'atténuer les risques pour l'entreprise. Par exemple, nous avons mis sur pied des formations de sensibilisation à la sécurité et mis en œuvre des politiques et procédures à cet égard afin d'atténuer les risques découlant des menaces à la sécurité de l'information. Nous nous appuyons également sur des évaluations de la sécurité dans le cadre de l'identification des risques et des projets et pour cerner les contrôles appliqués à la mise en place, afin de nous assurer que les systèmes qui sont déployés ont été soumis au niveau de contrôle approprié en fonction des risques et des capacités techniques, ce qui comprend la gestion des accès, la gestion de la vulnérabilité, le contrôle de la sécurité et les tests qui en découlent, pour aider à détecter les tentatives d'accès non autorisés à nos systèmes d'information et à nos réseaux, et pour y réagir. Nous évaluons et cherchons à adapter nos politiques et nos procédures relatives à la sécurité conçues pour protéger nos informations et nos actifs en tenant compte de l'évolution continue et de la complexité accrue des menaces à la sécurité de l'information. Cependant, étant donné la complexité et l'envergure de nos activités, de l'infrastructure du réseau, des technologies et des systèmes de TI connexes, rien ne garantit que les politiques et les procédures en place empêcheront la survenance de toutes les atteintes à la sécurité de l'information possibles. Rien ne garantit non plus que la police d'assurance détenue couvrira les coûts, les dommages-intérêts, les passifs ou les pertes qui pourraient découler de la survenance d'une atteinte à la sécurité de l'information.

Groupe Gestion des risques de l'entreprise : ce groupe travaille en collaboration avec l'ensemble de la société pour recueillir de l'information et faire rapport sur l'évaluation que fait l'entreprise des principaux risques auxquels elle est confrontée. Une fois par année, les membres de la direction participent à un sondage sur les risques qui constitue un important point de référence dans le cadre du processus global d'évaluation des risques.

En plus des activités décrites ci-dessus, la deuxième ligne de défense sert à établir et à faire fonctionner les mécanismes de surveillance axés sur des secteurs de risque pertinents ainsi qu'à resserrer les liens entre la première et la deuxième ligne de défense. De cette manière, on s'assure de bien comprendre les risques émergents, leur pertinence pour l'entreprise et les plans d'atténuation proposés.

Afin de coordonner davantage les efforts mis en œuvre par la première et la deuxième ligne de défense, BCE a mis sur pied le Comité de surveillance de la Santé, Sécurité, Sûreté, de l'Environnement et de la Conformité. Un nombre important des plus hauts dirigeants de BCE siègent à ce comité, dont le mandat est de surveiller les risques et les possibilités stratégiques de BCE en matière de sûreté (y compris la sécurité de l'information), de conformité ainsi que d'environnement et de santé et sécurité. Ce comité interfonctionnel cherche à s'assurer que tous les risques pertinents sont adéquatement identifiés et que les mesures d'atténuation sont bien intégrées dans l'entreprise, avec la mise en place des ressources suffisantes pour les appuyer.

TROISIÈME LIGNE DE DÉFENSE – GROUPE DE L'AUDIT INTERNE
L'audit interne, un volet du système global d'information de gestion et de contrôle, doit assumer le rôle d'un organe d'évaluation indépendant. Son mandat est de présenter au comité d'audit et à la direction un portrait objectif du contexte des risques et de l'environnement de contrôle de l'entreprise afin d'aider la direction à prendre les mesures nécessaires pour réaliser les impératifs stratégiques de BCE et d'assurer une présence en matière d'audit dans l'ensemble de l'entreprise de BCE et de ses filiales.

2 Impératifs stratégiques

Notre succès s'appuie sur l'exécution résolue, par l'équipe de BCE, des six impératifs stratégiques qui sous-tendent notre but : que nous soyons reconnus par les clients comme la première entreprise de communications du Canada.

2.1 Investir dans les réseaux et les services large bande



Nous investissons dans les plateformes à large bande sur fil et sans fil pour offrir les services sans fil, de télé, Internet et IP les plus évolués possible, pour soutenir la croissance continue de notre clientèle d'abonnés et des services de données dans toutes nos gammes de produits résidentiels ainsi que pour répondre aux besoins de notre clientèle d'abonnés du marché d'affaires.

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2018

- Nous avons procédé à l'expansion de notre réseau sans fil LTE-A afin de couvrir 91 % de la population canadienne, à des vitesses de transmission de données pouvant atteindre 260 Mbps (vitesses de téléchargement moyennes attendues de 18 Mbps à 74 Mbps). De plus, notre réseau LTE-A quadribande couvre plus de 24 % de la population, à des vitesses pouvant atteindre 750 Mbps (vitesses de téléchargement moyennes attendues de 25 Mbps à 220 Mbps dans des zones choisies).
- Nous sommes devenus le premier fournisseur de services sans fil au Canada à atteindre des vitesses LTE Gigabit lors d'essais et nous avons déployé le service à ces vitesses supérieures à Toronto et à Kingston. Pour pousser les vitesses LTE-A au niveau du gigabit, Bell a associé l'agrégation de porteuses aux technologies MAQ-256 (modulation d'amplitude en quadrature) améliorée et 4x4 entrées multiples/sorties multiples (pour *Multiple Input Multiple Output* (MIMO)) dans le but de renforcer l'efficacité du spectre et d'augmenter la capacité.
- Nous avons continué d'étendre la zone de couverture de notre service FTTP au moyen de connexions directes par fibre optique, rejoignant environ 4,6 millions de foyers et d'entreprises dans sept provinces. Notre programme à long terme lié à la fibre à large bande était achevé à hauteur d'environ 50 % à la fin de 2018. Le service FTTP offre des vitesses d'accès à large bande allant jusqu'à 1,5 Gbps actuellement, et des vitesses plus élevées sont attendues à l'avenir, à mesure que l'équipement permettra la transmission de données à ces vitesses plus élevées.
- Nous avons lancé le réseau à large bande entièrement optique à Toronto, permettant à plus de 1 million de foyers et d'entreprises de la ville de profiter de vitesses Internet rapides, de services de télé évolués et d'une connectivité d'affaires. Bell a entrepris le projet en 2015, en étroite collaboration avec la ville de Toronto et Toronto Hydro, employant des techniques d'installation novatrices et de nouveaux équipements lourds pour mettre en place le réseau le plus efficacement et le plus rapidement possible.
- Nous avons commencé la construction de connexions entièrement optiques pour un nombre additionnel de 1,3 million de foyers et d'entreprises dans l'ensemble de la populeuse région du Grand Toronto et de l'indicatif 905, une région en forte croissance qui entoure la métropole. Bell a amorcé des projets dans un certain nombre de collectivités, notamment dans la ville d'Oshawa, la municipalité de Clarington, la ville d'Orillia et la région de Chatham-Kent.

- Nous avons lancé le service sans fil jusqu'aux locaux de l'abonné (pour *wireless-to-the-premise* (WTTP)) dans 28 collectivités rurales de l'Ontario et du Québec à la suite des essais concluants qui ont été menés dans la bande de fréquences de 3,5 gigahertz (GHz) s'appuyant sur les technologies MIMO et 8T8R de cinquième génération (5G). Le service WTTP repose sur une technologie sans fil fixe qui tirera pleinement parti du 5G pour offrir un service Internet haute vitesse aux résidents de petites localités mal desservies. Le service WTTP de Bell devrait offrir des vitesses de transmission à large bande de 5 à 10 fois plus rapides que les vitesses moyennes actuellement offertes dans ces secteurs. De plus, Bell a accéléré la construction de son réseau sans fil fixe WTTP, qui passera de 800 000 à 1,2 million de foyers ruraux, dans la foulée du lancement du programme Incitatif à l'investissement accéléré du gouvernement fédéral.

POINTS DE MIRE EN 2019

- Favoriser l'expansion de la couverture du réseau LTE-A pour rejoindre environ 94 % de la population canadienne.
- Déployer le réseau LTE-A quadribande pour rejoindre environ 60 % de la population canadienne avec des vitesses théoriques pouvant atteindre 750 Mbps (vitesses moyennes attendues de 25 à 220 Mbps).
- Accroître les vitesses théoriques LTE-A à 950 Mbps avec la technologie 4x4 MIMO dans certaines zones urbaines choisies, pour couvrir environ 40 % de la population canadienne.
- Poursuivre les préparatifs liés à la technologie 5G en procédant à des essais dans divers marchés, en continuant le déploiement des petites cellules mobiles et en procédant à la mise en place de liaisons de raccordement à fibre optique haute vitesse dans de plus nombreuses stations cellulaires.
- Favoriser l'expansion combinée de la zone de couverture du service FTTP au moyen de connexions directes par fibre optique et du service sans fil fixe WTTP pour couvrir plus de 5,3 millions de foyers et d'emplacements commerciaux.
 - Étendre la zone de couverture du réseau FTTP à environ 500 000 foyers et entreprises, pour rejoindre 5,1 millions d'emplacements, surtout à Montréal et dans le Grand Toronto et la région du 905.
 - Accélérer la construction du réseau sans fil fixe WTTP pour couvrir environ 200 000 foyers additionnels dans 138 collectivités rurales.

2.2 Accélérer le sans-fil



Notre objectif est de générer la croissance rentable du secteur Services sans fil de Bell en misant sur l'acquisition et la fidélisation d'abonnés des services postpayés, en accroissant notre part du marché des services prépayés, en maximisant la facturation moyenne par utilisateur (FMU) par la recherche ciblée d'abonnés des téléphones intelligents haut de gamme, dans tous les marchés géographiques dans lesquels nous exerçons des activités, en tirant parti de nos réseaux sans fil et en maintenant notre position de chef de file en matière d'appareils et de contenu mobile pour faire augmenter le taux de pénétration et d'utilisation des services de données sans fil.

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2018

- Nous avons acquis 43 % du total des activations nettes de services postpayés et de services prépayés enregistrées par les trois entreprises nationales de services sans fil.
- Nous avons accru notre clientèle d'abonnés des services postpayés sur notre réseau LTE, la portant à 91 % du total de nos abonnés des services postpayés, en hausse contre 88 % à la fin de 2017.
- Nous avons accru notre part du marché des services prépayés avec 32 129 activations nettes, enregistrant une croissance des activations nettes de services prépayés pour la première fois depuis 2009, dans la foulée de la forte demande pour notre service à faible coût Lucky Mobile.
- Nous avons continué d'afficher la FMU combinée la plus élevée dans le secteur du sans-fil au Canada.
- Nous avons étoffé notre gamme de téléphones intelligents et de tablettes avec l'ajout de 38 nouveaux appareils, notamment le iPhone XS, le iPhone XS Max et le iPhone XR d'Apple, la montre Apple Watch Series 4, le Samsung Galaxy S9, le Samsung Galaxy S9+ et le Samsung Galaxy Note 9, le Pixel 3 et le Pixel 3 XL de Google et le LG G7, accroissant ainsi notre vaste gamme d'appareils liés aux réseaux 4G LTE et LTE-A.
- Nous sommes le premier fournisseur de services sans fil au pays à offrir des points d'accès Wi-Fi intégrés dans les véhicules Ford et Lincoln compatibles, au moyen de la solution intégrée Voiture connectée de Bell. Idéal pour les travailleurs mobiles, les navetteurs et les familles qui font de longs voyages, le service Voiture connectée permet aux passagers de naviguer sur Internet, de regarder du contenu en continu et de partager du contenu sur le réseau sans fil LTE à large bande de Bell, qu'ils soient sur la route ou dans un périmètre de 50 pieds de leur véhicule stationné.
- Expansion de l'offre du service sans fil prépayé à faible coût Lucky Mobile dans l'ensemble des 10 provinces, avec son lancement au Manitoba, en Saskatchewan, au Québec, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador.
- Enrichissement de la gamme d'applications IdO, qui permettent l'interconnexion d'une variété d'appareils et d'applications pour la transmission et la réception de données.
 - Conclusion d'un partenariat avec la Ville de Kingston et la Ville d'Orillia prévoyant l'utilisation de la plateforme pour ville intelligente de Bell afin d'offrir une gamme d'applications IdO connectées visant à améliorer l'efficacité opérationnelle des services municipaux.

- Lancement d'un service géré de sécurité des solutions IdO offrant aux entreprises, aux villes intelligentes et à d'autres organisations qui utilisent des solutions IdO un ensemble évolué et complet de services de sécurité visant à détecter les cybermenaces en constante mutation et à y réagir.
- Conclusion d'un partenariat avec Echologics, un chef de file en matière de technologie de détection des fuites d'eau, afin de mettre en place une solution pour la gestion de l'eau à Medicine Hat, en Alberta.
- Conclusion d'une entente pluriannuelle avec Supérieur Propane pour fournir aux clients résidentiels et d'affaires une solution globale de surveillance de réservoirs de carburant sur le réseau mobile national LTE de Bell.

POINTS DE MIRE EN 2019

- Faire croître, de manière rentable, notre clientèle d'abonnés des services postpayés dans le sans-fil, tout en maintenant le rythme en ce qui a trait à la part du marché des activations d'abonnés des services postpayés des entreprises titulaires.
- Améliorer la FMU combinée.
- Offrir en temps opportun les derniers modèles de combinés et d'appareils afin de permettre aux clients de profiter des perfectionnements technologiques constants apportés par les fabricants ainsi que de l'accélération des vitesses de transmission pour optimiser l'utilisation de nos services.
- Continuer de faire augmenter le nombre d'abonnés dotés d'un téléphone intelligent au sein de notre clientèle des services postpayés utilisant nos réseaux 4G LTE et LTE-A.
- Tirer parti de Lucky Mobile pour faire croître notre part du marché des abonnés des services prépayés, tout en offrant aux Canadiens des options de services sans fil abordables.
- Favoriser l'expansion des zones de couverture de la technologie voix et vidéo sur LTE (VoLTE) et accentuer le déploiement pour de plus nombreux appareils.
- Accélérer la génération de nouvelles sources de produits des activités ordinaires en continuant d'accentuer la commercialisation de services et d'applications IdO.
- En février 2019, nous avons conclu un partenariat avec la Ville de Markham pour le lancement du programme d'accélération pour ville intelligente. Ce programme mettra en œuvre la plateforme pour ville intelligente de Bell, une solution évoluée d'applications IdO interconnectées permettant d'améliorer l'efficacité des activités municipales ainsi que les services offerts aux résidents de la ville.

2.3 Tirer meilleur parti du sur-fil



Notre priorité est de tirer parti de nos services de télé et Internet sur fibre pour concevoir des offres intéressantes de services résidentiels qui accroissent les ventes des forfaits de produits groupés et améliorent la satisfaction et la fidélisation de la clientèle. Ces services à large bande contribuent à la transformation en cours de la composition de nos activités, de moins en moins orientée vers les services voix filaires traditionnels.

Dans nos marchés d'affaires, nous continuons d'étendre nos réseaux à large bande et de fournir une meilleure prestation de solutions intégrées aux entreprises canadiennes, tout en poursuivant la transformation de notre entreprise, délaissant notre rôle de fournisseur de services réseau traditionnels pour endosser celui de fournisseur de services d'hébergement de données, d'informatique en nuage et de services gérés totalement intégrés.

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2018

- Nous avons fortifié notre position de premier fournisseur de services Internet (FSI) du Canada grâce à une clientèle d'abonnés d'Internet haute vitesse de 3 933 931, en hausse de 3,8 % par rapport à 2017, ce qui comprend 1,2 million d'abonnés utilisant le réseau FTTP.
- Nous avons maintenu notre position de plus important fournisseur de services de télé du Canada, notre clientèle se chiffrant à 2 853 081 abonnés, et nous avons augmenté le nombre total de nos abonnés de la télé IP de 8,1 %, le portant à 1 675 706.
- Nous avons accru les vitesses d'accès du service Internet Fibe jusqu'à 1,5 Gbps, la vitesse jusqu'au domicile la plus rapide au Canada. Le service Fibe Gigabit à 1,5 avec utilisation illimitée a été lancé en Ontario, au Québec et dans les provinces de l'Atlantique. Ce service Internet amélioré propose des vitesses totales allant jusqu'à 1,5 Gbps pour le téléchargement et jusqu'à 940 Mbps pour le téléversement.
- Nous avons obtenu le premier rang du classement des FSI les plus rapides de 2018 au Canada de *PCMag*, livrant l'indice global de vitesse Internet le plus élevé jamais enregistré par le magazine au Canada et obtenant un résultat supérieur de 30 % à celui de notre plus proche concurrent. Nos activités dans les provinces de l'Atlantique, commercialisées sous la marque Bell Aliant, ont pris le deuxième rang dans les tests de vitesse, tandis que Bell MTS du Manitoba s'est classé pour la première fois parmi les dix premiers.
- Nous avons lancé le service exclusif Wi-Fi Partout chez vous qui combine les points d'accès au service Wi-Fi avec l'intelligence de réseautage en nuage des modems Borne universelle 3000 et Borne universelle 2000 de Bell pour apprendre comment les foyers utilisent Internet et s'assurer que tous les dispositifs reçoivent le signal le plus puissant et atteignent la plus haute vitesse possible.
- Nous avons maintenu notre position de chef de file de l'innovation en télé au Canada en continuant de perfectionner nos services de télé IP.
 - Nous avons lancé la fonction Téléchargez et partez, grâce à laquelle les clients de Télé Fibe en Ontario, au Québec et dans le Canada atlantique peuvent télécharger les enregistrements de leur récepteur enregistreur avec l'application Télé Fibe pour pouvoir les regarder sur des appareils mobiles iOS et Android, même sans connexion Internet.
 - Nous avons élargi l'accès au service Alt Télé avec la clé Fire TV d'Amazon et une variété d'appareils Android TV, notamment les produits de Sony, NVIDIA, Xiaomi, et d'autres produits certifiés de Google.
 - Nous avons conclu une entente pluriannuelle avec Ericsson afin de tirer parti de sa plateforme infonuagique MediaFirst de prochaine génération en vue d'offrir aux clients de Télé Fibe et d'Alt Télé une expérience encore plus personnalisée et favorisant la convergence télé multiécran.
- Nous avons offert l'accès aux services Web Amazon dans notre gamme prépondérante de solutions infonuagiques à l'intention des entreprises canadiennes. Le service Connexion en nuage de Bell propose des solutions souples en matière d'informatique en nuage et de stockage de Bell et de partenaires comme Microsoft, IBM et maintenant Amazon sur les réseaux à large bande de Bell, offrant une meilleure fiabilité, des vitesses plus élevées et une sécurité renforcée avec des connexions privées de bout en bout.

- Nous avons lancé la plateforme des services de réseau virtuel (SRV) qui offre aux grandes entreprises clientes un éventail de fonctions réseau sur demande hébergées en toute sécurité dans le nuage privé de Bell. Premiers du genre au Canada, les services de réseau virtuel de Bell répondent aux besoins sur demande des clients en transformant et en centralisant les réseaux physiques dans des réseaux virtualisés pilotés par logiciel.
- Bell a été désignée comme un chef de file dans la prestation de services de sécurité au Canada par International Data Corporation (IDC), un cabinet-conseil mondial en TI et télécom, dans son rapport 2018 sur l'évaluation des fournisseurs canadiens de services de sécurité, pour la troisième année consécutive. L'étude réalisée par IDC sur les principaux fournisseurs canadiens de services de sécurité met en évidence la gamme de services professionnels exceptionnellement riche de Bell, qui comprend des services de sécurité en nuage ainsi que des services évolués de détection des menaces et d'atténuation en amont, et qui est appuyée par une équipe très compétente et des réseaux de premier plan.

POINTS DE MIRE EN 2019

- Continuer d'accroître notre clientèle d'abonnés résidentiels des services de télé IP et Internet ainsi que la pénétration des services FTTP et WTTIP.
- Faire augmenter le PMU des services résidentiels par l'effet de la modification des prix et de l'adoption croissante des forfaits multiproduits par foyer.
- Continuer d'améliorer nos services de télé en proposant des moyens plus évolués de profiter des services Télé Fibe et Alt Télé.
 - Rendre l'application Télé Fibe accessible sur un plus grand nombre d'appareils, notamment Chromecast.
 - Mettre à niveau notre gamme de récepteurs satellite pour inclure l'enregistreur Partout chez vous et l'accès à Netflix et à YouTube.
- Maintenir la supériorité de nos produits en offrant de nouveaux services et en favorisant l'innovation dans les produits afin de fournir la meilleure couverture Wi-Fi et d'offrir une expérience plus enrichissante à la maison.
 - Offrir l'application Wi-Fi mobile de Bell à tous les abonnés des services Internet et de télé de Bell.
- Réduire le total des pertes nettes des services SAR filaires résidentiels.
- Investir dans l'expansion des connexions directes par fibre et dans de nouvelles solutions dans des portefeuilles clés, comme les réseaux Internet et privés, les services de centres de données et d'informatique en nuage, les communications unifiées, les services liés à la sécurité et à l'IdO, pour améliorer l'expérience des clients d'affaires et faire augmenter les dépenses globales des clients d'affaires dans les produits et services de télécommunications.
- Accroître notre part du portefeuille des grandes entreprises clientes en misant davantage sur la croissance au chapitre des solutions d'affaires et des services de connectivité.
- Augmenter le nombre de nouvelles relations clients nettes pour ce qui est des moyennes et des grandes entreprises et réduire les pertes de clients des petites entreprises.

2.4 Accroître notre leadership dans les médias



Nous nous efforçons de diffuser un contenu de premier plan en matière de sports, de nouvelles, de divertissement et d'économie, sur tous les écrans et toutes les plateformes, pour agrandir l'auditoire. Par ailleurs, nous créons notre propre contenu de classe mondiale, de telle manière que notre programmation et notre couverture des événements survenant au pays et ailleurs dans le monde soient le reflet des attitudes, des opinions, des valeurs ainsi que de l'immense potentiel de créativité artistique canadiens. Nous prévoyons également lancer de nouveaux services à l'appui d'autres sources de produits.

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2018

- Nous avons maintenu CTV au premier rang des réseaux de télé au Canada pour une 17^e année consécutive, CTV qui demeure en tête avec 10 des 20 émissions les plus regardées par les téléspectateurs à l'échelle nationale dans toutes les principales catégories démographiques.
- TSN est demeurée la chaîne de télé spécialisée la plus regardée au Canada et RDS est demeurée la chaîne francophone de télé spécialisée dans les sports numéro un.
- Nous avons lancé TSN Direct et RDS Direct, qui permettent aux consommateurs d'accéder directement au contenu de TSN et de RDS au moyen d'un abonnement mensuel, sans contrat. Les abonnés numériques peuvent accéder à la programmation de TSN et de RDS par leur ordinateur, tablette ou appareil mobile, l'Apple TV, un téléviseur intelligent Samsung et Xbox One.
- TSN et RDS ont développé leur partenariat de diffusion avec UFC, la plus importante organisation d'arts martiaux mixtes au monde, obtenant des droits de diffusion et des droits numériques accrus pour TSN et RDS ainsi que pour les plateformes de Bell Média.
- Nous avons lancé le tout nouveau service de télé en continu Crave, qui regroupe en un seul service le contenu de TMN, HBO Canada, SHOWTIME et d'autre contenu de choix et qui offre pour la première fois la programmation actuelle de HBO directement à tous les Canadiens ayant accès à Internet. La clientèle de Crave a augmenté, passant à 2,3 millions d'abonnés à la fin de 2018.
- Nous avons conclu une entente à long terme avec Lionsgate afin d'offrir le service de télé payante américain de premier choix STARZ au Canada et de distribuer en primeur à la télé payante les futurs films en salle de Lionsgate sur le territoire.
- Nous avons conclu des ententes exclusives à long terme avec la plupart des grands studios de cinéma, notamment 20th Century Fox et Fox Searchlight Films, Entertainment One, Sony Pictures Entertainment, Universal Pictures et Focus Features, MGM Studios Inc., ainsi que Warner Bros. International Television Distribution, afin d'offrir les plus grands succès et franchises cinématographiques issus des studios d'Hollywood sur une variété de plateformes, notamment linéaire, sur demande et numérique.
- Nous avons lancé CTV Movies et CTV Throwback, deux nouveaux services de vidéo sur demande (VSD) financés par la publicité offrant des milliers d'heures de contenu, ce qui constitue la première étape de l'évolution de la superplateforme CTV en tant que principale source de divertissement sur plateforme numérique au Canada.
- Nous avons acquis une participation majoritaire dans les studios Pinewood de Toronto, en partenariat avec Comweb Studio Holdings Inc., Castlepoint Studio Partners 2 Limited et la Ville de Toronto. Les travaux d'agrandissement, qui se dérouleront en plusieurs étapes, ont été amorcés, et la nouvelle superficie de production totale (plateaux de tournage et espace d'appoint) sera portée à 200 000 pieds carrés (18 580 mètres carrés). Avec cette expansion, les studios Pinewood de Toronto deviendront les plus importants studios spécialement construits à cette fin au Canada et seront mieux outillés pour accueillir une clientèle en croissance pour ses productions télévisuelles et ses films nationaux et internationaux.
- Nous avons conclu un partenariat avec Bloomberg Media pour créer et lancer BNN Bloomberg, la première marque multiplateforme en matière de nouvelles économiques au Canada. BNN Bloomberg offre à l'auditoire et aux annonceurs une vaste gamme de produits sur les plateformes numérique, de télé et de radio, ciblant les décideurs du monde des affaires du Canada.

- Nous avons conclu une entente à long terme avec VICE Media (VICE) aux termes de laquelle Bell Média devient le radiodiffuseur canadien exclusif de la nouvelle programmation originale du réseau linéaire américain de VICE, VICELAND, ainsi que de centaines d'heures de la bibliothèque de programmation de VICE.
- Nous avons lancé Snackable TV, une application avant tout mobile offrant sous forme de courts clips un contenu de divertissement de choix pouvant être partagé par les téléspectateurs intéressés par de courts extraits de contenu exclusif de HBO, Comedy Central, Etalk et davantage.
- Astral, la division d'affichage extérieur de Bell Média, a conclu un nouveau partenariat avec Campsite, un chef de file en matière de programmation pour les campagnes d'affichage extérieur comptant des bureaux à Montréal, et avec Vistar Media, un chef de file américain en technologie de programmation dans le domaine de l'affichage extérieur sur plateforme numérique. Avec ces ententes, les 240 faces d'affichage numérique grand format et éléments de mobilier urbain d'Astral partout au Canada seront accessibles par l'entremise de plateformes de programmation.

POINTS DE MIRE EN 2019

- Augmenter les produits des activités ordinaires générés grâce à la monétisation des droits sur le contenu et des propriétés de Bell Média sur l'ensemble des plateformes, ainsi que sur les plateformes d'affichage extérieur et les médias numériques, tout en contrôlant la hausse des coûts relatifs à la programmation télé et au contenu de choix.
- Maintenir un vaste auditoire et des cotes d'écoute élevées pour toutes les propriétés de télé et de radio.
- Continuer de soutenir l'adoption de Crave, le service de diffusion en continu sur demande.
- Renforcer notre position de chef de file dans l'industrie pour ce qui est de la télé traditionnelle, spécialisée et payante, des services de diffusion en continu ainsi que des services dans les sports.
 - Le 1^{er} mars 2019, nous avons modifié l'image de marque de la chaîne de télé payante Encore, la rebaptisant STARZ, pour offrir une programmation STARZ de premier choix et une vaste sélection de films et de séries télévisuelles à succès de Lionsgate, contribuant à faire de cette chaîne une plateforme de classe mondiale. De plus, STARZ est également désormais offerte directement à tous les Canadiens qui ont accès à Internet, à titre d'ajout à l'éventail de programmation de Crave.
 - En janvier 2019, TSN et RDS ont lancé l'ACCÈS 1 JOUR pour leurs services de diffusion en continu TSN Direct et RDS Direct. Cette toute nouvelle formule d'abonnement pour une seule journée, la première du genre au Canada, offre l'accès intégral aux chaînes TSN et RDS pendant 24 heures, sans contrat.
- Réussir à renouveler des ententes avec les entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR).
- Développer les services internes de production et de création de contenu pour la distribution et l'utilisation sur tous les écrans et sur toutes les plateformes.
- Étoffer le contenu en direct et sur demande au moyen de la gamme de produits Télé Partout.
- Consolider notre position de leader en affichage extérieur au Canada.
- Tirer parti des ventes intégrées et des commandites sur plateformes multiples.
- Faire croître les produits des activités ordinaires par le truchement de partenariats uniques en leur genre et d'investissements stratégiques dans le contenu.

2.5 Améliorer le service à la clientèle



Notre objectif est d'améliorer l'expérience globale des clients en misant sur l'efficacité des centres d'appels, en respectant nos engagements relativement aux installations et aux réparations exécutées rapidement, en rehaussant la qualité du réseau et en améliorant les processus visant à simplifier les transactions des clients et les interactions avec nos employés de première ligne et nos outils libre-service. Tous ces éléments nous aideront à nous distinguer de nos concurrents et à fidéliser nos clients dans une perspective à long terme. Nous avons l'intention d'y parvenir en investissant les sommes nécessaires pour améliorer nos services de première ligne, nos réseaux, nos produits et nos canaux de distribution afin d'attirer des clients et de les fidéliser.

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2018

- Virgin Mobile Canada (Virgin Mobile) a été classée au premier rang pour ce qui est de la satisfaction globale des clients envers le service dans l'étude réalisée en 2018 par J. D. Power sur le service à la clientèle offert par les fournisseurs canadiens de services sans fil, pour la deuxième année consécutive, s'illustrant particulièrement pour ce qui est de la satisfaction des clients envers le soutien au téléphone, en magasin et en ligne, ainsi que pour la clarté de l'information présentée dans les sites Web de l'entreprise ou diffusée sur les forums d'utilisateurs et les médias sociaux.
- Le taux de désabonnement des services sans fil postpayés a diminué de 0,03 point, en raison de nos investissements dans la qualité des réseaux et la fidélisation de la clientèle.
- L'application MonBell a été désignée meilleure application mobile en télécommunications de 2018 lors de la remise annuelle des prix MobileWebAwards.
- Nous avons actualisé l'application MonBell : les clients peuvent maintenant modifier leur forfait Internet et gérer presque tous les aspects de leur service de télé, y compris modifier la sélection des chaînes ou le forfait télé, commander du contenu à la carte ou sur demande et mettre leur récepteur à niveau.
- Nous avons modifié la présentation de MonBell.ca, la rendant plus propice à la mobilité et permettant aux clients de trouver plus facilement ce qu'ils cherchent et de faire des opérations en ligne. Les transactions mobiles ont augmenté de 22 %.
- Nous avons intégré une fonction permettant aux clients de redémarrer leur modem à distance sur Bell.ca : ces derniers ont ainsi réglé plus de 40 % de leurs problèmes de connectivité Internet.
- Nous avons amélioré le service Web Gérer votre rendez-vous en y ajoutant de nouvelles fonctions libre-service, comme la possibilité pour les clients de

modifier en ligne l'heure d'un rendez-vous et la transmission d'informations utiles aux techniciens, comme les codes d'accès aux immeubles et des instructions sur le stationnement.

- Nous avons réduit le temps d'installation du service FTTP de 9 %.
- Nous avons réduit le nombre de visites de techniciens pour les réparations du service résidentiel Télé Fibe fondé sur la technologie FTTP de 6 %.
- Nous avons procédé aux installations de services résidentiels à raison de 33 % plus rapidement.

POINTS DE MIRE EN 2019

- Continuer de perfectionner nos outils libre-service.
- Continuer d'investir dans des initiatives de service à la clientèle pour réduire la complexité pour tous les clients, notamment en matière de facturation.
- Réduire davantage le volume total d'appels des clients dans nos centres d'appels ainsi que le nombre de visites de techniciens.
- Continuer d'améliorer notre performance au chapitre de la satisfaction de la clientèle.
- Assurer une plus grande uniformité de l'expérience client.
- Continuer d'améliorer la personnalisation client.
- Réduire le temps d'installation pour les services fondés sur la technologie FTTP et améliorer la qualité du service.
- Déployer une nouvelle technologie diagnostique permettant d'améliorer les services de dépannage et de surveillance proactive du service pour nos clients.
- Simplifier l'expérience des techniciens sur le terrain en favorisant la simplification et l'innovation en matière d'outils.
- Améliorer les processus de dépannage et de diagnostic afin de gérer la complexité croissante des problèmes soulevés par les clients et affectant les appareils.

2.6 Établir une structure de coûts concurrentielle



La maîtrise des coûts est un volet central de notre performance financière. Elle demeure un élément essentiel de notre objectif visant à maintenir les marges, du fait de la poursuite de la diminution des produits tirés des services voix et données filaires traditionnels et de l'orientation continue du portefeuille de produits vers les services de croissance. Nous nous efforçons d'y parvenir en exploitant notre entreprise de la manière la plus rentable possible afin de maximiser notre efficacité opérationnelle et nos gains de productivité.

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2018

- Nous avons procédé à une réduction nette de 4 % des postes de cadre, soit environ 700 postes, ce qui devrait générer des économies annualisées d'environ 75 millions \$. Cette transformation reflète la poursuite des efforts d'intégration de Bell MTS, de Bell Aliant et d'autres entreprises acquises.
- Nous avons réalisé des améliorations au chapitre de la productivité ainsi qu'un meilleur rapport coûts-efficacité découlant de l'expansion de la zone de couverture du réseau entièrement optique de Bell et des innovations en matière de services facilitées par les nouvelles technologies à large bande.
- Nous avons maintenu une marge du BAIIA ajusté⁽¹⁾ consolidée des Services sur fil de Bell et de BCE relativement stable.
- Nous avons fait reculer le coût après impôt des titres d'emprunt émis de Bell Canada à 3,1 %.

POINTS DE MIRE EN 2019

- Réaliser des économies de coûts d'exploitation découlant :
 - des réductions de personnel effectuées en 2018;
 - de la réduction des taux contractuels des fournisseurs;
 - de la diminution du trafic non acheminé par notre propre réseau filaire;
 - du déploiement plus marqué de la technologie FTTP;
 - des changements des comportements des consommateurs qui devraient découler de l'innovation dans les produits et des améliorations du service à la clientèle;
 - de la réalisation de synergies additionnelles au chapitre de l'exploitation pour Bell MTS.
- Optimiser la structure de coûts d'exploitation pour l'harmoniser à nos résultats au chapitre des produits des activités ordinaires.

(1) Le terme marge du BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la section 10.2, Mesures financières non conformes aux PCGR et indicateurs de performance clés – BAIIA ajusté et marge du BAIIA ajusté dans ce rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires.

3 Objectifs de performance, perspectives, hypothèses et risques

Cette rubrique présente des renseignements sur notre performance par rapport aux objectifs de 2018, sur nos perspectives commerciales et nos hypothèses relatives aux activités d'exploitation, sur une base consolidée, pour 2019 et sur nos principaux risques d'entreprise.

3.1 Performance de BCE en 2018 vs objectifs de l'orientation

ORIENTATION FINANCIÈRE	OBJECTIF DE 2018	PERFORMANCE ET RÉSULTATS DE 2018	ATTEINT
Croissance des produits des activités ordinaires	2 % à 4 %	3,1 % Les produits des activités ordinaires de BCE ont augmenté de 3,1 % en 2018 par rapport à l'exercice précédent, dans la foulée de la croissance de nos trois secteurs, et ils reflètent l'augmentation des produits tirés des services ainsi que des produits des activités ordinaires tirés des produits de 1,7 % et de 13,7 %, respectivement. Ces résultats incluent la contribution de l'acquisition de MTS conclue en mars 2017.	✓
Croissance du BAIIA ajusté	2 % à 4 %	2,7 % Le BAIIA ajusté de BCE a augmenté de 2,7 % en 2018 par rapport à l'exercice précédent, dans la foulée de la croissance de 5,6 % pour notre secteur Services sans fil de Bell et de 1,7 % pour notre secteur Services sur fil de Bell, atténuée en partie par la diminution de 3,2 % pour notre secteur Bell Média. L'augmentation est attribuable à la croissance des produits des activités ordinaires, aux mesures efficaces de compression des coûts et à la contribution de l'acquisition de MTS; elle a été contrebalancée en partie par l'augmentation du coût des produits vendus imputable aux ventes accrues de combinés sans fil ainsi qu'au niveau plus élevé des ventes de produits aux grandes entreprises clientes, de même que par la hausse des coûts relatifs au contenu et à la programmation chez Bell Média.	✓
Intensité du capital	Approximativement 17 %	16,9 % Les investissements de BCE ont totalisé 3 971 millions \$ en 2018, en baisse de 1,6 % par rapport à l'exercice précédent, soit un ratio d'intensité du capital de 16,9 %, en baisse comparativement à 17,7 % en 2017. Nous avons continué de concentrer nos investissements stratégiques sur l'expansion de notre réseau FTTP pour brancher un plus grand nombre de foyers et d'entreprises, sur le déploiement continu de notre réseau mobile LTE-A, sur la capacité d'agrégation des portuses de spectre, sur le déploiement des petites cellules sans fil afin d'optimiser la couverture, la qualité du signal et les liaisons de raccordement pour les services de données, ainsi que sur l'expansion de la capacité des réseaux pour soutenir la croissance de la clientèle et de la consommation des services de données, le lancement initial du réseau à large bande sans fil fixe dans des collectivités rurales de l'Ontario et du Québec et l'acquisition et l'intégration de MTS.	✓
Bénéfice net par action ajusté (BPA ajusté) ⁽¹⁾	3,45 \$ à 3,55 \$	3,51 \$ Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires en 2018 a diminué de 81 millions \$, ou 0,10 \$ par action ordinaire, par rapport à 2017, en raison de l'augmentation des autres charges, qui comprenaient les charges pour perte de valeur de 200 millions \$ relatives principalement à notre secteur Bell Média, de l'augmentation de la dotation aux amortissements et de la hausse des charges financières. Cette diminution a été partiellement compensée par l'augmentation du BAIIA ajusté, la croissance des produits des activités ordinaires ayant largement compensé l'augmentation des coûts d'exploitation, ainsi que par la diminution de l'impôt sur le résultat et la diminution des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres. À l'exclusion de l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des (pertes nettes) profits nets lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des pertes nettes sur placements, des coûts relatifs au remboursement anticipé de la dette et des charges pour perte de valeur, le bénéfice net ajusté en 2018 s'est établi à 3 151 millions \$, soit 3,51 \$ par action ordinaire, comparativement à 3 058 millions \$, soit 3,42 \$ par action ordinaire, en 2017.	✓
Croissance des flux de trésorerie disponibles	3 % à 7 %	4,4 % Les flux de trésorerie disponibles ont augmenté de 149 millions \$ en 2018, ce qui est principalement attribuable à l'augmentation des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite des cotisations volontaires versées aux régimes de retraite PD et des coûts liés aux acquisitions et autres payés, ainsi qu'à la diminution des dépenses d'investissement.	✓
Dividende sur actions ordinaires annualisé	3,02 \$	3,02 \$ Le dividende sur actions ordinaires annualisé de BCE pour 2018 a été majoré de 15 cents, soit 5,2 %, passant à 3,02 \$ comparativement à 2,87 \$ par action en 2017.	✓
Ratio de distribution	65 % à 75 % des flux de trésorerie disponibles	75 % Le ratio de distribution a augmenté, passant de 73 % en 2017 à 75 % en 2018.	✓

(1) Le terme BPA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la section 10.2, Mesures financières non conformes aux PCGR et indicateurs de performance clés – Bénéfice net ajusté et BPA ajusté dans ce rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires, y compris un rapprochement avec la mesure financière conforme aux normes IFRS la plus comparable.

3.2 Perspectives commerciales et hypothèses

PERSPECTIVES

Les perspectives de BCE pour 2019 s'appuient sur les solides résultats financiers réalisés en 2018, qui reflètent l'augmentation des ajouts nets d'abonnés pour les services sans fil et de la rentabilité d'exploitation, l'amélioration de la performance financière interne dans le sur-fil, la croissance de la part du marché des services Internet et de télé à large bande découlant de l'expansion de la zone de couverture du réseau de fibre au moyen de connexions directes offrant des vitesses plus concurrentielles pour les services Internet et de l'innovation au chapitre des produits, par exemple Alt TV, ainsi que l'incidence des économies de coûts d'exploitation découlant des réductions de personnel et autres améliorations de la productivité.

Notre performance financière projetée pour 2019 s'appuie sur la poursuite de la réalisation de nos six impératifs stratégiques dans un marché extrêmement concurrentiel et dynamique. La croissance de la clientèle d'abonnés des services sans fil, Internet et de télé, conjuguée à l'approche rigoureuse en matière d'établissement des prix et à la gestion systématique des coûts, devrait permettre de réaliser une croissance des produits des activités ordinaires et du BAIIA ajusté. Ces facteurs devraient contribuer à des flux de trésorerie disponibles plus élevés constituant une base stable pour la majoration du dividende sur actions ordinaires de BCE en 2019, ainsi que pour le maintien à un niveau élevé de nos dépenses d'investissement dans l'infrastructure de fibre à large bande et sans fil visant à soutenir la croissance future.

Les grandes priorités opérationnelles de 2019 pour BCE sont les suivantes :

- maintenir notre part du marché des ajouts nets d'abonnés des services postpayés dans le sans-fil des entreprises titulaires;
- faire croître notre part du marché des abonnés des services prépayés dans le sans-fil;
- poursuivre l'expansion de la couverture du réseau mobile LTE-A pour rejoindre environ 94 % de la population canadienne tout en poursuivant les préparatifs liés à la technologie 5G en procédant à des essais dans divers marchés, en continuant le déploiement des petites cellules mobiles et en procédant à la mise en place des liaisons de raccordement à fibre optique haute vitesse dans de plus nombreuses stations cellulaires;
- étendre la zone de couverture du réseau FTTP à environ 500 000 foyers et entreprises, pour rejoindre 5,1 millions d'emplacements;

- accélérer la construction du réseau sans fil fixe WTTTP pour couvrir environ 200 000 foyers additionnels dans des collectivités rurales;
- continuer d'accroître notre clientèle d'abonnés résidentiels des services de télé IP et Internet ainsi que la pénétration des services FTTP et WTTTP;
- faire augmenter le PMU des services résidentiels sur fil par l'effet de la modification des prix et de l'adoption croissante des forfaits multiproduits par foyer;
- accentuer la supériorité de nos produits Internet et de télé en offrant de nouveaux services et en favorisant l'innovation afin de fournir la meilleure couverture Wi-Fi et d'offrir une expérience plus enrichissante à la maison;
- investir dans l'expansion des connexions directes par fibre et dans de nouvelles solutions dans des portefeuilles clés, comme les réseaux Internet et privés, les services de centres de données et d'informatique en nuage, les communications unifiées, les services liés à la sécurité et à l'IdO, pour améliorer l'expérience des clients d'affaires et faire augmenter les dépenses globales des clients d'affaires dans les produits et services de télécommunications;
- réaliser des économies de coûts d'exploitation découlant des réductions de personnel effectuées en 2018, de la réduction des taux contractuels des fournisseurs, de la diminution du trafic non acheminé par notre propre réseau filaire, du déploiement plus marqué de la technologie FTTP, des changements des comportements des consommateurs découlant de l'innovation dans les produits, des améliorations du service à la clientèle et de la réalisation de synergies additionnelles au chapitre de l'exploitation pour Bell MTS;
- augmenter les produits des activités ordinaires générés grâce à la monétisation des droits sur le contenu et des propriétés de Bell Média sur l'ensemble des plateformes, ainsi que sur les plateformes d'affichage extérieur et les médias numériques, tout en contrôlant la hausse des coûts relatifs à la programmation télé et au contenu de choix;
- continuer de soutenir l'adoption de Crave, le service de vidéo en continu sur demande de Bell Média.

Compte tenu de la performance financière projetée pour 2019, nous avons pu augmenter de 15 cents, soit 5,0 %, le dividende sur actions ordinaires annualisés de BCE pour 2019, qui est passé à 3,17 \$ par action.

HYPOTHÈSES

HYPOTHÈSES RELATIVES À L'ÉCONOMIE CANADIENNE

- Un ralentissement légèrement plus marqué de la croissance économique, étant donné la plus récente estimation de la Banque du Canada de la croissance du produit intérieur brut du Canada de 1,7 % en 2019, en baisse par rapport à 2,0 % en 2018.
- Les gains au chapitre de l'emploi devraient continuer en 2019, car le niveau d'investissement des entreprises devrait augmenter mais demeurer variable.
- Les taux d'intérêt devraient légèrement augmenter en 2019.
- Le dollar canadien devrait se maintenir à son niveau actuel. Toute nouvelle fluctuation pourrait être tributaire de l'incidence de la vigueur du dollar américain, des taux d'intérêt et des variations des prix des marchandises.

HYPOTHÈSES RELATIVES AU MARCHÉ

- L'intensification continue de la concurrence dans le marché résidentiel, le marché d'affaires et le marché de gros des services sur fil et sans fil.
- Une hausse, à un rythme toutefois moins rapide, du taux de pénétration du secteur du sans-fil et de l'adoption des téléphones intelligents.
- Un effritement du marché des services de connectivité pour les services voix et données, dans la foulée de la migration des clients d'affaires vers des solutions de télécommunications traditionnelles à plus faible prix ou des services par contournement offerts par des concurrents.
- L'incidence éventuelle de la baisse des cotes d'écoute et de la demande variable sur le marché publicitaire.
- La croissance continue des coûts du contenu média pour obtenir de la programmation télévisuelle.
- L'érosion constante de la clientèle du service de télé linéaire, en raison du nombre grandissant d'abonnés qui se débranchent du câble et de personnes qui n'ont jamais été abonnées à un service de câblodistribution.

3.3 Principaux risques d'entreprise

Une description sommaire de certains de nos principaux risques d'entreprise qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur l'ensemble de nos secteurs est présentée ci-dessous. Certains risques d'entreprise supplémentaires propres à un secteur donné sont présentés à la rubrique 5, *Analyse des secteurs d'activité*. Pour obtenir une description détaillée des principaux risques liés à notre cadre réglementaire et une description des autres principaux risques d'entreprise qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, nos activités ou notre réputation, se reporter à la rubrique 8, *Cadre réglementaire*, et à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*, respectivement.

ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

Au fur et à mesure que l'étendue de nos activités s'accroît et que l'évolution des technologies entraîne l'apparition de nouveaux services, modèles de prestation de services et partenariats stratégiques, notre contexte concurrentiel s'intensifie et s'élargit pour inclure de nouveaux concurrents et des concurrents en émergence, dont certains étaient auparavant nos partenaires ou nos fournisseurs, ainsi que des concurrents d'envergure mondiale, y compris, en particulier, des fournisseurs de services de télé par contournement, de matériel et de logiciels liés à l'IdO et de services voix sur IP, et d'autres entreprises offrant des services sur le Web ou par contournement qui font leur entrée dans l'industrie des télécommunications et qui disposent de ressources considérables et d'un grand nombre de clients permettant d'amortir les coûts. Le contexte concurrentiel se trouve modifié par certains de ces concurrents qui ont dépassé l'étape de simples perturbateurs et de nouveaux venus dans l'industrie, et qui sont en cours d'établissement de positions significatives sur le marché. L'adoption plus généralisée par les consommateurs de services de données comme la télé mobile, l'itinérance internationale, le commerce mobile, les services bancaires mobiles et d'autres applications IdO dans le commerce de détail (p. ex. la domotique), le secteur des entreprises (p. ex. la surveillance à distance), les transports (p. ex. la voiture connectée et la localisation des actifs) et l'optimisation des villes (les villes intelligentes), devrait accélérer la croissance ainsi que la concurrence dans ces domaines. Si nous ne réussissons pas à élaborer et à mettre en œuvre des solutions IdO à l'intention des consommateurs, des entreprises et des organismes gouvernementaux avant ou au même moment que nos concurrents, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

Les décisions en matière d'établissement des prix et d'investissement des intervenants du marché sont fondées sur plusieurs facteurs comme les stratégies, la position dans le marché, l'évolution de la technologie, la confiance des clients et le climat économique. Pris ensemble, ces facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur notre part de marché, nos volumes de services et nos stratégies d'établissement des prix et donc sur nos résultats financiers.

La substitution technologique, les réseaux IP et les récentes décisions liées à la réglementation, particulièrement, ont continué de réduire les obstacles à l'accès à l'industrie. En outre, les politiques gouvernementales liées au spectre à prix avantageux réservé aux concurrents plus récents dans le secteur du sans-fil ont commencé à avoir une incidence sur la dynamique du marché. L'ensemble de ces facteurs ont modifié les données économiques de l'industrie et ont permis aux concurrents de lancer de nouveaux produits et services et d'acquérir des parts de marché en déployant des ressources financières, commerciales, humaines, technologiques et liées aux réseaux beaucoup moins importantes que les ressources qu'il était historiquement nécessaire de déployer. D'ailleurs, certains concurrents offrent leurs services par l'intermédiaire de nos réseaux, en profitant des obligations réglementaires auxquelles nous sommes assujettis, ce qui réduit le besoin d'investir pour construire leurs propres réseaux. Une telle diminution des ressources nécessaires a permis à certains concurrents d'appliquer une tarification qui désorganise le marché. De plus, certains fournisseurs de services par contournement étrangers, comme Netflix, ne sont actuellement pas assujettis

aux mêmes obligations fiscales ni aux mêmes exigences liées à l'investissement en contenu canadien que celles imposées aux fournisseurs de services numériques canadiens, ce qui leur procure un avantage concurrentiel et nous défavorise. Nous prévoyons que ces tendances se maintiendront dans l'avenir, et l'intensification de la concurrence qui en découle à laquelle nous sommes exposés pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités, y compris, sans s'y limiter, entraîner les conséquences suivantes :

- les offres accrocheuses que nos concurrents lancent sur le marché, jumelées à la sensibilité accrue des consommateurs relativement aux tarifs, pourraient entraîner des pressions sur les prix, une diminution des marges et une hausse des dépenses relatives à l'acquisition d'abonnés et à la fidélisation de la clientèle, et notre part de marché et nos volumes de ventes pourraient diminuer si nous n'égalons pas les prix offerts par nos concurrents ou n'absorbons pas l'augmentation des dépenses relatives à l'acquisition d'abonnés et à la fidélisation de la clientèle;
- la hausse du taux de pénétration du secteur du sans-fil au Canada pourrait limiter la possibilité d'acquérir de nouveaux abonnés;
- les substitutions de produits pourraient accélérer l'érosion des SAR à un niveau supérieur à nos prévisions actuelles;
- la poursuite de l'adoption des services par contournement ainsi que l'expansion continue des services voix sur IP et des solutions de réseau étendu défini par logiciel (pour *software-defined wide-area network* (SD WAN)) à coût moindre, qui attirent des concurrents mondiaux dont des entreprises de logiciels traditionnelles, modifient notre approche en ce qui a trait aux offres de services et aux prix et pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités;
- la rationalisation des dépenses par les clients d'affaires pourrait entraîner une baisse accrue des ventes de services de connectivité traditionnels à valeur ajoutée et l'érosion des marges en raison de la substitution technologique, des facteurs économiques et des améliorations à leur efficacité opérationnelle mises en place par les clients;
- la pression exercée par les modèles de services simplifiés, agiles et à moindre coût alimente les tendances en faveur de l'internalisation, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités liées aux services gérés;
- la séparation fondamentale entre le contenu et le service de connectivité favorise la pénétration du marché par les fournisseurs de télé par contournement à faible coût et les autres fournisseurs de services ainsi que leur expansion, et certains d'entre eux pourraient offrir du contenu en tant que produit d'appel en vue de soutenir leurs activités principales, ce qui modifie l'environnement de nos activités liées à la télé et aux médias et pourrait faire diminuer nos sources de produits des activités ordinaires, ce qui aurait une incidence défavorable sur nos activités;
- la concurrence pour le contenu de programmation avec des concurrents mondiaux comme Netflix et Amazon, en plus des concurrents canadiens traditionnels dans les services de télé, pourrait entraîner d'importantes hausses des coûts d'acquisition du contenu, alors que ces concurrents et d'autres entités d'envergure mondiale, comme Google, occupent une place

de plus en plus considérable dans les marchés locaux en raison de stratégies de marché innovatrices et flexibles à l'échelle mondiale;

- la prolifération du piratage de contenu, qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la croissance des abonnés ainsi que sur notre capacité à monétiser les produits et les services, et également comprimer la bande passante sans nous permettre de générer une croissance des produits des activités ordinaires correspondante dans le contexte des tarifs réglementés en matière de services Internet haute vitesse de gros;
- les décisions liées à la réglementation relative à l'accès à nos réseaux sans fil et de fibre pour les services de gros pourraient amener de nouveaux concurrents, dont des fournisseurs de services par contournement, ou renforcer la position sur le marché de nos concurrents actuels, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les abonnés du service de détail au profit des abonnés du service de gros générant de faibles marges;

- des conditions économiques défavorables, comme un ralentissement économique ou une récession, des conditions défavorables des marchés des capitaux ou un niveau d'activité de détail et commerciale en baisse pourraient avoir une incidence négative sur la demande de nos produits et services sur fil, sans fil et de médias, et sur leurs prix, et entraîner une augmentation des créances douteuses découlant de la diminution de la solvabilité de certains clients.

Pour une analyse plus détaillée de notre environnement concurrentiel et du risque découlant de la concurrence ainsi que pour obtenir la liste de nos principaux concurrents dans chaque secteur, se reporter à *Contexte concurrentiel et tendances observées dans le secteur* et à *Principaux risques d'entreprise*, de la rubrique 5, *Analyse des secteurs d'activité*.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Bien que la majorité de nos services de détail ne soient pas assujettis à la réglementation sur les prix, des ministères et des organismes du gouvernement, dont le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE), Patrimoine canadien et le Bureau de la concurrence, continuent de jouer des rôles importants en ce qui a trait aux questions de réglementation comme l'accès obligatoire aux réseaux, les ventes aux enchères de spectre, les codes de conduite à l'égard des consommateurs, l'approbation d'acquisitions et les exigences relatives à l'octroi de licences de radiodiffusion et à la propriété étrangère. Comme pour tout autre organisme assujetti à

la réglementation, les stratégies prévues sont subordonnées aux décisions liées à la réglementation. Des décisions défavorables prises par les organismes de réglementation ou une réglementation plus rigoureuse pourraient avoir une incidence négative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle sur nos activités ou nuire à notre réputation. Pour obtenir une analyse de notre cadre réglementaire et des principaux risques qui s'y rapportent, se reporter à la rubrique 8, *Cadre réglementaire*, ainsi qu'aux analyses sur les risques sectoriels pertinentes à *Contexte concurrentiel et tendances observées dans le secteur* et à *Principaux risques d'entreprise*, de la rubrique 5, *Analyse des secteurs d'activité*.

GESTION DE LA SÉCURITÉ

La bonne marche de nos activités, la performance de notre service, notre réputation et la continuité de nos activités dépendent de notre capacité à protéger nos actifs corporels et incorporels, y compris nos réseaux, nos systèmes de technologies de l'information (TI), nos bureaux, nos magasins et l'information de nature sensible, contre des événements comme des atteintes à la sécurité de l'information, l'accès ou l'entrée non autorisés, des incendies, des catastrophes naturelles (y compris, sans s'y limiter, les séismes et les phénomènes météorologiques violents tels que les tempêtes de pluie verglaçante, de neige et de vent, les inondations, les ouragans, les tornades et les tsunamis), les pannes de courant, les fuites d'air conditionné dans les bâtiments, les actes de guerre ou de terrorisme, le sabotage, le vandalisme, des actions de voisins et d'autres événements du même ordre. La protection et l'efficacité de l'organisation de nos systèmes, de nos applications et de nos archives sont essentielles au fonctionnement sécuritaire et continu de nos réseaux et de nos activités, car les dossiers électroniques et physiques contiennent de l'information commerciale de nature exclusive et des renseignements personnels, comme des renseignements confidentiels sur les clients et les employés, considérés comme sensibles du point de vue commercial et de la confidentialité.

Les atteintes à la sécurité de l'information peuvent être causées par des événements involontaires ou des actions délibérées posées par des pirates, des membres du crime organisé, des organisations parrainées par des États ou d'autres parties. Au cours des dernières années, la complexité, l'ampleur et la fréquence des atteintes à la sécurité de l'information ont augmenté et le risque de dommages s'accroît de plus en plus. Les atteintes à la sécurité de l'information peuvent être commises par un ensemble complexe de moyens, notamment mais sans s'y limiter, l'utilisation de justificatifs d'identité volés, de virus informatiques et de logiciels malveillants, l'hameçonnage ou d'autres attaques contre les réseaux et les systèmes d'information. Les atteintes à la sécurité de l'information ont différents objectifs malveillants comme l'accès non autorisé à de l'information confidentielle, de nature exclusive ou sensible, et le vol de cette information, l'extorsion et la perturbation des activités. Les politiques et les procédures relatives à la sécurité de l'information doivent continuellement s'adapter et évoluer afin de réduire le risque et, par conséquent, exigent un suivi constant en vue de s'assurer de leur efficacité.

Nous sommes également exposés aux menaces à la sécurité de l'information en raison des mesures que pourraient prendre nos clients, nos fournisseurs, nos impartiteurs, nos partenaires d'affaires, nos employés ou les tiers indépendants, qu'elles soient malveillantes ou non, notamment par suite de l'utilisation des médias sociaux, des solutions infonuagiques et de la personnalisation des TI. Le recours aux tiers fournisseurs et aux impartiteurs et notre lien avec nos partenaires d'affaires, qui peuvent également subir des atteintes à la sécurité de l'information, nous exposent également à des risques, car nous ne pouvons pas effectuer une surveillance aussi directe de leurs environnements TI. De plus, la prolifération des services de données, comme la télé mobile, le commerce mobile, les services bancaires mobiles et d'autres applications IdO, de même que l'émergence des technologies comme l'intelligence artificielle et la robotique, ont considérablement augmenté le nombre de points d'accès à nos réseaux et à nos systèmes, ce qui crée un environnement plus complexe qui doit être surveillé et géré avec attention afin de réduire les menaces à la sécurité. Notre incapacité à mettre en œuvre des programmes de sécurité de l'information qui évaluent efficacement les relations et les interactions avec les partenaires d'affaires, les fournisseurs, les clients, les employés et d'autres tiers dans l'ensemble des méthodes de communication, dont les médias sociaux et les solutions infonuagiques ainsi que les nouvelles technologies comme la robotique, l'intelligence artificielle et la communication entre machines, pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à nous défendre convenablement contre les atteintes à la sécurité de l'information.

L'exécution réussie de menaces à la sécurité de l'information causant des atteintes à la sécurité de l'information pourrait nuire à notre marque, à notre réputation et à notre compétitivité, ébranler la confiance des clients et des investisseurs et avoir une incidence défavorable sur nos activités, nos résultats financiers, le cours de l'action et la valeur à long terme pour les actionnaires, car elle pourrait entraîner :

- la défaillance des réseaux ainsi que la perturbation des activités, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à vendre des produits et des services à nos clients, sur la capacité de nos clients à poursuivre leurs activités commerciales courantes et à fournir des services essentiels, et/ou sur la capacité des tiers fournisseurs à nous fournir des services essentiels;
- l'accès non autorisé à de l'information de nature exclusive ou sensible à propos de nos activités, ce qui pourrait affaiblir nos avantages concurrentiels et causer la perte de futures occasions d'affaires;
- le vol, la perte, la divulgation non autorisée, la destruction ou la corruption de données ou d'informations confidentielles, y compris des renseignements personnels sur nos clients et nos employés, qui pourraient se traduire par une perte financière, un risque de réclamations en dommages-intérêts par des clients, des employés et d'autres personnes et la difficulté à accéder aux documents nécessaires à notre défense en cas de poursuites;

- des dommages matériels causés aux actifs réseau, qui pourraient avoir une incidence sur la continuité du service;
- des litiges, des amendes et des obligations découlant du non-respect des lois relatives à la confidentialité et à la sécurité de l'information;
- des amendes et des sanctions imposées par les fournisseurs de cartes de crédit en cas de non-conformité aux normes de sécurité des données du secteur des cartes de paiement liées à la protection des renseignements des détenteurs de carte;
- des enquêtes réglementaires et un renforcement des audits et des examens réglementaires qui pourraient nécessiter la réaffectation de ressources au détriment de la réalisation des projets;
- un risque de fraude accru, car les criminels pourraient utiliser l'information volée contre nous, nos employés ou nos clients;
- la perte de produits des activités ordinaires découlant de l'utilisation non autorisée d'informations de nature exclusive ou de l'incapacité à conserver ou à attirer des clients à la suite d'un incident;
- des coûts de restauration comme les obligations liées au vol d'informations, les réparations d'équipements et les incitatifs offerts aux clients et aux partenaires d'affaires afin de conserver la relation à la suite d'un incident;
- l'augmentation des coûts relatifs à la protection de l'information, y compris les coûts liés à la mise en place de personnel et de technologies de protection additionnels, à la formation des employés et à l'embauche d'experts en sécurité indépendants;
- la hausse du montant des primes d'assurances.

Nous évaluons et cherchons à adapter nos politiques et nos procédures relatives à la sécurité conçues pour protéger nos informations et nos actifs en tenant compte de l'évolution continue et de la complexité accrue des menaces à la sécurité de l'information. Cependant, étant donné la complexité et l'envergure de nos activités, de l'infrastructure du réseau, des technologies et des systèmes de TI connexes, rien ne garantit que les politiques et les procédures en place empêcheront la survenance de toutes les atteintes à la sécurité de l'information possibles. Rien ne garantit non plus que la police d'assurance détenue couvrira, en totalité ou en partie, les coûts, les dommages-intérêts, les passifs ou les pertes qui pourraient découler de la survenance d'une atteinte à la sécurité de l'information.

4 Analyse financière consolidée

La présente rubrique présente des renseignements détaillés et une analyse de la performance que BCE a enregistrée en 2018 par rapport à 2017. Elle met l'accent sur les résultats d'exploitation consolidés de BCE et fournit de l'information financière sur nos secteurs d'activité Services sans fil de Bell, Services sur fil de Bell et Bell Média. Pour obtenir une analyse plus détaillée de nos secteurs d'activité, se reporter à la rubrique 5, *Analyse des secteurs d'activité*.

4.1 Introduction

COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT DE BCE

	2018	2017	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Produits d'exploitation				
Tirés des services	20 441	20 095	346	1,7 %
Tirés des produits	3 027	2 662	365	13,7 %
Total des produits d'exploitation	23 468	22 757	711	3,1 %
Coûts d'exploitation	(13 933)	(13 475)	(458)	(3,4)%
BAlIA ajusté	9 535	9 282	253	2,7 %
Marge du BAlIA ajusté	40,6 %	40,8 %		(0,2) pt
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(136)	(190)	54	28,4 %
Amortissement des immobilisations corporelles	(3 145)	(3 034)	(111)	(3,7)%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(869)	(810)	(59)	(7,3)%
Charges financières				
Charges d'intérêts	(1 000)	(955)	(45)	(4,7)%
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(69)	(72)	3	4,2 %
Autres charges	(348)	(102)	(246)	n.s.
Impôt sur le résultat	(995)	(1 069)	74	6,9 %
Bénéfice net	2 973	3 050	(77)	(2,5)%
Bénéfice net attribuable aux :				
Actionnaires ordinaires	2 785	2 866	(81)	(2,8)%
Actionnaires privilégiés	144	128	16	12,5 %
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	44	56	(12)	(21,4)%
Bénéfice net	2 973	3 050	(77)	(2,5)%
Bénéfice net ajusté	3 151	3 058	93	3,0 %
Bénéfice net par action ordinaire (BPA)	3,10	3,20	(0,10)	(3,1)%
BPA ajusté	3,51	3,42	0,09	2,6 %

n.s. : non significatif

FAITS SAILLANTS – TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE DE BCE

	2018	2017	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	7 384	7 358	26	0,4 %
Dépenses d'investissement	(3 971)	(4 034)	63	1,6 %
Flux de trésorerie disponibles	3 567	3 418	149	4,4 %

BCE a généré une croissance des produits des activités ordinaires de 3,1 % en 2018 par rapport à l'exercice précédent, ce qui reflète l'augmentation des produits tirés des services ainsi que des produits des activités ordinaires tirés des produits de 1,7 % et de 13,7 %, respectivement, dans la foulée de la croissance de nos trois secteurs. L'augmentation d'un exercice à l'autre des produits tirés des services demeure alimentée par la forte croissance de notre clientèle d'abonnés des services sans fil, Internet et de télé IP, la croissance du PMU par foyer, la hausse des produits tirés de la publicité ainsi que des frais d'abonnement, l'amélioration de la performance des

marchés d'affaires attribuable à l'augmentation des produits tirés des services de connectivité IP et des solutions d'affaires, et la contribution de l'acquisition de MTS. Cette augmentation a largement compensé l'érosion continue des produits tirés de nos services voix, de notre service de télé par satellite et de nos services de données traditionnels. L'augmentation des produits des activités ordinaires tirés des produits d'un exercice à l'autre découle des ventes accrues d'appareils sans fil haut de gamme et des ventes plus élevées d'équipements aux grandes entreprises clientes.

Le bénéfice net a diminué de 2,5 % en 2018 par rapport à 2017, surtout en raison de l'augmentation des autres charges, qui comprenaient les charges de 200 millions \$ pour perte de valeur relatives principalement à notre secteur Bell Média, de l'augmentation de la dotation aux amortissements et de la hausse des charges financières. Cette diminution a été partiellement compensée par l'augmentation du BAIIA ajusté, la croissance des produits des activités ordinaires ayant largement compensé l'augmentation des coûts d'exploitation, ainsi que par la diminution de l'impôt sur le résultat et la diminution des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres.

Le BAIIA ajusté a progressé de 2,7 % en 2018 par rapport à l'exercice précédent, du fait des augmentations enregistrées par nos secteurs Services sans fil de Bell et Services sur fil de Bell, mais il a été contrebalancé par la diminution enregistrée par notre secteur Bell Média. L'augmentation d'un exercice à l'autre du BAIIA ajusté découle de l'incidence de la croissance de nos produits des activités ordinaires, du maintien des mesures rigoureuses de compression

des coûts et de la contribution de notre acquisition de MTS, et elle a été atténuée en partie par l'augmentation du coût des produits vendus imputable aux ventes accrues de combinés sans fil ainsi qu'au niveau plus élevé des ventes de produits aux grandes entreprises clientes, de même que par la hausse des coûts relatifs au contenu et à la programmation chez Bell Média.

En 2018, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de BCE ont augmenté de 26 millions \$ par rapport à 2017, surtout en raison de la hausse du BAIIA ajusté, partiellement contrebalancée par l'augmentation des cotisations volontaires versées aux régimes de retraite PD en 2018.

Les flux de trésorerie disponibles ont augmenté de 149 millions \$ en 2018 par rapport à 2017, surtout du fait de l'augmentation des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite des cotisations volontaires versées aux régimes de retraite PD et des coûts liés aux acquisitions et autres payés, ainsi que de la diminution des dépenses d'investissement.

4.2 Connexions clients

CONNEXIONS TOTALES DE BCE

	2018	2017	% DE VARIATION
Abonnés des services sans fil ⁽¹⁾⁽²⁾	9 610 482	9 166 787	4,8 %
Services postpayés ⁽¹⁾⁽²⁾	8 830 216	8 418 650	4,9 %
Services prépayés	780 266	748 137	4,3 %
Abonnés des services Internet haute vitesse ⁽¹⁾⁽³⁾	3 933 931	3 790 141	3,8 %
Abonnés des services de télé (télé par satellite et télé IP) ⁽³⁾	2 853 081	2 832 300	0,7 %
Services de télé IP ⁽³⁾	1 675 706	1 550 317	8,1 %
Total pour les services de croissance	16 397 494	15 789 228	3,9 %
SAR filaires résidentiels ⁽³⁾	2 990 188	3 231 308	(7,5)%
Total d'abonnés ⁽⁴⁾	19 387 682	19 020 536	1,9 %

(1) Au début du T1 2018, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés des services postpayés dans le sans-fil afin de retrancher 16 116 abonnés, avec une augmentation correspondante des abonnés des services Internet haute vitesse, pour refléter le transfert des abonnés du service Internet sans fil fixe.

(2) Au début du T4 2018, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés des services postpayés dans le sans-fil afin de retrancher 20 000 abonnés que nous avons cédés à Xplornet par suite de l'acquisition de MTS par BCE.

(3) Au début du T1 2018, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse a augmenté de 19 835, celle de nos services de télé IP, de 14 599, et celle de nos SAR résidentiels, de 23 441, principalement par suite d'une acquisition de petite envergure réalisée au cours du T1 2018.

(4) Au 1^{er} janvier 2018, nos abonnés des SAR d'affaires ont été supprimés de notre clientèle d'abonnés des SAR du fait que cet indicateur de performance clé était de moins en moins pertinent étant donné que la migration des services voix vers les services IP se traduit par des pertes d'abonnés des SAR sans baisse correspondante des produits des activités ordinaires. Les chiffres des périodes présentées antérieurement ont été ajustés rétroactivement.

ACTIVATIONS NETTES DE BCE

	2018	2017	% DE VARIATION
Abonnés des services sans fil	479 811	333 084	44,1 %
Services postpayés	447 682	416 779	7,4 %
Services prépayés	32 129	(83 695)	138,4 %
Abonnés des services Internet haute vitesse	107 839	87 860	22,7 %
Abonnés des services de télé (télé par satellite et télé IP)	6 182	(20 716)	129,8 %
Services de télé IP	110 790	107 712	2,9 %
Total pour les services de croissance	593 832	400 228	48,4 %
SAR filaires résidentiels	(264 561)	(242 094)	(9,3)%
Total d'abonnés	329 271	158 134	108,2 %

BCE a ajouté 593 832 nouvelles connexions clients nettes pour ses services de croissance en 2018, représentant une augmentation de 48,4 % par rapport à 2017, ce qui comprend :

- 447 682 abonnés des services sans fil postpayés et 32 129 abonnés des services sans fil prépayés;

- 107 839 abonnés d'Internet haute vitesse;
- 110 790 clients des services de télé IP et la perte nette de 104 608 abonnés du service de télé par satellite.

Les pertes nettes au chapitre des SAR résidentiels se sont établies à 264 561 en 2018, une augmentation de 9,3 % par rapport à 2017.

Les connexions clients totales de BCE dans tous les services ont augmenté de 1,9 % en 2018 par rapport à l'exercice précédent, du fait de l'augmentation de notre clientèle des services de croissance, atténuée en partie par l'érosion continue au chapitre des abonnés des SAR résidentiels traditionnels.

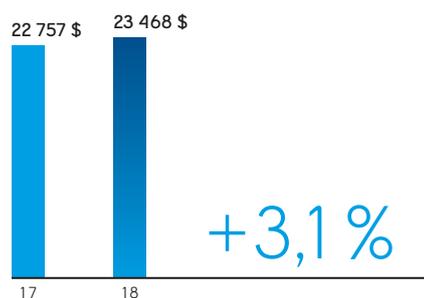
À la fin de 2018, les connexions clients de BCE totalisaient 19 387 682 et comprenaient :

- 9 610 482 abonnés du sans-fil, soit une hausse de 4,8 % par rapport à 2017, ce qui inclut 8 830 216 abonnés des services postpayés, une augmentation de 4,9 % par rapport à l'exercice précédent, et 780 266 abonnés des services prépayés, une augmentation de 4,3 % d'un exercice à l'autre;

- 3 933 931 abonnés d'Internet haute vitesse, soit une augmentation de 3,8 % d'un exercice à l'autre;
- 2 853 081 clients des services de télé au total, soit une augmentation de 0,7 % par rapport à 2017, ce qui inclut les 1 675 706 abonnés des services de télé IP, soit une augmentation de 8,1 % d'un exercice à l'autre, et les 1 177 375 abonnés des services de RDD, soit une diminution de 8,2 % par rapport à l'exercice précédent;
- 2 990 188 abonnés des SAR résidentiels, soit une diminution de 7,5 % par rapport à 2017.

4.3 Produits d'exploitation

BCE
Produits
(en millions de dollars)



	2018	2017	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Services sans fil de Bell	8 422	7 926	496	6,3 %
Services sur fil de Bell	12 662	12 400	262	2,1 %
Bell Média	3 121	3 104	17	0,5 %
Éliminations intersectorielles	(737)	(673)	(64)	(9,5)%
Total des produits d'exploitation de BCE	23 468	22 757	711	3,1 %

BCE

Les produits d'exploitation totaux de BCE ont augmenté de 3,1 % en 2018 par rapport à 2017, ce qui reflète la croissance dans nos trois secteurs, y compris l'incidence positive de l'acquisition de MTS. Le total des produits d'exploitation se compose des produits tirés des services, de 20 441 millions \$, et des produits des activités ordinaires tirés des produits, de 3 027 millions \$, en 2018, qui ont augmenté de 1,7 % et de 13,7 %, respectivement. Les produits d'exploitation tirés des services sans fil ont augmenté de 6,3 % en 2018, ce qui découle de la croissance des produits tirés des services, de 3,5 %, ainsi que des produits des activités ordinaires tirés des produits, de 15,3 %. Les

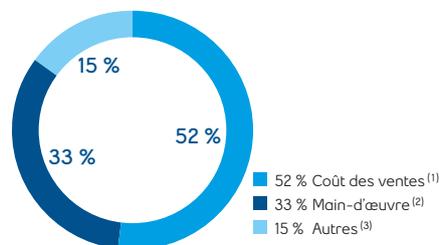
produits d'exploitation tirés des services sur fil ont augmenté de 2,1 % dans la foulée de la croissance de 1,5 % des produits tirés des services, découlant de l'augmentation des produits tirés des services de données et des autres services, contrebalancée en partie par la diminution des produits tirés des services voix, et reflètent également la croissance de 10,2 % des produits des activités ordinaires tirés des produits. Les produits d'exploitation de Bell Média ont augmenté de 0,5 % en 2018 par suite de l'augmentation des produits tirés des frais d'abonnement et de la publicité.

4.4 Coûts d'exploitation

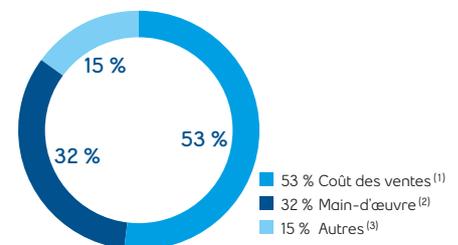
BCE
Coûts d'exploitation
(en millions de dollars)



BCE
Profil des coûts d'exploitation
2017



BCE
Profil des coûts d'exploitation
2018



(1) Le coût des ventes inclut les coûts des appareils mobiles et d'autres équipements vendus, les coûts liés aux réseaux et au contenu ainsi que les paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications.

(2) Les coûts de la main-d'œuvre (déduction faite des coûts inscrits à l'actif) incluent les salaires et impôts et avantages connexes, le coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et les autres coûts de la main-d'œuvre, y compris les coûts liés aux entrepreneurs et à l'impartition.

(3) Les autres coûts d'exploitation incluent les frais relatifs à la commercialisation, à la publicité et aux commissions de vente, les créances douteuses, les taxes autres que l'impôt sur le résultat, les coûts relatifs aux TI, les honoraires ainsi que les loyers.

	2018	2017	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Services sans fil de Bell	(4 856)	(4 550)	(306)	(6,7)%
Services sur fil de Bell	(7 386)	(7 210)	(176)	(2,4)%
Bell Média	(2 428)	(2 388)	(40)	(1,7)%
Éliminations intersectorielles	737	673	64	9,5 %
Total des coûts d'exploitation de BCE	(13 933)	(13 475)	(458)	(3,4)%

BCE

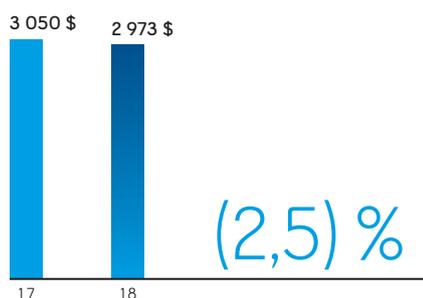
Le total des coûts d'exploitation de BCE a augmenté de 3,4 % en 2018 par rapport à 2017, ce qui découle des coûts accrus dans le sans-fil, de 6,7 %, dans le sur-fil, de 2,4 %, et pour Bell Média, de 1,7 %.

4.5 Bénéfice net

BCE

Bénéfice net

(en millions de dollars)



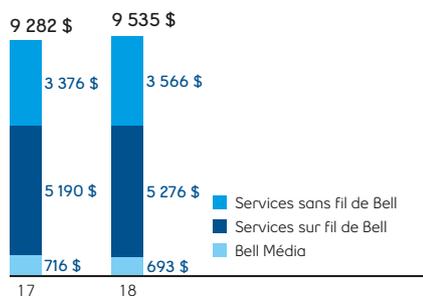
En 2018, le bénéfice net a diminué de 2,5 % par rapport à 2017, surtout en raison de l'augmentation des autres charges, qui comprenaient les charges de 200 millions \$ pour perte de valeur relatives principalement à notre secteur Bell Média, de l'augmentation de la dotation aux amortissements et de la hausse des charges financières. Cette diminution a été partiellement compensée par l'augmentation du BAIIA ajusté, la croissance des produits des activités ordinaires ayant largement compensé l'augmentation des coûts d'exploitation, ainsi que par la diminution de l'impôt sur le résultat et la diminution des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres.

4.6 BAIIA ajusté

BCE

BAIIA ajusté

(en millions de dollars)



BCE

BAIIA ajusté

(en millions de dollars)

(% de la marge du BAIIA ajusté)



	2018	2017	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Services sans fil de Bell	3 566	3 376	190	5,6 %
Services sur fil de Bell	5 276	5 190	86	1,7 %
Bell Média	693	716	(23)	(3,2)%
Total du BAIIA ajusté de BCE	9 535	9 282	253	2,7 %

BCE

Le BAIIA ajusté de BCE a augmenté de 2,7 % en 2018 par rapport à 2017, dans la foulée de la croissance de 5,6 % pour notre secteur Services sans fil de Bell et de 1,7 % pour notre secteur Services sur fil de Bell, en partie atténuée par une diminution de 3,2 % pour notre secteur Bell Média. L'augmentation du BAIIA ajusté est attribuable à la croissance des produits des activités ordinaires, partiellement contrebalancée par l'augmentation des charges

d'exploitation, et inclut les retombées positives de l'acquisition de MTS. Ainsi, la marge du BAIIA ajusté s'est établie à 40,6 % en 2018, comparativement à 40,8 % à l'exercice précédent, ce qui est attribuable à la proportion plus importante de ventes de produits générant de faibles marges du total de nos produits des activités ordinaires.

4.7 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres

Cette catégorie de coûts comprend divers produits et charges qui ne sont pas directement liés aux produits d'exploitation générés au cours de l'exercice.

BCE Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres

(en millions de dollars)



2018

Les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres comprenaient :

- des coûts liés aux indemnités de départ de 92 millions \$ au titre des initiatives en matière de réduction de personnel, y compris une réduction de 4 % du nombre de postes de cadre pour l'ensemble de BCE;
- des coûts liés aux acquisitions et autres de 44 millions \$, comprenant les coûts de transaction, dont les frais juridiques et les frais de services de conseil en finance liés aux acquisitions effectuées ou possibles.

2017

Les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres comprenaient :

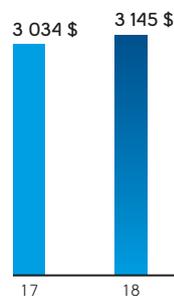
- des coûts liés aux indemnités de départ de 79 millions \$ au titre des initiatives en matière de réduction de personnel;
- des coûts liés aux acquisitions et autres de 111 millions \$, comprenant les coûts de transaction, dont les frais juridiques et les frais de services de conseil en finance liés aux acquisitions effectuées ou possibles, les indemnités de départ d'employés et les coûts relatifs à l'intégration, de même que la perte subie au transfert de licences de spectre à Xplornet relativement à l'acquisition de MTS.

4.8 Amortissements

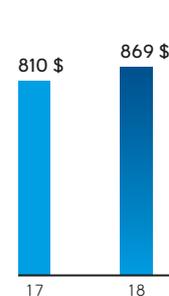
Le montant des amortissements que nous constatons dans un exercice donné est touché par :

- le montant que nous avons investi dans de nouvelles immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles au cours d'exercices antérieurs;
- le nombre d'immobilisations que nous avons mises hors service au cours de l'exercice;
- les estimations de la durée d'utilité des immobilisations.

BCE Amortissement des immobilisations corporelles (en millions de dollars)



BCE Amortissement des immobilisations incorporelles (en millions de dollars)



AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'amortissement des immobilisations corporelles en 2018 représente une augmentation de 111 millions \$ par rapport à 2017, en raison principalement d'un volume accru d'immobilisations, car nous avons continué d'investir dans nos réseaux sans fil à large bande ainsi que dans nos services de télé IP, et de l'acquisition de MTS.

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

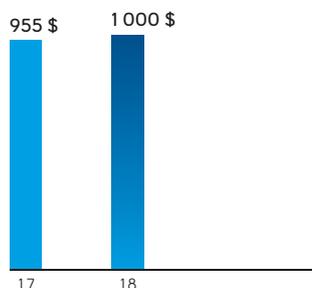
L'amortissement des immobilisations incorporelles en 2018 représente une augmentation de 59 millions \$ par rapport à 2017, en raison principalement d'un volume accru d'immobilisations et de l'acquisition de MTS.

4.9 Charges financières

BCE

Charges d'intérêts

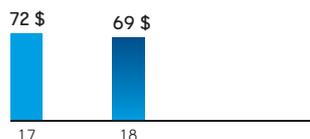
(en millions de dollars)



BCE

Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi

(en millions de dollars)



CHARGES D'INTÉRÊTS

Les charges d'intérêts ont augmenté de 45 millions \$ en 2018 par rapport à 2017, en raison principalement des niveaux d'endettement moyens plus élevés, notamment pour l'acquisition de MTS, et de l'augmentation des taux d'intérêt moyens sur les effets à payer en vertu de programmes d'emprunts sous forme de papier commercial et d'emprunts titrisés par des créances clients.

INTÉRÊTS LIÉS AUX OBLIGATIONS AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les intérêts liés à nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont fondés sur les conditions du marché au début de l'exercice. Le 1^{er} janvier 2018, le taux d'actualisation était de 3,6 %, comparativement à 4,0 % le 1^{er} janvier 2017.

En 2018, les charges d'intérêts ont diminué de 3 millions \$ par rapport à l'exercice précédent, en raison d'une baisse du taux d'actualisation, en partie contrebalancée par une augmentation de l'obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi au début de l'exercice.

Les effets des changements des conditions de marché survenant au cours de l'exercice sont constatés dans les autres éléments du résultat global (AERG).

4.10 Autres charges

Les autres charges comprennent des éléments de produits ou de charges comme :

- la dépréciation d'actifs;
- les profits nets ou les pertes nettes lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres;
- le produit (la perte) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises;
- les profits nets ou les pertes nettes sur placements, y compris les profits ou les pertes constatés lorsque nous cédon(s) des placements ou que nous en réduisons la valeur, ou encore lorsque nous réduisons notre participation dans des placements;
- les coûts liés au remboursement anticipé de la dette;
- les profits ou les pertes sur la cession et la mise hors service de logiciels et d'immobilisations corporelles.

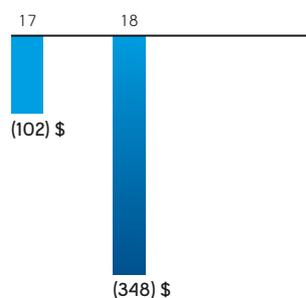
2018

Les autres charges, de 348 millions \$, comprennent les charges de 200 millions \$ pour perte de valeur qui se rapportent principalement à nos chaînes de télé francophones et à une marque rattachée au secteur Bell Média, et des pertes nettes de 80 millions \$ liées à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres. Les autres charges comprennent également les pertes sur participations mises en équivalence de 35 millions \$ et les pertes sur placements de 34 millions \$, qui comprennent les obligations de BCE de racheter à la juste valeur la participation minoritaire dans l'une des coentreprises de BCE et la participation minoritaire dans l'une de nos filiales, respectivement.

BCE

Autres charges

(en millions de dollars)



2017

Les autres charges, de 102 millions \$, comprennent les charges de 82 millions \$ pour perte de valeur qui se rapportent aux unités génératrices de trésorerie (UGT) regroupant nos chaînes de télé de musique et deux stations de radio de marchés de petite taille de notre secteur Bell Média, les pertes sur la mise hors service et la cession d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles de 47 millions \$, les pertes sur participations mises en équivalence de 31 millions \$ qui incluaient la quote-part de BCE d'une obligation de racheter à la juste valeur la participation minoritaire dans l'une des coentreprises de BCE, des coûts de 20 millions \$ relatifs au remboursement anticipé de la dette, en partie compensés par les profits nets de 76 millions \$ liés à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres.

4.11 Impôt sur le résultat

BCE Impôt sur le résultat (en millions de dollars)



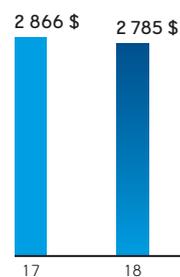
Le tableau suivant présente le rapprochement entre le montant déclaré de l'impôt sur le résultat dans les comptes de résultat et le montant de l'impôt sur le résultat calculé au moyen du taux d'imposition prévu par la loi de 27,0 % et de 27,1 % pour 2018 et 2017, respectivement.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2018	2017
Bénéfice net	2 973	3 050
Réintégration de l'impôt sur le résultat	995	1 069
Bénéfice avant impôt sur le résultat	3 968	4 119
Taux d'imposition prévu par la loi applicable	27,0 %	27,1 %
Impôt sur le résultat calculé aux taux prévus par la loi applicables	(1 071)	(1 116)
Tranche non imposable des pertes sur placements	(9)	(1)
Positions fiscales incertaines	68	16
Incidence de la modification du taux d'imposition des sociétés provincial	–	(3)
Modification des estimations liées aux périodes antérieures	20	51
Tranche non imposable des pertes sur participations mises en équivalence	(10)	(10)
Autres	7	(6)
Total de l'impôt sur le résultat	(995)	(1 069)
Taux d'imposition moyen effectif	25,1 %	25,9 %

L'impôt sur le résultat en 2018 a diminué de 74 millions \$ par rapport à 2017, en raison principalement de la diminution du bénéfice imposable et de la valeur plus élevée du règlement favorable de positions fiscales incertaines en 2018 par rapport à 2017.

4.12 Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et BPA

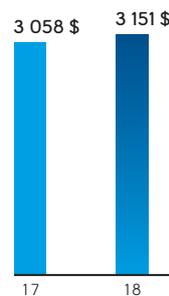
BCE Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (en millions de dollars)



BCE BPA (en \$)



BCE Bénéfice net ajusté (en millions de dollars)



BCE BPA ajusté (en \$)



Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires a diminué de 81 millions \$ en 2018, ou 0,10 \$ par action ordinaire, par rapport à 2017, en raison de l'augmentation des autres charges, qui comprenaient les charges de 200 millions \$ pour perte de valeur relatives principalement à notre secteur Bell Média, de l'augmentation de la dotation aux amortissements et de la hausse des charges financières. Cette diminution a été partiellement compensée par l'augmentation du BAIIA ajusté, la croissance des produits des activités ordinaires ayant largement compensé l'augmentation des coûts d'exploitation, ainsi que par la diminution de l'impôt sur le résultat et la diminution des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres.

Exclusion faite de l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des pertes nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des pertes nettes sur placements, des coûts relatifs au remboursement anticipé de la dette et des charges pour perte de valeur, le bénéfice net ajusté de 2018 s'est établi à 3 151 millions \$, soit 3,51 \$ par action ordinaire, comparativement à 3 058 millions \$, soit 3,42 \$ par action ordinaire, en 2017.

4.13 Dépenses d'investissement

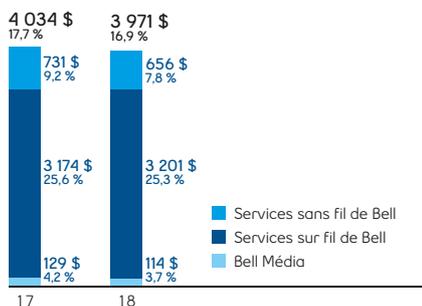
BCE

Dépenses d'investissement

(en millions de dollars)

Intensité du capital

(%)



Les dépenses d'investissement de BCE, de 3 971 millions \$ en 2018, ont diminué de 63 millions \$, soit 1,6 %, par rapport à l'exercice précédent en raison des dépenses moindres des Services sans fil de Bell et de Bell Média, partiellement contrebalancées par les dépenses accrues des Services sur fil de Bell. Les dépenses d'investissement en pourcentage des produits des activités ordinaires ont également diminué, s'établissant à 16,9 % en 2018 contre 17,7 % en 2017. Nous avons continué de concentrer nos investissements stratégiques sur l'expansion de notre réseau FTTP pour brancher un plus grand nombre de foyers et d'entreprises, sur le déploiement continu de notre réseau mobile LTE-A, sur la capacité d'agrégation des porteuses de spectre, sur le déploiement des petites cellules sans fil afin d'optimiser la couverture, la qualité du signal et les liaisons de raccordement pour les services de données ainsi que sur l'expansion de la capacité des réseaux pour soutenir la croissance de la clientèle et de la consommation des services de données et sur le lancement initial du réseau à large bande sans fil fixe dans des collectivités rurales de l'Ontario et du Québec ainsi que sur l'acquisition et l'intégration de MTS.

4.14 Flux de trésorerie

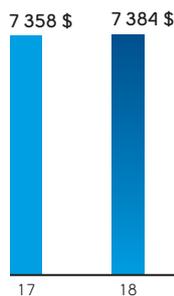
En 2018, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de BCE ont augmenté de 26 millions \$ par rapport à 2017, surtout en raison de la hausse du BAIIA ajusté, partiellement contrebalancée par l'augmentation des cotisations volontaires versées aux régimes de retraite PD en 2018.

Les flux de trésorerie disponibles ont augmenté de 149 millions \$ en 2018 par rapport à 2017, principalement du fait de l'augmentation des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite des cotisations volontaires versées aux régimes de retraite PD et des coûts liés aux acquisitions et autres payés, ainsi que de la diminution des dépenses d'investissement.

BCE

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

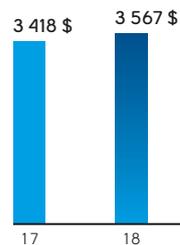
(en millions de dollars)



BCE

Flux de trésorerie disponibles

(en millions de dollars)



5 Analyse des secteurs d'activité

5.1 Services sans fil de Bell

Grâce à la constance des efforts mis sur la rentabilité d'exploitation et sur les flux de trésorerie, ainsi qu'au contrôle rigoureux de la croissance de la clientèle d'abonnés des services postpayés et des dépenses relatives à la fidélisation de la clientèle, nous avons réalisé une solide performance financière dans l'ensemble en 2018.

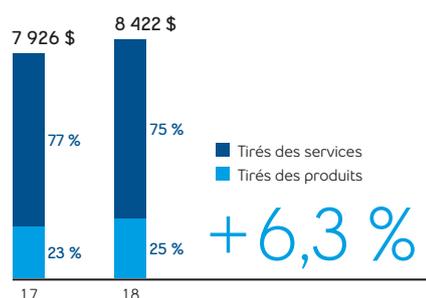
ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

FAITS SAILLANTS DE LA PERFORMANCE EN 2018

Services sans fil de Bell

Produits

(en millions de dollars)



Services sans fil de Bell

BAIIA ajusté

(en millions de dollars)

(% de la marge du BAIIA ajusté)



Croissance totale des abonnés^{(1) (2)}

+4,8 %

en 2018

Activations nettes des services postpayés en 2018

447 682

Amélioration de 7,4 % vs 2017

Activations nettes des services prépayés en 2018

32 129

Amélioration de 138,4 % vs 2017

Taux de désabonnement des services postpayés en 2018

1,16 %

Amélioration de 0,03 pt vs 2017

FMU combinée⁽³⁾ par mois

2018 : 67,76 \$
2017 : 67,77 \$

(1) Au début du T1 2018, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés des services postpayés dans le sans-fil afin de retrancher 16 116 abonnés, avec une augmentation correspondante des abonnés des services Internet haute vitesse, pour refléter le transfert des abonnés du service Internet sans fil fixe.

(2) Au début du T4 2018, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés des services postpayés dans le sans-fil afin de retrancher 20 000 abonnés que nous avons cédés à Xplornet par suite de l'acquisition de MTS par BCE.

(3) Notre PMU combiné et notre FMU combinée au T1 2018 ont été ajustés afin de ne pas tenir compte de l'incidence défavorable rétroactive de la récente décision du CRTC relative aux tarifs des services sans fil d'itinérance de gros à l'échelle nationale de 14 millions \$.

RÉSULTATS DES SERVICES SANS FIL DE BELL

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

	2018	2017	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Produits externes tirés des services	6 258	6 048	210	3,5 %
Produits intersectoriels tirés des services	48	42	6	14,3 %
Total des produits d'exploitation tirés des services	6 306	6 090	216	3,5 %
Produits externes tirés des produits	2 114	1 833	281	15,3 %
Produits intersectoriels tirés des produits	2	3	(1)	(33,3)%
Total des produits d'exploitation tirés des produits	2 116	1 836	280	15,3 %
Total des produits tirés des Services sans fil de Bell	8 422	7 926	496	6,3 %

Les **produits tirés des Services sans fil de Bell** ont augmenté de 6,3 % en 2018 par rapport à 2017, en raison de la croissance des produits tirés des services ainsi que des produits des activités ordinaires tirés des produits.

- Les **produits tirés des services** ont augmenté de 3,5 % en 2018 par rapport à l'exercice précédent, par suite de ce qui suit :
 - la croissance continue de notre clientèle d'abonnés des services postpayés;
 - la contribution de l'acquisition de MTS.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- la diminution du PMU combiné;
- l'incidence défavorable rétroactive de la décision du CRTC relative aux tarifs des services sans fil d'itinérance de gros à l'échelle nationale de 14 millions \$.
- Les **produits des activités ordinaires tirés des produits** ont augmenté de 15,3 % en 2018 par rapport à l'exercice précédent, en raison des ventes accrues de combinés haut de gamme à prix de détail plus élevés, ainsi que de l'augmentation des activations brutes et des volumes de mises à niveau.

COÛTS D'EXPLOITATION ET BAIIA AJUSTÉ

	2018	2017	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Coûts d'exploitation	(4 856)	(4 550)	(306)	(6,7)%
BAIIA ajusté	3 566	3 376	190	5,6 %
Marge du BAIIA ajusté totale	42,3 %	42,6 %		(0,3) pt

Les **coûts d'exploitation des Services sans fil de Bell** ont augmenté de 6,7 % en 2018 par rapport à 2017, par suite de ce qui suit :

- l'augmentation du coût des produits vendus découlant du volume de ventes accru et de l'augmentation des coûts des combinés;
- l'augmentation des coûts d'exploitation des réseaux découlant de l'expansion de la capacité des réseaux en vue de soutenir la croissance de la clientèle et la consommation accrue de données;
- la hausse des coûts de la main-d'œuvre en vue de soutenir des initiatives importantes et la croissance de l'entreprise;

- l'augmentation des coûts liés à l'acquisition de MTS.

Le **BAIIA ajusté des Services sans fil de Bell** a augmenté de 5,6 % en 2018 par rapport à l'exercice précédent, en raison de l'effet de la croissance des produits des activités ordinaires, ce qui a été partiellement atténué par l'augmentation des charges d'exploitation. La marge du BAIIA ajusté, en fonction des produits d'exploitation tirés des services sans fil, a diminué de 0,3 point, à 42,3 % en 2018, contre 42,6 % en 2017, en raison de la proportion plus importante de ventes de produits générant de faibles marges du total de nos produits des activités ordinaires.

DONNÉES OPÉRATIONNELLES DES SERVICES SANS FIL DE BELL

	2018	2017	VARIATION	% DE VARIATION
PMU combiné (\$/mois) ⁽¹⁾	55,22	55,88	(0,66)	(1,2)%
FMU combinée (\$/mois) ⁽¹⁾	67,76	67,77	(0,01)	–
Activations brutes	1 954 792	1 780 478	174 314	9,8 %
Services postpayés	1 615 764	1 532 425	83 339	5,4 %
Services prépayés	339 028	248 053	90 975	36,7 %
Activations nettes	479 811	333 084	146 727	44,1 %
Services postpayés	447 682	416 779	30 903	7,4 %
Services prépayés	32 129	(83 695)	115 824	138,4 %
Taux de désabonnement combiné (%) (moyen par mois)	1,32 %	1,36 %		0,04 pt
Services postpayés	1,16 %	1,19 %		0,03 pt
Services prépayés	3,17 %	3,17 %		–
Abonnés ⁽²⁾⁽³⁾	9 610 482	9 166 787	443 695	4,8 %
Services postpayés ⁽²⁾⁽³⁾	8 830 216	8 418 650	411 566	4,9 %
Services prépayés	780 266	748 137	32 129	4,3 %

(1) Notre PMU combiné et notre FMU combinée au T1 2018 ont été ajustés afin de ne pas tenir compte de l'incidence défavorable rétroactive de la récente décision du CRTC relative aux tarifs des services sans fil d'itinérance de gros à l'échelle nationale de 14 millions \$.

(2) Au début du T1 2018, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés des services postpayés dans le sans-fil afin de retrancher 16 116 abonnés, avec une augmentation correspondante des abonnés des services Internet haute vitesse, pour refléter le transfert des abonnés du service Internet sans fil fixe.

(3) Au début du T4 2018, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés des services postpayés dans le sans-fil afin de retrancher 20 000 abonnés que nous avons cédés à Xplornet par suite de l'acquisition de MTS par BCE.

Le **PMU combiné**, qui s'est chiffré à 55,22 \$, a diminué de 1,2 % en 2018 par rapport à l'exercice précédent, en raison de ce qui suit :

- la diminution des frais excédentaires d'utilisation des données et des services vocaux attribuable à l'adoption plus généralisée par les abonnés de forfaits plus avantageux en matière de données;
- la baisse du PMU généré par le contrat accordé par Services partagés Canada (SPC);

- l'effet dilutif découlant de l'essor continu du nombre d'abonnés du service prépayé de Lucky Mobile, notre service mobile prépayé à faible coût lancé en décembre 2017;
- une attribution plus importante des produits des activités ordinaires aux produits des activités ordinaires tirés des produits en raison de la proportion plus grande de téléphones intelligents haut de gamme en service et des prix de détail plus élevés des combinés.

Ces facteurs ont été partiellement compensés par :

- la proportion grandissante d'abonnés optant pour des forfaits mensuels à valeur plus élevée offrant une limite d'utilisation des données supérieure;
- l'effet des modifications des prix en 2017 et en 2018.

La **FMU combinée** représente le montant moyen approximatif facturé aux clients sur une base mensuelle et équivalant au PMU combiné, la mesure qui était utilisée avant l'adoption d'IFRS 15. La FMU combinée, qui s'est établie à 67,76 \$, est demeurée stable en 2018 par rapport à l'exercice précédent, et a été touchée par les mêmes facteurs que le PMU. Cependant, comme la FMU est fondée sur le montant moyen facturé, elle n'est pas touchée par l'attribution plus importante aux produits des activités ordinaires tirés des produits.

Le **total des activations brutes dans le sans-fil** a augmenté de 9,8 % en 2018 par rapport à 2017, ce qui reflète l'augmentation du nombre d'activations brutes tant pour les services postpayés que pour les services prépayés.

- Les **activations brutes de services postpayés** ont augmenté de 5,4 % en 2018 par rapport à l'exercice précédent, en raison de l'intégration continue de clients découlant du contrat accordé par SPC, ce qui reflète également notre leadership en matière de vitesse et de technologie dans les réseaux mobiles et la réalisation efficace des ventes dans nos canaux de vente au détail.
- Les **activations brutes de services prépayés** ont augmenté de 36,7 % en 2018 par rapport à l'exercice précédent, en raison de l'essor de Lucky Mobile.

Le **taux de désabonnement combiné dans le sans-fil** de 1,32 % a diminué de 0,04 point en 2018 par rapport à 2017, ce qui reflète principalement la diminution du taux de désabonnement des services postpayés.

- Le **taux de désabonnement des services postpayés** de 1,16 % a diminué de 0,03 point pour l'exercice considéré par rapport à 2017, en raison de l'incidence favorable de notre investissement constant dans les vitesses des réseaux, dans la fidélisation de la clientèle et dans l'amélioration de l'expérience client.
- Le **taux de désabonnement des services prépayés** de 3,17 % est demeuré stable d'un exercice à l'autre.

Les **activations nettes de services postpayés** ont augmenté de 7,4 % en 2018 par rapport à l'exercice précédent, ce qui découle de l'augmentation des activations brutes, contrebalancée en partie par le nombre plus élevé de désactivations d'abonnés.

Les **activations nettes d'abonnés des services prépayés** ont augmenté de 115 824, ou 138,4 % en 2018 par rapport à 2017, en raison de l'augmentation des activations brutes et du nombre moindre de désactivations d'abonnés.

La **clientèle des services sans fil** au 31 décembre 2018 totalisait 9 610 482 abonnés, une augmentation de 4,8 % par rapport à 9 166 787 abonnés à la fin de 2017. Au début du T1 2018, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés des services postpayés dans le sans-fil afin de retrancher 16 116 abonnés, avec une augmentation correspondante des abonnés des services Internet haute vitesse, pour refléter le transfert des abonnés du service Internet sans fil fixe. De plus, au début du T4 2018, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés des services postpayés dans le sans-fil afin de retrancher 20 000 abonnés que nous avons cédés à Xplornet par suite de l'acquisition de MTS. La proportion des abonnés des Services sans fil de Bell ayant choisi nos services postpayés est demeurée stable d'un exercice à l'autre, s'établissant à 92 %.

CONTEXTE CONCURRENTIEL ET TENDANCES OBSERVÉES DANS LE SECTEUR

CONTEXTE CONCURRENTIEL

Le marché du sans-fil est prépondérant dans l'industrie des télécommunications au Canada, représentant plus de 50 % du total des produits des activités ordinaires, et il affiche actuellement une croissance annuelle autour de 5 %.

Le secteur canadien du sans-fil a enregistré une forte croissance de la clientèle d'abonnés ces dernières années, notamment du fait de l'immigration et de la croissance démographique, de la tendance à l'utilisation de multiples appareils, dont les tablettes, de la fonctionnalité de plus en plus étendue des applications de données et autres applications, ainsi que de l'adoption des services mobiles par les jeunes autant que les personnes plus âgées. Le taux de pénétration du sans-fil s'est accru pour atteindre environ 89 % au Canada à la fin de 2018, et ce taux devrait continuer de s'accroître en 2019. Par comparaison, le taux de pénétration du sans-fil aux États-Unis est bien supérieur à 100 %, et encore plus élevé en Europe et en Asie.

En 2018, le marché du sans-fil a été marqué par une activité plus soutenue au chapitre de l'acquisition d'abonnés et de la fidélisation de la clientèle et les coûts élevés associés aux subventions au titre des combinés sur les contrats de deux ans, par une intensification de la concurrence et par l'adoption continue de téléphones intelligents haut de gamme centrés sur les données. Bien que les coûts accrus des combinés, les subventions plus généreuses et la fréquence des mises à niveau exercent des pressions sur les marges dans le secteur, l'adoption des téléphones intelligents les plus récents a généralement une incidence positive sur la FMU et sur les taux de désabonnement.

Le marché demeure extrêmement concurrentiel, en raison de la présence de trois concurrents nationaux bien établis et de plusieurs concurrents régionaux. Rogers Communications Inc. (Rogers) détient la plus importante part, du fait de son réseau Système mondial de communications mobiles (GSM) traditionnel. Toutefois, Bell a remporté un franc succès en matière d'acquisition d'abonnés au cours de la dernière décennie, grâce au lancement de nos réseaux HSPA+, 4G LTE et LTE-A, aux vitesses des réseaux mobiles les plus élevées dans le secteur, à l'augmentation du nombre de points de distribution au détail, à l'acquisition de Virgin Mobile, à la force de l'image de marque et à l'amélioration du service à la clientèle.

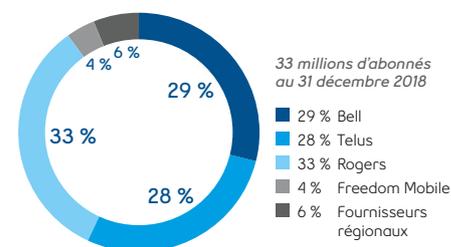
Avec son service Freedom Mobile, Shaw Communications Inc. (Shaw) a mis l'accent sur la construction d'un réseau LTE urbain dans les principales villes de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de l'Ontario. À la suite du refaçonnage par Shaw du spectre des services sans fil évolués-1 (SSFE-1) et du déploiement du spectre dans la bande de 2 500 MHz, qui a été achevé en 2018, les versions antérieures des téléphones intelligents (iPhones et Galaxy) sont compatibles avec le réseau LTE de Freedom. Vidéotron Itée (Vidéotron), filiale de Québecor Média, continue d'exercer ses activités en tant qu'entreprise régionale de services sans fil dotée d'installations au Québec, et Eastlink exerce ses activités dans le Canada atlantique. Ces câblodistributeurs fournisseurs de services sans fil, en plus de l'entreprise de télécommunications provinciale en Saskatchewan, occupent le quatrième rang dans leurs marchés respectifs.

Concurrents

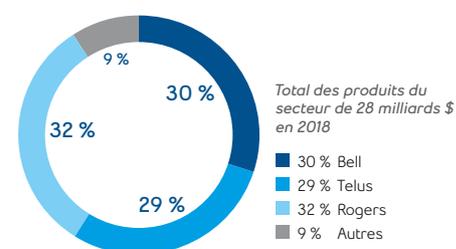
- Importants fournisseurs nationaux de services sans fil dotés d'installations, Rogers et le groupe de sociétés de Telus Corporation (Telus).
- Petite entreprise régionale de services sans fil dotée d'installations, Freedom Mobile, qui fournit actuellement le service à Toronto, à Calgary, à Vancouver, à Edmonton, à Ottawa ainsi que dans plusieurs collectivités du sud-ouest de l'Ontario.
- Entreprises régionales de services sans fil dotées d'installations, Vidéotron, qui fournit le service à Montréal et ailleurs au Québec; Saskatchewan Telecommunications Holding Corporation (SaskTel), qui fournit le service en Saskatchewan; Eastlink, qui fournit le service en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard; et Xplornet, qui a lancé le service au Manitoba en novembre 2018.
- Exploitants de réseaux mobiles virtuels (ERMV) qui sont des revendeurs des réseaux sans fil de concurrents, comme PC Mobile.

Part du marché canadien des services sans fil

Abonnés



Produits



TENDANCES OBSERVÉES DANS LE SECTEUR

CONSOMMATION CROISSANTE DES SERVICES DE DONNÉES

La croissance des services de données sans fil continue d'être alimentée par l'adoption constante de téléphones intelligents et de tablettes haut de gamme, et par les plans de services de données connexes. L'augmentation de la demande en matière de services de données sans fil devrait se poursuivre, en raison de l'investissement continu dans des technologies de réseaux de plus en plus rapides, comme les réseaux LTE, LTE-A et 5G, qui procurent une expérience plus intéressante pour les utilisateurs et diminuent le temps d'attente sur les réseaux, de l'engouement croissant à l'égard de la connectivité mobile, des réseaux sociaux et d'autres applications, ainsi que de l'adoption croissante des forfaits à partager pour de multiples appareils par les familles. L'adoption plus généralisée par les consommateurs de services de données comme la télé mobile, l'itinérance en voyage, le commerce mobile, les services bancaires mobiles et d'autres applications IdO dans le commerce de détail et les transports (la voiture connectée, la localisation des actifs et la télésurveillance) devrait elle aussi contribuer à la croissance. Dans le marché résidentiel, l'IdO représente un domaine de croissance pour le secteur, car la connectivité sans fil des appareils de tous les jours, allant de la domotique aux caméras, devient généralisée.

INVESTISSEMENTS IMPORTANTS DANS LES RÉSEAUX SANS FIL

La croissance rapide du trafic des données mobiles met à rude épreuve les réseaux des entreprises de télécommunications sans fil et leur capacité de gérer et d'absorber ce trafic. Les ventes aux enchères de spectre dans la bande de 700 MHz et de 2 500 MHz et de spectre des services sans fil évolués-3 (SSFE-3) d'Industrie Canada, qui se sont terminées en 2014 et en 2015, ont procuré aux entreprises de télécommunications sans fil un

avantageux bloc de fréquences leur permettant de déployer des réseaux sans fil de prochaine génération plus rapides et d'en augmenter la capacité. L'agrégation des porteuses, une méthode que les entreprises canadiennes de télécommunications sans fil utilisent actuellement, permet l'utilisation simultanée de plusieurs canaux de spectre, ce qui accroît considérablement la capacité des réseaux et les débits de transfert des données. Les investissements dans les liaisons de raccordement à fibre optique des stations cellulaires et le déploiement de la technologie des petites cellules favorisent une utilisation encore plus efficace des avoirs en spectre des entreprises de télécommunications.

LES CLIENTS APPORTENT LEURS PROPRES APPAREILS

Étant donné que le Code sur les services sans fil du CRTC a limité la durée des contrats de services sans fil, la faisant passer de trois ans à deux ans, le nombre de clients dont les contrats sont venus à échéance a augmenté. De plus en plus d'abonnés se présentent avec leurs propres appareils ou conservent leurs appareils existants plus longtemps, ce qui fait qu'ils ne signent pas nécessairement de nouveaux contrats pour les services sans fil. Cette situation peut avoir des répercussions défavorables sur le taux de désabonnement pour les entreprises de télécommunications; par contre, elle peut aussi fournir de nouvelles occasions de réaliser des ajouts bruts dans la foulée de l'augmentation du taux de désabonnement pour les autres entreprises de télécommunications. Cette tendance peut également avoir une incidence défavorable sur les frais mensuels facturés aux abonnés; toutefois, les produits tirés des services générés par ces clients contribuent à l'amélioration des marges du fait que les dépenses relatives aux subventions au titre des combinés sont moindres.

PERSPECTIVES COMMERCIALES ET HYPOTHÈSES

PERSPECTIVES POUR 2019

Nous prévoyons que la croissance des produits des activités ordinaires sera entraînée principalement par l'accroissement de la clientèle d'abonnés des services postpayés et prépayés. Nous prévoyons que la FMU continuera d'être négativement touchée par les réductions des produits tirés des frais excédentaires d'utilisation des données et des services vocaux découlant de la limite plus élevée d'utilisation des données et des minutes dans les forfaits mensuels, ainsi que par l'intégration d'abonnés découlant du contrat

fédéral avec SPC et la croissance de la clientèle d'abonnés des services prépayés de Lucky Mobile. Nous tenterons d'enregistrer des produits des activités ordinaires plus élevés dans la foulée des modifications des prix, de la croissance des services de données générée par l'utilisation plus intensive par les clients de nos réseaux 4G LTE et LTE-A, de l'augmentation de la demande en matière de services comme les médias sociaux, les services de musique et de diffusion de contenu en continu, ainsi que des

services naissants comme les applications pour le commerce mobile et l'IdO. Nous avons l'intention de lancer sur le marché de nouveaux services d'une façon permettant de maintenir l'équilibre entre innovation et rentabilité.

Nous continuons également d'axer nos efforts sur le maintien de notre part du marché des ajouts nets de services postpayés des entreprises titulaires en suivant une approche rigoureuse et axée sur les coûts, tout en accroissant notre part des ajouts nets de services prépayés des concurrents plus récents dans le secteur.

Nous prévoyons réaliser une croissance du BAIIA ajusté en 2019 découlant de l'augmentation des produits des activités ordinaires, qui devrait être partiellement contrebalancée par la hausse des coûts d'exploitation reflétant les coûts accrus des combinés et l'augmentation des coûts de soutien de la clientèle découlant de la croissance du nombre d'abonnés et des charges d'exploitation des réseaux plus élevées.

HYPOTHÈSES

- Le maintien de notre part du marché des ajouts nets d'abonnés des services postpayés dans le sans-fil pour les entreprises titulaires.
- La hausse des ajouts nets d'abonnés des services prépayés.
- L'adoption continue des téléphones intelligents, des tablettes et des applications de données, ainsi que l'introduction d'un plus grand nombre d'appareils 4G LTE et LTE-A et de nouveaux services de données.
- L'augmentation des dépenses relatives à l'acquisition d'abonnés et à la fidélisation de la clientèle découlant de la hausse du coût des combinés et du nombre plus élevé de mises à niveau des appareils.
- L'amélioration de la FMU combinée, stimulée par une proportion accrue d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones intelligents, la consommation croissante des services de données sur les réseaux 4G LTE et LTE-A et la hausse des tarifs d'accès, partiellement contrebalancée par l'incidence de la proportion accrue d'abonnés des services prépayés parmi notre clientèle totale et par l'augmentation de la migration des clients liée au contrat conclu entre Bell Mobilité et SPC.
- L'expansion de la couverture du réseau LTE-A à environ 94 % de la population canadienne et la poursuite des préparatifs liés à la technologie 5G, avec les essais de la technologie sur le réseau, ainsi que le déploiement de petites cellules et la mise en place de la technologie de la fibre dans toutes les nouvelles stations cellulaires.
- La capacité de tirer profit de l'augmentation au chapitre de l'utilisation des services de données et de l'abonnement des clients à de nouveaux services de données.
- L'absence d'incidence significative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications de la réglementation sur nos activités dans le sans-fil.

PRINCIPAUX FACTEURS DE CROISSANCE

- La croissance du taux de pénétration du secteur du sans-fil au Canada.
- Le nombre accru d'abonnés sur nos réseaux 4G LTE et LTE-A.
- L'adoption par de plus nombreux clients des téléphones intelligents, des tablettes et d'autres appareils 4G LTE et LTE-A, ce qui entraîne l'augmentation de l'utilisation des services de données mobiles.
- L'utilisation par les clients de nouvelles applications et de nouveaux services de données.

PRINCIPAUX RISQUES D'ENTREPRISE

La présente sous-section traite de certains des principaux risques d'entreprise liés au secteur Services sans fil de Bell en particulier. Pour obtenir une description détaillée des principaux risques qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, se reporter à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*.

CONCURRENCE FÉROCE

RISQUE

- L'intensité de l'activité de nos concurrents que sont les entreprises titulaires de services sans fil, les concurrents plus récents dans le secteur du sans-fil, les entreprises non traditionnelles et les revendeurs.

INCIDENCE ÉVENTUELLE

- Des pressions sur notre BAIIA ajusté, notre FMU, notre taux de désabonnement et notre coût d'acquisition d'abonnés et de fidélisation de la clientèle seraient vraisemblablement exercées si des concurrents continuaient de majorer de façon marquée les rabais sur les combinés et les plans tarifaires, d'offrir des forfaits à partager conçus selon des exigences tarifaires complexes ou d'offrir d'autres incitatifs, comme de nouveaux plans de services de données, des plans de services de données illimités, des plans payés par versements pour les téléphones intelligents ou de nouveaux forfaits multiproduits, pour attirer de nouveaux clients.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

RISQUE

- Une réglementation accrue des services sans fil, des tarifs et de l'infrastructure (par exemple, un plus grand accès obligatoire aux réseaux sans fil et des restrictions liées aux futurs processus d'appel d'offres pour l'utilisation de spectre).

INCIDENCE ÉVENTUELLE

- Une réglementation accrue pourrait réduire notre marge de manœuvre, influencer sur la structure du marché, améliorer la position commerciale de nos concurrents et avoir une incidence défavorable sur la performance financière de nos services sans fil.

MATURITÉ DU MARCHÉ ET AUGMENTATION DU COÛT DES APPAREILS

RISQUE

- Le ralentissement de la croissance du nombre d'abonnés en raison du taux élevé de pénétration des téléphones intelligents au Canada et de l'augmentation du coût des appareils.

INCIDENCE ÉVENTUELLE

- Le niveau de saturation du marché du sans-fil et la hausse du coût des appareils pourraient nuire à la croissance du nombre d'abonnés et augmenter le coût d'acquisition d'abonnés et de fidélisation de la clientèle, exerçant des pressions sur la performance financière de nos services sans fil.

5.2 Services sur fil de Bell

Les Services sur fil de Bell ont enregistré une plus forte croissance interne des produits des activités ordinaires et du BAIIA ajusté en 2018, reflétant l'expansion importante de la clientèle d'abonnés des services Internet et de télé IP, l'augmentation du PMU par foyer, l'amélioration des résultats dans les marchés d'affaires ainsi que les économies au chapitre des coûts d'exploitation, ce qui a permis le maintien de notre marge, la plus élevée en Amérique du Nord, à 41,7 %.

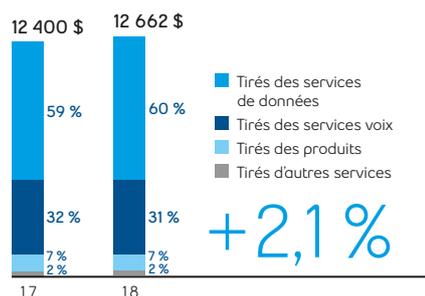
ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

FAITS SAILLANTS DE LA PERFORMANCE EN 2018

Services sur fil de Bell

Produits

(en millions de dollars)



Services sur fil de Bell

BAIIA ajusté

(en millions de dollars)

(% de la marge du BAIIA ajusté)



Analyse des secteurs d'activité
Services sur fil de Bell

5 Rapport de gestion

Services de télé ⁽¹⁾

+ 0,7 %

Croissance des abonnés en 2018

Services de télé IP ⁽¹⁾

110 790

Total des activations nettes d'abonnés en 2018

Amélioration de 2,9 % vs 2017

Zone de couverture du réseau de fibre

9,5 millions

de foyers et d'entreprises à la fin de 2018

Services Internet haute vitesse ⁽¹⁾⁽²⁾

+ 3,8 %

Croissance des abonnés en 2018

Services Internet haute vitesse

107 839

Total des activations nettes d'abonnés en 2018

Amélioration de 22,7 % vs 2017

Abonnés des SAR résidentiels ⁽¹⁾

(7,5) %

Baisse des abonnés en 2018

(1) Au début du T1 2018, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse a augmenté de 19 835, celle de nos services de télé IP, de 14 599, et celle de nos SAR résidentiels, de 23 441, principalement par suite d'une acquisition de petite envergure réalisée au cours du T1 2018.

(2) Au début du T1 2018, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse afin d'ajouter 16 116 abonnés, avec une diminution correspondante des abonnés des services postpayés dans le sans-fil, pour refléter le transfert des abonnés du service Internet sans fil fixe.

RÉSULTATS DES SERVICES SUR FIL DE BELL

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

	2018	2017	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Services de données	7 466	7 192	274	3,8 %
Services voix	3 793	3 968	(175)	(4,4)%
Autres services	247	211	36	17,1 %
Total des produits externes tirés des services	11 506	11 371	135	1,2 %
Produits intersectoriels tirés des services	241	199	42	21,1 %
Total des produits d'exploitation tirés des services	11 747	11 570	177	1,5 %
Services de données	466	410	56	13,7 %
Équipements et autres	447	419	28	6,7 %
Total des produits externes tirés des produits	913	829	84	10,1 %
Produits intersectoriels tirés des produits	2	1	1	100,0 %
Total des produits d'exploitation tirés des produits	915	830	85	10,2 %
Total des produits tirés des Services sur fil de Bell	12 662	12 400	262	2,1 %

Les produits d'exploitation tirés des Services sur fil de Bell ont augmenté de 2,1 % en 2018 par rapport à l'exercice précédent, dans la foulée de l'augmentation des produits tirés des services de données et des autres services ainsi que des produits des activités ordinaires tirés des produits, atténuée en partie par la baisse continue des produits tirés des services voix.

Les produits tirés des Services sur fil de Bell ont augmenté de 1,5 % en 2018 par rapport à 2017.

- Les produits tirés des services de données ont augmenté de 3,8 % en 2018 par rapport à 2017, par suite de ce qui suit :
 - l'effet des modifications des prix en 2017 et en 2018;
 - la croissance de la clientèle d'abonnés des services Internet et de télé IP;
 - la contribution de l'acquisition de MTS;
 - la croissance des ventes de services de connectivité IP et de solutions d'affaires aux grandes entreprises clientes, y compris la contribution de l'acquisition d'Axia à la fin du mois d'août 2018.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- les rabais plus généreux consentis pour l'acquisition d'abonnés et la fidélisation de la clientèle et sur les forfaits de services résidentiels en raison des offres accrocheuses lancées par nos concurrents dans la câblodistribution;
- la baisse continue de notre clientèle d'abonnés de la télé par satellite;
- l'érosion continue des services de données traditionnels imputable en partie à la migration vers les services IP;
- les pressions concurrentielles sur les prix dans nos marchés d'affaires.

COÛTS D'EXPLOITATION ET BAIIA AJUSTÉ

	2018	2017	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Coûts d'exploitation	(7 386)	(7 210)	(176)	(2,4)%
BAIIA ajusté	5 276	5 190	86	1,7 %
Marge du BAIIA ajusté	41,7 %	41,9 %		(0,2) pt

- Les produits tirés des services voix ont diminué de 4,4 % en 2018 par rapport à 2017, par suite de ce qui suit :

- l'érosion continue au chapitre des SAR en raison de la substitution technologique en faveur des services sans fil et Internet;
- la conversion des grandes entreprises clientes aux services de données IP;
- les pressions concurrentielles sur les prix;
- les pressions sur les prix des interurbains dans notre marché résidentiel imputables à l'adoption par les clients de forfaits plus avantageux;
- l'utilisation moindre des services interurbains traditionnels, tant par les clients résidentiels que par les clients d'affaires.

Ces facteurs ont été partiellement compensés par :

- la contribution de l'acquisition de MTS;
- l'effet des modifications des prix en 2017 et en 2018;
- l'augmentation des ventes de minutes de conversations interurbaines internationales dans notre marché de gros.
- Les produits tirés des autres services ont augmenté de 17,1 % en 2018, ce qui est principalement attribuable à la contribution de l'acquisition d'AlarmForce.

Les produits d'exploitation tirés des produits des Services sur fil de Bell ont augmenté de 10,2 % en 2018 par rapport à l'exercice précédent, ce qui découle de la plus forte demande des grandes entreprises clientes pour les équipements, de l'augmentation des ventes d'équipements électroniques grand public à La Source ainsi que de la contribution de l'acquisition de MTS.

Les coûts d'exploitation des Services sur fil de Bell ont augmenté de 2,4 % en 2018 par rapport à 2017, par suite de ce qui suit :

- les acquisitions, y compris celle de MTS;
- la hausse des coûts des produits vendus liée à l'augmentation des ventes de produits;
- la hausse des coûts des solutions d'affaires en lien avec la croissance des produits des activités ordinaires;
- l'augmentation de la charge de retraite du fait qu'un profit avait été comptabilisé au T1 2017 relativement à la charge au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi dans la foulée de l'harmonisation de certains régimes de retraite à prestations définies (PD) de Bell Aliant à ceux de Bell Canada;

- l'augmentation des coûts liés au parc de véhicules et des coûts liés au parc immobilier attribuable en partie à l'augmentation des tarifs.

Ces facteurs ont été partiellement compensés par :

- la diminution des coûts de la main-d'œuvre découlant de la réduction de personnel, de la réduction des volumes d'appels dans les centres de service à la clientèle ainsi que des économies réalisées sur les contrats avec les fournisseurs.

Le BAIIA ajusté des Services sur fil de Bell a augmenté de 1,7 % en 2018 par rapport à 2017, en raison de la progression des produits des activités ordinaires, contrebalancée en partie par l'augmentation des charges d'exploitation. La marge du BAIIA ajusté a diminué pour s'établir à 41,7 % en 2018, contre 41,9 % à l'exercice précédent, en raison principalement de la proportion plus importante de ventes de produits générant de faibles marges du total de nos produits des activités ordinaires.

DONNÉES OPÉRATIONNELLES DES SERVICES SUR FIL DE BELL

DONNÉES

Internet haute vitesse

	2018	2017	VARIATION	% DE VARIATION
Activations nettes des services Internet haute vitesse	107 839	87 860	19 979	22,7 %
Abonnés des services Internet haute vitesse ⁽¹⁾⁽²⁾	3 933 931	3 790 141	143 790	3,8 %

(1) Au début du T1 2018, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse a augmenté de 19 835, principalement par suite d'une acquisition de petite envergure réalisée au cours du T1 2018.

(2) Au début du T1 2018, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse afin d'ajouter 16 116 abonnés, avec une diminution correspondante des abonnés des services postpayés dans le sans-fil, pour refléter le transfert des abonnés du service Internet sans fil fixe.

Les activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse ont augmenté de 22,7 % en 2018 par rapport à 2017, en raison du nombre plus élevé d'activations de services de détail dans la zone de couverture étendue de notre réseau FTTP, des offres de services de détail plus généreuses, de l'effet positif plus marqué de nos services de télé IP ainsi que du nombre plus élevé d'activations dans nos marchés d'affaires. Cette augmentation a été partiellement contrebalancée par le nombre accru de désactivations découlant des offres accrocheuses lancées par nos concurrents dans la câblodistribution, tant dans nos marchés de détail que dans nos marchés de gros, de même que par le nombre accru de clients résidentiels dont les offres promotionnelles ont pris fin.

La clientèle des services Internet haute vitesse au 31 décembre 2018 totalisait 3 933 931 abonnés, en hausse de 3,8 % par rapport à la fin de l'exercice précédent. Au début du T1 2018, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse a augmenté de 19 835, principalement par suite d'une acquisition de petite envergure. Nous avons procédé à un autre ajustement de notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse au T1 2018 afin d'ajouter 16 116 abonnés, avec une diminution correspondante des abonnés des services postpayés dans le sans-fil, pour refléter le transfert des abonnés du service Internet sans fil fixe.

Télé

	2018	2017	VARIATION	% DE VARIATION
Activations nettes (pertes nettes) d'abonnés	6 182	(20 716)	26 898	129,8 %
Services de télé IP	110 790	107 712	3 078	2,9 %
Total d'abonnés ⁽¹⁾	2 853 081	2 832 300	20 781	0,7 %
Services de télé IP ⁽¹⁾	1 675 706	1 550 317	125 389	8,1 %

(1) Au début du T1 2018, notre clientèle d'abonnés des services de télé IP a augmenté de 14 599, par suite d'une acquisition de petite envergure réalisée au cours du T1 2018.

Les activations nettes d'abonnés des services de télé IP ont augmenté de 2,9 % en 2018 par rapport à l'exercice précédent, ce qui découle de la croissance continue des activations de notre service de télé en direct qui repose sur une application, Alt Télé, combinée au nombre plus élevé d'activations de services dans la zone de couverture étendue de notre réseau FTTP. Ce résultat a été atténué par le nombre accru de désactivations imputable aux offres accrocheuses pour les forfaits de services résidentiels lancées par nos concurrents dans la câblodistribution, le nombre plus élevé de clients de détail dont les offres promotionnelles ont pris fin, l'accélération de la substitution des services de télé traditionnelle par des services de contournement, l'incidence du niveau de saturation des marchés du service Télé Fibe ainsi que par le fait qu'un nombre moindre de clients ont délaissé la télé par satellite.

Les pertes nettes d'abonnés du service de télé par satellite ont diminué de 18,5 % en 2018 par rapport à 2017, ce qui découle de la réduction du nombre de désactivations de services de détail et de la migration moins marquée vers les services de télé IP, attribuables au fait que notre clientèle est constituée d'abonnés dont le profil et la localisation géographique font en sorte de favoriser le service de télé par satellite, ainsi qu'au nombre moindre de clients de détail dont les offres promotionnelles ont pris fin et à la diminution du nombre d'offres promotionnelles lancées par nos concurrents dans la câblodistribution dans les marchés ruraux.

Le nombre total d'activations nettes d'abonnés des services de télé (télé IP et télé par satellite réunis) a augmenté de 26 898 en 2018 par rapport à 2017, par suite de la diminution des pertes nettes d'abonnés du service de télé par satellite et de l'augmentation des activations nettes des services de télé IP.

Les abonnés des services de télé IP totalisaient 1 675 706 au 31 décembre 2018, en hausse de 8,1 % comparativement à 1 550 317 à la fin de 2017. Au début du T1 2018, notre clientèle d'abonnés des services de télé IP a augmenté de 14 599, par suite d'une acquisition de petite envergure.

Les abonnés du service de télé par satellite au 31 décembre 2018 totalisaient 1 177 375, en baisse de 8,2 % comparativement à 1 281 982 à la fin de l'exercice précédent.

Le nombre total d'abonnés des services de télé (télé IP et télé par satellite réunis) s'établissait à 2 853 081 au 31 décembre 2018, représentant une augmentation de 0,7 % depuis la fin de 2017. Au début du T1 2018, notre clientèle totale d'abonnés des services de télé a augmenté de 14 599, par suite d'une acquisition de petite envergure.

SERVICES VOIX

	2018	2017	VARIATION	% DE VARIATION
SAR filaires résidentiels ⁽¹⁾	2 990 188	3 231 308	(241 120)	(7,5)%
Pertes nettes d'abonnés des SAR résidentiels	(264 561)	(242 094)	(22 467)	(9,3)%

(1) Au début du T1 2018, notre clientèle d'abonnés des SAR résidentiels a augmenté de 23 441, par suite d'une acquisition de petite envergure réalisée au cours du T1 2018.

Les pertes nettes d'abonnés des SAR résidentiels ont augmenté de 9,3 % en 2018 par rapport à l'exercice précédent, ce qui découle de la diminution des activations attribuable à la substitution technologique continue en faveur des services sans fil et Internet, au nombre moins élevé d'acquisitions de clients pour les trois produits par foyer, à l'effet positif moins marqué des offres de forfaits pour nos services de télé IP, ainsi qu'aux offres accrocheuses lancées par nos concurrents dans la câblodistribution.

Les abonnés des SAR résidentiels au 31 décembre 2018 totalisaient 2 990 188, ce qui représente une diminution de 7,5 % par rapport à 3 231 308 à la fin de 2017. Il s'agit d'une baisse marquée par rapport à l'érosion de 0,6 % de la clientèle enregistrée en 2017, qui avait été favorisée par l'acquisition des abonnés de MTS. Au début du T1 2018, notre clientèle d'abonnés des SAR résidentiels a augmenté de 23 441, par suite d'une acquisition de petite envergure réalisée.

CONTEXTE CONCURRENTIEL ET TENDANCES OBSERVÉES DANS LE SECTEUR

CONTEXTE CONCURRENTIEL

La performance financière de l'ensemble du marché canadien des télécommunications filaires demeure affectée par la baisse continue des produits tirés des services voix traditionnels, dans la foulée de la substitution technologique en faveur des services sans fil et par contournement, ainsi que par la poursuite de la conversion des grandes entreprises clientes aux services et aux réseaux de données IP. La concurrence livrée de manière constante par les entreprises de câblodistribution continue également d'éroder la part des fournisseurs de services téléphoniques traditionnels dans le marché des services de téléphonie résidentielle locale. À la fin de 2018, les quatre plus importantes entreprises de câblodistribution du Canada comptaient environ 3,8 millions d'abonnés du service de téléphonie, ce qui représente une part d'environ 45 % de ce marché à l'échelle nationale. D'autres concurrents fournisseurs de services non dotés d'installations offrent également des services locaux et interurbains voix sur IP et revendent des services Internet haute vitesse.

Bien que le marché de l'accès Internet résidentiel soit en voie d'atteindre un niveau de saturation, avec un taux de pénétration de plus de 86 % au Canada, le nombre d'abonnés devrait continuer d'augmenter au cours des prochaines années. À la fin de 2018, les quatre plus importantes entreprises de câblodistribution comptaient plus de 7 millions d'abonnés d'Internet, ce qui représente 54 % du marché des services Internet au total, selon les données publiées ⁽¹⁾, tandis que les entreprises de services locaux titulaires (ESLT) détenaient la tranche restante, soit 46 %, ou 6 millions d'abonnés. Bell continue d'accroître ses parts du marché en raison de l'expansion de notre réseau de fibre optique et de l'effet des activations d'abonnés de nos services IP, Télé Fibe et Alt Télé.

Bien que les Canadiens continuent de regarder la télé traditionnelle, les plateformes numériques jouent un rôle de plus en plus important dans l'industrie de la radiodiffusion. Les populaires services de vidéo en ligne offrent aux Canadiens plus de choix quant au moment et à l'endroit où ils visionnent leur contenu vidéo, ainsi qu'à la façon dont ils le visionnent. En 2018, les ESLT offrant le service de télé IP ont augmenté leur clientèle de 8 %, rejoignant 2,9 millions de clients, grâce à l'expansion de la couverture du réseau, à l'étoffement des gammes de services ainsi qu'à des campagnes de commercialisation et des offres promotionnelles axées sur la télé IP. Cette croissance a été réalisée au détriment des services de câblodistribution et de télé par satellite, qui ont subi des pertes d'abonnés. À la fin de l'exercice, les quatre plus importantes entreprises de câblodistribution du Canada comptaient environ 5,5 millions d'abonnés des services de télé, soit une part de marché de 53 %, comparativement à 55 % à la fin de 2017.

En 2018, notre principal concurrent dans la câblodistribution en Ontario, Rogers, a lancé Ignite TV, un service fondé sur la plateforme vidéo XFINITY X1 de Comcast. Vidéotron, notre principal concurrent dans la câblodistribution au Québec, a annoncé son intention d'adopter la plateforme X1 de Comcast en 2019.

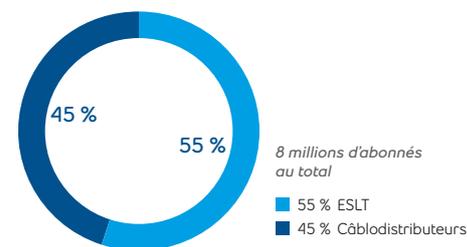
(1) Les services Internet fournis par les revendeurs sont inclus à titre d'abonnés des services Internet de gros dans les données des entreprises de câblodistribution et des ESLT.

Concurrents

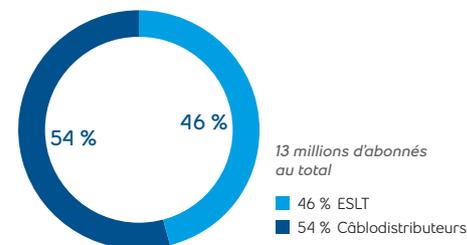
- Les fournisseurs de services de câblodistribution suivants offrent des services de télé, Internet et de téléphonie par câble :
 - Rogers, en Ontario, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador;
 - Vidéotron, au Québec;
 - Cogeco Câble inc. (une filiale de Cogeco inc.) (Cogeco), en Ontario et au Québec;
 - Shaw, en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et en Ontario;
 - Shaw Direct, avec son service de télé par satellite à l'échelle nationale;
 - Eastlink, dans chaque province, sauf en Saskatchewan, où l'entreprise ne fournit pas le service de télé par câble ni le service Internet.
- Telus fournit des services voix, Internet et de télé IP résidentiels en Colombie-Britannique, en Alberta et dans l'est du Québec.
- Telus et Allstream Inc. fournissent des produits et services de gros et d'affaires partout au Canada.
- Diverses entreprises (par exemple TekSawy Solutions, Distributel, VMedia et Vonage Canada (une division de Vonage Holdings Corp.) (Vonage)) offrent des services de revente ou des services locaux et interurbains voix sur IP ainsi que des services Internet.
- Les services voix et vidéo par contournement, comme Skype, Netflix, Amazon Prime Video et YouTube.
- Les appareils de diffusion en continu, comme Apple TV, Roku et Google Chromecast.
- Les autres ESLT canadiennes et les câblodistributeurs.
- La substitution par les services sans fil, y compris les services offerts par Bell.
- Les concurrents offrant des solutions d'impartition gérées personnalisées, comme les intégrateurs de systèmes CGI, EDS (une division de HP Enterprise Services) et IBM.
- Les concurrents dans le marché de gros comprennent des câblodistributeurs, des ESLC nationales, des fournisseurs situés aux États-Unis ou ailleurs dans le monde pour certains services, et des fournisseurs de services de télécommunications fondés sur les services d'électricité.
- Les concurrents dans le marché de la sécurité résidentielle sont des entreprises locales et nationales, comme ADT, Chubb Security, Stanley Security, Fluent et MONI Smart Security.

Part du marché canadien

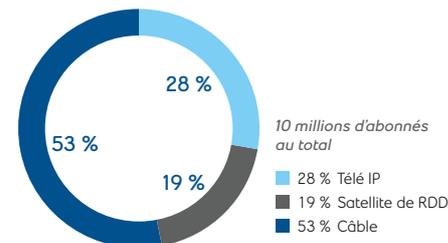
Téléphonie résidentielle



Services Internet



Services de télé



TENDANCES OBSERVÉES DANS LE SECTEUR

INVESTISSEMENT DANS LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE À LARGE BANDE

Les ESLT canadiennes ont continué d'effectuer des investissements substantiels dans le déploiement de la fibre à large bande dans leurs territoires, surtout l'accès direct FTTP, afin de maintenir et d'accroître leur capacité d'offrir des services IP enrichis ainsi que des vitesses accrues de transmission à large bande. Les câblodistributeurs continuent de faire évoluer leurs réseaux de câble en déployant graduellement la plateforme DOCSIS 3.1. Bien que cette plateforme puisse accroître les vitesses à court terme et présente un bon rapport coût-efficacité, elle n'offre pas les mêmes fonctions évoluées que le réseau FTTP à plus long terme. Le réseau FTTP offre des vitesses de transmission à large bande symétriques allant jusqu'à 1,5 Gbps actuellement, et des vitesses attendues plus élevées à l'avenir, à mesure que l'équipement permettra la transmission de données à ces vitesses plus élevées. L'on s'attend à ce que les ESLT continuent de faire des investissements substantiels dans la poursuite de l'expansion de leurs réseaux de fibre à large bande, en insistant particulièrement sur la mise à niveau des réseaux FTTN actuels, les portant vers la technologie FTTP.

SERVICES DE TÉLÉ PARALLÈLES ET DE CONTENU TÉLÉ PAR CONTOURNEMENT

La popularité croissante du fait de pouvoir regarder la télé et du contenu sur demande n'importe où, en particulier sur des appareils portables, devrait se maintenir, car les clients choisissent des services qui leur permettent de

visionner du contenu sur de multiples écrans. Les fournisseurs de diffusion en continu, comme Netflix et Amazon Prime Video, continuent d'améliorer leurs services de diffusion en continu par contournement afin de tenter d'acquérir une part de l'auditoire, au vu de l'évolution des habitudes télévisuelles et de la demande des consommateurs. Les fournisseurs de services de télé surveillent l'évolution des services par contournement et ajustent leur stratégie en matière de contenu et de commercialisation afin de concurrencer ces services non traditionnels. Nous sommes d'avis que les services par contournement représentent une occasion d'accroître les fonctionnalités de nos actifs dans les services linéaires et sur demande, d'offrir aux clients des options souples leur permettant de choisir le contenu qui leur convient et de favoriser l'utilisation accrue des réseaux Internet haute vitesse et sans fil de Bell. Nous continuons d'améliorer notre service Télé Fibe en enrichissant son contenu et en augmentant ses fonctionnalités, notamment en offrant la possibilité de visionner du contenu enregistré en déplacement et en permettant d'accéder à Netflix et à YouTube au moyen de boîtiers décodeurs. Nous avons également lancé Alt Télé en 2017, le premier service de télé en direct qui repose sur une application et est offert à grande échelle au Canada, afin d'offrir aux utilisateurs qui optent pour le débranchement du câble ou la câbloréduction, deux segments de marché en croissance, la possibilité de visionner du contenu en direct et sur demande sur un ordinateur portable, un téléphone intelligent, une tablette ou l'Apple TV, sans avoir besoin de boîtier décodeur traditionnel.

SUBSTITUTION TECHNOLOGIQUE

La substitution technologique, favorisée par le vaste déploiement du service Internet à plus haute vitesse, l'utilisation très répandue du courriel, de la messagerie et des médias sociaux pour remplacer les services téléphoniques et la croissance des services sans fil et voix sur IP, demeure un facteur de diminution des produits tirés des services voix traditionnels des entreprises de télécommunications. On estime que les foyers ne disposant que du sans-fil représentaient environ 46 % des foyers en Ontario, au Québec et dans le Canada atlantique à la fin de 2018, comparativement à environ 43 % à la fin de 2017, tandis que le débranchement et la réduction des dépenses pour les services de télé traditionnelle (débranchement du câble et câbloréduction) continuent d'augmenter. La diminution dans ces services traditionnels se poursuit comme prévu; toutefois, Bell est un fournisseur prépondérant des services de substitution.

ADOPTION DES SERVICES IP

Dans le marché des services d'affaires, la convergence des services de TI et des services de télécommunications, qui est simplifiée par l'omniprésence

du protocole IP, continue d'orienter les investissements effectués par les concurrents. Les entreprises de télécommunications fournissent des services professionnels et des services gérés, de même que d'autres services de TI et du soutien, tandis que les fournisseurs de services de TI regroupent la connectivité de leurs réseaux avec leurs logiciels comme gammes de services. De surcroît, les fabricants continuent de lancer sur le marché de l'équipement fondé entièrement sur la technologie IP et de l'équipement fondé sur des technologies convergentes (technologie IP et technologies traditionnelles), ce qui permet la migration continue vers des solutions IP. Le développement de plateformes IP combinant des solutions voix sur IP ainsi que de données et de vidéo pourrait permettre de réduire les coûts pour compenser, du moins en partie, la réduction des marges découlant de l'abandon graduel des services traditionnels en faveur des services IP. L'évolution des TI a multiplié les possibilités pour nos services dans les marchés d'affaires, notamment pour les services d'informatique en nuage et d'hébergement de données, ce qui pourrait avoir une incidence commerciale beaucoup plus importante que les services de télécommunications traditionnels.

PERSPECTIVES COMMERCIALES ET HYPOTHÈSES

PERSPECTIVES POUR 2019

Nous prévoyons générer une croissance positive des produits des activités ordinaires et du BAIIA ajusté en 2019. Cette prévision repose sur une solide croissance continue au chapitre du nombre d'abonnés des services Internet et de télé à large bande s'appuyant sur l'expansion de la zone de couverture du service FTTP au moyen de connexions directes; le déploiement du service Internet à large bande dans des localités rurales au moyen de la technologie du service sans fil fixe au domicile WTTTP; le soutien de l'adoption du service Alt Télé et de nouvelles fonctions télé novatrices procurées par la nouvelle plateforme de télé IP MediaFirst; les augmentations annuelles des tarifs pour les services résidentiels; l'amélioration d'un exercice à l'autre de la performance des marchés d'affaires; ainsi que les réductions de coûts pour contrer les pressions de la concurrence visant à modifier les prix et la baisse continue des produits tirés des services voix.

Une croissance des acquisitions d'abonnés des services de télé dans notre zone de couverture sans fil devrait découler de la pénétration accrue du service Télé Fibe dans les quartiers où la télé IP est actuellement offerte ainsi que des améliorations en cours attribuables à la plateforme MediaFirst. Nous comptons également faire des gains supplémentaires sur le marché des immeubles de logements multiples et, en misant sur notre service Alt Télé, contrer les pressions concurrentielles exercées par les services de vidéo en continu par contournement et le phénomène grandissant d'abonnés qui se débranchent du câble. Bien que les pertes nettes d'abonnés du service de télé par satellite devraient se poursuivre en 2019, en raison des offres promotionnelles accrocheuses pour les services résidentiels lancées par nos concurrents dans la câblodistribution, elles devraient ralentir, en raison de la diminution des désactivations de services résidentiels et de la migration moins marquée vers les services IP attribuables au fait que notre clientèle est constituée d'abonnés dont le profil et la localisation géographique font en sorte de favoriser le service de télé par satellite.

La croissance de la clientèle d'abonnés des services Internet en 2019 devrait découler de l'expansion de la zone de couverture du réseau de fibre au moyen de connexions directes, ainsi que du taux de pénétration plus élevé du service FTTP; du déploiement du service Internet à large bande sans fil fixe offrant des vitesses plus élevées dans les marchés ruraux grâce au déploiement de notre service WTTTP; de l'effet des activations d'abonnés des services de télé IP, y compris du service Alt Télé, le service de télé en continu et en direct de Bell qui repose sur une application; ainsi que de l'accentuation de la position dominante de Bell dans l'automatisation de la maison intelligente avec des services comme Wi-Fi Partout chez vous et de sécurité résidentielle.

Dans les services sur fil d'affaires, malgré la croissance de l'économie, les clients continuent de rechercher des façons de diminuer les coûts. Par conséquent, nous nous attendons à ce que les dépenses de télécommunications de la clientèle des grandes entreprises présentent des fluctuations et qu'elles affichent une modeste progression. Ces facteurs, conjugués à la poursuite de la migration des clients vers les systèmes IP et à la demande pour des options plus économiques en matière de bande passante et offrant des vitesses plus élevées, continueront probablement de se faire sentir négativement sur les résultats globaux dans les marchés d'affaires en 2019. Nous avons l'intention de chercher à limiter la baisse globale des produits tirés des services traditionnels en tirant parti de notre position sur le marché pour développer des services uniques en leur genre et améliorer la valeur de nos produits, ce qui rehausse l'expérience client en fournissant de plus nombreuses fonctions dotées d'une souplesse accrue afin de répondre aux besoins des clients en matière de services sur demande. Nous avons l'intention de mettre en œuvre des initiatives de commercialisation pour ralentir le rythme d'érosion des SAR, tout en investissant dans l'expansion des connexions directes par fibre et dans de nouvelles solutions dans des portefeuilles clés, comme les réseaux Internet et privés, les services de centres de données et d'informatique en nuage, les communications unifiées et les services liés à la sécurité et à l'IdO. Nous continuerons d'offrir des solutions réseautiques, des solutions gérées et de services professionnels aux moyennes et aux grandes entreprises, qui accroissent la valeur des services de connectivité.

Nous prévoyons également affronter une intensification continue de la concurrence dans nos marchés de masse et des moyennes entreprises, les câblodistributeurs et d'autres entreprises de télécommunications concurrentes continuant de cibler les clients de ces segments. Nous avons également l'intention de lancer de nouvelles gammes de services fournissant des solutions innovatrices et de la valeur aux clients de nos marchés de masse et des moyennes entreprises, en tirant parti des actifs réseau de Bell, de l'expansion du réseau de fibre à large bande et des possibilités en matière de services pour renforcer nos liens avec ces clients. Nous continuerons de maintenir le cap sur la rentabilité globale en cherchant à augmenter les produits par abonné et en faisant mieux au chapitre de la fidélisation de la clientèle, ainsi qu'en améliorant nos processus afin de réaliser d'autres gains en matière d'efficacité opérationnelle et de productivité.

La réduction des coûts d'exploitation demeurera un secteur d'intervention privilégié pour notre secteur Services sur fil de Bell, contribuant à compenser les coûts liés à la croissance et à la fidélisation de la clientèle des services de télé IP, Internet, à large bande IP et des services téléphoniques sur IP hébergés, l'érosion continue des produits tirés des services voix sur fil, qui génèrent des marges élevées, et des produits tirés des services traditionnels, ainsi que les pressions de la concurrence visant à modifier les prix dans nos marchés résidentiel, d'affaires et de gros. Ces facteurs, combinés à l'efficacité opérationnelle accrue dans la foulée de l'expansion de la zone de couverture du réseau FTTP, aux changements des comportements des consommateurs découlant de l'innovation au chapitre des produits et du service à la clientèle, ainsi qu'à la réalisation de synergies additionnelles découlant des prochaines étapes de l'intégration de Bell MTS, devraient nous aider à atteindre notre objectif consistant à maintenir la stabilité relative de la marge du BAIIA ajusté d'un exercice à l'autre.

HYPOTHÈSES

- Une croissance positive du BAIIA ajusté pour l'ensemble de l'exercice.
- Une croissance continue du nombre d'abonnés résidentiels des services de télé IP et Internet.
- L'accentuation de la substitution technologique par le sans-fil et les services Internet.
- La croissance du PMU des services résidentiels par foyer, générée par l'adoption croissante des forfaits multiproduits par foyer et l'augmentation des tarifs.
- La poursuite des lancements d'offres accrocheuses de forfaits de services résidentiels par nos concurrents dans la câblodistribution dans les zones où nous fournissons des services sur fil locaux.
- La migration continue des grandes entreprises clientes vers les systèmes sur IP.
- Les pressions continues de la concurrence visant à modifier les prix dans nos marchés d'affaires et de gros.
- Le maintien de l'intensité de la concurrence dans nos marchés des petites et des moyennes entreprises, les câblodistributeurs et d'autres entreprises de télécommunications continuant de cibler les clients d'affaires.
- La mise à l'épreuve des catégories de produits qui génèrent habituellement des marges élevées par l'offre, en croissance au Canada, de services sur demande des grands fournisseurs mondiaux de solutions d'affaires pour la transmission de la voix et de données au moyen de services en nuage et par contournement.
- L'adoption accélérée par les abonnés des services par contournement entraînant la réduction des forfaits télé.
- La poursuite du déploiement du réseau de fibre permettant la connexion directe d'un plus grand nombre de foyers et d'entreprises dans la zone de couverture des services sur fil, et l'accélération de la construction de notre réseau fixe WTTP dans les collectivités rurales.
- La consommation croissante des services de télé par contournement et de vidéo en continu sur demande ainsi que la multiplication des appareils, comme les tablettes, qui exigent une bande passante très élevée, ce qui nécessitera un niveau soutenu d'investissements constants.
- La réalisation d'économies de coûts du fait de la réduction du nombre de postes de cadre, notamment à la suite de départs naturels et de départs à la retraite, de la réduction des taux contractuels des fournisseurs, de l'efficacité opérationnelle découlant de l'expansion de la zone de couverture du réseau de fibre au moyen de connexions directes, des changements liés aux comportements des consommateurs et à l'innovation au chapitre des produits et de la réalisation de synergies additionnelles découlant des prochaines étapes de l'intégration de MTS.
- L'absence d'incidence significative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications de la réglementation sur nos activités dans le sur-fil.

PRINCIPAUX FACTEURS DE CROISSANCE

- L'expansion de la zone de couverture de notre réseau FTTP.
- La construction du réseau sans fil fixe WTTP dans les marchés ruraux.
- L'accroissement de la pénétration des services FTTP et WTTP dans les foyers.
- La croissance de la part du marché pour les abonnés des services de télé et Internet.
- La progression des dépenses des clients d'affaires pour les services de connectivité, les solutions gérées et de services professionnels.
- Le renforcement des liens avec nos clients d'affaires afin de dégager des produits par abonné plus élevés.
- Les mesures innovatrices actuellement appliquées à l'égard du service et l'amélioration de la valeur de nos produits.

PRINCIPAUX RISQUES D'ENTREPRISE

La présente sous-section traite de certains des principaux risques d'entreprise liés au secteur Services sur fil de Bell en particulier. Pour obtenir une description détaillée des principaux risques qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, se reporter à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*.

CONCURRENCE FÉROCE

RISQUE

- L'intensité de l'activité de nos concurrents jumelée au lancement de nouveaux produits (par exemple, l'IdO, les systèmes et les appareils résidentiels intelligents, les plateformes de services de télé novatrices, etc.) par les entreprises titulaires, les entreprises non traditionnelles et les grossistes.

INCIDENCE ÉVENTUELLE

- L'accroissement de l'intensité de l'activité de nos concurrents pourrait entraîner une augmentation du taux de désabonnement, une hausse des coûts d'acquisition d'abonnés et de fidélisation de la clientèle et le recours plus fréquent à des offres promotionnelles concurrentielles pour acquérir des abonnés et les garder; tous ces facteurs exerceraient des pressions sur le BAIIA ajusté des Services sur fil de Bell.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

RISQUE

- Le CRTC impose des tarifs pour le nouveau service d'accès haute vitesse de gros dégroupé fourni au moyen d'installations utilisant la technologie de la fibre jusqu'aux locaux de l'abonné (FTTP) qui diffèrent considérablement des tarifs que nous avons proposés et qui ne tiennent pas suffisamment compte de l'investissement que requièrent ces installations.

INCIDENCE ÉVENTUELLE

- Les tarifs imposés pour le nouveau service d'accès haute vitesse de gros dégroupé fourni au moyen des installations utilisant la technologie FTTP, qui diffèrent considérablement des tarifs que nous avons proposés, pourraient améliorer la position commerciale de nos concurrents, accélérer davantage la pénétration du marché par les fournisseurs de services par contournement et la désintermédiation qu'ils entraînent, et modifier notre stratégie d'investissement, en particulier relativement aux investissements dans des réseaux sur fil de prochaine génération, dans les petites collectivités et les zones rurales.

MODIFICATION DES HABITUDES DES CLIENTS

RISQUE

- Le modèle de visionnement traditionnel de la télé (c.-à-d., l'abonnement à des forfaits de chaînes) est remis en question du fait du nombre croissant de modes de visionnement, légaux et illégaux, offerts sur le marché par des entreprises traditionnelles, non traditionnelles et mondiales et en raison des tendances au débranchement du câble et à la câbloréduction qui s'accroissent.
- La modification des habitudes des clients contribue davantage à l'érosion au chapitre des abonnés des SAR.

INCIDENCE ÉVENTUELLE

- Notre taux de pénétration de ce marché et le nombre d'abonnés des services de télé pourraient diminuer en raison des offres des EDR, de l'augmentation du nombre de fournisseurs de services par contournement nationaux et mondiaux non réglementés et de la grande quantité de contenu piraté. La prolifération des produits IP, notamment les offres de contenu des fournisseurs de services par contournement directement aux consommateurs, pourrait accélérer le débranchement des services de télé et la réduction des dépenses pour ces services.
- Les diminutions continues au chapitre des SAR en raison de la substitution technologique en faveur des services sans fil et Internet et de la conversion des grandes entreprises clientes aux services de données IP pèsent sur nos produits tirés des services voix traditionnels et nous obligent à élaborer d'autres gammes de services.

5.3 Bell Média

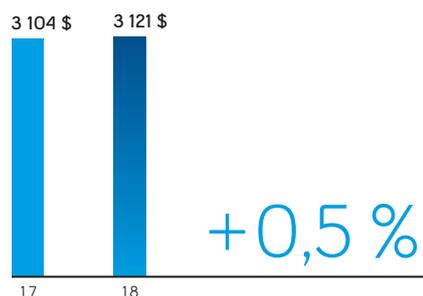
Bell Média a généré une croissance positive des produits des activités ordinaires en 2018, qui découle de la meilleure performance au chapitre de la publicité à la télé, de la croissance des services de vidéo en continu offerts directement aux consommateurs ainsi que de l'augmentation des produits tirés de l'affichage extérieur, tandis que les coûts d'exploitation ont augmenté du fait des coûts accrus des droits de diffusion dans les sports et des investissements dans le contenu télé et la programmation sur demande.

ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

FAITS SAILLANTS DE LA PERFORMANCE EN 2018

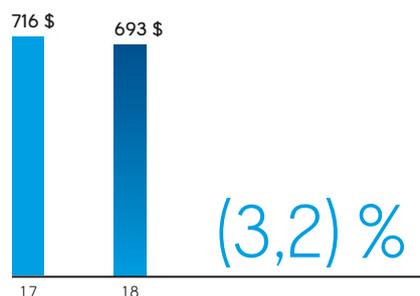
Bell Média Produits

(en millions de dollars)



Bell Média BAIIA ajusté

(en millions de dollars)



CTV est le réseau de télé canadien le plus regardé

10 des 20 émissions les plus regardées

par l'ensemble des téléspectateurs à l'échelle nationale

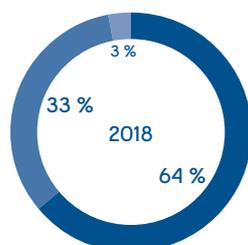
pour l'année de diffusion 2017-2018

Bell Média Composition des produits

(produits)



■ 64 % Publicité
■ 33 % Abonnements
■ 3 % Autres



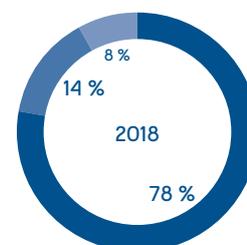
■ 64 % Publicité
■ 33 % Abonnements
■ 3 % Autres

Bell Média Composition des produits

(branches d'activité)



■ 78 % Télé
■ 14 % Radio
■ 8 % Affichage extérieur



■ 78 % Télé
■ 14 % Radio
■ 8 % Affichage extérieur

RÉSULTATS DE BELL MÉDIA

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

	2018	2017	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Total des produits externes	2 677	2 676	1	–
Produits intersectoriels	444	428	16	3,7 %
Total des produits tirés de Bell Média	3 121	3 104	17	0,5 %

Les produits d'exploitation tirés de Bell Média ont augmenté de 0,5 % en 2018 par rapport à 2017, en raison de la hausse des frais d'abonnement ainsi que des produits tirés de la publicité par rapport à l'exercice précédent.

- Les produits tirés des frais d'abonnement ont augmenté en 2018 par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de ce qui suit :
 - la croissance continue de la gamme de produits de Télé Partout;

- la hausse des tarifs facturés à certaines EDR;
- la contribution de TSN Direct et de RDS Direct, nos services de diffusion d'émissions de sports en continu directement aux consommateurs lancés en juin 2018.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la baisse du nombre d'abonnés.

- Les **produits tirés de la publicité** ont augmenté en 2018 par rapport à 2017, ce qui découle principalement de ce qui suit :
 - l'augmentation des produits tirés de la publicité provenant des services de télé spécialisée, surtout de la diffusion de la Coupe du Monde 2018 de la FIFA conjuguée à l'amélioration des cotes d'écoute et à la hausse des tarifs;

- la hausse des produits tirés de l'affichage extérieur découlant de la croissance de la demande sur les faces numériques;
- la croissance continue dans nos propriétés de télé numériques.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- la baisse de l'auditoire global ainsi que le glissement continu des dépenses des clients vers les plateformes numériques et par contournement, qui ont eu une incidence défavorable sur nos services de télé traditionnelle et de radio;
- le glissement des budgets de publicité au T1 2018 vers le principal diffuseur des Jeux olympiques d'hiver 2018 de Pyeongchang.

COÛTS D'EXPLOITATION ET BAIIA AJUSTÉ

	2018	2017	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Coûts d'exploitation	(2 428)	(2 388)	(40)	(1,7)%
BAIIA ajusté	693	716	(23)	(3,2)%
Marge du BAIIA ajusté	22,2 %	23,1 %		(0,9) pt

Les **coûts d'exploitation de Bell Média** ont augmenté de 1,7 % en 2018 par rapport à l'exercice précédent, surtout en raison de la hausse continue des coûts relatifs à la programmation et au contenu liés aux droits de diffusion dans les sports, incluant la Coupe du Monde 2018 de la FIFA et l'enrichissement continu du contenu de nos produits Crave, ainsi que du renouvellement des ententes liées à la programmation des services de télé spécialisée.

Le **BAIIA ajusté de Bell Média** a diminué de 3,2 % en 2018 par rapport à 2017, l'augmentation des charges d'exploitation ayant totalement annulé la croissance des produits d'exploitation.

DONNÉES OPÉRATIONNELLES DE BELL MÉDIA

- CTV s'est maintenu au premier rang des réseaux au Canada pour une 17^e année consécutive, et demeure en tête avec 10 des 20 émissions les plus regardées par les téléspectateurs à l'échelle nationale dans toutes les principales catégories démographiques.
- Bell Média a conservé sa position de leader du marché de la télé spécialisée et de la télé payante, les cotes d'écoute de ses propriétés de télé spécialisée et de télé payante anglophones s'élevant à 84 % de l'ensemble des téléspectateurs canadiens de la télé spécialisée et de la télé payante

anglophones et les cotes d'écoute de ses propriétés de télé spécialisée et de télé payante francophones s'élevant à 71 % des téléspectateurs des chaînes de télé francophones d'une semaine moyenne. Bell Média s'est aussi classé au premier rang avec TSN, la chaîne de télé spécialisée la plus regardée au Canada, et RDS, la chaîne de télé spécialisée francophone dans les sports numéro un.

- Bell Média est demeurée au premier rang des médias numériques parmi tous les diffuseurs et producteurs de vidéos canadiens concurrents et au sixième rang parmi les propriétés en ligne au pays, avec 20,6 millions de visiteurs uniques par mois, rejoignant 67 % de l'auditoire des médias numériques.
- Bell Média a maintenu sa position de premier radiodiffuseur du Canada, rejoignant 16,6 millions d'auditeurs, lesquels ont écouté, chaque semaine en 2018, 71,7 millions d'heures de contenu.
- Astral est l'une des entreprises d'affichage extérieur les plus importantes au Canada, rejoignant 14 millions de consommateurs chaque semaine, avec son offre de cinq gammes de produits innovateurs et les plus de 31 000 faces d'affichage qu'elle possédait à la fin de 2018, installées de manière stratégique dans les grandes villes du pays.

CONTEXTE CONCURRENTIEL ET TENDANCES OBSERVÉES DANS LE SECTEUR

CONTEXTE CONCURRENTIEL

La concurrence dans le secteur canadien des médias a évolué au cours des dernières années, les actifs médias traditionnels étant de plus en plus contrôlés par un petit nombre de concurrents qui ont une taille imposante et des ressources financières considérables. La technologie aidant, les nouveaux venus ont pu véritablement s'imposer sur la scène des médias. Certaines entreprises ont renforcé leur intégration verticale avec les plateformes traditionnelles ainsi que les plateformes émergentes afin de faciliter l'acquisition et la monétisation du contenu de choix. Par ailleurs, de nouveaux revendeurs mondiaux livrent concurrence tant pour le contenu que pour les téléspectateurs.

Bell Média livre concurrence dans les marchés des services de vidéo, de radio, d'affichage extérieur et de médias numériques :

- **services de vidéo** : le marché des services de télé est de plus en plus fragmenté, et cette tendance devrait s'accroître à mesure que de nouveaux services et technologies contribueront à l'accroissement de la diversité des sources d'information et de divertissement offertes aux consommateurs;

- **services de radio** : la concurrence au sein de l'industrie de la radiodiffusion a lieu principalement sur les territoires de marché local distincts entre des stations individuelles;
- **services d'affichage extérieur** : le secteur canadien des services d'affichage extérieur est fragmenté, se composant d'un petit nombre de grandes sociétés et de nombreuses sociétés locales de plus petite taille qui exercent leurs activités dans quelques marchés locaux.
- **médias numériques** : les consommateurs continuent de réorienter leur utilisation des médias vers les médias numériques et en ligne, les appareils mobiles et le contenu sur demande, ce qui oblige les entreprises de ce secteur à intensifier leurs efforts en matière de contenu et de fonctionnalités numériques afin de pouvoir soutenir la concurrence. Cette tendance fait également en sorte que les annonceurs dirigent une plus grande partie de leurs dépenses vers les services numériques et en ligne, plutôt que vers les médias traditionnels. En outre, le nombre de concurrents a augmenté, étant donné que de plus nombreuses entreprises de médias numériques et en ligne, ce qui comprend de grandes entreprises mondiales, font leur entrée sur le marché.

Concurrents

SERVICES DE TÉLÉ

- Stations de télé traditionnelle (signaux locaux et éloignés) et chaînes spécialisées et payantes canadiennes, comme celles de Corus, de Rogers, de Québecor, de Canadian Broadcasting Corporation (CBC)/Société Radio-Canada (SRC) et de Groupe V.
- Stations de télé traditionnelle et chaînes spécialisées américaines.
- Fournisseurs de services par contournement, comme Netflix, Amazon Prime Video et DAZN.
- Sites Web de partage de vidéos, comme YouTube.

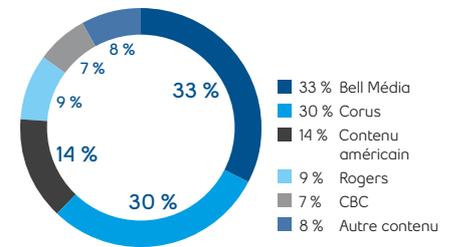
SERVICES DE RADIO

- Importants opérateurs de radiodiffusion, comme Rogers, Corus, Cogeco et Stingray Group Inc. (Stingray), qui détiennent et exploitent également des concentrations de stations de radio dans divers marchés locaux.
- Stations de radio dans des marchés locaux spécifiques.
- Fournisseur du service radio par satellite SiriusXM.
- Services de musique en continu, comme Spotify, Apple Music et Google Play Music.
- Services de téléchargement de musique, comme la boutique iTunes d'Apple.
- Autres médias, comme les journaux, les hebdomadaires locaux, la télé locale, les magazines, les panneaux publicitaires extérieurs et Internet.

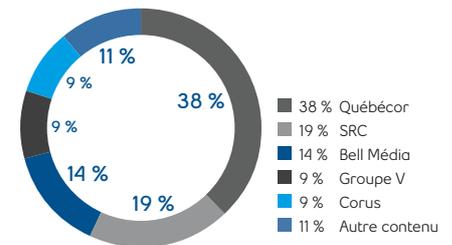
SERVICES D'AFFICHAGE EXTÉRIEUR

- Annonceurs extérieurs importants, comme Jim Pattison Broadcast Group, Outfront Media, Québecor, Dynamic et Clear Channel Outdoor.
- Nombreuses sociétés locales de plus petite taille qui exercent leurs activités dans quelques marchés locaux où le nombre de surfaces publicitaires est limité.
- Autres médias, comme la télé, la radio, les médias imprimés et Internet.

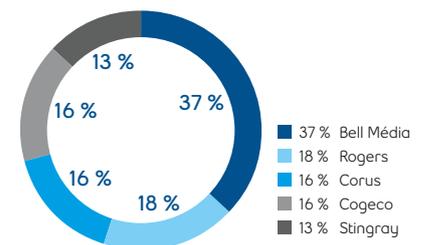
Part du marché canadien Télespectateurs⁽¹⁾ Contenu télévisuel anglophone⁽²⁾



Télespectateurs⁽¹⁾ Contenu télévisuel francophone



Radio⁽¹⁾ Heures d'écoute par diffuseur⁽³⁾



(1) À la fin de l'année de diffusion au 31 août 2018, catégorie d'âge 2+, automne 2018 pour la radio.

(2) Les pourcentages pourraient ne pas totaliser 100 en raison de l'arrondissement.

(3) Heures de radiodiffusion écoutées pour les 5 premiers radiodiffuseurs.

TENDANCES OBSERVÉES DANS LE SECTEUR

TRANSFORMATION DU MODE DE PRESTATION DE LA TÉLÉ PAR LA TECHNOLOGIE ET LES HABITUDES DES CONSOMMATEURS

La technologie utilisée dans le secteur des médias continue d'évoluer rapidement, ce qui a mené à l'apparition de méthodes parallèles pour la distribution, le stockage et la consommation de contenu. Cette évolution technologique a entraîné et accentué les changements des comportements des consommateurs, ces derniers voulant davantage de contrôle sur le moment et l'endroit où ils consomment le contenu, ainsi que la façon dont ils le consomment. Les consommateurs peuvent maintenant visionner le contenu à partir d'une variété de médias sur l'écran de leur choix, notamment des télévisions, des ordinateurs et d'autres appareils mobiles. Le nombre d'utilisateurs canadiens qui ont une connexion Internet par l'intermédiaire de leur télé augmente, car les connexions sont de plus en plus simples et abordables. Les changements liés à la technologie et aux comportements des consommateurs ont causé de nombreuses difficultés aux revendeurs et aux distributeurs de contenu. La possibilité d'accéder au contenu de partout avec les appareils connectés fait surgir un risque pour les plateformes

de distribution traditionnelles en permettant aux propriétaires de contenu de fournir leur contenu directement aux distributeurs et aux consommateurs, contournant ainsi les revendeurs de contenu traditionnels.

AUGMENTATION DES SOURCES DE CONTENU PARALLÈLES À LA TÉLÉ LINÉAIRE TRADITIONNELLE

Les consommateurs continuent d'avoir accès à une panoplie de sources de divertissement et d'information en ligne parallèles qui n'existaient pas auparavant. Alors que la télé linéaire traditionnelle a été pendant très longtemps le seul moyen d'accéder à une programmation de divertissement, l'augmentation des options de divertissement parallèles a suscité la fragmentation des habitudes de consommation. La télé linéaire traditionnelle demeure le mode de consommation vidéo le plus courant, mais les gens consomment de plus en plus le contenu de la manière qui leur convient, puisant dans un assortissement de services et une variété de formats. D'ailleurs, de nos jours, les télespectateurs consomment davantage de contenu en ligne et regardent moins la programmation en direct à l'heure, modifiant l'heure de diffusion initiale à l'aide de récepteurs enregistreurs,

regardent davantage de contenu vidéo sur des appareils mobiles et visionnent la programmation passée sur demande, offerte en plus grande abondance. La majorité des foyers n'utilisent des services par contournement dont c'est l'activité unique, comme Netflix et Amazon Prime Video, qu'à titre de complément à leur consommation de télé linéaire, mais ils sont de plus en plus nombreux à utiliser ces services pour remplacer leur forfait de services linéaires traditionnels.

COÛTS CROISSANTS RELATIFS AU CONTENU

Le contenu vidéo de choix revêt maintenant une importance de plus en plus considérable pour les entreprises de médias, afin d'attirer des téléspectateurs et des annonceurs et de les fidéliser. Ce contenu, y compris les émissions de sport et d'événements spéciaux en direct, devraient continuer d'attirer le public et les annonceurs. La concurrence de plus en plus vive de la part de concurrents mondiaux, dont Netflix, Amazon et DAZN, pour les droits à ce contenu a déjà entraîné une augmentation des coûts des droits pour la programmation, une tendance qui devrait se poursuivre.

LES ENTREPRISES DE MÉDIAS ÉVOLUENT AFIN DE DEMEURER CONCURRENTIELLES

Compte tenu de l'évolution du comportement des consommateurs, les entreprises de médias font évoluer leur contenu et lancent leurs propres solutions dans le but de concurrencer plus efficacement les services non traditionnels offerts, en proposant des services directement aux consommateurs comme Crave, TSN et RDS de Bell Média, et des produits avec authentification de l'abonné des produits Télé Partout offrant une série d'applications, notamment CTV, Discovery et Bravo. L'accès à un contenu de sport en direct et autre contenu de choix revêt maintenant une importance encore plus considérable pour ce qui est d'attirer et de fidéliser des téléspectateurs qui, par ricochet, attirent des annonceurs et font croître les produits tirés des frais d'abonnement. Par conséquent, il est également devenu de plus en plus important pour les entreprises de médias de détenir les droits à l'égard du contenu ou encore de conclure des ententes à long terme avec les propriétaires de contenu. Dans les années à venir, les entreprises de médias désireuses de réaliser une percée sur un segment de marché différent s'intéresseront probablement de plus en plus au contenu sous forme de courts clips.

PERSPECTIVES COMMERCIALES ET HYPOTHÈSES

PERSPECTIVES POUR 2019

La performance au chapitre des produits tirés des frais d'abonnement devrait refléter les tarifs supérieurs attendus lors des renouvellements d'ententes de distribution avec les EDR, la croissance continue de Crave ainsi que le soutien, de façon continue, de l'adoption des produits offerts directement aux consommateurs. Toutefois, les effets de la réorientation de l'utilisation des médias vers les services par contournement et les plateformes numériques des concurrents, la poursuite de la câbloréduction et du débranchement du câble, ainsi que l'incidence financière de l'augmentation des coûts relatifs au contenu vidéo continueront de peser sur le BAIIA ajusté en 2019. Même si nous nous attendons à ce que le marché de la publicité continue de subir l'incidence de la baisse des cotes d'écoute en 2019, nous prévoyons que nos initiatives en matière d'établissement des prix et nos initiatives stratégiques compenseront partiellement ces pressions.

Nous avons également l'intention de contrôler les coûts en tirant parti des actifs, en réalisant des gains au chapitre de la productivité et en cherchant à réaliser des améliorations de l'efficacité opérationnelle dans toutes nos propriétés de médias, tout en continuant à investir dans du contenu de choix pour tous les écrans et toutes les plateformes.

Dans nos propriétés de vidéo, nous avons l'intention de tirer parti de la force de notre position dans le marché combinée à un meilleur ciblage de l'auditoire afin de continuer d'offrir aux annonceurs, à l'échelle tant nationale que locale, les meilleures possibilités d'atteindre leur public cible. Pour réussir sur ce plan, nous devons concentrer nos efforts sur un certain nombre de facteurs, notamment : la conclusion d'acquisitions d'émissions à cotes d'écoute élevées et de contenu différencié; l'établissement et le maintien d'ententes stratégiques relatives à l'approvisionnement en contenu sur tous les écrans et toutes les plateformes; la production et la mise en service d'un contenu canadien de grande qualité, y compris des nouvelles occupant la première place sur le marché; et la poursuite du développement des outils de planification, d'activation et d'évaluation reposant sur des données que nous avons lancés en 2018.

Dans notre gamme vidéo spécialisée dans les sports, nous avons l'intention de continuer à offrir du contenu de choix et des expériences télévisuelles exceptionnelles à notre auditoire des services de télé et des services offerts directement aux consommateurs. Notre programmation de la NFL et de la LNH, combinée à l'intégration de nos plateformes numériques, fait partie intégrante de notre stratégie visant à accroître le nombre de téléspectateurs et leur engagement. Nous continuerons également de nous consacrer à créer des productions innovatrices de grande qualité en matière de sports, de nouvelles et de couverture éditoriale.

Dans la télé spécialisée dans des domaines autres que les sports, l'auditoire et les produits tirés de la publicité devraient découler de l'investissement dans une programmation et une production de qualité. Poursuivant notre objectif de stimuler la croissance des produits des activités ordinaires, nous avons l'intention de miser sur notre position concurrentielle dans les principaux services de télé spécialisée pour améliorer les points forts des chaînes et offrir plus de choix.

Nous appuyant sur le récent lancement du nouveau Crave, nous continuerons de tirer parti de nos investissements dans du contenu de choix (notamment HBO, SHOWTIME et STARZ) en vue d'attirer des abonnés de la télé payante et des services offerts directement aux consommateurs.

Dans nos services de télé payante et de télé spécialisée francophones, nous continuerons d'optimiser notre programmation dans le but de plaire davantage à l'auditoire.

Dans la radio, nous avons l'intention de tirer parti de la force de notre position dans le marché afin de continuer d'offrir aux annonceurs, tant à l'échelle nationale que locale, les meilleures possibilités d'atteindre leur public cible. En outre, avec le concours de nos propriétés de télé locale, nous continuerons de rechercher des occasions susceptibles de mettre à profit nos capacités promotionnelles, de nous fournir une plateforme plus large pour le partage de contenu et de nous offrir des occasions supplémentaires de dégager des synergies et de l'efficacité.

Dans notre entreprise d'affichage extérieur, nous prévoyons tirer parti de la force de nos produits pour offrir aux annonceurs d'excellentes occasions dans certains marchés canadiens clés. Nous continuerons également de rechercher de nouvelles occasions dans les marchés numériques, notamment en convertissant certaines de nos importantes structures extérieures en panneaux numériques.

HYPOTHÈSES

- La performance au chapitre des produits des activités ordinaires devrait refléter la croissance accrue de la clientèle d'abonnés de Crave, l'effet marqué de la hausse des tarifs pour les EDR et l'établissement de tarifs stratégiques pour les ventes de publicité.
- L'augmentation des coûts d'exploitation entraînée par la hausse des coûts de la programmation, découlant principalement de l'investissement continu dans le contenu de Crave.
- Le soutien, de façon continue, de l'adoption des produits de Crave et de sports offerts directement aux consommateurs.

- La capacité d'acquérir et de produire avec succès des émissions à cotes d'écoute élevées et du contenu différencié.
- L'établissement et le maintien d'ententes stratégiques relativement à l'approvisionnement en contenu sur tous les écrans et toutes les plateformes.
- La monétisation des droits sur le contenu et des propriétés de Bell Média sur l'ensemble des plateformes.
- Une baisse du nombre d'abonnés pour de nombreuses propriétés vidéo de Bell Média entraînée par le dégroupement des chaînes de télé et la popularité grandissante du visionnement de contenu par contournement.
- L'absence d'incidence significative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications de la réglementation sur nos activités dans les médias.

PRINCIPAUX FACTEURS DE CROISSANCE

- L'exploitation du potentiel des données pour contribuer à l'amélioration des outils des médias liés à la planification, à l'activation et à l'évaluation.
- Le perfectionnement de la stratégie dans le numérique, ce qui comprend le soutien de l'adoption des produits offerts directement aux consommateurs.
- La renégociation à des conditions favorables des ententes conclues avec les EDR.
- L'établissement de partenariats hors du commun et l'investissement stratégique dans le contenu.
- La conversion de nos importantes structures extérieures en panneaux numériques.

PRINCIPAUX RISQUES D'ENTREPRISE

La présente sous-section traite de certains des principaux risques d'entreprise liés au secteur Bell Média en particulier. Pour obtenir une description détaillée des principaux risques qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, se reporter à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*.

CONCURRENCE FÉROCE ET CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES

RISQUE

- L'intensité de l'activité de nos concurrents dans les services de télé traditionnelle, ainsi que celle engendrée par les nouvelles technologies et les autres plateformes de distribution comme les offres de contenu des fournisseurs de services par contournement non réglementés, la VSD, les plateformes vidéo personnelles, le contenu piraté et les services vidéo sur les appareils mobiles et Internet, jumelées à la réglementation qui exige que toutes les EDR offrent des services de télé à la carte.
- L'accélération de la croissance des entreprises non traditionnelles et mondiales qui élaborent des stratégies de produits et de ventes accrocheuses pour la création et la distribution de contenu vidéo.

INCIDENCE ÉVENTUELLE

- Une incidence défavorable sur le nombre d'abonnements et/ou de téléspectateurs des services de vidéo de Bell Média et sur les sources de produits des activités ordinaires de Bell Média.

INCERTITUDE RELATIVE AUX PRODUITS TIRÉS DE LA PUBLICITÉ ET DES FRAIS D'ABONNEMENT

RISQUE

- La publicité est fortement tributaire de la conjoncture économique et du nombre de téléspectateurs, comme l'est notre capacité à développer des activités de publicité sur d'autres supports, tels que les médias numériques et les plateformes d'affichage extérieur, dans le contexte d'un marché de la publicité en évolution et fragmenté. La pression est de plus en plus forte pour les médias traditionnels, qui doivent désormais partager l'attribution des dépenses de publicité avec des sociétés de services numériques non traditionnelles et mondiales qui dominent le marché.
- Bell Média a conclu des contrats avec diverses EDR en vertu desquels elle perçoit des frais d'abonnement mensuels pour les services de télé spécialisée et de télé payante, qui viennent à échéance à une date précise.

INCIDENCE ÉVENTUELLE

- Un climat d'incertitude économique pourrait mettre un frein aux dépenses des annonceurs. Notre incapacité à augmenter ou à maintenir l'auditoire ou à obtenir une part du marché de la publicité qui est en évolution et fragmenté pourrait se traduire par la perte de produits tirés de la publicité.
- Si nous ne réussissons pas à conclure des ententes favorables avec les EDR, cela pourrait occasionner la perte de produits tirés des frais d'abonnement.

AUGMENTATION DES COÛTS DU CONTENU ET CAPACITÉ D'OBTENIR DU CONTENU DE PREMIER PLAN

RISQUE

- L'augmentation des coûts du contenu liée au nombre croissant de concurrents nationaux et mondiaux convoitant le même contenu, et la capacité d'obtenir du contenu de premier plan pour stimuler la croissance des produits des activités ordinaires et des abonnements.

INCIDENCE ÉVENTUELLE

- L'augmentation des coûts au titre de la programmation pourrait nous obliger à engager des charges imprévues, ce qui pourrait peser lourdement sur le BAIIA ajusté.
- Notre incapacité à acquérir du contenu de programmation populaire pourrait avoir une incidence défavorable sur le nombre de téléspectateurs et les niveaux d'abonnement de Bell Média et, en conséquence, sur les produits tirés de la publicité et des frais d'abonnement.

6 Gestion financière et des capitaux

La présente rubrique vous indique comment nous gérons notre encaisse et nos sources de financement afin de déployer notre stratégie et de produire des résultats financiers. Elle présente une analyse de notre situation financière, de nos flux de trésorerie et de notre liquidité sur une base consolidée.

6.1 Dette nette

	31 DÉCEMBRE 2018	31 DÉCEMBRE 2017	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Dettes à court terme	4 645	5 178	(533)	(10,3)%
Dettes à long terme	19 760	18 215	1 545	8,5 %
Actions privilégiées ⁽¹⁾	2 002	2 002	–	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(425)	(625)	200	32,0 %
Dettes nettes	25 982	24 770	1 212	4,9 %

(1) Une proportion de 50 % des actions privilégiées en circulation représentant 4 004 millions \$ en 2018 et en 2017 sont classées en tant que dettes afin de respecter la méthode de traitement employée par certaines agences de notation.

L'augmentation de 1 012 millions \$ de la dette totale, qui comprend la dette à court terme et la dette à long terme, s'explique par :

- l'émission par Bell Canada des débetures MTN, série M-47 et série M-48, d'un montant en capital total de 500 millions \$ et de 1 milliard \$, respectivement;
- l'émission des billets, série US-1, d'un montant en capital total de 1 150 millions \$ US (1 493 millions \$ CA);
- l'augmentation nette de 242 millions \$ de nos autres dettes et de nos obligations en vertu de contrats de location-financement.

Cette augmentation a été partiellement compensée par :

- le remboursement anticipé des débetures MTN, série M-25, d'un montant en capital de 1 milliard \$;
- le remboursement anticipé des débetures MTN, série M-28, d'un montant en capital de 400 millions \$;
- le remboursement anticipé des débetures, série M-33, d'un montant en capital de 300 millions \$;
- le remboursement anticipé des billets, série 9, d'un montant en capital de 200 millions \$;
- le remboursement anticipé des billets, série 8, d'un montant en capital de 200 millions \$;
- la diminution de nos effets à payer (déduction faite des émissions) de 123 millions \$.

La diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de 200 millions \$ découle principalement :

- des dividendes de 2 679 millions \$ payés sur les actions ordinaires de BCE;
- d'un montant de 395 millions \$ payé pour des acquisitions d'entreprises surtout relativement aux acquisitions d'AlarmForce et d'Axia;
- des cotisations volontaires de 240 millions \$ versées aux régimes de retraite PD;
- d'un montant de 222 millions \$ payé pour l'achat sur le marché libre d'actions en vue du règlement de paiements fondés sur des actions;
- d'un montant de 175 millions \$ payé pour le rachat d'actions ordinaires dans le cadre d'une OPRA dans le cours normal des activités;
- des coûts liés aux acquisitions et autres payés de 79 millions \$;
- d'un montant de 56 millions \$ payé au titre de l'acquisition de licences de spectre;
- d'un remboursement de capital aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle (PNDDPC) de 51 millions \$.

Cette augmentation a été partiellement compensée par :

- des flux de trésorerie disponibles de 3 567 millions \$;
- l'émission de titres d'emprunt d'un montant en capital de 160 millions \$ (déduction faite des remboursements);
- un montant de 68 millions \$ découlant de la cession d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs au titre de la vente des comptes d'environ 39 000 clients d'AlarmForce à Telus.

6.2 Données liées aux actions en circulation

ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION	NOMBRE D' ACTIONS	OPTIONS SUR ACTIONS EN COURS	NOMBRE D' OPTIONS	PRIX D' EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (\$)
En circulation au 1 ^{er} janvier 2018	900 996 640	En cours au 1 ^{er} janvier 2018	10 490 249	55
Actions émises pour l'acquisition d'AlarmForce	22 531	Attribuées	3 888 693	56
Actions émises en vertu d'un régime d'options sur actions des employés	266 941	Exercées ⁽¹⁾	(266 941)	42
Rachat d'actions ordinaires	(3 085 697)	Frappées de déchéance	(39 669)	58
En circulation au 31 décembre 2018	898 200 415	En cours au 31 décembre 2018	14 072 332	56
		Exercibles au 31 décembre 2018	4 399 588	52

(1) Le prix d'exercice moyen pondéré par option était de 55 \$ en 2018.

Au 7 mars 2019, 898 497 707 actions ordinaires étaient en circulation et 17 135 086 options sur actions, en cours.

6.3 Flux de trésorerie

	2018	2017	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	7 384	7 358	26	0,4 %
Dépenses d'investissement	(3 971)	(4 034)	63	1,6 %
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées	(149)	(127)	(22)	(17,3)%
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	(16)	(34)	18	52,9 %
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	79	155	(76)	(49,0)%
Cotisations volontaires aux régimes de retraite PD	240	100	140	n.s.
Flux de trésorerie disponibles	3 567	3 418	149	4,4 %
Acquisitions d'entreprises	(395)	(1 649)	1 254	76,0 %
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	(79)	(155)	76	49,0 %
Cotisations volontaires aux régimes de retraite PD	(240)	(100)	(140)	n.s.
Acquisition de licences de spectre	(56)	–	(56)	n.s.
Cession d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs	68	323	(255)	(78,9)%
Autres activités d'investissement	(32)	(77)	45	58,4 %
Émission nette d'instruments d'emprunt	160	691	(531)	(76,8)%
Émission d'actions ordinaires	11	117	(106)	(90,6)%
Rachat d'actions ordinaires	(175)	–	(175)	n.s.
Achat d'actions pour le règlement de paiements fondés sur des actions	(222)	(224)	2	0,9 %
Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires	(2 679)	(2 512)	(167)	(6,6)%
Remboursement de capital aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	(51)	–	(51)	n.s.
Autres activités de financement	(77)	(60)	(17)	(28,3)%
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(200)	(228)	28	12,3 %

n.s. : non significatif

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

En 2018, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de BCE ont augmenté de 26 millions \$ par rapport à 2017, principalement par suite de la hausse du BAIIA ajusté, partiellement contrebalancée par les cotisations volontaires accrues versées aux régimes de retraite PD en 2018.

Les flux de trésorerie disponibles ont augmenté de 149 millions \$ en 2018, par rapport à 2017, surtout en raison de l'augmentation des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite des cotisations volontaires aux régimes de retraite PD et des coûts liés aux acquisitions et autres coûts payés et de la baisse des dépenses d'investissement.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

	2018	2017	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Services sans fil de Bell	656	731	75	10,3 %
<i>Ratio d'intensité du capital</i>	<i>7,8 %</i>	<i>9,2 %</i>		<i>1,4 pt</i>
Services sur fil de Bell	3 201	3 174	(27)	(0,9)%
<i>Ratio d'intensité du capital</i>	<i>25,3 %</i>	<i>25,6 %</i>		<i>0,3 pt</i>
Bell Média	114	129	15	11,6 %
<i>Ratio d'intensité du capital</i>	<i>3,7 %</i>	<i>4,2 %</i>		<i>0,5 pt</i>
BCE	3 971	4 034	63	1,6 %
<i>Ratio d'intensité du capital</i>	<i>16,9 %</i>	<i>17,7 %</i>		<i>0,8 pt</i>

Les dépenses d'investissement de BCE, qui se sont chiffrées à 3 971 millions \$ en 2018, ont diminué de 1,6 %, ou 63 millions \$, par rapport à l'exercice précédent. Les dépenses d'investissement en pourcentage des produits des activités ordinaires (ratio d'intensité du capital) ont également diminué en 2018 pour s'établir à 16,9 %, comparativement à 17,7 % en 2017. La diminution

des dépenses d'investissement découle de la baisse des dépenses de nos secteurs des Services sans fil de Bell et Bell Média, partiellement contrebalancée par l'augmentation des dépenses de notre secteur Services sur fil de Bell. La baisse d'un exercice à l'autre reflète les facteurs suivants :

- les dépenses d'investissement moins élevées dans notre secteur du sans-fil de 75 millions \$ en 2018, en raison du rythme de nos dépenses plus lent par rapport à l'exercice précédent. Les dépenses d'investissement dans le sans-fil sont demeurées concentrées sur l'expansion de notre réseau LTE-A, qui couvrait 91 % de la population canadienne au 31 décembre 2018, la capacité d'agrégation des porteuses de spectre, le déploiement des petites cellules sans fil afin d'optimiser la couverture mobile, la qualité du signal et les liaisons de raccordement pour les services de données, ainsi que l'expansion de la capacité des réseaux pour soutenir la croissance de la clientèle et de la consommation des services de données;
- les dépenses d'investissement moins élevées chez Bell Média de 15 millions \$ en 2018, en raison des investissements plus importants à l'exercice précédent liés à l'exécution des contrats d'affichage extérieur obtenus ainsi que de la modernisation des studios de diffusion et du matériel de production télévisuelle de Bell Média;
- les dépenses d'investissement plus élevées dans notre secteur du sur-fil de 27 millions \$ en 2018, du fait du déploiement continu du réseau de fibre à large bande en vue de brancher un plus grand nombre de foyers et d'entreprises directement, du lancement initial du service Internet à large bande sans fil fixe dans les collectivités rurales en Ontario et au Québec et de l'acquisition et de l'intégration de MTS.

ACQUISITION D'ENTREPRISES

Le 31 août 2018, BCE a conclu l'acquisition de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation d'Axia pour une contrepartie en trésorerie totale de 155 millions \$.

Le 5 janvier 2018, BCE a acquis la totalité des actions émises et en circulation d'AlarmForce pour une contrepartie totale de 182 millions \$, de laquelle une tranche de 181 millions \$ a été payée en trésorerie et la tranche restante de 1 million \$, par l'émission de 22 531 actions ordinaires de BCE.

Le 17 mars 2017, BCE a acquis la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de MTS pour une contrepartie totale de 2 933 millions \$, de laquelle une tranche de 1 339 millions \$ a été payée en trésorerie et la tranche restante de 1 594 millions \$, par l'émission d'environ 27,6 millions d'actions ordinaires de BCE.

Le 3 janvier 2017, BCE a acquis la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Cieslok Media Ltd., pour une contrepartie en trésorerie totale de 161 millions \$.

COTISATIONS VOLONTAIRES AUX RÉGIMES DE RETRAITE PD

En 2018, nous avons versé une cotisation volontaire de 240 millions \$, comparativement à une cotisation volontaire de 100 millions \$ en 2017, afin de financer notre obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi. Ces cotisations volontaires, qui ont été financées par des fonds en caisse à la fin de 2018 et de 2017, réduiront le montant des obligations futures au titre de la capitalisation des régimes de retraite de BCE et l'utilisation de lettres de crédit pour financer les déficits.

CESSION D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET D'AUTRES ACTIFS

Au T1 2018, BCE a vendu environ 39 000 comptes clients d'AlarmForce en Colombie-Britannique, en Alberta et en Saskatchewan à Telus, pour un produit total d'environ 68 millions \$.

Au cours du T2 2017, BCE a conclu la cession d'environ un quart des abonnés des services sans fil postpayés et de 15 établissements de vente au détail que détenait MTS, ainsi que de certains actifs réseau manitobains, à Telus, pour un produit total de 323 millions \$.

INSTRUMENTS D'EMPRUNT

Nous avons recours à une combinaison de dettes à court et à long terme pour financer nos activités. Notre dette à court terme est principalement constituée d'effets à payer en vertu de programmes d'emprunts sous forme de papier commercial, d'emprunts titrisés par des créances clients et de facilités bancaires. Nous payons habituellement des taux d'intérêt fixes sur notre dette à long terme et des taux variables sur notre dette à court terme. Au 31 décembre 2018, la totalité de notre dette était libellée en dollars canadiens, à l'exception de notre papier commercial et des billets, série US-1, qui sont tous deux libellés en dollars américains, et qui ont été couverts contre les fluctuations des taux de change au moyen de contrats de change à terme et de swaps de devises et de taux d'intérêt variables, respectivement.

2018

Nous avons émis des titres d'emprunt d'un montant de 160 millions \$, déduction faite des remboursements. Il s'agissait notamment de l'émission par Bell Canada des débentures MTN, série M-47 et série M-48, d'un montant en capital total de 500 millions \$ et de 1 milliard \$, respectivement, et des émissions des billets, série US-1, d'un montant en capital total de 1 150 millions \$ US (1 493 millions \$ CA). Ces émissions ont été partiellement contrebalancées par le remboursement anticipé des débentures MTN, série M-25 et série M-28, des débentures, série M-33, des billets, série 9,

et des billets, série 8, d'un montant en capital de 1 milliard \$, de 400 millions \$, de 300 millions \$, de 200 millions \$ et de 200 millions \$, respectivement, ainsi que par les paiements de 610 millions \$ au titre de contrats de location-financement et d'autres dettes et des remboursements d'effets à payer d'un montant net de 123 millions \$.

2017

Nous avons émis des titres d'emprunt d'un montant de 691 millions \$, déduction faite des remboursements. Il s'agissait notamment de l'émission par Bell Canada des débentures MTN, série M-40, série M-44, série M-45 et série M-46, d'un montant en capital total de 700 millions \$, de 1 milliard \$, de 500 millions \$ et de 800 millions \$, respectivement, et de l'émission d'effets à payer d'un montant net de 333 millions \$. Ces émissions ont été partiellement contrebalancées par le remboursement anticipé des débentures MTN, série M-22, et des débentures série M-35 et série M-36, d'un montant en capital de 1 milliard \$, de 350 millions \$ et de 300 millions \$, respectivement, ainsi que par les paiements de 512 millions \$ au titre de contrats de location-financement et d'autres dettes et le remboursement d'emprunts de 480 millions \$ en vertu de notre facilité de crédit à terme engagée non garantie.

RACHAT D' ACTIONS ORDINAIRES

Au T1 2018, BCE a racheté et annulé 3 085 697 actions ordinaires, pour un coût total de 175 millions \$. De ce coût total, 69 millions \$ représentent le capital déclaré et 3 millions \$ représentent la diminution du surplus d'apport attribuable à ces actions ordinaires. Le montant résiduel de 103 millions \$ a été imputé au déficit.

DIVIDENDES EN TRÉSORERIE PAYÉS SUR ACTIONS ORDINAIRES

En 2018, les dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires de 2 679 millions \$ ont été majorés de 167 millions \$ par rapport à 2017, en raison d'un dividende plus élevé payé en 2018, de 2,9825 \$ par action ordinaire, comparativement à 2,835 \$ par action ordinaire en 2017, et de l'augmentation du nombre moyen d'actions ordinaires en circulation, principalement par suite des actions émises dans le cadre de l'acquisition de MTS.

6.4 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, nous avons comptabilisé une diminution de nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et un profit, avant impôt, dans les AERG de 92 millions \$. Cette variation découle d'une hausse du taux d'actualisation réel, à 3,8 % au 31 décembre 2018, comparativement à 3,6 % au 31 décembre 2017. Ce profit a été partiellement contrebalancé par un rendement moins élevé que celui attendu des actifs des régimes.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, nous avons comptabilisé une augmentation de nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et une perte, avant impôt, dans les AERG de 338 millions \$. Cette variation découle d'une baisse du taux d'actualisation réel, à 3,6 % au 31 décembre 2017, comparativement à 4,0 % au 31 décembre 2016. Cette perte a été partiellement compensée par un rendement plus élevé que celui attendu des actifs des régimes.

6.5 Gestion des risques financiers

Les objectifs de la direction consistent à protéger BCE et ses filiales sur une base consolidée contre les risques économiques significatifs et la variabilité des résultats découlant de divers risques financiers, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque lié aux fluctuations du cours de l'action et le risque de longévité. Ces risques sont également décrits à la note 2, *Principales méthodes comptables*, à la note 8, *Autres charges*, à la note 24, *Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi*, et à la note 26, *Gestion financière et des capitaux*, dans les états financiers consolidés 2018 de BCE.

Le tableau suivant présente nos risques financiers et indique comment nous gérons ces risques et les classons dans les états financiers.

RISQUE FINANCIER	DESCRIPTION DU RISQUE	GESTION DU RISQUE ET CLASSEMENT DANS LES ÉTATS FINANCIERS
Risque de crédit	Nous sommes exposés à un risque de crédit découlant de nos activités d'exploitation et de certaines activités de financement, dont l'exposition maximale est représentée par les valeurs comptables inscrites dans les états de la situation financière. Nous sommes exposés à un risque de crédit si les contreparties à nos créances clients et à nos instruments dérivés sont dans l'incapacité de s'acquitter de leurs obligations.	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons un grand nombre de clients différents. Nous traitons avec des institutions dont la notation est élevée. Nous évaluons régulièrement notre risque de crédit et notre exposition à ce risque. Les soldes de nos créances clients et de la correction de valeur pour créances douteuses au 31 décembre 2018 étaient de 3 026 millions \$ et de 51 millions \$, respectivement. Les soldes de nos actifs sur contrat et de la correction de valeur pour créances douteuses au 31 décembre 2018 étaient de 1 584 millions \$ et de 91 millions \$, respectivement.
Risque de liquidité	Nous sommes exposés à un risque de liquidité pour les passifs financiers.	<ul style="list-style-type: none"> Nous générons assez de flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, nous avons accès à suffisamment de financement éventuel provenant des marchés financiers et nous avons suffisamment de <i>facilités bancaires engagées pour financer</i> nos activités et respecter nos obligations à mesure qu'elles viennent à échéance. Se reporter à la section 6.7, <i>Liquidité – Obligations contractuelles</i>, pour une analyse de nos passifs financiers comptabilisés.

RISQUE FINANCIER	DESCRIPTION DU RISQUE	GESTION DU RISQUE ET CLASSEMENT DANS LES ÉTATS FINANCIERS
Risque de change	<p>Nous sommes exposés à un risque de change lié aux transactions prévues et à certains titres d'emprunt libellés en devises.</p> <p>L'incidence d'une dépréciation (appréciation) de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain serait une perte (un profit) de 2 millions \$ (néant) comptabilisé(e) en résultat net au 31 décembre 2018 et un profit (une perte) de 140 millions \$ (132 millions \$) comptabilisé(e) dans les AERG au 31 décembre 2018, toutes les autres variables restant constantes.</p> <p>Se reporter à la sous-section <i>Juste valeur</i> ci-dessous pour des précisions sur nos instruments financiers dérivés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nous utilisons des contrats de change à terme couvrant nos transactions prévues et notre papier commercial venant à expiration de 2019 à 2021, de 3,5 milliards \$ US (4,6 milliards \$ CA) au 31 décembre 2018, pour gérer le risque de change lié aux transactions prévues et aux titres d'emprunt libellés en devises. Pour les couvertures de flux de trésorerie, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les AERG, sauf pour toute partie inefficace, qui est immédiatement comptabilisée en résultat au poste <i>Autres charges</i>. Les profits et les pertes réalisés au poste <i>Cumul des AERG</i> sont reclassés dans les états du résultat net ou dans le coût initial de l'actif non financier des mêmes périodes que celles pour lesquelles les transactions couvertes correspondantes sont comptabilisées. Pour les couvertures économiques, les variations de la juste valeur sont comptabilisées au poste <i>Autres charges</i>. En 2018, nous avons conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt variables, dont le montant notionnel s'élevait à 1 150 \$ US (1 493 millions \$ CA). Ces swaps de devises et de taux d'intérêt variables servent à couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent nos billets, série US-1, venant à échéance en 2048. Pour les swaps de devises et de taux d'intérêt variables, les variations de la juste valeur de ces dérivés et de la dette connexe ont été comptabilisées au poste <i>Autres charges</i> dans les états du résultat net et font l'objet d'une compensation, à moins qu'une partie de la relation de couverture ne soit inefficace.
Risque de taux d'intérêt	<p>Nous sommes exposés à un risque lié aux taux d'intérêt de notre dette et de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, ainsi qu'aux taux de dividende refixés sur nos actions privilégiées.</p> <p>L'incidence d'une augmentation (diminution) de 1 % des taux d'intérêt serait une diminution (augmentation) de 31 millions \$ du bénéfice net au 31 décembre 2018.</p> <p>Se reporter à la sous-section <i>Juste valeur</i> ci-dessous pour des précisions sur nos instruments financiers dérivés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nous utilisons des swaps de taux d'intérêt afin de gérer l'ensemble des taux d'intérêt fixes et variables de notre dette. De plus, nous utilisons des contrats de blocage de taux d'intérêt comme couverture des taux d'intérêt sur des émissions de titres d'emprunt futures et comme couverture économique des taux de dividende refixés sur les actions privilégiées. Aucun swap ni aucun contrat de blocage de taux d'intérêt n'étaient utilisés au 31 décembre 2018. En ce qui concerne nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, le risque de taux d'intérêt est géré en suivant une approche axée sur l'appariement des passifs, ce qui réduit le risque de non-concordance, dans les régimes de retraite PD, entre la croissance des placements et la croissance des obligations.
Risque lié aux fluctuations du cours de l'action	<p>Nous sommes exposés à un risque lié à nos flux de trésorerie qui découle des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres et du risque lié aux fluctuations du cours de l'action relatif à un régime de paiement fondé sur des actions qui est réglé en trésorerie.</p> <p>L'incidence d'une augmentation ou d'une diminution de 5 % du cours de marché de l'action ordinaire de BCE au 31 décembre 2018 serait un profit (une perte) de 34 millions \$ comptabilisé(e) en résultat net pour 2018, toutes les autres variables restant constantes.</p> <p>Se reporter à la sous-section <i>Juste valeur</i> ci-dessous pour des précisions sur nos instruments financiers dérivés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les contrats à terme sur actions, dont la juste valeur s'élevait à 73 millions \$ au 31 décembre 2018, sur les actions ordinaires de BCE servent à titre de couverture économique du risque lié aux flux de trésorerie qui découle des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres et du risque lié aux fluctuations du cours de l'action relatif à un régime de paiement fondé sur des actions qui est réglé en trésorerie. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les états du résultat net au poste <i>Coûts d'exploitation</i> pour les dérivés qui servent à la couverture d'un régime de paiement fondé sur des actions qui est réglé en trésorerie, et au poste <i>Autres charges</i> pour les dérivés qui servent à couvrir les régimes de paiement fondé sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres.
Risque de longévité	<p>Nous sommes exposés à un risque lié à l'espérance de vie relativement à nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le régime de retraite de Bell Canada a conclu une entente d'investissement en vue d'assurer la couverture d'une partie de l'exposition du régime à l'augmentation éventuelle de la longévité à l'égard d'obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi d'environ 5 milliards \$.

JUSTE VALEUR

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Certaines évaluations de la juste valeur sont tributaires des hypothèses que nous formulons concernant le montant et l'échelonnement des flux de trésorerie futurs et les taux d'actualisation; ces hypothèses correspondent à divers degrés de risque. L'impôt sur le résultat et les autres charges susceptibles d'être engagées à la cession d'instruments financiers ne sont pas reflétés dans les justes valeurs. Par conséquent, les justes valeurs ne

correspondent pas aux montants nets qui seraient réalisés advenant le règlement de ces instruments.

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, des dividendes à payer, des dettes fournisseurs et des charges à payer, de la rémunération à payer, des coûts liés aux indemnités de départ et autres à payer, des intérêts à payer, des effets à payer et des emprunts garantis par des créances clients équivaut approximativement à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur des instruments financiers évalués au coût amorti dans les états de la situation financière.

	CLASSEMENT	MÉTHODE D'ÉTABLISSEMENT DE LA JUSTE VALEUR	31 DÉCEMBRE 2018		31 DÉCEMBRE 2017	
			VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR
Obligation au titre des avantages tangibles imposée par le CRTC	Dettes fournisseurs et autres passifs et passifs non courants	Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimatifs actualisés selon les taux d'intérêt observables sur le marché	61	61	111	110
Obligation au titre du compte de report imposée par le CRTC	Dettes fournisseurs et autres passifs et passifs non courants	Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimatifs actualisés selon les taux d'intérêt observables sur le marché	108	112	124	128
Titres d'emprunt, contrats de location-financement et autres dettes	Dettes à court terme et dette à long terme	Prix de marché des titres d'emprunt ou valeur actualisée des flux de trésorerie futurs actualisés selon les taux d'intérêt observables sur le marché	20 285	21 482	19 321	21 298

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur dans les états de la situation financière.

	CLASSEMENT	JUSTE VALEUR			
		VALEUR COMPTABLE DE L'ACTIF (DU PASSIF)	PRIX DE MARCHÉ D'ACTIFS IDENTIFIÉS ENREGISTRÉS DANS DES MARCHÉS ACTIFS (NIVEAU 1)	DONNÉES OBSERVABLES SUR LE MARCHÉ (NIVEAU 2) ⁽¹⁾	DONNÉES D'ENTRÉE NON OBSERVABLES SUR LE MARCHÉ (NIVEAU 3) ⁽²⁾
31 décembre 2018					
Placements dans des sociétés cotées en Bourse et dans des sociétés fermées ⁽³⁾	Autres actifs non courants	110	1	–	109
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants	181	–	181	–
Passif financier lié à MLSE ⁽⁴⁾	Dettes fournisseurs et autres passifs	(135)	–	–	(135)
Autres	Autres actifs et passifs non courants	43	–	114	(71)
31 décembre 2017					
Placements dans des sociétés cotées en Bourse et dans des sociétés fermées ⁽³⁾	Autres actifs non courants	103	1	–	102
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants	(48)	–	(48)	–
Passif financier lié à MLSE ⁽⁴⁾	Dettes fournisseurs et autres passifs	(135)	–	–	(135)
Autres	Autres actifs et passifs non courants	60	–	106	(46)

(1) Données observables sur le marché, telles que les cours de l'action, les taux d'intérêt, la courbe des taux de swaps et les taux de change.

(2) Données d'entrée non observables sur le marché telles que les flux de trésorerie actualisés et les ratios cours/bénéfice. Une modification raisonnable de nos hypothèses n'entraînerait pas d'augmentation (de diminution) importante des instruments financiers classés dans le niveau 3.

(3) Les profits et pertes latents sont comptabilisés dans les AERG et les charges pour perte de valeur sont comptabilisées au poste Autres charges dans les états du résultat net.

(4) Représente l'obligation de BCE de racheter la participation de 9 % du Fonds Unitaire BCE (Fonds Unitaire) dans MLSE à un prix au moins équivalent au prix minimal convenu, advenant le cas où le Fonds Unitaire exerçait son option de vente. L'obligation de rachat est évaluée à la valeur de marché à chaque période de présentation de l'information financière, et le profit ou la perte est comptabilisé au poste Autres charges dans les états du résultat net. L'option peut être exercée depuis 2017.

6.6 Notations

Les notations indiquent généralement la mesure dans laquelle une société peut rembourser le capital et peut payer les intérêts sur ses emprunts ou payer des dividendes sur les actions privilégiées émises et en circulation.

L'obtention de financement dépend de notre capacité à accéder aux marchés publics des actions, des titres d'emprunt et du crédit bancaire. Notre capacité à accéder à ces marchés et le coût et l'ampleur du financement disponible dépendent en partie de la qualité de nos notations au moment de la

mobilisation des capitaux. Le fait d'avoir des notations élevées nous permet généralement, lorsque vient le moment d'emprunter de l'argent, d'obtenir des taux d'intérêt inférieurs à ceux qu'obtiennent les entreprises dont les notations sont moins élevées. Une baisse de nos notations pourrait avoir des conséquences défavorables sur notre capacité de financement ou notre capacité d'accéder aux marchés financiers.

Le tableau suivant présente les notations, qui sont considérées comme étant élevées, que DBRS, Moody's et S&P ont attribuées à BCE et à Bell Canada en date du 7 mars 2019.

PRINCIPALES NOTATIONS

7 MARS 2019	BELL CANADA ⁽¹⁾		
	DBRS	MOODY'S	S&P
Papier commercial	R-2 (élevée)	P-2	A-1 (faible) (échelle canadienne) A-2 (échelle mondiale)
Dettes à long terme	BBB (élevée)	Baa1	BBB+
Dettes à long terme subordonnée	BBB (faible)	Baa2	BBB
	BCE ⁽¹⁾		
	DBRS	MOODY'S	S&P
Actions privilégiées	Pfd-3	-	P-2 (faible) (échelle canadienne) BBB- (échelle mondiale)

(1) Ces notations ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la détention des titres mentionnés précédemment, et elles peuvent faire l'objet d'une révision ou d'un retrait en tout temps par l'agence de notation les ayant attribuées. Chaque notation devrait être évaluée indépendamment de toute autre notation.

Au 7 mars 2019, les notations de BCE et de Bell Canada présentaient des perspectives stables selon DBRS, Moody's et S&P.

6.7 Liquidité

SOURCES DE LIQUIDITÉS

Notre solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie à la fin de 2018 s'élevait à 425 millions \$. Nous prévoyons que ce solde, nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation estimatifs de 2019 et un financement provenant des marchés financiers, notamment le papier commercial, nous permettront de répondre à nos besoins de liquidités en 2019 pour couvrir les dépenses d'investissement, la capitalisation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, le paiement des dividendes, le règlement des obligations contractuelles, les titres d'emprunt venant à échéance, les besoins au titre des activités en cours ainsi que d'autres besoins de liquidités.

Si nos besoins de liquidités pour 2019 devaient excéder notre solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, les flux de trésorerie liés à nos activités d'exploitation et le financement provenant des marchés financiers, nous prévoyons que nous pourrions combler cette insuffisance au moyen de prélèvements sur les facilités de crédit engagées actuellement en place ou au moyen de nouvelles facilités, dans la mesure où ces ressources sont disponibles.

En 2019, grâce à nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, à notre solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, aux financements provenant des marchés financiers, aux programmes de créances clients titrisées et aux facilités de crédit, nous devrions disposer de la marge de manœuvre nécessaire pour soutenir nos plans de croissance des activités, y compris les acquisitions d'entreprises et les ventes aux enchères de spectre, et pour parer aux éventualités.

Le tableau suivant présente un sommaire du total de nos facilités de crédit bancaire au 31 décembre 2018.

AU 31 DÉCEMBRE 2018	MONTANT TOTAL DISPONIBLE	MONTANT PRÉLEVÉ	LETTRES DE CRÉDIT	EMPRUNTS SOUS FORME DE PAPIER COMMERCIAL EN COURS	MONTANT NET DISPONIBLE
Facilités de crédit engagées					
Facilités de crédit renouvelable et liée à l'expansion non garanties ⁽¹⁾⁽²⁾	4 000	–	–	3 156	844
Autres	134	–	107	–	27
Total des facilités de crédit engagées	4 134	–	107	3 156	871
Total des facilités de crédit non engagées	3 014	–	1 964	–	1 050
Total des facilités de crédit engagées et non engagées	7 148	–	2 071	3 156	1 921

(1) La facilité de crédit de 2,5 milliards \$ et la facilité de crédit renouvelable additionnelle de 500 millions \$ de Bell Canada viennent à échéance en novembre 2023 et en novembre 2019, respectivement, et sa facilité de crédit engagée liée à l'expansion de 1 milliard \$ vient à échéance en novembre 2021. Bell Canada peut, sous réserve de certaines conditions, convertir des avances prélevées sur la facilité de crédit renouvelable additionnelle de 500 millions \$ en emprunt à terme ayant une échéance maximale de un an.

(2) Au 31 décembre 2018, le papier commercial en cours de Bell Canada incluait un montant de 2 314 millions \$ US (3 156 millions \$ CA). La dette à court terme comprend la totalité du papier commercial en cours de Bell Canada.

Bell Canada peut émettre des effets en vertu de ses programmes d'emprunts sous forme de papier commercial canadien et américain jusqu'à concurrence d'un montant en capital total de 3 milliards \$, en dollars canadiens ou américains, à la condition que le montant maximal des effets ne dépasse jamais 4 milliards \$ en dollars canadiens, ce qui correspond au montant total disponible en vertu de la facilité de crédit renouvelable engagée de soutien et de la facilité de crédit engagée liée à l'expansion qui ont été consenties à Bell Canada au 31 décembre 2018. Les montants maximaux des programmes d'emprunts sous forme de papier commercial et des facilités de crédit engagées tiennent compte d'une augmentation de 500 millions \$ avec prise d'effet le 6 décembre 2018 et le 17 octobre 2018, respectivement, par rapport au 31 décembre 2017. Le montant net total

disponible aux termes de la facilité de crédit renouvelable engagée et de la facilité de crédit engagée liée à l'expansion peut être prélevé en tout temps.

Certaines de nos conventions de crédit nous obligent à respecter des ratios financiers précis et à offrir de rembourser et d'annuler les conventions de crédit à la suite d'un changement de contrôle de BCE ou de Bell Canada. En outre, certaines de nos conventions de titres d'emprunt nous obligent à faire une offre de rachat de certaines séries de titres d'emprunt à la suite d'un événement donnant lieu à un changement de contrôle, comme il est défini dans les conventions de titres d'emprunt pertinentes. Nous nous conformons à toutes les modalités et restrictions de ces conventions.

BESOINS DE LIQUIDITÉS

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2019, nos dépenses d'investissement prévues seront concentrées sur nos impératifs stratégiques, ce qui reflète un niveau approprié d'investissement dans nos réseaux et services.

CAPITALISATION DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi comprennent des régimes de retraite PD et des régimes de retraite à cotisations définies (CD), ainsi que des régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi (AAPE). Les besoins de capitalisation de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, selon les évaluations des actifs et des passifs de nos régimes, dépendent d'un certain nombre de facteurs, notamment les rendements réels des actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, les taux d'intérêt à long terme, les données démographiques des régimes, et les règlements et les normes actuarielles applicables. Notre capitalisation prévue pour 2019 est présentée en détail dans le tableau suivant et est assujettie aux évaluations actuarielles qui seront menées à terme au milieu de 2019. Les évaluations actuarielles les plus récentes de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi importants ont été effectuées en date du 31 décembre 2017.

CAPITALISATION PRÉVUE POUR 2019	TOTAL
Régimes de retraite PD – coût des services rendus	178
Régimes de retraite PD – déficit	2
Régimes de retraite PD	180
AAPE	80
Régimes de retraite CD	115
Total – régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, montant net	375

PAIEMENTS DE DIVIDENDES

En 2019, les dividendes en trésorerie à payer sur les actions ordinaires de BCE devraient être plus élevés qu'en 2018, le dividende sur actions ordinaires annuel de BCE ayant augmenté de 5,0 %, pour s'établir à 3,17 \$ par action ordinaire, contre 3,02 \$ par action ordinaire. Cette augmentation s'applique au dividende payable le 15 avril 2019 et elle est conforme à la politique de distribution de dividendes sur actions ordinaires de BCE, qui prévoit un ratio de distribution cible entre 65 % et 75 % des flux de trésorerie disponibles. La politique de dividendes de BCE et la déclaration des dividendes sont à la discrétion du conseil de BCE.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2018, un sommaire de nos obligations contractuelles échéant au cours de chacun des cinq prochains exercices et par la suite.

	2019	2020	2021	2022	2023	PAR LA SUITE	TOTAL
Passifs financiers comptabilisés							
Dette à long terme	59	1 453	2 275	1 739	1 622	11 079	18 227
Effets à payer	3 201	–	–	–	–	–	3 201
Paiements de loyer minimaux futurs en vertu de contrats de location-financement	586	513	344	276	238	667	2 624
Emprunts garantis par des créances clients	919	–	–	–	–	–	919
Intérêts à payer sur la dette à long terme, les effets à payer et l'emprunt garanti par des créances clients	866	751	709	648	581	6 671	10 226
Encaissements nets d'intérêts sur swaps de devises et de taux d'intérêt variables	(6)	(6)	(6)	(6)	(6)	(134)	(164)
Passif financier lié à MLSE	135	–	–	–	–	–	135
Engagements (arrangements hors bilan)							
Contrats de location simple	317	286	244	187	142	436	1 612
Engagements liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	1 029	784	623	484	385	698	4 003
Obligations d'achat	618	525	484	434	271	519	2 851
Total	7 724	4 306	4 673	3 762	3 233	19 936	43 634

Les principaux contrats de location-financement de BCE concernent les satellites et les locaux de bureaux. La durée des baux visant les bureaux est en moyenne de 22 ans. Les contrats de location liés aux satellites utilisés pour fournir des services de programmation aux clients de Bell Télé ont une durée de 15 ans. Ces contrats de location liés aux satellites ne peuvent être annulés. Le montant des paiements de loyer minimaux futurs à effectuer en vertu des contrats de location-financement inclut des charges financières futures de 527 millions \$.

Les principaux contrats de location simple conclus par BCE visent les locaux de bureaux, les emplacements des pylônes cellulaires, les établissements de vente au détail et les emplacements d'affichage extérieur, et leurs durées varient de 1 an à 40 ans. Ces contrats de location ne peuvent être annulés. Les loyers versés relativement aux contrats de location simple s'élevaient à 352 millions \$ en 2018 et à 399 millions \$ en 2017.

Nos engagements à l'égard des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles comprennent des droits d'émissions et de longs métrages ainsi que des investissements visant l'expansion et la mise à jour de nos réseaux pour satisfaire à la demande des clients.

Les obligations d'achat comprennent les obligations contractuelles en vertu de contrats de service et de contrats visant des produits au titre des dépenses d'exploitation ainsi que d'autres obligations d'achat.

LITIGES

Dans le cours normal de nos affaires, nous nous trouvons impliqués dans divers litiges et réclamations dans le cadre desquels les demandeurs réclament des dommages pécuniaires et autres réparations. En particulier du fait que nous exerçons des activités nous plaçant en contact direct avec la clientèle, nous sommes exposés à des actions collectives pouvant donner lieu à la réclamation de dommages pécuniaires substantiels. Compte tenu des risques et des incertitudes inhérents au processus de recours judiciaires, nous ne pouvons prédire l'issue des réclamations ni des litiges, ni à quel moment ils seront réglés. Compte tenu de ce qui précède et d'après l'information

ENGAGEMENTS D'INDEMNISATION ET GARANTIES (HORS BILAN)

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons des conventions qui prévoient des indemnisations et accordons des garanties à des contreparties relativement à certaines opérations, qui comprennent des cessions d'entreprises, des ventes d'actifs, des ventes de services, des acquisitions et du développement d'actifs, des ententes de titrisation et des contrats de location simple. Certaines de ces conventions prévoient une exposition éventuelle maximale, tandis que d'autres ne prévoient pas de montant maximal ou de date de résiliation.

Il nous est impossible de faire une évaluation raisonnable du montant maximal que nous pourrions être tenus de verser aux contreparties, en raison de la nature de la presque totalité de ces engagements d'indemnisation et de ces garanties. Par conséquent, nous ne pouvons déterminer de quelle manière ces engagements peuvent toucher notre liquidité future, nos sources de financement ou notre profil en matière de risque de crédit. Nous n'avons pas versé de montants importants en vertu d'engagements d'indemnisation ou de garanties dans le passé.

actuellement disponible et l'évaluation de la direction du bien-fondé de ces réclamations et litiges en cours au 7 mars 2019, cette dernière estime que leur dénouement ne devrait pas avoir de répercussions défavorables significatives sur nos états financiers ou nos activités. Nous sommes d'avis que nous avons de solides arguments et nous avons l'intention de défendre vigoureusement nos positions.

Une description des principaux litiges en cours au 7 mars 2019 est présentée dans la notice annuelle 2018 de BCE.

7 Faits saillants annuels et trimestriels

7.1 Information financière annuelle

Le tableau suivant présente les principales données financières consolidées de BCE pour 2018 et 2017, établies à partir des états financiers consolidés annuels préparés conformément aux normes IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les facteurs qui ont entraîné la variation de nos résultats au cours des deux derniers exercices sont analysés tout au long de ce rapport de gestion.

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, nous avons appliqué IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, comme il est décrit à la section 10.1, *Nos méthodes comptables*, rétrospectivement pour chaque période de 2017 présentée antérieurement. Nous avons également reclassé certains montants de périodes antérieures afin que leur présentation soit cohérente avec celle de la période considérée.

	2018	2017
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET		
Produits d'exploitation		
Tirés des services	20 441	20 095
Tirés des produits	3 027	2 662
Total des produits d'exploitation	23 468	22 757
Coûts d'exploitation	(13 933)	(13 475)
BAlIA ajusté	9 535	9 282
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(136)	(190)
Amortissement des immobilisations corporelles	(3 145)	(3 034)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(869)	(810)
Charges financières		
Charges d'intérêts	(1 000)	(955)
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(69)	(72)
Autres charges	(348)	(102)
Impôt sur le résultat	(995)	(1 069)
Bénéfice net	2 973	3 050
Bénéfice net attribuable aux :		
Actionnaires ordinaires	2 785	2 866
Actionnaires privilégiés	144	128
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	44	56
Bénéfice net	2 973	3 050
Bénéfice net par action ordinaire		
De base et dilué	3,10	3,20
RATIOS		
Marge du BAlIA ajusté (%)	40,6 %	40,8 %
Rendement des capitaux propres (%) ⁽¹⁾	17,1 %	18,6 %

(1) Le rendement des capitaux propres correspond au bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires divisé par le total des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires de BCE, excluant les actions privilégiées.

	2018	2017
ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE		
Total de l'actif	57 100	55 802
Trésorerie et équivalents de trésorerie	425	625
Dette à court terme (y compris les effets à payer et les emprunts garantis par des créances clients)	4 645	5 178
Dette à long terme	19 760	18 215
Total des passifs non courants	25 982	24 445
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE	20 363	20 302
Total des capitaux propres	20 689	20 625
TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSorerIE		
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	7 384	7 358
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(4 386)	(5 437)
Dépenses d'investissement	(3 971)	(4 034)
Acquisitions d'entreprises	(395)	(1 649)
Cession d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs	68	323
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	(3 198)	(2 149)
Émission d'actions ordinaires	11	117
Émission nette d'instruments d'emprunt	160	691
Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires	(2 679)	(2 512)
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées	(149)	(127)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	(16)	(34)
Flux de trésorerie disponibles	3 567	3 418
INFORMATION SUR LES ACTIONS		
Nombre moyen d'actions ordinaires (en millions)	898,6	894,3
Actions ordinaires en circulation à la fin de l'exercice (en millions)	898,2	901,0
Capitalisation boursière ⁽¹⁾	48 440	54 402
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	3,02	2,87
Dividendes déclarés sur actions ordinaires	(2 712)	(2 564)
Dividendes déclarés sur actions privilégiées	(144)	(128)
Cours de clôture des actions ordinaires (en dollars)	53,93	60,38
Rendement total procuré aux actionnaires	(5,6)%	8,9 %
RATIOS		
Intensité du capital (%)	16,9 %	17,7 %
Ratio cours/bénéfice (fois) ⁽²⁾	17,40	18,87
AUTRES DONNÉES		
Nombre d'employés (en milliers)	53	52

(1) La capitalisation boursière correspond au cours de l'action ordinaire de BCE à la fin de l'exercice multiplié par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de l'exercice.

(2) Le ratio cours/bénéfice correspond au cours de l'action ordinaire de BCE à la fin de l'exercice divisé par le BPA.

Le tableau suivant présente les principales données financières consolidées de BCE pour 2016 présentées antérieurement. Cette information a été préparée conformément aux normes IFRS publiées par l'IASB, avant l'adoption d'IFRS 15, et, par conséquent, elle n'est pas comparable à l'information financière de 2018 et de 2017.

	2016
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET	
Produits d'exploitation	
Tirés des services	20 090
Tirés des produits	1 629
Total des produits d'exploitation	21 719
Bénéfice net	3 087
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	2 894
Bénéfice net par action ordinaire	
De base et dilué	3,33
ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE	
Total de l'actif	50 108
Dette à long terme	16 572
Total des passifs non courants	22 146
INFORMATION SUR LES ACTIONS	
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	2,73

7.2 Information financière trimestrielle

Le tableau suivant présente les principales données financières consolidées de BCE pour chacun des trimestres de 2018 et de 2017. Cette information trimestrielle n'est pas audité, mais elle a été préparée sur la même base que les états financiers consolidés annuels. Les facteurs qui ont entraîné la variation de nos résultats au cours des huit derniers trimestres sont analysés tout au long de ce rapport de gestion.

	2018				2017			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Produits d'exploitation								
Tirés des services	5 231	5 117	5 129	4 964	5 152	5 054	5 078	4 811
Tirés des produits	984	760	657	626	884	643	610	525
Total des produits d'exploitation	6 215	5 877	5 786	5 590	6 036	5 697	5 688	5 336
BAIIA ajusté	2 394	2 457	2 430	2 254	2 329	2 405	2 382	2 166
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(58)	(54)	(24)	–	(47)	(23)	(36)	(84)
Amortissement des immobilisations corporelles	(799)	(779)	(787)	(780)	(783)	(760)	(767)	(724)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(216)	(220)	(221)	(212)	(208)	(207)	(210)	(185)
Charges financières								
Charges d'intérêts	(259)	(255)	(246)	(240)	(241)	(242)	(238)	(234)
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(18)	(17)	(17)	(17)	(18)	(18)	(18)	(18)
Autres (charges) produits	(158)	(41)	(88)	(61)	(62)	(56)	(1)	17
Impôt sur le résultat	(244)	(224)	(292)	(235)	(272)	(249)	(298)	(250)
Bénéfice net	642	867	755	709	698	850	814	688
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	606	814	704	661	656	803	765	642
Bénéfice net par action ordinaire								
De base et dilué	0,68	0,90	0,79	0,73	0,72	0,90	0,85	0,73
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation – de base (en millions)	898,1	898,0	898,0	900,2	900,6	900,4	900,1	875,7
AUTRES RENSEIGNEMENTS								
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 788	2 043	2 057	1 496	1 658	2 233	2 154	1 313
Flux de trésorerie disponibles	1 022	1 014	994	537	652	1 183	1 094	489
Dépenses d'investissement	(974)	(1 010)	(1 056)	(931)	(1 100)	(1 040)	(1 042)	(852)

FAITS SAILLANTS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

PRODUITS D'EXPLOITATION	T4 2018	T4 2017	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Services sans fil de Bell	2 248	2 149	99	4,6 %
Services sur fil de Bell	3 296	3 218	78	2,4 %
Bell Média	850	834	16	1,9 %
Éliminations intersectorielles	(179)	(165)	(14)	(8,5)%
Total des produits d'exploitation de BCE	6 215	6 036	179	3,0 %

BAIIA AJUSTÉ	T4 2018	T4 2017	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Services sans fil de Bell	889	846	43	5,1 %
Services sur fil de Bell	1 329	1 312	17	1,3 %
Bell Média	176	171	5	2,9 %
Total du BAIIA ajusté de BCE	2 394	2 329	65	2,8 %

Les **produits d'exploitation de BCE** ont augmenté de 3,0 % au T4 2018 par rapport à l'exercice précédent, en raison de la croissance dans nos trois secteurs. L'augmentation d'un exercice à l'autre reflète la hausse des produits tirés des services et des produits des activités ordinaires tirés des produits de 1,5 % et de 11,3 %, respectivement.

Le **bénéfice net de BCE** a diminué de 8,0 % au T4 2018 par rapport au T4 2017, principalement en raison de la hausse des autres charges, ce qui inclut les charges attribuables aux pertes de valeur de 190 millions \$ relatives à notre secteur Bell Média, à l'augmentation du montant au titre de la dotation aux amortissements et à la hausse des charges financières, partiellement compensées par la hausse du BAIIA ajusté et la baisse de l'impôt sur le résultat.

Le **BAIIA ajusté de BCE** a augmenté de 2,8 % au T4 2018 par rapport au T4 2017, ce qui découle des hausses d'un exercice à l'autre enregistrées dans nos trois secteurs. La marge du BAIIA ajusté de BCE, qui s'est établie à 38,5 %, a légèrement diminué par rapport à la marge de 38,6 % enregistrée à l'exercice précédent, ce qui est imputable à la proportion plus importante de ventes de produits générant de faibles marges de nos produits des activités ordinaires.

Les **produits d'exploitation des Services sans fil de Bell** ont augmenté de 4,6 % au T4 2018 par rapport à la période correspondante de 2017, dans la foulée de la hausse des produits tirés des services et des produits des activités ordinaires tirés des produits. Les produits tirés des services sans fil ont augmenté de 2,2 % d'un exercice à l'autre, en raison de la croissance continue de notre clientèle d'abonnés des services postpayés, atténuée par la baisse du PMU combiné. La diminution du PMU combiné découle de la baisse des frais excédentaires d'utilisation des données et des services vocaux attribuable à l'adoption plus généralisée par les abonnés de forfaits plus avantageux en matière de données, à l'attribution plus importante des produits des activités ordinaires aux produits des activités ordinaires tirés des produits en raison de la proportion plus grande de téléphones intelligents haut de gamme en service et des prix de détail plus élevés des combinés, à la baisse du PMU généré par le contrat conclu avec SPC ainsi qu'à l'effet dilutif sur le PMU combiné découlant de l'essor continu du nombre d'abonnés du service prépayé de Lucky Mobile. Cette diminution a été atténuée par le nombre grandissant d'abonnés optant pour des forfaits mensuels à valeur plus élevée offrant une limite d'utilisation des données supérieure et par l'effet des modifications des prix en 2017 et en 2018. Les produits des activités ordinaires tirés des produits dans le sans-fil ont augmenté de 11,0 % d'un exercice à l'autre, en raison des ventes accrues d'appareils haut de gamme et des prix de détail plus élevés des combinés, partiellement contrebalancés par la diminution des activations brutes et des mises à niveau.

Le **BAIIA ajusté des Services sans fil de Bell** a augmenté de 5,1 % au T4 2018 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de l'effet de la progression des produits des activités ordinaires, freinée par la hausse de 4,3 % des charges d'exploitation. L'augmentation des charges d'exploitation s'explique principalement par la hausse du coût des produits vendus découlant de l'augmentation du nombre d'appareils haut de gamme vendus et des coûts des combinés ainsi que par la hausse des coûts d'exploitation des réseaux découlant de l'expansion de la capacité des réseaux, partiellement compensée par la baisse des frais de commercialisation entraînée principalement par l'augmentation des dépenses de publicité au T4 2017 qui se rapporte en partie au lancement de Lucky Mobile. La marge du BAIIA ajusté, établie en fonction du total des produits d'exploitation de 39,5 % au T4 2018, est demeurée essentiellement stable par rapport à 39,4 % au T4 2017.

Les **produits d'exploitation tirés des Services sur fil de Bell** ont augmenté de 2,4 % au T4 2018 par rapport à l'exercice précédent, ce qui découle de la croissance des produits tirés des services de 1,5 % et des produits des activités ordinaires tirés des produits de 12,0 %. La croissance des produits tirés des services découle de l'accroissement continu du nombre d'abonnés des services Internet et de télé IP, de l'effet des modifications des prix des services résidentiels en 2017 et en 2018, de l'augmentation des services de connectivité IP qui reflète la contribution de l'acquisition d'Axia, de la croissance des produits tirés des solutions d'affaires, ainsi que de l'augmentation des ventes de minutes de conversations interurbaines internationales dans notre marché de gros. Cette augmentation a été partiellement atténuée par la hausse des coûts d'acquisition d'abonnés et de fidélisation de la clientèle, aux forfaits de services résidentiels en réponse aux offres accrocheuses lancées par les concurrents dans la câblodistribution, et à l'érosion continue des produits tirés de nos services voix, de notre service de télé par satellite et de nos services de données traditionnels. L'augmentation d'un exercice à l'autre des produits des activités ordinaires tirés des produits reflète la demande accrue des grandes entreprises clientes pour les équipements ainsi que l'augmentation des ventes de produits électroniques grand public à La Source.

Le **BAIIA ajusté des Services sur fil de Bell** a augmenté de 1,3 % au T4 2018, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de l'effet de la progression au chapitre de la croissance des produits des activités ordinaires, ce qui a été en partie atténué par l'augmentation des coûts d'exploitation de 3,2 % découlant de la hausse des coûts des ventes qui se rapporte principalement à la croissance des produits des activités ordinaires tirés des produits, des solutions d'affaires et des minutes de conversations interurbaines internationales, contrebalancée par le maintien des mesures efficaces de compression des coûts, y compris les réductions de personnel. La marge du BAIIA ajusté a diminué pour se chiffrer à 40,3 % au T4 2018 par rapport à une marge de 40,8 % enregistrée au T4 2017, en raison de la proportion plus importante des ventes de produits générant de faibles marges dans nos produits des activités ordinaires.

Les **produits d'exploitation tirés de Bell Média** ont augmenté de 1,9 % au T4 2018, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la hausse des produits tirés de la publicité attribuable à la hausse des tarifs de la publicité à la télé traditionnelle et spécialisée, à l'amélioration des cotes d'écoute des chaînes de télé spécialisée ainsi qu'à l'incidence favorable de l'excellence de la grille horaire de la programmation d'automne des chaînes de télé traditionnelle. L'augmentation des produits tirés de l'affichage extérieur attribuable aux produits publicitaires liés aux médias numériques et au transport a également contribué à la hausse des produits tirés de la publicité, partiellement contrebalancée par la faiblesse continue du marché de la radio. Les produits tirés des frais d'abonnement sont demeurés essentiellement stables au T4 2018 par rapport à l'exercice précédent, car la baisse des abonnés des services linéaires a été largement compensée par l'augmentation des services spécialisés dans les sports entraînée par TSN et RDS Direct, la croissance continue des produits de Crave offerts directement aux consommateurs et la hausse des tarifs de certaines EDR.

Le **BAIIA ajusté de Bell Média** a augmenté de 2,9 % au T4 2018, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, car la hausse des produits d'exploitation a plus que compensé une hausse de 1,7 % des charges d'exploitation liée à la hausse des frais de commercialisation en vue de soutenir le lancement en novembre du tout nouveau service Crave, notre service de vidéo en continu sur demande (qui inclut maintenant The Movie Network), la hausse des coûts relatifs à la programmation et au contenu principalement liée aux droits de diffusion dans les sports, les coûts accrus de l'affichage extérieur imputables à la hausse des produits des activités ordinaires et à l'enrichissement continu du contenu de nos produits de Crave, atténuées par les économies liées aux coûts de la programmation télévisuelle réalisées grâce aux changements apportés à la grille horaire.

Les **dépenses d'investissement de BCE** ont totalisé 974 millions \$ au T4 2018. Ce montant correspond à un ratio d'intensité du capital de 15,7 %, ce qui représente une baisse de 126 millions \$ et de 2,5 points, respectivement, par rapport au T4 de l'exercice précédent. La diminution des dépenses d'investissement d'un exercice à l'autre découle de la baisse des dépenses dans nos trois secteurs. Les dépenses dans les Services sans fil de Bell ont diminué de 86 millions \$ d'un exercice à l'autre, en raison du rythme de dépenses plus lent par rapport à l'exercice précédent. La baisse des dépenses d'investissement dans les Services sur fil de Bell de 35 millions \$ au T4 2018 découle principalement du calendrier des dépenses d'investissement, car la majorité des dépenses ont été effectuées au cours du premier semestre de l'exercice. Les dépenses d'investissement de Bell Média ont diminué de 5 millions \$ au T4 2018, principalement en raison des investissements plus importants en 2017 liés à l'exécution des contrats d'affichage extérieur obtenus ainsi que de la modernisation des studios de diffusion et du matériel de production télévisuelle de Bell Média.

Les **coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres de BCE**, de 58 millions \$ au T4 2018, ont augmenté de 11 millions \$ par rapport au T4 2017, surtout en raison de l'augmentation des autres coûts.

L'**amortissement des immobilisations corporelles de BCE**, de 799 millions \$ au T4 2018, a augmenté de 16 millions \$ d'un exercice à l'autre, surtout en raison d'un volume accru d'immobilisations, car nous avons continué d'investir dans nos réseaux à large bande et sans fil ainsi que dans nos services de télé IP.

L'**amortissement des immobilisations incorporelles de BCE**, de 216 millions \$ au T4 2018, a augmenté par rapport à 208 millions \$ au T4 2017, en raison essentiellement d'un volume accru d'immobilisations.

Les **charges d'intérêts de BCE** se sont élevées à 259 millions \$ au T4 2018, en hausse par rapport à 241 millions \$ au T4 2017, en raison principalement des niveaux d'endettement moyens plus élevés et de la hausse des taux d'intérêt moyens sur les effets à payer en vertu de programmes d'emprunts sous forme de papier commercial et d'emprunts titrisés par des créances clients.

Les **autres charges de BCE**, de 158 millions \$ au T4 2018, ont augmenté de 96 millions \$ d'un exercice à l'autre, surtout en raison de la hausse des charges attribuables aux pertes de valeur dans notre secteur Bell Média.

L'**impôt sur le résultat de BCE** de 244 millions \$ au T4 2018 a diminué par rapport à 272 millions \$ au T4 2017, essentiellement en raison de la baisse du bénéfice imposable.

Le **bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de BCE** s'est élevé à 606 millions \$ au T4 2018, soit 0,68 \$ par action, en baisse par rapport à 656 millions \$, soit 0,72 \$ par action, au T4 2017. La diminution d'un exercice à l'autre est attribuable principalement à l'augmentation des autres charges, qui comprenaient les charges attribuables aux pertes de valeur de 190 millions \$ relatives à notre secteur Bell Média, à la hausse du montant au titre de la dotation aux amortissements et à l'augmentation des charges financières, partiellement compensée par l'augmentation du BAIIA ajusté et la baisse de l'impôt sur le résultat. Le bénéfice net ajusté a augmenté pour s'établir à 794 millions \$, comparativement à 736 millions \$ au T4 2017, et le BPA ajusté a augmenté à 0,89 \$, par rapport à 0,82 \$ au T4 2017.

Les **flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de BCE** se sont élevés à 1 788 millions \$ au T4 2018, comparativement à 1 658 millions \$ au T4 2017. L'augmentation est principalement attribuable à l'amélioration du fonds de roulement, à la baisse de l'impôt sur le résultat payé et à la hausse du BAIIA ajusté, partiellement contrebalancées par la hausse des cotisations volontaires versées aux régimes de retraite PD en 2018.

Les **flux de trésorerie disponibles de BCE** générés au T4 2018 se sont établis à 1 022 millions \$, une augmentation de 370 millions \$ par rapport au T4 2017. Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite des cotisations volontaires aux régimes de retraite PD et des coûts liés aux acquisitions et autres coûts payés et de la baisse des dépenses d'investissement.

CONSIDÉRATIONS SUR LE CARACTÈRE SAISONNIER

Une partie des produits et des charges de nos secteurs varie légèrement selon les saisons, ce qui pourrait avoir une incidence sur les résultats d'exploitation d'un trimestre à l'autre.

Les résultats d'exploitation des **Services sans fil de Bell** sont influencés par les dates de lancement de nouveaux appareils mobiles et les offres promotionnelles saisonnières, comme la période du retour en classe, le Vendredi fou et la période des fêtes, ainsi que par le niveau d'intensité de la concurrence dans l'ensemble. En raison de l'incidence saisonnière, les dépenses relatives à l'acquisition d'abonnés et à la fidélisation de la clientèle découlant des mises à niveau d'appareils dans le cadre des renouvellements de contrats sont habituellement plus élevées aux troisième et aux quatrième trimestres. Par conséquent, le BAIIA ajusté est habituellement inférieur aux troisième et quatrième trimestres, en raison des coûts liés aux volumes saisonniers plus élevés. En ce qui concerne la FMU, nous avons enregistré historiquement des augmentations séquentielles saisonnières aux deuxième et troisième trimestres, en raison des niveaux d'utilisation et d'itinérance plus élevés au cours du printemps et de l'été, suivis habituellement par des diminutions séquentielles saisonnières aux quatrième et premier trimestres. Cependant, cette incidence saisonnière sur la FMU s'est atténuée, du fait que les forfaits offrant des options d'appels illimités et plus de données assortis de frais mensuels récurrents plus élevés sont de plus en plus répandus; ainsi, la variabilité des frais facturés pour l'utilisation des services de données est moindre.

Les produits tirés des **Services sur fil de Bell** ont tendance à être plus élevés au quatrième trimestre, en raison des ventes historiquement plus élevées de produits de données et d'équipements aux clients d'affaires et des ventes, également plus élevées, d'équipements électroniques grand public pendant la période des fêtes. Cependant, cette situation varie d'une année à l'autre selon la vigueur de l'économie et la présence ou non d'initiatives de vente ciblées, ce qui peut influencer les dépenses des clients. L'activité des abonnés des services de téléphonie, de télé et Internet est sujette à de légères fluctuations saisonnières, attribuables en grande partie aux démenagements des ménages pendant les mois d'été et à la période du retour en classe au troisième trimestre. Les efforts de commercialisation ciblés menés à diverses périodes de l'année pour coïncider avec des événements spéciaux ou les campagnes de commercialisation de grande envergure peuvent également avoir une incidence sur les résultats d'exploitation globaux des services sur fil.

Les produits tirés de **Bell Média** et les charges connexes provenant de la télédiffusion et de la radiodiffusion découlent en grande partie de la vente de publicité. La demande en publicité dépend de la conjoncture économique ainsi que des variations saisonnières et cycliques. Ces variations découlent du niveau des cotes d'écoute de la télé, en particulier au cours de la saison de programmation d'automne, des saisons des grandes ligues sportives et d'autres événements sportifs spéciaux, comme les Jeux olympiques, les séries éliminatoires de la LNH et la Coupe du Monde de soccer, ainsi que des fluctuations dans l'activité de vente au détail au cours de l'exercice.

8 Cadre réglementaire

8.1 Introduction

Cette section décrit certaines lois qui régissent nos activités et présente les faits saillants relatifs aux récentes initiatives et procédures réglementaires, aux récentes consultations gouvernementales et aux positions gouvernementales qui nous touchent, qui touchent nos activités et qui pourraient continuer de toucher notre capacité à rivaliser avec la concurrence du marché. Bell Canada ainsi que plusieurs de ses filiales directes et indirectes, dont Bell Mobilité, Bell ExpressVu société en commandite (Bell ExpressVu), Bell Média, NorthernTel, société en commandite (NorthernTel), Télébec, société en commandite (Télébec) et Norouestel Inc. (Norouestel), sont régies par la *Loi sur les télécommunications*, la *Loi sur la radiodiffusion*, la *Loi sur la radiocommunication* et/ou la *Loi sur Bell Canada*. Nos activités sont touchées par la réglementation et les politiques de divers organismes de réglementation, et par les décisions rendues par ceux-ci, dont le CRTC, un organisme quasi judiciaire du gouvernement du Canada chargé de réglementer les services de télécommunications et de radiodiffusion du Canada, et d'autres ministères du gouvernement fédéral, en particulier l'ISDE et le Bureau de la concurrence.

De façon plus particulière, le CRTC réglemente les prix que nous pouvons demander en matière de services de télécommunications de détail lorsqu'il juge que la concurrence est insuffisante pour protéger l'intérêt des consommateurs. Le CRTC a jugé que la concurrence est suffisante pour accorder l'exemption de la réglementation des prix de détail en vertu de la *Loi sur les télécommunications* à l'égard de la vaste majorité de nos services de télécommunications sur fil et sans fil de détail. Le CRTC peut également nous imposer de donner accès à nos réseaux sur fil et sans fil à nos concurrents et dicter les tarifs que nous pouvons leur demander. En particulier, actuellement, il rend obligatoire l'accès haute vitesse de gros pour les services filaires à large bande et les services sans fil nationaux d'itinérance. L'ajout d'autres services obligatoires et des tarifs de gros moindres imposés pourraient réduire notre marge de manœuvre, influencer sur la structure du marché, nous dissuader d'investir dans les améliorations et le prolongement des réseaux, améliorer la position commerciale de nos concurrents et avoir une incidence défavorable sur la performance financière de nos activités.

Nos activités de distribution de services de télé et nos activités de télédiffusion et de radiodiffusion sont assujetties à la *Loi sur la radiodiffusion* et, pour la plupart, ne sont assujetties à aucune réglementation en ce qui concerne les prix de détail.

Bien que la majorité de nos services de détail ne soient pas assujettis à la réglementation sur les prix, des ministères et des organismes du gouvernement, dont le CRTC, ISDE, Patrimoine canadien et le Bureau de la concurrence, continuent de jouer un rôle important en ce qui a trait aux questions de réglementation comme l'accès obligatoire aux réseaux, les ventes aux enchères de spectre, l'imposition de codes de conduite à l'égard des consommateurs, l'approbation d'acquisitions et les exigences relatives à l'octroi de licences de radiodiffusion et à la propriété étrangère. Des décisions défavorables prises par les gouvernements ou les organismes de réglementation ou une réglementation plus rigoureuse pourraient avoir une incidence négative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle sur nos activités ou nuire à notre réputation.

EXAMEN DE LOIS IMPORTANTES

Le 5 juin 2018, le ministre de l'ISDE et le ministre du Patrimoine canadien ont annoncé le lancement d'un examen de la *Loi sur la radiodiffusion*, de la *Loi sur la radiocommunication* et de la *Loi sur les télécommunications*. Cet examen a pour but de moderniser le cadre législatif en tenant compte des nouvelles réalités dans les secteurs de la radiodiffusion et des télécommunications. Il est mené par un groupe d'experts externes qui avaient pour tâche de consulter les membres de ces industries ainsi que les consommateurs canadiens. Ces experts devront présenter, d'ici le 31 janvier 2020, un rapport assorti de recommandations en vue d'une réforme législative. Bien que la modification de ces lois importantes soit susceptible d'avoir une incidence significative sur nos activités en radiodiffusion, en télécommunications et dans le sans-fil, il est impossible de déterminer clairement quelles recommandations formulera le groupe d'experts, quelles seront les répercussions de ces recommandations, si jamais elles sont adoptées, et à quel moment les modifications adoptées entreraient en vigueur.

8.2 Loi sur les télécommunications

La *Loi sur les télécommunications* régit les télécommunications au Canada. Elle définit les grands objectifs de la politique canadienne de télécommunications et confère au gouvernement du Canada le pouvoir de donner au CRTC des instructions générales relatives aux objectifs de sa politique. Elle s'applique à plusieurs sociétés et sociétés de personnes du groupe BCE, notamment Bell Canada, Bell Mobilité, NorthernTel, Télébec et Norouestel.

Aux termes de la *Loi sur les télécommunications*, tous les fournisseurs de services de télécommunications dotés d'installations au Canada, désignés par l'expression *entreprises de télécommunications*, doivent obtenir une approbation réglementaire pour tous les services de télécommunications, à moins que les services en question ne soient exemptés ou qu'ils ne fassent l'objet d'une abstention. Le CRTC peut exempter toute une catégorie d'entreprises de télécommunications de l'application du règlement pris en vertu de la *Loi sur les télécommunications* si cette exemption est conforme aux objectifs de la politique canadienne de télécommunications. De plus, quelques grandes entreprises de télécommunications, y compris celles du groupe BCE, doivent également répondre à certaines exigences en matière

de propriété canadienne. BCE surveille le niveau de propriété de ses actions ordinaires par des non-Canadiens et fait rapport régulièrement à ce sujet.

RAPPORT DU CRTC SUR LES PRATIQUES DE VENTE DES GRANDES ENTREPRISES DE SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Le 14 juin 2018, la gouverneure en conseil a publié un décret exigeant que le CRTC lui fasse rapport sur les pratiques de vente au détail des grandes entreprises de services de télécommunications canadiennes. Dans le cadre de son travail de rédaction de ce rapport, le CRTC a examiné les questions suivantes : la possibilité que les grandes entreprises de services de télécommunications se livrent à des pratiques de vente trompeuses ou agressives, les contrôles mis en place par ces entreprises pour contrer les pratiques de vente trompeuses ou agressives, les mesures de protection des consommateurs favorisant le traitement équitable de ces derniers, ainsi que les façons les plus efficaces d'élargir la portée des mesures de protection des consommateurs. Le CRTC a tenu des audiences en octobre 2018 sur ce sujet et a rendu son rapport le 20 février 2019. À la suite de son enquête, le

CRTC a conclu que des pratiques de vente au détail trompeuses ou agressives ont cours dans le marché des fournisseurs de services de télécommunications et, dans une certaine mesure, dans le marché des fournisseurs de services de télévision. Il propose un ensemble de pratiques exemplaires à l'intention des fournisseurs de services et indique qu'il prendra des mesures si nécessaire et tiendra d'autres instances publiques au besoin. La nature des interventions qu'il pourrait effectuer, le cas échéant, ne peut être clairement déterminée et, par conséquent, nous ne pouvons évaluer l'incidence que le rapport du CRTC pourrait avoir, le cas échéant, sur nos activités et nos résultats financiers.

EXAMEN DES SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS DE BASE

Le 21 décembre 2016, le CRTC a publié la Politique réglementaire de télécom CRTC 2016-496 dans le cadre de laquelle il a déterminé que le service Internet à large bande constitue un service de base et a créé un nouveau fonds visant à compléter les investissements gouvernementaux en vue d'élargir l'accès au service Internet à large bande partout au Canada (Fonds pour la large bande). Le Fonds pour la large bande percevra et distribuera un montant de 750 millions \$ au cours d'une période de cinq ans afin d'appuyer l'objectif ambitieux d'offrir un service Internet à large bande ayant une vitesse de 50 Mbps à 90 % des foyers canadiens. Les contributions au Fonds pour la large bande seront perçues auprès des fournisseurs de services de télécommunications, comme ceux du groupe BCE, et distribuées dans le cadre de processus d'appel d'offres concurrentiel afin de soutenir les initiatives en matière de déploiement de services à large bande. À la première année, le montant du fonds sera de 100 millions \$ et un montant de 25 millions \$ s'ajoutera chaque année, jusqu'à un plafond de 200 millions \$ à la cinquième année. Même si nous serons tenus de contribuer au Fonds pour la large bande en fonction de notre pourcentage des produits du secteur provenant des services voix, de données et Internet, la portée de l'incidence de ce nouveau fonds sur nos activités n'est pas encore connue. En effet, les fonds contribués pourraient être compensés par des fonds reçus, si nous avons l'intention de déployer des services à large bande dans le cadre du programme du CRTC et que ce dernier nous octroie des fonds. Dans le cadre d'une instance en cours, le CRTC détermine les détails du processus d'appel d'offres concurrentiel et nous prévoyons que l'utilisation du Fonds pour la large bande commencera probablement en 2020.

Le 27 septembre 2018, le CRTC a publié la Politique réglementaire de télécom CRTC 2018-377 dans laquelle il a clarifié certaines questions relatives au Fonds pour la large bande. Plus précisément, le CRTC a déterminé que le Fonds pour la large bande toucherait quatre aspects : i) le réseau de transport; ii) les services d'accès Internet à large bande fixes; iii) les services sans fil mobiles et iv) les services à large bande dans les collectivités dépendantes des satellites. Le CRTC a indiqué sa préférence pour les projets de réseau de transport susceptibles de profiter à plusieurs collectivités plutôt que pour les projets individuels, de même que sa préférence pour les projets d'infrastructure d'accès fixe plutôt que pour les projets de services sans fil mobiles. Une part allant jusqu'à 10 % du financement du Fonds pour la large bande sera allouée aux projets visant les collectivités dépendantes des satellites, comme il a été précédemment déterminé.

Le Fonds pour la large bande sera géré par le CRTC avec l'aide du gestionnaire du Fonds central du Fonds de contribution national (l'organisme qui subventionne les services voix et procède actuellement à la transition vers le Fonds pour la large bande). Le CRTC utilisera une approche comparative fondée sur certains critères qui ressemblent grandement à ceux du programme Brancher pour innover du gouvernement fédéral, mais les pondérations des critères n'ont pas été déterminées. Le 14 février 2019, le CRTC a demandé des commentaires sur la version provisoire du guide du demandeur lié au Fonds pour la large bande. Le CRTC effectuera également un exercice de cartographie pour déterminer les régions admissibles au financement.

Le CRTC n'a aucunement fait mention du moment où il commencerait à percevoir les sommes du Fonds pour la large bande ou du moment où il commencerait à lancer des appels d'offres.

Le 26 juin 2018, dans la Politique réglementaire de télécom CRTC 2018-213, le CRTC a annoncé sa décision de retirer progressivement le régime de subvention du service local sur trois ans, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021, sous forme de réductions semestrielles. Cette subvention, financée par l'industrie, est remise aux entreprises de télécommunications titulaires, comme Bell Canada, en vue de soutenir les services de téléphonie résidentielle locaux dans les zones à tarifs élevés. Les entités du groupe BCE sont à la fois contributrices et bénéficiaires du régime de subvention, et elles disposent actuellement d'un léger solde positif net à cet égard. À la même date, le CRTC a lancé l'Avis de consultation de télécom CRTC 2018-214 visant à examiner certains éléments du régime de subvention du service local et, notamment, à savoir si les entreprises de télécommunications titulaires ont besoin d'une plus grande souplesse au niveau des tarifs ou d'une certaine forme de compensation en raison du retrait du régime de subvention du service local. Cette instance examinera également les régimes d'abstention existants liés aux services résidentiels et d'affaires locales. La décision du CRTC pourrait assouplir les règles relatives à notre obligation de servir les clients des services voix, entraîner une déréglementation plus importante des services voix et supprimer l'obligation de desservir certaines zones, comme celles qui sont actuellement desservies par des concurrents dans les services sans fil mobiles. À l'inverse, cette décision pourrait maintenir l'obligation d'offrir le service tout en retirant les subventions et en imposant un plafond pour certains tarifs de détail, ce qui nous forcerait à fournir le service voix à perte dans des zones à coûts élevés. L'ampleur de l'incidence ne sera pas connue avant la publication de la décision du CRTC.

INSTANCES RELATIVES AUX SERVICES SANS FIL DE GROS À L'ÉCHELLE NATIONALE

Le 1^{er} juin 2017, le Conseil des ministres fédéral a ordonné au CRTC de reconsidérer certaines conclusions énoncées dans la Décision de télécom CRTC 2017-56 (Décision 2017-56). Dans la Décision 2017-56, le CRTC avait déterminé que Bell Mobilité, Rogers et Telus devaient fournir un accès « temporaire » mais non « permanent » à leurs réseaux dans le cadre des services d'itinérance à fournir obligatoirement. De plus, le CRTC avait déterminé que l'utilisation du Wi-Fi public ne fait pas partie du réseau d'origine d'un fournisseur de services sans fil non national (FSSFNN) lorsqu'il s'agit d'établir ce qui constitue un accès temporaire à l'itinérance. Par conséquent, les FSSFNN ne pouvaient pas compter sur l'utilisation des installations Wi-Fi publiques pour être admissibles à l'achat de services d'itinérance sur la base d'un accès temporaire. Dans son ordonnance, le Conseil des ministres fédéral a demandé au CRTC d'examiner la question de savoir si le fait de pouvoir considérer la connectivité d'un utilisateur final à un réseau Wi-Fi public comme une utilisation de la connectivité au réseau d'origine d'un FSSFNN ferait en sorte que les services sans fil canadiens soient plus abordables, et si cette meilleure accessibilité financière découlant de la modification des règles compenserait toute incitation pour les entreprises titulaires nationales à cesser d'investir dans leurs réseaux. Le 22 mars 2018, dans la Décision de télécom CRTC 2018-97, le CRTC a maintenu sa décision précédente, soit que le fait de permettre un tel accès pourrait avoir une incidence négative sur les investissements dans les réseaux sans fil par les entreprises de services sans fil et entrer en conflit avec la politique de longue date visant à favoriser une concurrence fondée sur les installations.

Au lieu de rendre obligatoire l'accès aux réseaux pour les fournisseurs de services sans fil Wi-Fi, le CRTC a lancé l'Avis de consultation de télécom CRTC 2018-98 dans lequel il a ordonné à Bell Mobilité, à Rogers et à Telus de déposer des propositions de forfaits abordables de données seulement qu'ils pourraient offrir sur le marché. Le 17 décembre 2018, le CRTC a publié la Décision de télécom CRTC 2018-475 dans laquelle il a accepté les propositions des entreprises nationales et n'a pas imposé de réglementation

officielle. En effet, il a plutôt déclaré qu'il s'attendait à ce que les entreprises nationales mettent en œuvre les plans qu'elles se sont engagées à adopter et a indiqué que le CRTC surveillera la conformité à ces engagements. À l'heure actuelle, nous ne pouvons évaluer l'incidence que la Décision de télécom CRTC 2018-475 pourrait avoir, le cas échéant, sur nos activités et nos résultats financiers.

SERVICE D'ACCÈS DE GROS OBLIGATOIRE AUX RÉSEAUX FTTP

Le 22 juillet 2015, dans le cadre de la Politique réglementaire de télécom CRTC 2015-326, le CRTC a ordonné la mise en place d'un nouveau service d'accès haute vitesse de gros dégroupé, dont l'accès aux installations utilisant la technologie FTTP, lesquelles étaient auparavant exemptées des services d'accès haute vitesse de gros groupés obligatoires. Ce nouveau service doit être offert par toutes les principales entreprises de téléphone titulaires et les principaux câblodistributeurs, mais la première étape de sa mise en œuvre se déroulera uniquement en Ontario et au Québec, nos deux plus grands marchés. Cette décision défavorable liée à la réglementation pourrait avoir une incidence sur la nature de nos décisions futures en matière d'investissement dans la technologie FTTP, leur importance, ainsi que sur l'emplacement et le moment choisis. Plus particulièrement, l'introduction par le CRTC des services de gros obligatoires à l'égard des installations utilisant la technologie FTTP dissuade les fournisseurs d'infrastructure numérique dotés d'installations d'investir dans des réseaux sur fil de prochaine génération, surtout dans les petites collectivités et dans les zones rurales.

Le 20 septembre 2016, le CRTC a publié la Décision de télécom CRTC 2016-379 qui concerne la conception technique de notre futur service d'accès haute vitesse de gros dégroupé. Le 29 août 2017, dans l'Ordonnance de télécom CRTC 2017-312, le CRTC a établi les tarifs provisoires pour ces services. Les tarifs définitifs ne sont pas encore déterminés. Si les tarifs définitifs imposés diffèrent considérablement des tarifs que nous avons proposés, cela pourrait favoriser la position commerciale de nos concurrents et avoir une incidence sur notre stratégie d'investissement.

EXPANSION PROPOSÉE DU RÉGIME DE RÉGLEMENTATION DES SERVICES D'ACCÈS DE GROS GROUPÉS AUX RÉSEAUX FTTP

Le 7 novembre 2018, le Consortium des Opérateurs de Réseaux Canadiens Inc. (CORC), qui représente les FSI de gros, a présenté au CRTC une demande visant à obtenir un accès obligatoire aux services groupés fournis au moyen d'installations utilisant la technologie FTTP. En outre, le CORC demande la mise en place d'un troisième service d'accès haute vitesse de gros, qui comporterait certains niveaux de regroupement entre ceux du service d'accès haute vitesse de gros regroupé obligatoire déjà bien établi et ceux du service d'accès haute vitesse de gros dégroupé plus récent mentionné précédemment sous *Service d'accès de gros obligatoire aux réseaux FTTP*. L'inclusion des installations utilisant la technologie FTTP dans le régime groupé et la mise en place d'encore un autre service d'accès haute vitesse de gros obligatoire pourraient dissuader les fournisseurs d'infrastructure numérique dotés d'installations d'investir dans des réseaux sur fil de prochaine génération et améliorer la position commerciale de nos concurrents.

EXAMEN DES TARIFS DES SERVICES D'ACCÈS HAUTE VITESSE DE GROS FOURNIS AU MOYEN DE LA TECHNOLOGIE FTTP

Dans le cadre de son examen en cours des tarifs pour les services Internet de gros, le 6 octobre 2016, le CRTC a considérablement réduit, de manière provisoire, certains tarifs de gros que Bell Canada et d'autres principaux fournisseurs facturent pour l'accès des FSI aux réseaux FTTP ou de câble, selon le cas. Si ces tarifs de gros substantiellement réduits étaient maintenus pendant une longue période et si, de surcroît, ces tarifs provisoires étaient appliqués de façon rétroactive, la position commerciale de certains de nos

concurrents pourrait être favorisée, ce qui aurait une incidence défavorable sur notre performance financière et pourrait modifier notre stratégie d'investissement, en particulier en ce qui a trait à nos investissements dans les réseaux sur fil de prochaine génération, surtout dans les petites collectivités et dans les zones rurales.

CODE NATIONAL VISANT LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS DE SERVICES SANS FIL

Le 3 juin 2013, le CRTC a publié la Politique réglementaire de télécom CRTC 2013-271, qui établit le Code sur les services sans fil. Le Code sur les services sans fil vise tous les services sans fil fournis aux particuliers et aux petites entreprises (par exemple, les entreprises qui dépensent en moyenne moins de 2 500 \$ par mois pour des services de télécommunications) dans toutes les provinces et tous les territoires.

Le Code sur les services sans fil régit certains aspects de la prestation des services sans fil. Plus particulièrement, le Code sur les services sans fil interdit aux fournisseurs de services sans fil d'imputer des frais de résiliation anticipée si un client annule ses services 24 mois après la signature de son contrat et exige des fournisseurs qu'ils récupèrent les subventions au titre des combinés dans un délai de deux ans ou moins. Ces exigences ont, dans les faits, complètement fait disparaître du marché les contrats d'une durée de plus de deux ans.

Le 15 juin 2017, le CRTC a publié la Politique réglementaire de télécom CRTC 2017-200 qui apporte des modifications ciblées au Code sur les services sans fil, avec prise d'effet le 1^{er} décembre 2017, et clarifie les règles existantes. Les révisions apportées au Code sur les services sans fil portent, entre autres, sur l'interdiction aux fournisseurs de services de vendre des appareils verrouillés, l'augmentation des limites d'utilisation prévues pour les services vocaux, de messagerie texte et de données pendant la période d'essai des services de 15 jours que le vendeur doit obligatoirement accorder au client lors de l'achat d'un appareil et l'établissement des mesures de contrôle additionnelles liées aux frais de données ou d'itinérance.

PROJET DE DÉCRET RELATIVEMENT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DU CRTC

Le 26 février 2019, la gouverneure en conseil a annoncé qu'elle proposera un décret (le projet de décret) donnant des instructions au CRTC relativement à la mise en œuvre de sa politique de télécommunications pour promouvoir la concurrence, l'abordabilité, les intérêts des consommateurs et l'innovation. Les intéressés peuvent présenter leurs observations au sujet du projet de décret dans les trente jours suivant la date de publication de l'avis dans la *Gazette du Canada*. Il est impossible de déterminer clairement quelle sera l'incidence, le cas échéant, du projet de décret et des processus connexes futurs sur nos activités et nos résultats financiers.

EXAMEN DES SERVICES SANS FIL MOBILES

Le 28 février 2019, le CRTC a lancé son examen planifié du cadre réglementaire des services sans fil mobiles. L'instance vise à considérer des modifications à apporter au cadre réglementaire régissant les services sans fil élaboré en 2015. Les principales questions soulevées dans le cadre de la consultation du CRTC portent notamment sur i) la concurrence dans le marché de détail; ii) le cadre réglementaire actuel régissant les services sans fil mobiles de gros, particulièrement l'accès des ERMV aux services de gros et iii) l'avenir des services sans fil mobiles au Canada, particulièrement la réduction des obstacles au déploiement de l'infrastructure. En ce qui concerne les ERMV, le CRTC a exprimé l'opinion préliminaire selon laquelle les entreprises de services sans fil nationales devraient permettre aux ERMV d'avoir accès aux services de gros. Le CRTC tiendra une audience publique en janvier 2020 et une décision est attendue plus tard au cours de 2020. Il est impossible de déterminer clairement quelle sera l'incidence, le cas échéant, des résultats de cette consultation sur nos activités et nos résultats financiers.

RÈGLES CANADIENNES RELATIVES À LA PROPRIÉTÉ ÉTRANGÈRE DES ENTREPRISES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

En vertu de la *Loi sur les télécommunications*, aucune restriction à l'investissement étranger ne s'applique aux entreprises de télécommunications qui détiennent une proportion inférieure à 10 % des parts de l'ensemble du marché canadien des télécommunications, selon le chiffre d'affaires annuel.

Cependant, le gouvernement peut toujours refuser l'investissement étranger dans les entreprises de télécommunications en vertu de la *Loi sur l'investissement Canada*. L'absence de restrictions relatives à la propriété étrangère applicables à ces entreprises de télécommunications de petite taille ou nouvellement venues pourrait donner lieu à la présence sur le marché canadien d'un nombre plus élevé d'entreprises étrangères, y compris par la voie de l'acquisition de licences de spectre ou d'entreprises de télécommunications canadiennes.

8.3 Loi sur la radiodiffusion

La *Loi sur la radiodiffusion* présente les grands objectifs de la politique canadienne de radiodiffusion et confie au CRTC la réglementation et la surveillance du système de radiodiffusion. Les objectifs clés de la *Loi sur la radiodiffusion* consistent à sauvegarder et à renforcer la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada et à favoriser l'épanouissement de l'expression canadienne.

Pour exercer la plupart des activités de radiodiffusion, il faut obtenir une licence de programmation ou de distribution de radiodiffusion du CRTC. Le CRTC peut soustraire des entreprises de radiodiffusion à certaines exigences réglementaires et d'octroi de licences s'il est d'avis que le non-respect de ces exigences n'aura pas d'incidence significative sur la mise en œuvre de la politique canadienne de radiodiffusion. Pour qu'une société puisse obtenir une licence de radiodiffusion ou de distribution de radiodiffusion, elle doit également satisfaire aux exigences en matière de propriété et de contrôle canadiens. De plus, le transfert de la propriété effective d'un titulaire d'une licence de radiodiffusion doit être approuvé au préalable par le CRTC.

Nos activités de distribution de services de télé et nos activités de télédiffusion et de radiodiffusion sont assujetties aux exigences de la *Loi sur la radiodiffusion*, aux politiques et décisions du CRTC et à leurs licences de radiodiffusion respectives. Les changements de la *Loi sur la radiodiffusion*, les modifications qui sont apportées aux règlements et l'adoption de nouveaux règlements ou la modification des licences pourraient avoir une incidence défavorable sur notre position concurrentielle ou sur les coûts que nous devons engager pour fournir nos services.

MODIFICATIONS LIÉES À LA SUBSTITUTION SIMULTANÉE

Dans la Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2015-25, le CRTC a annoncé son intention de mettre fin à la substitution simultanée pendant le Super Bowl à compter de 2017. Cette décision a été mise en œuvre dans la Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2016-334 (la politique) et l'Ordonnance de radiodiffusion CRTC 2016-335 (l'ordonnance).

Bell Canada et Bell Média ont interjeté appel de l'application de l'ordonnance devant la Cour d'appel fédérale, ce que la NFL a aussi fait. Bell Canada et Bell Média soutiennent que le CRTC n'a pas compétence en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion* pour bannir la substitution simultanée lors du Super Bowl, et cela constitue une réglementation rétroactive non autorisée et une atteinte aux droits économiques acquis de Bell Média. L'appel a été rejeté le 18 décembre 2017. Le 10 mai 2018, la Cour suprême du Canada a accueilli la demande d'autorisation d'appel de Bell Canada, de Bell Média et de la NFL de la décision de la Cour d'appel fédérale. Les appels ont été entendus en décembre 2018 et la décision demeure en instance.

La décision du CRTC de supprimer la substitution simultanée pendant le Super Bowl a eu une incidence défavorable sur les services de télé traditionnelle et les résultats financiers de Bell Média, par suite de la réduction du nombre de téléspectateurs et des produits tirés de la publicité. À moins que l'ordonnance du CRTC ne soit annulée, cette incidence continuera de se faire sentir jusqu'à l'expiration de notre contrat avec la NFL.

Conformément à l'Accord États-Unis-Mexique-Canada (AEUMC) récemment négocié, le gouvernement du Canada est tenu d'annuler la politique et l'ordonnance, ce qui permettra éventuellement à Bell Média d'appliquer la substitution simultanée lors du Super Bowl. Toutefois, comme il est impossible de déterminer avec certitude à quel moment la politique et l'ordonnance seront annulées, Bell Média a présenté une demande au CRTC visant la suspension temporaire de l'application de l'ordonnance afin de permettre la substitution simultanée de messages publicitaires américains par des messages publicitaires canadiens lors du Super Bowl de 2019. Le 8 novembre 2018, le CRTC a rejeté cette demande, étant donné que l'AEUMC n'était pas encore officiellement ratifié et qu'un appel a été présenté devant la Cour suprême du Canada. Le moment de l'annulation de l'ordonnance demeure incertain.

CODE SUR LA VENTE EN GROS

Dans la Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2015-438, le CRTC a annoncé qu'il mettrait en œuvre un nouveau Code sur la vente en gros afin de régir les ententes commerciales entre les EDR, les services de programmation et les services de médias numériques, ce qui comprend l'imposition de restrictions additionnelles à la vente de chaînes de télé de gros et à la distribution des chaînes de télévision par les EDR conformément à l'Ordonnance de radiodiffusion CRTC 2015-439. Bell Canada et Bell Média ont interjeté appel de l'Ordonnance de radiodiffusion CRTC 2015-439 devant la Cour d'appel fédérale, alléguant que la mise en œuvre du Code sur la vente en gros du CRTC va à l'encontre de la *Loi sur le droit d'auteur* et n'est pas du ressort du CRTC en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion*. Le 1^{er} octobre 2018, la Cour d'appel fédérale a accueilli l'appel et a annulé l'Ordonnance de radiodiffusion CRTC 2015-439. L'incidence de la décision de la Cour d'appel fédérale sur nos activités n'est pas connue pour l'instant.

CODE DES FOURNISSEURS DE SERVICES DE TÉLÉVISION

Le 7 janvier 2016, le CRTC a publié la Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2016-1 qui introduit le Code des fournisseurs de services de télévision (Code des services de télé). Le Code des services de télé est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2017 et exige que tous les fournisseurs de services de télé réglementés ainsi que les fournisseurs de services de télé exemptés affiliés à un fournisseur de services réglementé respectent certaines règles

concernant les ententes conclues avec les consommateurs pour des services de télé. Le Code des services de télé ne s'applique pas aux autres fournisseurs exemptés, par exemple les fournisseurs de contenu par contournement qui ne sont pas affiliés avec un fournisseur de services réglementé.

En particulier, le Code des services de télé impose des exigences relatives à la clarté des offres, au contenu des contrats, aux périodes d'essai pour les personnes handicapées, à la modification des choix de programmation par les consommateurs et au moment du débranchement des services, entre autres.

Dans le cadre de la Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2016-1, le CRTC a également élargi le mandat du Commissaire aux plaintes relatives aux services de télécommunications, maintenant la Commission des plaintes relatives aux services de télécom-télévision (CPRST), afin d'inclure l'administration du Code des services de télé et de permettre au CPRST de recevoir les plaintes des consommateurs relatives aux services de télé.

8.4 Loi sur la radiocommunication

ISDE réglemente l'utilisation du spectre radio en vertu de la *Loi sur la radiocommunication* en vue d'assurer le développement et l'exploitation efficaces des radiocommunications au Canada. Les entreprises qui souhaitent exploiter un réseau sans fil au Canada doivent être titulaires d'une licence de spectre. Conformément au *Règlement sur la radiocommunication*, les entreprises admissibles à des licences radio, comme Bell Canada et Bell Mobilité, doivent se soumettre aux mêmes exigences sur la propriété que celles qui s'appliquent aux sociétés en vertu de la *Loi sur les télécommunications*.

RENOUVELLEMENT DES LICENCES RELATIVES AUX BANDES DE FRÉQUENCES DES SSFE-1, DU BLOC G DES SCP ET DU BLOC I

Le 8 janvier 2019, ISDE a approuvé le renouvellement des licences de spectre des SSFE-1 et du bloc G des SCP pour une période de 20 ans, fixant ainsi les objectifs de déploiement pour ce qui est de la couverture de la population : une première série d'objectifs doivent s'appliquer dans les huit premières années, et une deuxième série d'objectifs devront être atteints d'ici la fin de la période de licence de 20 ans. Pour ce qui est des licences du bloc I, l'écosystème actuel ne permet pas un déploiement viable de ce spectre, un problème que connaissent tous les titulaires de licences du bloc I. Par conséquent, nous ne pouvons pas atteindre les objectifs de déploiement du bloc I et nos trois licences du bloc I n'ont pas été renouvelées. Comme le spectre lié à ces licences n'a jamais été déployé, l'incidence n'est pas significative.

CONSULTATION CONCERNANT LE SPECTRE DANS LA BANDE DE 3 500 MHz

Le 6 juin 2018, ISDE a publié le document intitulé *Consultation sur l'examen de la bande de 3 500 MHz pour permettre une utilisation flexible et consultation préliminaire sur les changements à apporter à la bande de 3 800 MHz*. ISDE souhaite recueillir des commentaires sur des questions comme l'octroi de licences à utilisation flexible dans la bande de 3 450 à 3 650 MHz, la quantité de spectre que les titulaires de licence en place doivent remettre s'ils décident de convertir leurs licences existantes en licences à utilisation flexible, le plan de transition des titulaires de licence en place et la mesure dans laquelle la bande de 3 700 à 4 200 MHz peut permettre la coexistence avec d'autres services (p. ex. le service fixe par satellite avec accès aux services mobiles et/ou aux services fixes sans fil). À la suite de la publication de sa décision sur les questions soulevées lors de la présente consultation, ISDE lancera un processus de consultation sur un cadre technique, politique et d'octroi de licences pour les licences d'utilisation flexible dans la bande de 3 500 MHz. Il est impossible de déterminer clairement quelle sera l'incidence éventuelle des résultats de cette consultation et des futurs processus connexes sur nos activités et nos résultats financiers.

VENTE AUX ENCHÈRES DE SPECTRE DANS LA BANDE DE 600 MHz

Le 28 mars 2018, ISDE a publié le document intitulé *Consultation sur un cadre technique, politique et de délivrance de licences concernant le spectre de la bande de 600 MHz*. Dans ce cadre, ISDE a confirmé qu'elle mettra aux enchères 70 MHz du spectre dans la bande de 600 MHz, dont 30 MHz seront réservés aux entités admissibles au spectre réservé. Les entités admissibles au spectre réservé : i) doivent être inscrites auprès du CRTC en tant que fournisseurs de service dotés d'installations; ii) ne doivent pas être des fournisseurs nationaux titulaires et iii) doivent déjà fournir un service commercial de télécommunications au grand public dans la zone de licence visée, en date de la présentation de la demande à participer à la mise aux enchères. Le spectre réservé ne peut être transféré qu'aux entités admissibles au spectre réservé pendant les cinq premières années. Toutes les licences mises aux enchères seront assorties d'une période de validité de 20 ans et feront l'objet de certaines exigences de déploiement qui imposent aux titulaires de desservir un certain pourcentage des citoyens de chacune des zones de service dans les cinq, 10 et 20 années suivant la délivrance des licences. Bien que l'adoption des dispositions sur le spectre réservé limite la portion du spectre pour lequel Bell Mobilité peut soumissionner, aucune autre restriction n'a été adoptée qui aurait pour effet de limiter la participation de Bell Mobilité au processus des enchères. Les soumissions dans le cadre des enchères devraient commencer le 12 mars 2019.

CONSULTATION SUR LA LIBÉRATION DU SPECTRE DES ONDES MILLIMÉTRIQUES À L'APPUI DE LA TECHNOLOGIE 5G

Le 5 juin 2017, ISDE a lancé une consultation intitulée *Consultation sur la libération du spectre des ondes millimétriques à l'appui de la technologie 5G* (consultation liée aux ondes millimétriques). Cette consultation porte sur l'utilisation de trois bandes de fréquences, soit 28 GHz, de 37 à 40 GHz et de 64 à 71 GHz, pour soutenir le déploiement éventuel du 5G. ISDE a sollicité des commentaires sur un certain nombre de considérations importantes sur des aspects techniques et de politiques en matière d'attribution de licences en vue de l'utilisation du spectre susmentionné.

Le 6 juin 2018, ISDE a lancé une consultation intitulée *Addenda à la Consultation sur la libération du spectre des ondes millimétriques à l'appui de la technologie 5G*. Par cet addenda à la consultation, ISDE sollicite les commentaires des intervenants au sujet de la libération de spectre supplémentaire dans la bande de 26 GHz pour une utilisation souple en appui aux systèmes et réseaux 5G. La bande de 26 GHz s'ajoute aux bandes de fréquences qui font présentement l'objet d'une consultation dans le cadre de la consultation liée aux ondes millimétriques. Comme la technologie 5G se pose comme la prochaine avancée importante en matière de normes pour les télécommunications mobiles, l'accès au spectre des ondes millimétriques sera un facteur important pour faciliter le développement et l'adoption de la technologie 5G. Il est impossible de déterminer clairement quelles seront les incidences, le cas échéant, des résultats de cette consultation sur nos activités.

8.5 Loi sur Bell Canada

Entre autres choses, la *Loi sur Bell Canada* restreint la façon dont les actions avec droit de vote de Bell Canada et les installations de Bell Canada peuvent être vendues ou transférées. Plus particulièrement, aux termes de la *Loi sur Bell Canada*, le CRTC doit approuver toute vente ou autre cession d'actions avec droit de vote de Bell Canada détenues par BCE, à moins que, par suite

de cette vente ou cession, BCE ne continue de détenir au moins 80 % de la totalité des actions avec droit de vote de Bell Canada émises et en circulation. Sauf dans le cours normal des affaires, la vente ou toute autre cession d'installations faisant partie intégrante des activités de télécommunications de Bell Canada doit également être approuvée par le CRTC.

8.6 Autres lois importantes

LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET LES DOCUMENTS ÉLECTRONIQUES

Le 1^{er} novembre 2018, la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* a été modifiée afin d'exiger que les organisations déclarent au commissaire à la protection de la vie privée du Canada les atteintes aux mesures de sécurité concernant des renseignements personnels présentant un risque réel de préjudice grave à des individus, qu'elles avisent les intéressés au sujet de ces atteintes et qu'elles conservent un registre de toutes les atteintes (qu'il y ait un risque réel de préjudice grave ou non). Le non-respect de ces exigences de notification, ou l'omission de tenir un registre des atteintes, pourraient entraîner une amende pouvant aller jusqu'à 100 000 \$ par incident.

En outre, le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada (CPVP) a récemment publié deux ensembles de lignes directrices, nommément *Document d'orientation sur les pratiques inacceptables du traitement des données : Interprétation et application du paragraphe 5(3)* et *Lignes directrices pour l'obtention d'un consentement valable*, qui pourraient avoir une incidence significative sur la façon dont les renseignements personnels seront recueillis, utilisés et communiqués à des fins d'analyse et de marketing. En vigueur depuis le 1^{er} juillet 2018, le *Document d'orientation sur les pratiques inacceptables du traitement des données* précise six cas où la collecte, l'utilisation ou la communication de renseignements personnels sont interdites et impose des limites au profilage qui pourrait s'avérer discriminatoire et à la surveillance des appareils d'employés. Les nouvelles *Lignes directrices pour l'obtention d'un consentement valable* sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Elles fournissent une orientation quant à l'obtention d'un consentement valable, précisent qu'un tel consentement doit être obtenu pour la collecte de données qui ne sont pas nécessaires pour la prestation des services et exigent la détermination du risque de préjudice lié à la communication des renseignements.

EXAMEN DE LA LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR

Le 13 décembre 2017, le gouvernement fédéral a adopté une motion au Parlement afin de commencer officiellement un examen de la *Loi sur le droit d'auteur*. Cet examen est imposé par la *Loi sur le droit d'auteur* qui exige que son contenu fasse l'objet d'un examen quinquennal. Le comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie, en collaboration avec le comité permanent du patrimoine canadien, dirige le processus qui a commencé en février 2018. Pour l'instant, l'incidence des modifications éventuelles sur nos activités et nos résultats financiers n'est pas encore connue.

LOI CANADIENNE ANTI-POURRIEL

La loi fédérale communément appelée *Loi canadienne anti-pourriel* est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2014. En vertu de la *Loi canadienne anti-pourriel*, les messages électroniques commerciaux ne peuvent être envoyés qu'aux destinataires ayant fourni leur consentement préalable et l'envoi de ces messages doit respecter certaines formalités, notamment la possibilité de se retirer facilement de la liste d'envoi pour ne plus recevoir de messages. Au 15 janvier 2015, la *Loi canadienne anti-pourriel* exige également qu'une organisation obtienne un consentement éclairé préalable avant de télécharger un logiciel sur l'ordinateur d'un usager. La non-conformité entraîne des pénalités qui comprennent des sanctions administratives pécuniaires pouvant aller jusqu'à 10 millions \$.

Bien que la *Loi canadienne anti-pourriel* vise également à procurer aux Canadiens un droit privé d'action permettant d'intenter une poursuite en vue d'obtenir des dommages-intérêts en cas de non-conformité, l'entrée en vigueur de ces dispositions a été reportée pour une période indéterminée par le Conseil des ministres fédéral le 2 juin 2017.

9 Risques d'entreprise

Par risque, nous entendons la possibilité de la survenance d'un événement futur qui pourrait avoir un effet négatif sur notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, nos activités ou notre réputation. L'effet réel de tout événement pourrait être considérablement différent de ce que nous prévoyons actuellement. Les risques décrits dans ce rapport de gestion ne sont pas les seuls risques susceptibles de nous toucher. D'autres risques et incertitudes que, pour l'instant, nous ignorons ou jugeons négligeables pourraient avoir une incidence défavorable significative sur notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, nos activités ou notre réputation.

Cette rubrique décrit les principaux risques d'entreprise susceptibles d'avoir une incidence défavorable significative sur notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, nos activités ou notre réputation, et pouvant faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans nos déclarations prospectives. Comme l'indique le tableau suivant, certains de ces principaux risques d'entreprise ont déjà fait l'objet d'une analyse dans d'autres sections ou rubriques du présent rapport de gestion. Nous prions le lecteur de se reporter aux sections et aux rubriques suivantes pour obtenir une analyse des risques concernés. Toutes les analyses sur les risques présentées dans les rubriques et les sections mentionnées dans le tableau suivant sont intégrées par renvoi dans la présente rubrique 9.

RISQUES PRÉSENTÉS DANS D'AUTRES RUBRIQUES ET SECTIONS DU PRÉSENT RAPPORT DE GESTION

RUBRIQUES ET SECTIONS DE RÉFÉRENCE

Environnement concurrentiel	Section 3.3, <i>Principaux risques d'entreprise</i> Rubrique 5, <i>Analyse des secteurs d'activité</i> (sous-section <i>Contexte concurrentiel et tendances observées dans le secteur de chaque secteur</i>)
Cadre réglementaire	Section 3.3, <i>Principaux risques d'entreprise</i> Rubrique 8, <i>Cadre réglementaire</i>
Gestion de la sécurité	Section 3.3, <i>Principaux risques d'entreprise</i>
Risques liés en particulier à nos secteurs des Services sans fil de Bell, des Services sur fil de Bell et de Bell Média	Rubrique 5, <i>Analyse des secteurs d'activité</i> (sous-section <i>Principaux risques d'entreprise de chaque secteur</i>)

Les autres principaux risques d'entreprise qui pourraient également avoir une incidence défavorable significative sur notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, nos activités ou notre réputation sont présentés ci-après.

TRANSFORMATION DES TECHNOLOGIES/DE L'INFRASTRUCTURE

Notre incapacité à optimiser les échéanciers pour le déploiement et la mise à niveau de réseaux et de systèmes de TI, à évaluer correctement les possibilités qu'offrent les nouvelles technologies ou à investir et à évoluer dans la bonne direction pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

La mondialisation, la concurrence accrue et les progrès technologiques modifient les attentes des clients et exigent de s'adapter rapidement aux demandes du marché, d'améliorer l'expérience de l'utilisateur et d'offrir un service économique. La satisfaction de ces attentes nécessite le déploiement de nouvelles technologies pour les services et les produits qui respectent la neutralité du réseau et dont l'environnement de développement est davantage coopératif et intégré. La disponibilité de réseaux et de technologies logicielles améliorés procure la base nécessaire pour offrir des connexions supérieures et plus rapides, efficacité de connexion qui s'est traduite par une croissance considérable du nombre d'applications IdO. Le changement peut être ardu et présenter des obstacles imprévus, ce qui pourrait avoir une incidence sur la réussite des projets, une transition rendue encore plus difficile par la complexité découlant de nos nombreux produits jumelée à la complexité de la structure de nos réseaux et de nos TI. De plus, les nouvelles technologies pourraient tomber rapidement en désuétude, ou leur lancement pourrait être retardé. Notre incapacité à optimiser les échéanciers pour le déploiement et la mise à niveau de réseaux et de systèmes de TI, en tenant compte de la demande des clients et des activités des concurrents, à évaluer correctement les possibilités qu'offrent les nouvelles technologies ou à investir et à évoluer dans la bonne direction dans un contexte où les modèles d'affaires changent, pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

En particulier, les activités liées à l'évolution de nos réseaux et de nos TI visent à tirer parti des nouvelles technologies et des technologies en évolution et en développement, comme la virtualisation des fonctions réseau, les réseaux

définis par logiciel et les technologies infonuagiques, et à transformer nos réseaux et nos systèmes en vue d'atteindre nos objectifs qui sont d'offrir nos services et d'exercer nos activités d'une manière plus agile, de fournir des fonctions libre-service et de technologie instantanée à nos clients, d'assurer la meilleure qualité et expérience client qui soit et de développer une nouvelle infrastructure réseau permettant une structure de coûts concurrentielle et une croissance rapide de la capacité. Les activités liées à l'évolution exigent un changement de nature opérationnelle et culturelle. L'harmonisation de la technologie, du développement de produits et des activités est de plus en plus importante pour s'assurer d'obtenir les avantages voulus d'une substitution ainsi que pour optimiser l'affectation des ressources.

Si nous n'arrivons pas à réaliser ce projet conformément à nos calendriers de déploiement tout en maintenant la disponibilité et la performance des réseaux pendant le processus de migration, nous pourrions perdre des clients en raison de la piètre performance du service, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à atteindre nos objectifs opérationnels et financiers. Notre incapacité à tirer parti des services IP dans toutes les facettes de nos réseaux et de notre portefeuille de produits et services pourrait empêcher la mise en œuvre d'une approche entièrement centrée sur le client, ce qui limiterait ou éliminerait l'aspect pratique d'une fonction libre-service complète, l'approvisionnement en temps réel, les économies de coûts et la flexibilité en matière de livraison et de consommation, ce qui aurait une incidence défavorable sur nos activités et sur le plan financier.

Parallèlement à notre orientation sur l'investissement dans les technologies de prochaine génération, des décisions défavorables liées à la réglementation pourraient avoir une incidence sur la nature des décisions en matière d'investissement, leur importance, ainsi que sur l'emplacement et le moment choisis. D'ailleurs, l'introduction par le CRTC des services de gros obligatoires à l'égard des installations utilisant la technologie FTTP et des réseaux sans fil dissuade les fournisseurs d'infrastructure numérique dotés d'installations

d'investir dans des réseaux sur fil et sans fil de prochaine génération, surtout dans les petites collectivités et dans les zones rurales. Notre incapacité à continuer d'investir dans des fonctions de prochaine génération de manière rigoureuse et stratégique pourrait limiter notre capacité à faire concurrence, à générer les activités souhaitées et à atteindre les résultats financiers voulus.

D'autres exemples de risques qui pourraient avoir une incidence sur la réalisation de notre transformation des technologies/de l'infrastructure comprennent les suivants :

- La construction et le déploiement de réseaux sur les propriétés municipales ou privées requièrent l'obtention de consentements municipaux ou des propriétaires, respectivement, pour l'installation de l'équipement de réseau, ce qui pourrait faire augmenter le coût et retarder le déploiement des technologies FTTP et sans fil.
- Le déploiement du service s'appuyant sur la technologie WTPP pourrait subir l'incidence de divers facteurs, y compris des facteurs environnementaux (comme les arbres) ayant des répercussions sur la couverture et les coûts.
- Nous devons, en temps opportun et à un coût raisonnable, être en mesure d'acheter de l'équipement et des services liés aux réseaux de grande qualité auprès de tiers fournisseurs (se reporter à la section *Dépendance aux tiers fournisseurs* de la rubrique 9, pour obtenir des renseignements supplémentaires).
- La dépendance accrue aux applications pour la diffusion du contenu, les ventes, la participation des clients et l'expérience du service créent le besoin d'utiliser des ressources nouvelles et plus rares (trouvées à l'interne ou à l'externe) qui pourraient ne pas être disponibles ainsi que le besoin d'intégrer les processus opérationnels connexes dans les activités en cours.
- Les nouveaux produits, services ou applications pourraient faire diminuer la demande de nos gammes de services actuelles les plus rentables ou occasionner un recul de leurs prix, entraînant ainsi la diminution de la durée d'utilité des technologies existantes et, par le fait même, l'augmentation de la dotation aux amortissements.
- Au fur et à mesure que les habitudes de consommation de contenu évoluent et que le nombre d'options de visionnement augmente, notre capacité à développer d'autres moyens de transmission afin d'être compétitifs dans les nouveaux marchés et d'augmenter l'engagement des clients et les sources de produits des activités ordinaires, pourrait être compromise par l'investissement considérable nécessaire lié au développement de logiciels et aux réseaux.
- La gestion efficace de l'élaboration et de la mise en œuvre en temps opportun de solutions pertinentes permettant de suivre le rythme de l'adoption de l'IdO dans les secteurs de la vente au détail, des entreprises et des organismes gouvernementaux pourrait être difficile.
- Nous devons être en mesure de tirer profit des nouvelles occasions afin d'atteindre nos objectifs commerciaux, comme celles créées par les mégadonnées, qui poseront de nombreux défis, comme l'évolution de la perception des clients et les modifications de nature juridique et réglementaire. Si nous n'arrivons pas à devenir un chef de file dans ce domaine, en acquérant les compétences connexes liées aux ventes, aux services et à l'exploitation qui respectent les valeurs sociales ainsi que les exigences prévues par la loi et la réglementation, nous pourrions rater d'importantes occasions de faire croître nos activités à l'aide de l'information commerciale améliorée et d'un modèle de service à la clientèle plus proactif.

EXPÉRIENCE CLIENT

Il est important de créer une expérience client positive dans tous les aspects de notre engagement envers la clientèle afin d'éviter la détérioration de la marque et d'autres incidences défavorables sur nos activités et notre performance financière.

Alors que les attentes des clients en ce qui concerne le service et la valeur obtenus continuent d'évoluer, notre incapacité à devancer ces attentes et à créer une expérience de service plus remarquable et constante pourrait empêcher nos produits et services de se distinguer et nuire à la fidélité de notre clientèle. L'efficacité du service à la clientèle dépend de notre capacité à offrir des solutions simples dont la qualité est constante et élevée aux clients dans les meilleurs délais et selon des modalités convenues mutuellement. Cependant, la complexité de nos activités découlant des multiples plateformes technologiques, systèmes de facturation, canaux de vente et bases de données de commercialisation, ainsi que d'une myriade de forfaits, d'offres promotionnelles et de gammes de produits, dans le contexte d'une imposante clientèle et d'un grand nombre d'employés qui doivent continuellement être formés, suivis et remplacés, peut réduire notre capacité à réagir rapidement aux changements dans le marché et à diminuer

les coûts et pourrait créer de la confusion pour le client ou entraîner des erreurs de facturation, des erreurs liées aux services ou autres, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la satisfaction des clients, leur acquisition et leur fidélisation. Ces difficultés peuvent devenir plus importantes au fur et à mesure que les services se complexifient. L'attention médiatique sur les plaintes des clients pourrait également détériorer notre marque et notre réputation et avoir une incidence défavorable sur l'acquisition d'abonnés et la fidélisation de la clientèle.

Étant donné la multiplication des services de connectivité, des applications et des appareils, les clients sont habitués de mener leurs activités au moment, de la façon et à l'endroit de leur choix par l'intermédiaire de sites Web, d'options libre-service, du clavardage, de centres d'appels, de Facebook, de Twitter et d'autres médias sociaux. Notre incapacité à utiliser ces nouveaux supports d'une manière favorable, à les intégrer dans les diverses composantes de notre prestation de services et à nous assurer que nous comprenons leur incidence éventuelle sur la perception des clients pourrait avoir une incidence défavorable sur notre réputation et la valeur de notre marque.

PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE

Nos actifs liés aux réseaux, aux systèmes de TI et aux centres de données servent d'assises à une offre de services dont la qualité est constante et élevée, ce qui est essentiel pour répondre aux attentes en matière de service.

Notre capacité à fournir de façon constante des services sans fil, sur fil et de médias aux clients dans un contexte d'exploitation complexe et en constante évolution est essentielle à la réussite continue de nos activités. En effet, la demande sur les réseaux relativement à la capacité nécessaire pour alimenter les applications de télé et d'autres applications Internet qui exigent beaucoup de bande passante sur nos réseaux Internet et sans fil augmente à des rythmes sans précédent. Des pressions inattendues sur la capacité de nos réseaux pourraient avoir une incidence défavorable sur la

performance des réseaux et notre capacité à fournir des services. Des problèmes liés à la disponibilité des réseaux, à la vitesse, à la constance du service et à la gestion du trafic de nos réseaux récents ou plus anciens pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre performance financière.

De plus, nous utilisons actuellement de nombreux systèmes de soutien des opérations et des applications interreliés pour l'approvisionnement, le réseautage, la distribution, la gestion de la diffusion, la facturation et la comptabilité, ce qui pourrait nuire à notre efficacité opérationnelle. Si nous ne parvenons pas à mettre en œuvre ou à maintenir des systèmes de TI très performants qui sont soutenus par un cadre de gouvernance et opérationnel efficace, la performance pourrait être inconstante et les clients

pourraient être insatisfaits, ce qui pourrait éventuellement faire augmenter le taux de désabonnement.

D'autres exemples de risques liés à la performance opérationnelle qui pourraient avoir une incidence sur notre réputation, nos activités et notre performance financière comprennent les suivants :

- Nous pourrions devoir engager des dépenses d'investissement importantes qui dépasseraient les montants correspondant à nos objectifs en matière d'intensité du capital, afin de fournir une capacité supplémentaire et de réduire la congestion sur nos réseaux sur fil et sans fil, et nous pourrions ne pas réussir à générer des flux de trésorerie suffisants ou à mobiliser le capital nécessaire pour financer ces dépenses d'investissement, ce qui pourrait entraîner la détérioration du service.
- Les restructurations d'entreprises, les remplacements et les mises à niveau de systèmes, les refontes de processus, les réductions de personnel et l'intégration des entreprises acquises pourraient ne pas générer les avantages attendus, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités continues.
- Notre incapacité à réduire le nombre de nos nombreux systèmes de TI traditionnels et à améliorer de façon proactive la performance opérationnelle pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et sur le plan financier.
- Le nombre d'interruptions de service ou de pannes pourrait être plus élevé en raison de l'obsolescence de l'infrastructure traditionnelle. Dans certains cas, le soutien du fournisseur n'est plus disponible ou le fournisseur de l'équipement traditionnel a cessé ses activités.
- Il pourrait manquer de ressources compétentes et rentables pour effectuer la gestion du cycle de vie et exécuter les mises à niveau nécessaires pour maintenir les réseaux traditionnels dans un état fonctionnel.

La continuité de nos activités et de nos affaires dépend de notre capacité à protéger, à tester, à maintenir et à remplacer nos réseaux, nos systèmes de TI, notre équipement et nos autres installations.

La bonne marche de nos activités, la performance de notre service, notre réputation et la continuité de nos activités dépendent de notre capacité, et de celle de nos fournisseurs de produits et de services, à protéger nos réseaux et nos systèmes de TI, ainsi que nos autres infrastructures et installations contre les incidents comme les atteintes à la sécurité de l'information, l'accès ou l'entrée non autorisés, les incendies, les catastrophes naturelles (y compris, sans s'y limiter, les séismes et les phénomènes météorologiques violents tels que les tempêtes de pluie verglaçante, de

neige et de vent, les inondations, les ouragans, les tornades et les tsunamis), les pannes de courant, les fuites d'air conditionné dans les bâtiments, les actes de guerre ou de terrorisme, le sabotage, le vandalisme, les actions de voisins et d'autres événements du même ordre. L'établissement de stratégies d'adaptation et de protocoles de continuité des affaires afin d'assurer la constance du service en cas d'incidents perturbateurs est essentiel à la prestation d'un service efficace. Tout événement mentionné ci-dessus, de même que l'incapacité à effectuer les tests, la maintenance et les remplacements prévus et appropriés de nos réseaux, de notre équipement et d'autres installations, ce qui, entre autres, dépend de notre capacité à acheter de l'équipement et des services auprès de tiers fournisseurs, pourraient perturber nos activités (y compris les interruptions qui découlent des défaillances de nos réseaux, d'erreurs de facturation et des retards dans le service à la clientèle). Cela pourrait également nécessiter des ressources importantes et occasionner des coûts de restauration élevés, ce qui en retour pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre performance financière ou nuire à notre capacité à retenir nos abonnés ou à en attirer de nouveaux.

Les satellites utilisés pour fournir notre service de télé par satellite sont exposés à d'importants risques opérationnels, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur nos activités et notre performance financière.

Conformément à une série d'ententes commerciales établies entre Bell ExpressVu et Télésat Canada (Télésat), nous détenons actuellement des satellites en vertu d'un contrat conclu avec Télésat. Télésat exploite ces satellites ou en dirige l'exploitation, lesquels utilisent des technologies très complexes et sont en activité dans un milieu inhospitalier, à savoir l'espace. Par conséquent, ils sont exposés à des risques opérationnels importants lorsqu'ils sont en orbite. Ces risques comprennent les défaillances de matériel en orbite, les défauts et d'autres problèmes, habituellement désignés sous le terme défaillance, qui pourraient réduire l'utilité commerciale d'un satellite utilisé pour fournir notre service de télé par satellite. Ces satellites peuvent aussi être endommagés par des actes de guerre ou de terrorisme, des tempêtes magnétiques, électrostatiques ou solaires ou par des débris spatiaux ou des météorites. Toute perte, toute défaillance, tout défaut de fabrication, tout dommage ou toute destruction de ces satellites, de notre infrastructure de radiodiffusion terrestre ou des installations de poursuite, de télémétrie et de contrôle de Télésat qui font fonctionner les satellites pourrait avoir des répercussions défavorables sur nos activités et notre performance financière et faire en sorte que des clients annulent leurs abonnements à nos services de télé par satellite.

DÉPENDANCE AUX TIERS FOURNISSEURS

Nous dépendons de tiers fournisseurs, d'impartiteurs et de consultants, dont certains nous sont essentiels, qui nous fournissent de façon ininterrompue les produits et services dont nous avons besoin pour exercer nos activités, mettre en œuvre de nouvelles technologies liées aux réseaux et autres, offrir de nouveaux produits et services, ainsi que respecter différentes obligations.

Nous dépendons d'importants tiers fournisseurs et impartiteurs, sur lesquels nous n'exerçons aucun contrôle opérationnel ou financier, qui nous offrent des produits et services dont certains sont essentiels à la bonne marche de nos activités. S'il y a des lacunes dans les processus de sélection, de gouvernance et de surveillance de nos fournisseurs conçus pour tâcher d'assurer la transparence en ce qui concerne le risque au moment de l'achat et tout au long de la relation, y compris lors des négociations de contrat, il existe un risque que l'approvisionnement soit interrompu, ce qui pourrait avoir une incidence sur notre capacité à effectuer des ventes, à offrir du service à la clientèle et à atteindre nos objectifs liés aux activités et sur le plan financier. De plus, ces lacunes pourraient entraîner une gestion sous-optimale du répertoire de nos fournisseurs, l'augmentation des coûts et la

perte d'occasions. Certains de nos tiers fournisseurs et impartiteurs sont situés à l'étranger, ce qui augmente le risque que l'approvisionnement soit interrompu en raison des risques liés à l'exercice d'activités dans des territoires étrangers où les lois, les contextes géopolitiques et les cultures sont différents, ainsi que de l'exposition au risque de catastrophes naturelles locales.

Nous pourrions devoir choisir différents tiers fournisseurs d'équipements et d'autres produits et services ainsi que différents impartiteurs afin de respecter les politiques et les lignes directrices internes en constante évolution de la société ainsi que les exigences réglementaires. Si nous décidons de mettre fin à une relation avec un fournisseur ou un impartiteur existant, ou que nous sommes tenus de le faire en raison d'une autorité gouvernementale ou pour une autre raison, le nombre de fournisseurs ou d'impartiteurs disponibles diminuerait, ce qui pourrait entraîner une hausse des coûts et des difficultés liées à la transition, au soutien, au service, à la qualité ou à la continuité des activités; retarder la mise en œuvre de nouvelles technologies liées aux réseaux et autres ainsi que l'offre de nouveaux produits et de services, et avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

En règle générale, l'externalisation des services entraîne un transfert du risque, et nous devons prendre les mesures appropriées pour nous assurer que l'approche des impartiteurs en ce qui a trait à la gestion du risque est conforme à nos propres normes, afin de préserver la continuité de l'approvisionnement et la force de la marque. En outre, au fur et à mesure que les modèles infonuagiques des fournisseurs continuent d'évoluer, nos pratiques en matière de gestion de l'approvisionnement et des fournisseurs doivent également continuer d'évoluer afin de nous permettre de gérer les risques connexes de façon appropriée.

Par ailleurs, certaines initiatives de la société sont fortement tributaires des services de consultation professionnels fournis par des tiers, et un manquement des tiers pourrait ne pas être décelé avant que les travaux ne soient terminés ou retardés. Selon l'importance, la complexité et le degré de la dépendance aux tiers, il pourrait être difficile de mettre en œuvre des stratégies correctives en ce qui concerne les services de consultation professionnels fournis par des tiers qui ne sont pas effectués de façon appropriée ou dans un délai acceptable. Les difficultés liées à la mise en œuvre de stratégies correctives pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à respecter nos différentes obligations, y compris les exigences applicables sur le plan juridique et comptable.

D'autres exemples de risques liés à notre dépendance aux tiers fournisseurs comprennent les suivants :

- La demande de produits et services offerts seulement par un nombre limité de fournisseurs, dont certains ayant une présence dominante dans le marché mondial, pourrait entraîner une diminution de la disponibilité, une hausse des coûts ou des retards dans la livraison de ces produits ou la prestation de ces services, car les fournisseurs pourraient choisir de favoriser des concurrents mondiaux de taille supérieure à la nôtre et qui, par conséquent, achèteraient un plus gros volume de produits et services. De plus, les problèmes de production de ces fournisseurs ou d'autres fournisseurs pourraient entraîner une diminution de la quantité des produits et services fournis, ou tout simplement empêcher qu'ils soient fournis. Toutes ces situations pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à respecter notre engagement envers les clients et à répondre à la demande.
- Les solutions infonuagiques pourraient accroître le risque lié à la sécurité et à la fuite de données si les protocoles de contrôle de la sécurité qui concernent nos fournisseurs sont contournés.
- Notre incapacité à faire preuve de rigueur dans l'administration des fournisseurs (surtout au moment de l'établissement du compte) pourrait

ne pas permettre de voir certains risques financiers et opérationnels et compliquer la résolution des problèmes éventuels.

- Si des produits et services importants pour nos activités comportent des défauts de fabrication ou ne sont pas conformes aux normes et aux règlements gouvernementaux applicables, notamment les pratiques en matière de sécurité des produits, notre capacité à vendre les produits et à fournir les services en temps opportun pourrait être amoindrie. Nous travaillons avec nos fournisseurs afin de repérer les défauts importants des produits, y compris les incidents liés à la sécurité, et d'élaborer des stratégies correctives. Les stratégies correctives peuvent inclure le rappel des produits. Si un fournisseur ne participe pas activement à un rappel de ses produits, et/ou que la principale responsabilité financière ne lui incombe pas, notre capacité à effectuer le programme de rappel à un coût raisonnable et/ou dans des délais acceptables pourrait être amoindrie. Les situations susmentionnées pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.
- Les produits (y compris les logiciels) et les services qui nous sont fournis pourraient présenter des problèmes de sécurité, y compris, sans s'y limiter, des problèmes de sécurité latents qui ne seraient pas apparents lors d'une inspection. Lorsqu'un problème de sécurité est découvert, nous cherchons à déterminer et à élaborer des stratégies correctives à l'interne et avec nos fournisseurs. Si un problème de sécurité ne peut être corrigé par nous ou par un fournisseur dans un délai acceptable, il pourrait y avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.
- Les défaillances opérationnelles et les interruptions de service temporaires ou permanentes qui surviennent sur les réseaux d'autres entreprises de télécommunications et de fournisseurs sur lesquels repose la prestation de nos services pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à fournir des services qui reposent sur l'utilisation de réseaux de ces entreprises et fournisseurs; par conséquent, elles pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.
- BCE dépend de centres d'appels et de services de soutien technique fournis par un nombre de fournisseurs externes et d'impartiteurs, dont certains sont situés à l'étranger. Ces fournisseurs ont accès aux renseignements sur les clients et à l'information interne de BCE nécessaires à la prestation de leurs services de soutien. La gestion inappropriée des questions liées à l'accès aux renseignements et à la prestation de services pourrait avoir une incidence défavorable sur notre réputation, la qualité des services offerts aux clients et la vitesse à laquelle ils sont fournis, et notre capacité à résoudre les problèmes techniques.

PERSONNEL

Nos employés et les entrepreneurs que nous engageons constituent des ressources clés, et l'étendue des risques est vaste et complexe. Ces risques doivent être gérés de façon efficace afin de favoriser une culture d'entreprise d'excellence et une performance exceptionnelle.

La bonne marche de nos affaires dépend des efforts, de l'engagement et de l'expertise de nos dirigeants, des employés autres que les dirigeants et des entrepreneurs que nous engageons, qui doivent être en mesure d'effectuer leur travail de façon efficace et sécuritaire compte tenu des tâches qu'ils exécutent et du contexte dans lequel ils travaillent. Notre incapacité à répondre à ces besoins de base pourrait avoir une incidence défavorable sur la culture de notre organisation, notre réputation, nos activités et nos résultats financiers, ainsi que sur notre capacité à attirer au sein de l'équipe des membres dont le rendement est élevé. La concurrence pour le recrutement de personnes hautement compétentes est intense, ce qui rend essentielle l'élaboration d'une stratégie complète liée aux ressources humaines afin de demeurer efficace dans l'obtention des talents de même que dans le repérage et la rétention des candidats très performants pour assurer un vaste éventail de fonctions et de responsabilités. L'incapacité à former, à motiver, à rémunérer ou à bien répartir les employés au moyen d'initiatives qui nous permettent d'atteindre nos impératifs stratégiques ou

à remplacer de façon efficiente les employés qui partent à la retraite pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à attirer et à retenir des gens de talent et à stimuler le rendement dans toute l'organisation. L'engagement favorable des membres de notre équipe représentés par des syndicats est conditionnel à la négociation de conventions collectives qui prévoient des conditions de travail concurrentielles et un service ininterrompu, ces deux éléments étant essentiels à la réalisation des objectifs liés à nos activités. De plus, si les compétences, la diversité et la taille de la main-d'œuvre ne répondent pas aux exigences opérationnelles des activités et ne favorisent pas une culture d'excellence, nous ne pourrions probablement pas maintenir notre performance.

D'autres exemples de risques liés au personnel comprennent les suivants :

- La complexité accrue de nos activités sur les plans technologique et opérationnel et la demande élevée sur le marché pour des ressources qualifiées dans des zones stratégiques créent un contexte difficile pour l'embauche, la rétention ou le développement de ces ressources qualifiées.
- Notre incapacité à établir un plan de relève complet et efficace incluant la préparation des talents à l'interne et le repérage de candidats potentiels à l'externe, lorsqu'un tel plan est pertinent pour les postes clés, pourrait nuire à nos activités jusqu'à ce que des remplaçants qualifiés soient trouvés.

- Environ 44 % de nos employés étaient représentés par des syndicats et étaient visés par des conventions collectives au 31 décembre 2018. La renégociation des conventions collectives pourrait entraîner une hausse des coûts de la main-d'œuvre, et, au cours du processus de renégociation, il pourrait y avoir des retards dans l'exécution des projets ainsi que des perturbations de travail, y compris des arrêts ou des ralentissements de travail, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur le service offert à nos clients et, ainsi, sur notre relation avec la clientèle et notre performance financière.
- Assurer la sécurité de nos employés qui travaillent dans différents environnements, dont des puits d'accès, des poteaux de téléphone, des tours cellulaires, des véhicules, des bureaux de nouvelles à l'étranger et des zones de guerre, exige de la détermination, des processus efficaces et de la souplesse afin d'éviter les blessures, les interruptions de service, les amendes et les répercussions sur notre réputation.
- Enfin, les réductions de personnel, les réductions de coûts continues ou les restructurations dont sont témoins les employés peuvent affecter leur moral et leur engagement, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

GESTION FINANCIÈRE

Si nous ne réussissons pas à mobiliser le capital nécessaire ou à générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation suffisants, nous devrions peut-être réduire nos dépenses d'investissement ou nos investissements dans de nouvelles activités, ou encore tenter de mobiliser du capital en cédant des actifs.

Notre capacité à répondre à nos besoins de liquidités, à financer nos dépenses d'investissement et à soutenir la croissance planifiée dépend de l'accès à des sources de capital adéquates et de notre capacité à générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, laquelle est touchée par différents risques, dont les risques décrits dans le présent rapport de gestion.

L'obtention de financement dépend de notre capacité à accéder au marché public des actions, au marché des titres d'emprunt, au marché monétaire et au marché du crédit bancaire. Notre capacité à accéder à ces marchés et le coût et l'ampleur du financement disponible dépendent en grande partie des conditions actuelles des marchés, des perspectives pour notre entreprise ainsi que des notations au moment de la mobilisation des capitaux.

Les facteurs de risque comme les perturbations du marché financier, l'instabilité politique, de l'économie et du marché des capitaux au Canada ou à l'étranger, les politiques gouvernementales, les politiques monétaires des banques centrales, les modifications apportées aux règles relatives à la capitalisation bancaire ou à d'autres règles, la baisse des activités de prêt des banques de façon générale ou la réduction du nombre de banques en raison du ralentissement des activités et des opérations de consolidation pourraient entraîner la diminution des capitaux disponibles ou en faire augmenter le coût. De plus, l'augmentation du niveau des emprunts pourrait de son côté entraîner une baisse de nos notations, une augmentation de nos coûts d'emprunt et une réduction du montant de financement à notre disposition, y compris par l'entremise de placements de titres. Les acquisitions d'entreprises pourraient, en plus de nuire à nos perspectives et à nos notations, avoir des conséquences défavorables similaires. De plus, les participants des marchés des titres publics et de la dette bancaire ont des politiques internes qui limitent leur capacité à consentir du crédit à toute entité, à tout groupe d'entités ou à tout secteur d'activité donné, ou à y investir.

Nos facilités de crédit bancaire, notamment les facilités de crédit sur lesquelles repose notre programme d'emprunts sous forme de papier commercial, sont fournies par diverses institutions financières. Bien que nous ayons l'intention de renouveler certaines de ces facilités de crédit au moment voulu, nous ne pouvons garantir qu'elles le seront à des conditions favorables ou à des montants semblables.

Des écarts entre les résultats financiers réels ou prévus de BCE et les prévisions publiées par des analystes financiers, de même que des événements touchant nos activités ou notre contexte d'exploitation, peuvent contribuer à la volatilité des titres de BCE. Un recul important des marchés financiers en général, ou un ajustement du cours de marché ou du volume des transactions sur les titres de BCE, pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à obtenir du financement par emprunt ou

à mobiliser des capitaux, à retenir les hauts dirigeants et d'autres employés clés, à procéder à des acquisitions stratégiques ou encore à établir des coentreprises.

Si nous ne pouvons accéder aux capitaux dont nous avons besoin dans des conditions acceptables ou générer des flux de trésorerie pour mettre en œuvre notre plan d'affaires ou satisfaire à nos obligations financières, nous pourrions devoir limiter nos dépenses d'investissement courantes et nos investissements dans de nouvelles activités ou tenter de mobiliser des capitaux supplémentaires par la vente ou par un autre mode de cession d'actifs. L'une ou l'autre de ces situations pourrait avoir un effet défavorable sur nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et nos perspectives de croissance.

Il est impossible de garantir que la politique de distribution de dividendes de BCE sera maintenue ou que des dividendes seront augmentés ou déclarés.

De temps à autre, le conseil de BCE évalue la pertinence de la politique de distribution de dividendes de BCE dans le but d'offrir une souplesse financière suffisante pour continuer à investir dans nos activités tout en offrant un rendement croissant aux actionnaires. En vertu de la politique de distribution de dividendes actuelle, l'augmentation du dividende sur actions ordinaires est directement liée à la croissance des flux de trésorerie disponibles de BCE. La politique de distribution de dividendes, l'augmentation du dividende sur actions ordinaires et la déclaration de dividendes de BCE, sur toutes ses actions en circulation, sont à la discrétion du conseil de BCE et, par conséquent, rien ne garantit que la politique de distribution de dividendes de BCE sera maintenue, ni que le dividende sur actions ordinaires sera augmenté, ni que des dividendes seront déclarés. Ultimement, la politique de distribution de dividendes, les hausses du dividende et la déclaration des dividendes par le conseil de BCE dépendent des résultats d'exploitation et des résultats financiers de BCE, qui sont pour leur part assujettis à différents risques et hypothèses, dont ceux mentionnés dans le présent rapport de gestion.

Nous sommes exposés à différents risques de crédit, de liquidité et de marché.

Notre exposition aux risques de crédit, de liquidité et de marché, y compris les fluctuations du cours de l'action, des taux d'intérêt et des taux de change, est décrite à la section 6.5, *Gestion des risques financiers*, du présent rapport de gestion et à la note 26 des états financiers consolidés 2018 de BCE.

Notre incapacité à déterminer et à gérer notre exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change (surtout une dépréciation du dollar canadien) et du cours de l'action de BCE et aux autres conditions de marché pourrait nous faire rater des occasions, diminuer les marges bénéficiaires, entraîner des flux de trésorerie insuffisants, nous empêcher d'effectuer les dépenses d'investissement prévues, nuire à notre réputation, dévaluer les titres de capitaux propres et les titres d'emprunt et occasionner des difficultés à mobiliser du capital à des conditions concurrentielles.

La conjoncture économique, les règles en matière de régimes de retraite ou une gouvernance inefficace pourraient avoir une incidence défavorable sur nos obligations au titre des régimes de retraite, notre situation de trésorerie et notre performance financière, et nous pourrions éventuellement être obligés d'augmenter les cotisations à nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Compte tenu du nombre considérable de participants à nos régimes de retraite et du fait que les régimes de retraite PD subissent à la fois les pressions de la conjoncture économique mondiale et les modifications aux exigences liées à la réglementation et à la présentation de l'information, nos obligations au titre des régimes de retraite sont exposées à une volatilité éventuelle. Notre incapacité à prendre en compte et à gérer les risques économiques et les modifications aux règles en matière de régimes de retraite ou à nous assurer qu'une gouvernance efficace est en place pour la gestion et la capitalisation des actifs des régimes de retraite et des obligations qui y sont liées pourrait avoir une incidence défavorable sur notre situation financière et notre performance financière.

Les besoins de capitalisation de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, selon les évaluations des actifs des régimes et des obligations qui y sont liées, dépendent d'un certain nombre de facteurs, notamment les rendements réels des actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, les taux d'intérêt à long terme, les données démographiques des régimes, et les règlements et les normes actuarielles applicables. Des modifications de ces facteurs pourraient faire en sorte que les cotisations futures diffèrent de façon importante de nos estimations actuelles, nous obligeant ainsi à éventuellement augmenter nos cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, ce qui, conséquemment, pourrait avoir un effet négatif sur notre situation de trésorerie et notre performance financière.

Rien ne garantit que le taux de rendement prévu des actifs de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pourra être réalisé. Une tranche substantielle des actifs de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est investie dans des titres de participation de sociétés ouvertes et dans des titres d'emprunt. Par conséquent, la capacité des actifs de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi d'enregistrer le taux de rendement que nous avons prévu dépend surtout du rendement des marchés financiers. Les conditions des marchés ont également une incidence sur le taux d'actualisation utilisé pour calculer nos obligations au titre de la solvabilité de nos régimes de retraite et pourraient donc aussi avoir une incidence importante sur nos besoins de capitalisation en trésorerie.

Notre capitalisation prévue pour 2019 est fondée sur les plus récentes évaluations de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en date du 31 décembre 2017, déposées en juin 2018, et elle tient compte des cotisations volontaires de 240 millions \$ en 2018.

Les montants relatifs à l'impôt et aux taxes à la consommation pourraient différer de façon significative des montants prévus.

Nos activités d'exploitation sont complexes et sont assujetties à différentes lois fiscales. L'adoption de nouveaux règlements fiscaux ou de nouvelles lois fiscales, les règles qui s'y rattachent, les modifications qui y sont apportées ou qui sont apportées à leur interprétation pourraient entraîner une majoration des taux d'imposition, de nouvelles taxes ou d'autres incidences fiscales défavorables. Bien que nous soyons d'avis que nous avons constitué des provisions suffisantes pour couvrir tout l'impôt sur le résultat et toutes les taxes à la consommation en nous fondant sur l'information dont nous disposons actuellement, dans bien des cas, pour calculer l'impôt sur le résultat et déterminer l'applicabilité des taxes à la consommation, il faut faire preuve de jugement solide pour interpréter les règles et règlements fiscaux. Nos déclarations fiscales pourraient faire l'objet d'audits gouvernementaux qui pourraient donner lieu à une modification significative du montant des actifs et passifs d'impôt exigible et différé et des autres passifs et pourraient, dans certaines circonstances, se traduire par l'imposition d'intérêts et de pénalités.

L'incapacité à réduire les coûts ainsi que toute augmentation imprévue de coûts pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à réaliser nos impératifs stratégiques et à respecter notre orientation financière.

Nos objectifs de réduction de coûts ciblée demeurent audacieux, mais rien ne garantit que ces initiatives seront couronnées de succès, particulièrement parce que les économies de coûts sont plus difficiles à réaliser sur une base continue. Nos objectifs de réduction de coûts nécessitent des négociations intenses avec nos fournisseurs, et rien ne garantit que ces négociations seront fructueuses ni que les produits de remplacement ou les services offerts ne causeront pas de difficultés opérationnelles.

Les exemples de risques liés à notre capacité à réduire les coûts et aux augmentations de coûts éventuelles comprennent les suivants :

- La réalisation des réductions de coûts en temps opportun au cours de la transition vers un réseau fondé sur la technologie IP dépend du démantèlement rigoureux du réseau, qui peut être retardé à cause d'engagements contractuels envers des clients, de considérations réglementaires et d'autres obstacles imprévus.
- L'incapacité à maîtriser l'augmentation des coûts d'exploitation relatifs aux sites des réseaux, à l'expansion de la zone de couverture, aux licences de spectre et à l'acquisition de contenu et d'équipements pourrait avoir une incidence défavorable sur notre performance financière.
- Les politiques gouvernementales visant à faire face aux changements climatiques ont une influence partielle sur les fluctuations des coûts de l'énergie, ce qui, jumelé à la demande grandissante des services de données de laquelle découle une augmentation de nos besoins en énergie, pourrait faire grimper nos coûts liés à l'énergie à un niveau supérieur à nos prévisions actuelles.
- Notre incapacité à respecter nos engagements contractuels, que ce soit en raison d'incidents liés à la sécurité, de problèmes opérationnels ou d'autres raisons, pourrait entraîner des sanctions pécuniaires et des pertes de produits des activités ordinaires.

L'incapacité à faire évoluer nos pratiques afin d'effectuer un suivi et un contrôle efficaces des activités frauduleuses pourrait entraîner une perte financière et la détérioration de la marque.

Comme nous sommes une société ouverte offrant une gamme enviable de produits et de services de qualité et comptant un grand nombre d'employés, BCE exige la mise en place d'un programme rigoureux qui couvre la gouvernance ainsi que l'identification et l'évaluation du risque et qui prévoit des mesures de prévention, de détection et de signalement en tenant compte du risque de corruption, de détournement d'actifs et de manipulation intentionnelle des états financiers par les employés et/ou des parties externes. Les fraudes peuvent entraîner des pertes financières et la détérioration de la marque.

Quelques exemples qui nous semblent pertinents comprennent les suivants :

- les abonnements frauduleux, dont les comptes qui sont établis sous une fausse identité ou payés avec une carte de crédit volée;
- l'usage frauduleux des réseaux, comme la revente de codes de cartes d'appel valides qui permettent d'obtenir des services d'appels par l'intermédiaire de nos réseaux sur fil et sans fil;
- la violation de droits d'auteur et autres formes d'utilisations non autorisées qui nuisent au caractère exclusif du contenu offert par Bell Média et pourraient faire dévier les utilisateurs vers des plateformes de fournisseurs qui ne détiennent pas de licences, ou qui sont illégales d'une autre manière, ce qui aurait une incidence défavorable sur notre capacité à tirer des produits des services de distribution et de publicité;
- les fournisseurs de services de télé, y compris Bell Canada et Bell ExpressVu, subissent des tentatives constantes qui visent à voler leurs services en compromettant l'intégrité des systèmes de sécurité des transmissions ou en contournant ceux-ci, ce qui entraîne des pertes de produits des activités ordinaires.

LITIGES ET OBLIGATIONS JURIDIQUES

Les litiges, les modifications aux lois applicables et l'incapacité à s'occuper de manière proactive de nos obligations juridiques et réglementaires pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre performance financière.

Nous nous trouvons impliqués dans divers litiges et réclamations dans le cours de nos activités. Il est de plus en plus facile pour les demandeurs d'intenter des actions collectives et d'obtenir leur autorisation au nom d'un groupe important de personnes. De plus, les lois en matière de valeurs mobilières favorisent les actions collectives intentées par des investisseurs du marché secondaire contre des sociétés ouvertes pour des cas de déclarations trompeuses présumées contenues dans des documents d'information publics et dans des déclarations orales. Des modifications apportées aux lois ou aux règlements ou encore à la façon de les interpréter et l'adoption de nouvelles lois ou de nouveaux règlements ainsi que les litiges en cours ou futurs, y compris une hausse du nombre d'actions collectives autorisées, lesquelles, de par leur nature, pourraient donner lieu à des jugements en dommages-intérêts appréciables et à des coûts liés à des litiges, pourraient avoir un effet défavorable sur nos activités et notre performance financière.

Des exemples d'obligations juridiques et réglementaires que nous devons respecter comprennent les obligations découlant des éléments suivants :

- Comme il est expliqué plus en détail à la rubrique 8, *Cadre réglementaire*, les décisions, les politiques et les autres initiatives du CRTC, d'ISDE, du Bureau de la concurrence et d'autres organismes gouvernementaux, ainsi que les lois de nature réglementaire;

- les lois sur la protection des consommateurs et des renseignements personnels;
- les lois fiscales;
- les lois sur les sociétés et les valeurs mobilières;
- les exigences liées aux normes IFRS;
- les lois sur la protection de l'environnement et en matière de santé et de sécurité;
- les normes du secteur des cartes de paiement liées à la protection contre les infractions commises sur les cartes de crédit des clients.

L'incapacité à respecter les obligations susmentionnées ou les autres obligations juridiques et réglementaires pourrait nous exposer à des risques de litiges, y compris des actions collectives, ainsi qu'à des amendes et à des pénalités substantielles, et pourrait nuire à notre réputation.

Pour obtenir une description des principaux litiges dans lesquels nous sommes engagés, se reporter à la rubrique *Litiges* de la notice annuelle 2018 de BCE.

Enfin, si nos employés, nos fournisseurs ou nos autres partenaires d'affaires ne respectent pas les normes juridiques et éthiques applicables, incluant, sans s'y limiter, les lois anticorruption ainsi que nos politiques et obligations contractuelles, cela pourrait également nous exposer à des litiges ainsi qu'à des amendes et à des pénalités substantielles, nuire à notre réputation ou nous rendre inadmissibles au processus d'appel d'offres pour l'obtention de contrats.

PRÉOCCUPATIONS LIÉES À LA SANTÉ ET À L'ENVIRONNEMENT

Les préoccupations en matière de santé relatives aux émissions de radiofréquences par des appareils de communication et des équipements sans fil ainsi que les épidémies et autres risques liés à la santé pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités.

Plusieurs études ont été effectuées ou sont en cours afin d'évaluer si les téléphones sans fil, les réseaux sans fil et les pylônes présentent un risque éventuel pour la santé. Bien que certaines études suggèrent qu'il y a un lien entre les émissions de radiofréquences et certains états de santé, d'autres études concluent qu'il n'y a pas de lien de causalité entre l'utilisation des téléphones mobiles et les effets néfastes sur la santé. En 2011, le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC) de l'Organisation mondiale de la santé a déterminé que les champs électromagnétiques de radiofréquences associés aux téléphones sans fil étaient possiblement cancérigènes pour les humains. Toutefois, il a également indiqué qu'il n'a pas été possible d'exclure avec suffisamment de certitude que le hasard, des biais ou des facteurs de confusion aient pu jouer un rôle. Le CIRC a également demandé que d'autres recherches soient menées sur l'utilisation massive de cellulaires à long terme.

ISDE est responsable de l'approbation du matériel qui émet des radiofréquences et de l'évaluation de sa conformité, et la norme sur l'exposition aux émissions de radiofréquences qu'il suit est basée sur le Code de sécurité 6 de Santé Canada, qui établit les limites d'exposition aux radiofréquences à la maison ou au travail. Ce Code indique également les exigences applicables en matière de sécurité relatives à l'installation et au fonctionnement des appareils qui émettent des champs de radiofréquences, comme les téléphones mobiles, les technologies Wi-Fi et les antennes de stations de base. ISDE a rendu la conformité au Code de sécurité 6 obligatoire pour tous les promoteurs et les exploitants d'installations de radiocommunication.

Nos activités dépendent largement des technologies liées aux radiofréquences, et certaines difficultés qui y sont liées pourraient freiner considérablement nos activités et notre performance financière, notamment les suivantes :

- Nous sommes exposés à des poursuites en cours ou éventuelles relativement aux effets néfastes allégués sur la santé de nos clients ainsi que relativement à nos pratiques en matière de commercialisation et de présentation de l'information en ce qui concerne ces appareils, et l'issue probable de ces poursuites ne peut être prédite et peut changer au fil du temps.

- Les changements liés aux preuves scientifiques et/ou aux perceptions du public pourraient entraîner des règlements gouvernementaux supplémentaires et des coûts associés à l'adaptation de l'infrastructure et des combinés afin d'assurer la conformité.
- Les préoccupations du public pourraient occasionner un ralentissement du déploiement de l'infrastructure nécessaire au maintien et/ou à l'expansion de nos réseaux sans fil, comme l'exige l'évolution du marché, ou empêcher un tel déploiement.

En outre, des épidémies, des pandémies et d'autres éventualités menaçantes pour la santé pourraient survenir, lesquelles pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à maintenir le fonctionnement de nos réseaux et à fournir des services à nos clients.

L'un ou l'autre de ces événements pourrait avoir un effet défavorable sur nos activités et notre performance financière.

Les changements climatiques et les autres préoccupations en matière d'environnement pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités.

Les changements climatiques à l'échelle mondiale pourraient exacerber certaines des menaces pesant sur nos activités, y compris la fréquence et l'intensité des phénomènes météorologiques violents mentionnés à la section *Performance opérationnelle – La continuité de nos activités et de nos affaires dépend de notre capacité à protéger, à tester, à maintenir et à remplacer nos réseaux, nos systèmes de TI, notre équipement et nos autres installations*, de la rubrique 9. Plusieurs aspects de nos activités soulèvent des questions environnementales plus particulières, notamment le stockage de carburant, les émissions de gaz à effet de serre, l'élimination de matières résiduelles dangereuses ainsi que la récupération et le recyclage, en fin de cycle de vie, des produits électroniques que nous vendons ou louons. Notre incapacité à comprendre les attentes en constante évolution du gouvernement et du public pour ce qui est des questions environnementales, et à y répondre adéquatement, pourrait nous valoir des amendes, nous faire rater des occasions, entraîner un renforcement des examens réglementaires à notre égard et nuire à notre marque ou à notre réputation.

10 Mesures financières, méthodes comptables et contrôles

10.1 Nos méthodes comptables

La présente section traite des estimations et des hypothèses clés faites par la direction et de leur incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes annexes. Elle décrit aussi les principales modifications des normes et de nos méthodes comptables et présente leur incidence sur nos états financiers.

Nous avons préparé nos états financiers consolidés conformément aux normes IFRS. D'autres principales méthodes comptables n'impliquant pas le même niveau d'incertitude relative à la mesure que celles présentées dans cette section sont malgré tout importantes pour comprendre nos états financiers. Se reporter à la note 2, *Principales méthodes comptables*, des états financiers consolidés 2018 de BCE pour obtenir plus de renseignements sur les méthodes comptables que nous avons suivies pour préparer nos états financiers consolidés.

ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ET JUGEMENTS CLÉS

En préparant les états financiers, la direction fait des estimations et formule des jugements relatifs aux éléments suivants :

- les montants présentés au titre des produits et des charges;
- les montants présentés au titre des actifs et des passifs;
- les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels.

Nous établissons nos estimations en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment notre expérience, les événements en cours et les mesures que la société pourrait prendre ultérieurement, ainsi que d'autres hypothèses que nous jugeons raisonnables dans les circonstances. De par leur nature, ces estimations et ces jugements font l'objet d'une incertitude relative à la mesure, et les résultats réels pourraient être différents.

Nous considérons que les estimations et les jugements décrits dans cette sous-section jouent un rôle important en vue de la compréhension de nos états financiers du fait que la direction doit formuler des hypothèses à propos de sujets encore très incertains au moment où les estimations sont faites et les jugements sont formulés, et que des variations de ces estimations et de ces jugements pourraient avoir une incidence significative sur nos états financiers et nos secteurs.

Notre haute direction a examiné l'élaboration et le choix des estimations et des jugements comptables critiques décrits dans cette sous-section avec le comité d'audit du conseil de BCE.

Toute analyse de sensibilité comprise dans cette sous-section doit être utilisée avec prudence, puisque les changements sont hypothétiques et que l'incidence que des changements pourraient avoir sur les hypothèses clés pourrait ne pas être linéaire.

Nos principaux jugements et estimations sont décrits ci-dessous.

ESTIMATIONS

DURÉES D'UTILITÉ DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ DÉTERMINÉE

Nous révisons nos estimations de la durée d'utilité des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sur une base annuelle et ajustons l'amortissement des immobilisations corporelles ou des immobilisations incorporelles sur une base prospective, au besoin.

Les immobilisations corporelles représentent une importante proportion de notre total de l'actif. Les changements de technologie ou de l'utilisation que nous prévoyons faire de ces actifs, de même que les changements de possibilités d'affaires ou de facteurs économiques et sectoriels, pourraient donner lieu à une variation de la durée d'utilité estimative de ces actifs.

La durée d'utilité estimative des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée est établie au moyen d'analyses internes de la durée d'utilité des actifs, qui tiennent compte des données réelles et prévues concernant l'utilisation future, l'usure, l'historique de remplacement et les hypothèses sur l'évolution de la technologie. Lorsque des facteurs indiquent que la durée d'utilité des actifs est différente de l'évaluation antérieure, nous amortissons de façon prospective la valeur comptable résiduelle sur la durée d'utilité estimative ajustée.

RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les montants présentés dans les états financiers liés aux régimes de retraite PD et aux AAPE sont déterminés au moyen de calculs actuariels fondés sur plusieurs hypothèses.

Nos actuaire effectuent une évaluation au moins tous les trois ans afin de déterminer la valeur actuarielle des obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite PD et des AAPE. L'évaluation actuarielle repose sur les hypothèses de la direction qui portent notamment sur le taux d'actualisation, l'espérance de vie, le taux d'augmentation de la rémunération, les tendances en matière de coûts des soins de santé et la durée de service moyenne restante prévue des employés.

Même si nous croyons que ces hypothèses sont raisonnables, des écarts par rapport aux résultats réels ou des modifications des hypothèses pourraient avoir un effet significatif sur les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et le coût net futur des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Nous comptabilisons les écarts entre les résultats réels et les résultats prévus des obligations au titre des avantages et du rendement des régimes dans les AERG, où ils sont alors immédiatement comptabilisés dans le déficit.

Les hypothèses les plus importantes utilisées pour calculer le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont le taux d'actualisation et l'espérance de vie.

Un taux d'actualisation est utilisé pour déterminer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs qui, d'après nos prévisions, seront nécessaires pour satisfaire aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

Le taux d'actualisation est établi en fonction du rendement de placements à revenu fixe à long terme dans des sociétés de première catégorie, dont les échéances concordent avec celles des flux de trésorerie estimatifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. L'espérance de vie se fonde sur les tables de mortalité canadiennes accessibles au public et est ajustée selon les données antérieures de la société en la matière.

Une baisse du taux d'actualisation et une hausse de l'espérance de vie se traduisent par une augmentation de l'obligation nette au titre des avantages postérieurs à l'emploi et du coût des services rendus au cours de la période.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Le tableau suivant présente une analyse de sensibilité des hypothèses clés utilisées pour évaluer les obligations nettes au titre des avantages postérieurs à l'emploi et le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour nos régimes de retraite PD et nos régimes AAPE.

	VARIATION DE L'HYPOTHÈSE	INCIDENCE D'UNE AUGMENTATION (DIMINUTION) SUR LE COÛT NET DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI POUR 2018		INCIDENCE D'UNE AUGMENTATION (DIMINUTION) SUR LES OBLIGATIONS AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI AU 31 DÉCEMBRE 2018	
		AUGMENTATION DE L'HYPOTHÈSE	DIMINUTION DE L'HYPOTHÈSE	AUGMENTATION DE L'HYPOTHÈSE	DIMINUTION DE L'HYPOTHÈSE
Taux d'actualisation	0,5 %	(77)	65	(1 605)	1 716
Espérance de vie à l'âge de 65 ans	1 an	35	(34)	796	(771)

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

Nous sommes tenus de faire des estimations ayant une incidence sur le montant des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, y compris des estimations sur les prix de vente spécifiques des produits et services.

En ce qui concerne les regroupements de contrats, nous comptabilisons individuellement les produits et les services lorsqu'ils sont identifiables séparément et que le client peut les utiliser pour son propre compte ou en les combinant avec d'autres ressources aisément disponibles. La contrepartie totale du regroupement de contrats est répartie entre chacun des produits et services inclus dans le contrat conclu avec le client en fonction de son prix de vente spécifique. Habituellement, nous déterminons les prix de vente spécifiques selon les prix observables auxquels nous vendons les produits séparément sans contrat de services et les prix des offres de services non groupés dans la même gamme de services, ajustés en fonction des conditions du marché et d'autres facteurs, au besoin. Lorsque les produits et les services semblables ne sont pas vendus séparément, nous utilisons la méthode du coût attendu plus marge pour déterminer les prix de vente spécifiques. Les produits et les services achetés par un client qui excèdent ceux inclus dans le regroupement de contrats sont comptabilisés séparément.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet de tests de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il existe une quelconque indication que l'actif peut s'être déprécié. Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet de tests de dépréciation si des événements ou des changements de circonstances, évalués à chaque période de présentation de l'information financière, indiquent que leur valeur comptable peut ne pas être recouvrable. Aux fins des tests de dépréciation, les actifs autres que le goodwill sont regroupés au niveau le plus bas pour lequel il existe des entrées de trésorerie identifiables séparément.

Les pertes de valeur sont évaluées et comptabilisées à titre d'excédent de la valeur comptable des actifs sur leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la sortie et sa valeur d'utilité. Les pertes de valeur comptabilisées antérieurement autres que celles qui sont attribuables au goodwill sont révisées aux fins d'une reprise possible à chaque date de clôture. Si la valeur recouvrable de l'actif a augmenté, la totalité ou une partie de la perte de valeur fait l'objet d'une reprise.

Nous effectuons un certain nombre d'estimations lorsque nous calculons la valeur recouvrable à l'aide des flux de trésorerie futurs actualisés ou d'autres méthodes d'évaluation utilisées aux fins des tests de dépréciation. Ces estimations comprennent les taux de croissance supposés pour les flux de trésorerie futurs, le nombre d'années prises en compte aux fins du modèle des flux de trésorerie et le taux d'actualisation. Les charges pour perte de valeur, s'il en est, sont comptabilisées au poste *Autres charges*.

En 2018, les pertes de valeur incluaient une tranche de 145 millions \$ attribuée aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et une tranche de 14 millions \$, aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée. Ces pertes de valeur se rapportent principalement à nos chaînes de télé francophones dans notre secteur Bell Média. Ces pertes de valeur sont imputables à la baisse des produits des activités ordinaires et de la rentabilité découlant de la diminution des cotes d'écoute et de l'érosion de la clientèle d'abonnés. Ces charges ont été déterminées en comparant la valeur comptable des UGT à leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. Nous avons estimé la juste valeur des UGT au moyen des flux de trésorerie actualisés et des modèles d'évaluation fondés sur le marché, ce qui comprend des projections sur cinq ans des flux de trésorerie établies selon les plans d'affaires revus par la haute direction pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023, au moyen d'un taux d'actualisation allant de 8,0 % à 8,5 % et d'un taux de croissance perpétuel de néant, ainsi que de données liées au multiplicateur de marché de sociétés ouvertes et de transactions réalisées sur le marché. Au 31 décembre 2018, la valeur comptable de ces UGT s'élevait à 515 millions \$. Dans le cadre du test de dépréciation de l'exercice précédent, la recouvrabilité des chaînes de télé payante et de télé spécialisée francophones de la société a été testée séparément. En 2018, les UGT ont été regroupées afin de former l'UGT des services de télé francophones, ce qui reflète l'évolution des flux de trésorerie découlant de nos stratégies liées au contenu ainsi que la réglementation du CRTC, récemment entrée en vigueur, qui s'applique aux radiodiffuseurs canadiens suivant une approche de licence de groupe selon la langue. En outre, en 2018, nous avons comptabilisé une perte de valeur liée aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée de 31 millions \$ dans notre secteur Bell Média, en raison d'une décision stratégique visant le retrait d'une marque.

En 2017, nous avons comptabilisé des charges de 82 millions \$ pour perte de valeur, desquelles une tranche de 70 millions \$ a été attribuée aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et une tranche de 12 millions \$, aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée. Les charges pour perte de valeur se rapportent à nos UGT regroupant des

chaînes de télé de musique et deux stations de radio de marchés de petite taille de notre secteur Bell Média. Ces pertes de valeur sont imputables à la baisse des produits des activités ordinaires et de la rentabilité découlant de la diminution des cotes d'écoute. Ces charges ont été déterminées en comparant la valeur comptable des UGT à leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. Nous avons estimé la juste valeur des UGT au moyen des flux de trésorerie actualisés et des modèles d'évaluation fondés sur le marché, ce qui comprend des projections sur cinq ans des flux de trésorerie établies selon les plans d'affaires revus par la haute direction pour la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022, au moyen d'un taux d'actualisation de 8,5 % et d'un taux de croissance perpétuel de néant, ainsi que de données liées au multiplicateur de marché de sociétés ouvertes et de transactions réalisées sur le marché. Au 31 décembre 2017, la valeur comptable de ces UGT s'élevait à 67 millions \$.

TESTS DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL

Nous effectuons un test annuel de la dépréciation du goodwill au quatrième trimestre pour chacune de nos UGT ou chacun de nos groupes d'UGT auxquels a été affecté le goodwill, et chaque fois qu'il existe une indication que le goodwill peut s'être déprécié.

Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie qui sont indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Nous déterminons toute perte de valeur potentielle en comparant la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la sortie et sa valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de la sortie et la valeur d'utilité sont fondées sur les estimations des flux de trésorerie futurs actualisés ou sur d'autres méthodes d'évaluation. La prévision des flux de trésorerie se fait en fonction de l'expérience passée, du résultat d'exploitation réel et des plans d'affaires. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est inférieure à sa valeur comptable, on détermine la valeur recouvrable de ses actifs et de ses passifs identifiables. La valeur recouvrable du goodwill correspond à l'excédent de la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT sur le total des valeurs attribuées à ses actifs et à ses passifs.

Si la valeur comptable du goodwill excède sa valeur recouvrable, une charge pour perte de valeur est comptabilisée au poste *Autres charges* dans les états du résultat net. Aux fins du test de la dépréciation du goodwill, nos UGT ou nos groupes d'UGT correspondent à nos secteurs à présenter, tels qu'ils sont décrits à la note 4, *Information sectorielle*, des états financiers consolidés 2018 de BCE.

Toute modification importante apportée à chacune des estimations utilisées pourrait avoir une incidence significative sur le calcul de la valeur recouvrable et sur la charge pour perte de valeur qui en résulterait. Par conséquent, nous ne pouvons raisonnablement quantifier l'incidence qu'aurait eue l'utilisation d'hypothèses différentes sur notre performance financière dans son ensemble.

Nous ne pouvons prévoir si un événement qui déclenche une dépréciation surviendra, ni quand il surviendra, ni comment il se répercutera sur les valeurs de l'actif que nous avons présentées.

Nous sommes d'avis qu'aucune modification raisonnablement possible des principales hypothèses sur lesquelles repose l'estimation de la valeur recouvrable des groupes d'UGT des Services sans fil de Bell ou des Services sur fil de Bell ne ferait en sorte que leur valeur comptable excède leur valeur recouvrable.

En ce qui concerne le groupe d'UGT de Bell Média, une baisse de (0,6) % du taux de croissance perpétuel ou une hausse de 0,4 % du taux d'actualisation aurait fait en sorte que la valeur recouvrable aurait été égale à la valeur comptable.

Aucune charge au titre de la perte de valeur du goodwill n'a été comptabilisée en 2018 ou en 2017.

IMPÔT DIFFÉRÉ

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont calculés aux taux d'imposition qu'on prévoit être applicables lorsque l'actif ou le passif est recouvré ou réglé. Nos actifs et nos passifs d'impôt exigible et différé sont calculés à l'aide des taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

L'impôt différé est comptabilisé à l'égard des différences temporaires générées par des participations dans des filiales, des partenariats et des entreprises associées, sauf si nous contrôlons la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et s'il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

Les montants des actifs et des passifs d'impôt différé sont estimés en tenant compte du calendrier, des sources et du niveau du bénéfice imposable futur.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Certains instruments financiers, comme les placements dans des titres de capitaux propres, les instruments financiers dérivés et certains éléments d'emprunt, sont comptabilisés dans les états de la situation financière à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont présentées dans les états du résultat net et les états du résultat global. Les justes valeurs sont estimées en fonction des cotations publiées sur un marché actif ou au moyen d'autres techniques d'évaluation qui pourraient inclure des données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché, comme les flux de trésorerie actualisés et les ratios cours/bénéfice.

ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal des affaires, nous nous trouvons impliqués dans divers litiges et réclamations visant à obtenir des dommages-intérêts financiers ainsi que d'autres réparations. Les litiges et réclamations en cours sont susceptibles d'entraîner un coût pour notre entreprise. Nous estimons le montant d'une perte en analysant les issues possibles et en considérant diverses stratégies en matière de litiges et de règlements, en fonction de l'information alors disponible.

Si le règlement final d'une affaire juridique ou réglementaire entraînait un jugement défavorable pour nous ou nous obligerait à verser une somme considérable à titre de règlement, cela pourrait avoir des répercussions défavorables significatives sur nos états financiers consolidés dans la période au cours de laquelle le jugement ou le règlement surviendrait.

CONTRATS DÉFICITAIRES

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les coûts inévitables pour satisfaire à nos obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages attendus d'un contrat. La provision est évaluée à la valeur actualisée du moindre du coût attendu d'annulation du contrat et du coût net attendu d'achèvement du contrat.

JUGEMENTS

RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

L'établissement du taux d'actualisation utilisé pour évaluer nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi exige l'exercice de jugement. Le taux est établi en fonction du rendement des placements à revenu fixe de sociétés de première catégorie sur le marché au début de chaque exercice. Il faut une part de jugement considérable afin d'établir les critères d'inclusion des placements à revenu fixe dans la population à partir de laquelle la courbe des taux de rendement est tirée. Les critères les plus importants relativement à la sélection des placements sont, notamment, la taille de l'émission des placements, la qualité du crédit et le repérage des valeurs aberrantes, qui sont exclues.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le calcul de l'impôt sur le résultat nécessite de faire preuve de jugement pour interpréter les règles et règlements fiscaux. La détermination ultime de l'impôt est incertaine pour ce qui est de certains calculs et transactions. Nos déclarations de revenus sont également assujetties à des audits dont l'issue peut modifier le montant des actifs et des passifs d'impôt exigible et différé. La direction estime avoir établi des montants suffisants pour ce qui est des questions fiscales en cours, en fonction de l'information actuellement disponible.

La direction exerce un jugement pour déterminer les montants des actifs et des passifs d'impôt différé à comptabiliser. En particulier, il lui faut faire preuve de discernement pour évaluer à quel moment surviendra la résorption des différences temporaires auxquelles les taux d'imposition différés sont appliqués.

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

L'identification des obligations de prestation contenues dans un contrat et le calendrier de l'exécution des obligations de prestation dans le cadre de contrats à long terme exige l'exercice d'un jugement. En ce qui concerne les regroupements de contrats, nous comptabilisons individuellement les produits et les services lorsqu'ils sont identifiables séparément et que le client peut les utiliser pour son propre compte ou en les combinant avec d'autres ressources aisément disponibles. Lorsque notre droit à une contrepartie d'un client correspond directement à la valeur, pour le client, des produits et des services fournis jusqu'alors, nous comptabilisons les

produits des activités ordinaires pour le montant que nous avons le droit de facturer. Nous comptabilisons des produits des activités ordinaires tirés des produits dans le cadre de la vente de combinés et d'appareils mobiles et d'équipements filaires lorsqu'un client prend possession du produit. Nous comptabilisons des produits tirés des services progressivement, au fur et à mesure que les services sont fournis. Les produits des activités ordinaires liés à certains contrats à long terme sont comptabilisés selon des méthodes fondées sur les extrants en fonction des produits livrés, des prestations exécutées jusqu'à la date considérée, du temps écoulé et des étapes importantes franchies.

En outre, la détermination des coûts d'obtention d'un contrat, y compris l'identification des coûts marginaux, exige également l'exercice d'un jugement. Les coûts marginaux d'obtention d'un contrat conclu avec un client, qui comprennent principalement des commissions de ventes et des coûts d'exécution d'un contrat prépayés, sont inclus au poste *Coûts du contrat* dans les états de la situation financière, sauf si la période d'amortissement est de un an ou moins, auquel cas les coûts d'obtention d'un contrat sont immédiatement passés en charges. Les coûts inscrits à l'actif sont amortis sur une base systématique correspondant à la période et au modèle de fourniture des produits ou des services associés au client.

UGT

La détermination des UGT ou des groupes d'UGT aux fins du test de dépréciation exige l'exercice de jugement.

ÉVENTUALITÉS

Il faut exercer un jugement pour déterminer si un litige et une réclamation pourraient entraîner une perte et si une sortie de ressources est probable.

Nous comptabilisons une perte éventuelle si nous jugeons que la perte est probable et qu'une sortie de ressources est probable et peut être estimée de manière raisonnable en fonction de l'information alors disponible. Toute charge serait imputée au bénéfice et incluse au poste *Dettes fournisseurs et autres passifs* ou au poste *Autres passifs non courants*. Tout paiement exigé par un jugement ou tout règlement en trésorerie serait retranché des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. Nous estimons le montant d'une perte en analysant les issues possibles et en considérant diverses stratégies en matière de litiges et de règlements.

ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES OU DE NORMES COMPTABLES MODIFIÉES

Comme il est exigé, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, nous avons adopté les nouvelles normes comptables ou les normes comptables modifiées suivantes

NORME	DESCRIPTION	INCIDENCE
IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	<p>Cette norme établit des principes sur la comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés de contrats pour la vente de biens et de services, sauf si les contrats entrent dans le champ d'application d'IAS 17, <i>Contrats de location</i>, ou celui d'autres normes IFRS. Conformément à IFRS 15, les produits des activités ordinaires sont comptabilisés à un montant correspondant à la contrepartie que l'entité s'attend à recevoir en échange de la fourniture de biens ou de services à un client, en suivant les cinq étapes suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier le contrat conclu avec le client. 2. Identifier les différentes obligations de prestation du contrat. 3. Déterminer le prix de transaction. 4. Répartir le prix de transaction entre les différentes obligations de prestation du contrat. 5. Comptabiliser les produits des activités ordinaires lorsque l'entité a rempli (ou à mesure qu'elle remplit) une obligation de prestation. <p>La nouvelle norme fournit également des directives sur les relations dans le cadre desquelles l'entité agit pour son propre compte ou comme mandataire, les licences de propriété intellectuelle, les coûts du contrat ainsi que sur l'évaluation et la comptabilisation des profits ou des pertes à la vente de certains actifs non financiers comme les immobilisations corporelles. De plus, la nouvelle norme comporte des obligations d'informations à fournir supplémentaires.</p>	<p>Nous avons appliqué IFRS 15 de façon rétrospective à chaque période antérieure présentée. L'incidence de l'adoption d'IFRS 15 sur notre état du résultat net et notre tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 ainsi que sur nos états de la situation financière au 1^{er} janvier 2017 et au 31 décembre 2017 sont présentées dans la section qui suit, intitulée <i>Adoption d'IFRS 15</i>.</p> <p>IFRS 15 a principalement une incidence sur le calendrier de la comptabilisation des produits des activités ordinaires ainsi que sur la façon dont nous classons les produits des activités ordinaires entre les gammes de produits ou les services de notre secteur Services sans fil de Bell. IFRS 15 a également une incidence sur la façon dont nous comptabilisons les coûts d'obtention de contrats.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre des accords de prestations multiples, les produits des activités ordinaires affectés à une obligation de prestation remplie ne sont plus limités au montant non conditionnel à l'exécution d'obligations de prestation supplémentaires. Bien que le montant total des produits des activités ordinaires comptabilisés au cours de la durée d'un contrat soit en grande partie inchangé, la comptabilisation des produits des activités ordinaires pourrait être devancée et être reflétée avant les entrées de trésorerie afférentes, ce qui entraînera la comptabilisation dans le bilan d'un actif sur contrat correspondant au montant des produits des activités ordinaires comptabilisés qui n'ont pas encore été facturés au client. L'actif sur contrat est réalisé pendant la durée du contrat conclu avec le client. • Comme les produits des activités ordinaires affectés à une obligation de prestation remplie ne sont plus limités au montant non conditionnel, une proportion plus importante du montant total des produits des activités ordinaires comptabilisés pendant la durée de certains contrats conclus avec des clients pourrait être attribuée à un produit livré, ce qui entraînerait une diminution correspondante des produits tirés des services. • Les commissions de ventes et tout coût marginal d'obtention d'un contrat conclu avec un client sont comptabilisés dans l'état de la situation financière et amortis sur une base systématique correspondant à la période et au modèle de fourniture des produits ou des services associés au client, à l'exception de ce qui est mentionné ci-dessous. <p>Conformément à IFRS 15, nous avons appliqué les mesures de simplification suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les contrats achevés qui ont commencé et se sont terminés au cours du même exercice et ceux qui se trouvaient achevés avant le 1^{er} janvier 2017 ne sont pas retraités. • Les contrats modifiés avant le 1^{er} janvier 2017 ne sont pas retraités. L'effet global de ces modifications est reflété au moment d'identifier les obligations de prestation remplies et non remplies, de déterminer le prix de transaction et de répartir le prix de transaction entre les obligations de prestation remplies et non remplies. • Lorsque notre droit à une contrepartie d'un client correspond directement à la valeur, pour le client, des produits et des services fournis jusqu'alors, nous comptabilisons les produits des activités ordinaires pour le montant que nous avons le droit de facturer. En ce qui concerne les contrats et les obligations de prestation faisant partie d'un contrat dont la durée initiale attendue ne dépasse pas un an, nous n'avons ni à fournir le montant du prix de transaction affecté aux obligations de prestation qui restent à remplir, ni d'explication précisant quand nous nous attendons à comptabiliser ce montant en produits des activités ordinaires. • Les coûts d'obtention d'un contrat dont la période d'amortissement serait de un an ou moins sont immédiatement passés en charges.

NORME	DESCRIPTION	INCIDENCE
IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>	<p>Cette norme établit les exigences relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et de certains contrats d'achat ou de vente d'éléments non financiers. La nouvelle norme établit une approche unique de classement et d'évaluation pour les actifs financiers qui reflète le modèle économique suivi pour les gérer ainsi que les caractéristiques de leurs flux de trésorerie. La norme présente également des directives sur le risque de crédit propre à une entité lié aux passifs financiers et elle modifie le modèle de comptabilité de couverture afin de mieux harmoniser les aspects économiques de la gestion du risque avec son traitement comptable. De plus, la nouvelle norme comporte des obligations d'informations à fournir supplémentaires.</p>	<p>Nous avons appliqué IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>, (révisée en juillet 2014), et les modifications corrélatives qui se rapportent aux autres normes IFRS de façon rétrospective, à l'exception des modifications à la comptabilité de couverture décrites ci-après qui sont appliquées prospectivement. Conformément aux dispositions transitoires, les périodes comparatives n'ont pas été retraitées. L'adoption d'IFRS 9 n'a pas eu d'incidence importante sur la valeur comptable de nos instruments financiers au 1^{er} janvier 2018. En raison de l'adoption d'IFRS 9, notre déficit au 1^{er} janvier 2018 a augmenté de 4 millions \$.</p> <p>IFRS 9 remplace les modèles de classement et d'évaluation d'IAS 39, <i>Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation</i>, par un modèle unique selon lequel les actifs financiers sont classés et évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net. Ce classement est basé sur le modèle économique selon lequel un actif financier est géré et sur les caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels et élimine les catégories « détenus jusqu'à l'échéance », « prêts et créances » et « disponibles à la vente » définies par IAS 39. Toutefois, l'adoption d'IFRS 9 n'a pas modifié les bases d'évaluation de nos actifs financiers.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La trésorerie et les équivalents de trésorerie et les créances clients et autres débiteurs continuent d'être évalués au coût amorti en vertu d'IFRS 9. • Les dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu d'IAS 39 continuent d'être évalués de cette façon en vertu d'IFRS 9; les dérivés qui répondent aux conditions requises pour la comptabilité de couverture continuent d'être évalués à la juste valeur en vertu d'IFRS 9, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. • Les placements de portefeuille dans des titres de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global en vertu d'IAS 39 continuent d'être évalués de cette façon en vertu d'IFRS 9. <p>La dépréciation des actifs financiers conformément à IFRS 9 est basée sur le modèle des pertes de crédit attendues plutôt que sur le modèle des pertes subies d'IAS 39. IFRS 9 s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti et aux actifs sur contrats et exige que nous tenions compte de facteurs comme les informations historiques, actuelles et prospectives lorsque nous évaluons les pertes de crédit attendues. En ce qui a trait aux créances clients et aux actifs sur contrats, nous utilisons la méthode simplifiée pour évaluer les pertes en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Les montants considérés comme irrécouvrables sont radiés et comptabilisés au poste <i>Coûts d'exploitation</i> dans l'état du résultat net.</p> <p>Nous avons adopté le modèle de comptabilité de couverture générale d'IFRS 9 qui exige que nous nous assurions que les relations de comptabilité de couverture sont conformes à nos objectifs et à nos stratégies en matière de gestion des risques. De plus, nous appliquons une approche davantage qualitative et prospective quant à l'évaluation de l'efficacité de la couverture, car une évaluation rétrospective n'est plus exigée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • En vertu d'IFRS 9, les montants liés aux couvertures des flux de trésorerie à l'égard des achats prévus d'actifs non financiers réglés au cours de la période sont reclassés hors du cumul des autres éléments du résultat global dans le coût initial de l'actif non financier lorsqu'il est comptabilisé. En vertu d'IAS 39, ces montants étaient reclassés hors des autres éléments du résultat global. Les montants liés aux couvertures des flux de trésorerie à l'égard d'autres achats prévus continuent d'être reclassés hors des autres éléments du résultat global en résultat net en vertu d'IFRS 9.
Modifications apportées à IFRS 2, <i>Paiement fondé sur des actions</i>	<p>Cette norme clarifie le classement et l'évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie et comportent une condition de performance, des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement net aux fins des obligations relatives à la retenue d'impôt à la source, ainsi que des modifications apportées à une transaction dont le paiement est fondé sur des actions et qui devient réglée en instruments de capitaux propres plutôt qu'en trésorerie.</p>	<p>Les modifications apportées à IFRS 2 n'ont pas eu d'incidence importante sur nos états financiers.</p>

ADOPTION D'IFRS 15

En raison de l'adoption d'IFRS 15, nous avons modifié les chiffres comparatifs pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et ceux de l'état de la situation financière d'ouverture au 1^{er} janvier 2017. L'incidence de l'adoption d'IFRS 15 sur nos résultats présentés antérieurement pour 2017 est présentée ci-après.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET

Le tableau suivant présente l'incidence de l'adoption d'IFRS 15 sur nos états consolidés du résultat net de 2017 présentés antérieurement.

(EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LES MONTANTS LIÉS AUX ACTIONS)	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017		
	DONNÉES DE 2017 PRÉSENTÉES ANTÉRIEUREMENT	INCIDENCE D'IFRS 15	DONNÉES DE 2017 APRÈS L'ADOPTION D'IFRS 15
Produits d'exploitation	22 719	38	22 757
Coûts d'exploitation	(13 541)	66	(13 475)
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(190)	–	(190)
Amortissement des immobilisations corporelles	(3 037)	3	(3 034)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(813)	3	(810)
Charges financières			
Charges d'intérêts	(955)	–	(955)
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(72)	–	(72)
Autres charges	(102)	–	(102)
Impôt sur le résultat	(1 039)	(30)	(1 069)
Bénéfice net	2 970	80	3 050
Bénéfice net attribuable aux :			
Actionnaires ordinaires	2 786	80	2 866
Actionnaires privilégiés	128	–	128
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	56	–	56
Bénéfice net	2 970	80	3 050
Bénéfice net par action ordinaire – de base	3,12	0,08	3,20
Bénéfice net par action ordinaire – dilué	3,11	0,09	3,20
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation – de base (en millions)	894,3	–	894,3

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Le tableau suivant présente l'incidence de l'adoption d'IFRS 15 sur notre état consolidé de la situation financière de 2017 présenté antérieurement.

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE	DONNÉES DE 2017 PRÉSENTÉES ANTÉRIEUREMENT	INCIDENCE D'IFRS 15	RECLASSEMENT ⁽¹⁾	DONNÉES DE 2017 APRÈS L'ADOPTION D'IFRS 15
Trésorerie	442	–	–	442
Équivalents de trésorerie	183	–	–	183
Créances clients et autres débiteurs	3 135	9	(15)	3 129
Stocks	380	–	–	380
Actifs sur contrats	–	923	(91)	832
Coûts du contrat	–	206	144	350
Charges payées d'avance	375	–	(158)	217
Autres actifs courants	124	–	(2)	122
Total des actifs courants	4 639	1 138	(122)	5 655
Actifs sur contrats	–	400	31	431
Coûts du contrat	–	162	124	286
Immobilisations corporelles	24 033	(4)	–	24 029
Immobilisations incorporelles	13 305	–	(47)	13 258
Actifs d'impôt différé	144	–	–	144
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	814	–	–	814
Autres actifs non courants	900	–	(143)	757
Goodwill	10 428	–	–	10 428
Total des actifs non courants	49 624	558	(35)	50 147
Total de l'actif	54 263	1 696	(157)	55 802
Dettes fournisseurs et autres passifs	4 623	–	(748)	3 875
Passifs sur contrats	–	97	596	693
Intérêts à payer	168	–	–	168
Dividendes à payer	678	–	–	678
Passifs d'impôt exigible	140	–	–	140
Dettes à court terme	5 178	–	–	5 178
Total des passifs courants	10 787	97	(152)	10 732
Passifs sur contrats	–	34	167	201
Dettes à long terme	18 215	–	–	18 215
Passifs d'impôt différé	2 447	423	–	2 870
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	2 108	–	–	2 108
Autres passifs non courants	1 223	–	(172)	1 051
Total des passifs non courants	23 993	457	(5)	24 445
Total du passif	34 780	554	(157)	35 177
Actions privilégiées	4 004	–	–	4 004
Actions ordinaires	20 091	–	–	20 091
Surplus d'apport	1 162	–	–	1 162
Cumul des autres éléments de perte globale	(17)	–	–	(17)
Déficit	(6 080)	1 142	–	(4 938)
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE	19 160	1 142	–	20 302
Participations ne donnant pas le contrôle	323	–	–	323
Total des capitaux propres	19 483	1 142	–	20 625
Total du passif et des capitaux propres	54 263	1 696	(157)	55 802

(1) Nous avons reclassé certains montants des périodes antérieures afin de répondre aux exigences de la présentation conformément à IFRS 15.

Le tableau suivant présente l'incidence de l'adoption d'IFRS 15 sur notre état consolidé de la situation financière au 1^{er} janvier 2017.

AU	1 ^{er} JANVIER 2017	INCIDENCE D'IFRS 15	RECLASSEMENT (1)	1 ^{er} JANVIER 2017, APRÈS L'ADOPTION D'IFRS 15
Trésorerie	603	–	–	603
Équivalents de trésorerie	250	–	–	250
Créances clients et autres débiteurs	2 979	11	(2)	2 988
Stocks	403	–	–	403
Actifs sur contrats	–	851	(113)	738
Coûts du contrat	–	195	148	343
Charges payées d'avance	420	–	(189)	231
Autres actifs courants	200	–	(2)	198
Total des actifs courants	4 855	1 057	(158)	5 754
Actifs sur contrats	–	357	26	383
Coûts du contrat	–	151	124	275
Immobilisations corporelles	22 346	(5)	–	22 341
Immobilisations incorporelles	11 998	–	–	11 998
Actifs d'impôt différé	89	–	–	89
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	852	–	–	852
Autres actifs non courants	1 010	–	(113)	897
Goodwill	8 958	–	–	8 958
Total des actifs non courants	45 253	503	37	45 793
Total de l'actif	50 108	1 560	(121)	51 547
Dettes fournisseurs et autres passifs	4 326	–	(655)	3 671
Passifs sur contrats	–	71	574	645
Intérêts à payer	156	–	–	156
Dividendes à payer	617	–	–	617
Passifs d'impôt exigible	122	–	–	122
Dettes à court terme	4 887	–	–	4 887
Total des passifs courants	10 108	71	(81)	10 098
Passifs sur contrats	–	34	169	203
Dettes à long terme	16 572	–	–	16 572
Passifs d'impôt différé	2 192	393	–	2 585
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	2 105	–	–	2 105
Autres passifs non courants	1 277	–	(209)	1 068
Total des passifs non courants	22 146	427	(40)	22 533
Total du passif	32 254	498	(121)	32 631
Actions privilégiées	4 004	–	–	4 004
Actions ordinaires	18 370	–	–	18 370
Surplus d'apport	1 160	–	–	1 160
Cumul des autres éléments de bénéfice global	46	–	–	46
Déficit	(6 040)	1 062	–	(4 978)
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE	17 540	1 062	–	18 602
Participations ne donnant pas le contrôle	314	–	–	314
Total des capitaux propres	17 854	1 062	–	18 916
Total du passif et des capitaux propres	50 108	1 560	(121)	51 547

(1) Nous avons reclassé certains montants des périodes antérieures afin de répondre aux exigences de la présentation conformément à IFRS 15.

Le tableau suivant présente un rapprochement des montants de notre déficit au 1^{er} janvier 2017 et au 31 décembre 2017, présentés antérieurement en 2017, et des montants présentés conformément à IFRS 15. Tous les montants sont présentés après impôt.

	AU 31 DÉCEMBRE 2017	AU 1 ^{er} JANVIER 2017
Total du déficit présenté antérieurement	(6 080)	(6 040)
Calendrier de la comptabilisation des produits des activités ordinaires	873	809
Coûts d'obtention d'un contrat	269	253
Total du déficit après l'adoption d'IFRS 15	(4 938)	(4 978)

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau suivant présente l'incidence de l'adoption d'IFRS 15 sur certains postes de notre tableau des flux de trésorerie de 2017 présenté antérieurement.

	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017		
	DONNÉES DE 2017 PRÉSENTÉES ANTÉRIEUREMENT	INCIDENCE D'IFRS 15	DONNÉES DE 2017 APRÈS L'ADOPTION D'IFRS 15
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice net	2 970	80	3 050
Amortissements	3 850	(6)	3 844
Impôt sur le résultat	1 039	30	1 069
Variation nette des actifs et des passifs d'exploitation	480	(104)	376
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	7 358	–	7 358

FUTURES MODIFICATIONS DE NORMES COMPTABLES

Les nouvelles normes et interprétations ou les normes et interprétations modifiées publiées par l'IASB qui suivent ont une date d'entrée en vigueur ultérieure au 31 décembre 2018 et n'ont pas encore été adoptées par BCE.

NORME	DESCRIPTION	INCIDENCE	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR
IFRS 16, Contrats de location	Cette norme élimine la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement pour les preneurs et exige que les contrats de location soient inscrits à l'actif en comptabilisant la valeur actualisée des paiements de loyer et en les présentant comme des actifs au titre d'un contrat de location (actifs au titre du droit d'utilisation) ou dans les immobilisations corporelles. Si des paiements de loyer sont effectués au fil du temps, une entité comptabilise un passif financier qui représente son obligation d'effectuer les paiements de loyer futurs. Une dotation à l'amortissement pour l'actif au titre du contrat de location est comptabilisée dans les coûts d'exploitation, et des charges d'intérêts sur l'obligation locative sont comptabilisées dans les charges financières. IFRS 16 ne modifie pas de façon importante la comptabilisation des contrats de location pour les bailleurs.	<p>Nous continuons de réaliser des progrès en ce qui concerne l'adoption d'IFRS 16, conformément à notre plan de mise en œuvre détaillé. La mise en œuvre des modifications et des améliorations à apporter à nos systèmes de technologie de l'information (TI), à nos processus d'affaires et à nos systèmes de contrôle interne existants est en cours.</p> <p>Nous adopterons IFRS 16 le 1^{er} janvier 2019, selon une approche rétrospective modifiée en vertu de laquelle les états financiers des périodes présentées antérieurement ne sont pas retraités. L'effet cumulatif de l'adoption initiale d'IFRS 16 sera reflété comme un ajustement apporté au déficit au 1^{er} janvier 2019.</p> <p>Nous comptabiliserons les obligations locatives au 1^{er} janvier 2019 liées aux contrats de location auparavant classés comme des contrats de location simple, et leur valeur actualisée sera évaluée au moyen du taux d'actualisation en vigueur à cette date. Les actifs au titre du droit d'utilisation correspondants seront également comptabilisés au 1^{er} janvier 2019.</p> <p>Comme le permet IFRS 16, nous avons choisi de ne pas comptabiliser les obligations locatives ni les actifs au titre du droit d'utilisation liés aux contrats de location à court terme et nous appliquerons certaines mesures de simplification afin de faciliter l'adoption initiale et l'application continue d'IFRS 16, plus particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nous ne séparerons pas les composantes non locatives des composantes locatives liées à certaines catégories d'actifs sous-jacents. Chaque composante locative et les composantes non locatives connexes seront comptabilisées comme une seule composante locative. <p>Bien que les tests et le processus de validation des données soient en cours, nous prévoyons que l'adoption d'IFRS 16 entraînera l'augmentation des actifs au titre du droit d'utilisation et une augmentation correspondante de nos obligations locatives variant entre 2,1 milliards et 2,3 milliards \$, ainsi qu'une hausse de notre ratio de levier financier net.</p>	Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2019, selon une approche rétrospective modifiée.

NORME	DESCRIPTION	INCIDENCE	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR
L'interprétation 23 de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC 23) – Incertitude relative aux traitements fiscaux	Cette norme clarifie l'application des exigences liées à la comptabilisation et à l'évaluation d'IAS 12, <i>Impôts sur le résultat</i> , lorsqu'il y a un doute quant aux traitements fiscaux à utiliser. En particulier, l'interprétation aide une entité à déterminer si elle doit considérer les traitements fiscaux incertains isolément ou collectivement, et traite des hypothèses que formule une entité en ce qui concerne les contrôles des traitements fiscaux par les autorités fiscales, de la façon dont une entité détermine le bénéfice imposable (la perte fiscale), les bases fiscales, les pertes fiscales inutilisées, les crédits d'impôt inutilisés et les taux d'imposition, ainsi que de la façon dont une entité considère les changements dans les faits et les circonstances.	IFRIC 23 n'aura pas d'incidence importante sur nos états financiers.	Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2019 selon une approche rétrospective intégrale.
Modifications apportées à IFRS 3, Regroupements d'entreprises	Les modifications apportées au guide de mise en œuvre d'IFRS 3 clarifient la définition d'une entreprise afin d'aider les entités à déterminer si une transaction doit être comptabilisée comme un regroupement d'entreprises ou une acquisition d'actifs.	Les modifications apportées à IFRS 3, <i>Regroupements d'entreprises</i> , pourraient avoir une incidence sur la décision de comptabiliser les acquisitions futures comme un regroupement d'entreprises ou une acquisition d'actifs, ainsi que sur la répartition du prix d'achat qui en découlerait entre les actifs nets identifiables acquis et le goodwill.	Cette norme s'applique prospectivement aux acquisitions qui auront lieu le 1 ^{er} janvier 2020 ou après cette date, et l'application anticipée est permise.

10.2 Mesures financières non conformes aux PCGR et indicateurs de performance clés

La présente section décrit les mesures financières non conformes aux PCGR et les indicateurs de performance clés que nous utilisons dans ce rapport de gestion pour expliquer nos résultats financiers. Elle présente également un rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR avec les mesures financières conformes aux normes IFRS les plus comparables.

Au T1 2018, nous avons mis à jour notre définition du bénéfice net ajusté et du BPA ajusté de manière à exclure les pertes nettes (profits nets) lié(e)s à

la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, car ils pourraient avoir une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le bénéfice net ajusté et le BPA ajusté pour 2017 ont également été mis à jour à des fins de comparabilité.

BAIIA AJUSTÉ ET MARGE DU BAIIA AJUSTÉ

Les termes BAIIA ajusté et marge du BAIIA ajusté n'ont pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le BAIIA ajusté comme les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation, comme il est présenté dans les états consolidés du résultat net de BCE. Le BAIIA ajusté des secteurs de BCE correspond au bénéfice sectoriel présenté à la note 4, *Information sectorielle*, des états financiers consolidés de 2018 de BCE. Nous définissons la marge du BAIIA ajusté comme le BAIIA ajusté divisé par les produits d'exploitation.

Nous utilisons le BAIIA ajusté et la marge du BAIIA ajusté pour évaluer la performance de nos activités, puisqu'ils reflètent leur rentabilité continue. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent le BAIIA ajusté pour évaluer la capacité d'une société d'assurer le service de sa dette et de satisfaire à d'autres obligations de paiement, et qu'il constitue une mesure courante servant à évaluer les entreprises dans l'industrie des télécommunications. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent également le BAIIA ajusté et la marge du BAIIA ajusté pour évaluer la performance de nos activités. Le BAIIA ajusté est également un facteur dans la détermination de la rémunération incitative à court terme pour l'ensemble des dirigeants.

Il n'existe aucune mesure financière conforme aux normes IFRS directement comparable au BAIIA ajusté et à la marge du BAIIA ajusté. Pour remédier à cette situation, le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice net et du BAIIA ajusté.

	2018	2017
Bénéfice net	2 973	3 050
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	136	190
Amortissement des immobilisations corporelles	3 145	3 034
Amortissement des immobilisations incorporelles	869	810
Charges financières		
Charges d'intérêts	1 000	955
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	69	72
Autres charges	348	102
Impôt sur le résultat	995	1 069
BAIIA ajusté	9 535	9 282
<i>Produits d'exploitation de BCE</i>	23 468	22 757
Marge du BAIIA ajusté	40,6 %	40,8 %

BÉNÉFICE NET AJUSTÉ ET BPA AJUSTÉ

Les termes *bénéfice net ajusté* et *BPA ajusté* n'ont pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le bénéfice net ajusté comme le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires avant les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, les pertes nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, les pertes nettes (profits nets) sur placements, les coûts liés au remboursement anticipé de la dette et les charges pour perte de valeur, déduction faite de l'impôt et des PNDPC. Nous définissons le BPA ajusté comme le bénéfice net ajusté par action ordinaire de BCE.

Nous utilisons le bénéfice net ajusté et le BPA ajusté et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent ces mesures, entre autres, pour évaluer la

performance de nos activités avant l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des pertes nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des pertes nettes (profits nets) sur placements, des coûts liés au remboursement anticipé de la dette et des charges pour perte de valeur, déduction faite de l'impôt et des PNDPC. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et le BPA sont les mesures financières conformes aux normes IFRS les plus comparables.

Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et du BPA avec le bénéfice net ajusté, préparé sur une base consolidée et par action ordinaire de BCE (BPA ajusté), respectivement.

	2018		2017	
	TOTAL	PAR ACTION	TOTAL	PAR ACTION
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	2 785	3,10	2 866	3,20
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	100	0,11	143	0,16
Pertes nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres	58	0,07	(55)	(0,05)
Pertes nettes sur placements	47	0,05	29	0,03
Coûts liés au remboursement anticipé de la dette	15	0,02	15	0,02
Charges pour perte de valeur	146	0,16	60	0,06
Bénéfice net ajusté	3 151	3,51	3 058	3,42

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES ET RATIO DE DISTRIBUTION

Les termes *flux de trésorerie disponibles* et *ratio de distribution* n'ont pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, déduction faite des coûts liés aux acquisitions et autres payés, qui comprennent les coûts importants liés aux litiges, et du financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite, moins les dépenses d'investissement, les dividendes sur actions privilégiées et les dividendes payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC. Nous excluons les coûts liés aux acquisitions et autres payés et le financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Le tableau suivant présente un rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et des flux de trésorerie disponibles, sur une base consolidée.

	2018	2017
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	7 384	7 358
Dépenses d'investissement	(3 971)	(4 034)
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées	(149)	(127)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC	(16)	(34)
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	79	155
Cotisations volontaires aux régimes de retraite PD	240	100
Flux de trésorerie disponibles	3 567	3 418

DETTE NETTE

Le terme *dette nette* n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons la dette nette comme la dette à court terme plus la dette à long terme et 50 % des actions privilégiées, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie, comme il est présenté dans les états consolidés de la situation financière de BCE. Nous incluons 50 % des actions privilégiées

Il n'existe aucune mesure financière conforme aux normes IFRS directement comparable à la dette nette, mais celle-ci est calculée selon plusieurs catégories d'actifs et de passifs des états de la situation financière, comme il est présenté dans le tableau ci-dessous.

	2018	2017
Dette à court terme	4 645	5 178
Dette à long terme	19 760	18 215
50 % des actions privilégiées en circulation	2 002	2 002
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(425)	(625)
Dette nette	25 982	24 770

Nous considérons les flux de trésorerie disponibles comme un important indicateur de la solidité financière et de la performance de nos activités, car ils révèlent le montant des fonds disponibles pour payer des dividendes sur actions ordinaires, rembourser la dette et réinvestir dans notre société. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent les flux de trésorerie disponibles pour évaluer une entreprise et ses actifs sous-jacents et pour évaluer la solidité financière et la performance de nos activités. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont la mesure financière conforme aux normes IFRS la plus comparable.

Nous définissons le ratio de distribution comme les dividendes payés sur actions ordinaires divisés par les flux de trésorerie disponibles. Nous considérons le ratio de distribution comme un important indicateur de la solidité financière et de la performance de nos activités, car il met en évidence la pérennité des paiements de dividendes de la société.

en circulation dans notre dette nette afin de respecter la méthode de traitement employée par certaines agences de notation.

Nous considérons la dette nette comme un important indicateur du levier financier de la société, car elle représente le montant de la dette qui n'est pas couvert par la trésorerie et les équivalents de trésorerie disponibles. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent la dette nette pour déterminer le levier financier d'une société.

RATIO DE LEVIER FINANCIER NET

Le terme *ratio de levier financier net* n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Nous utilisons le ratio de levier financier net et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure pour évaluer le levier financier.

Le ratio de levier financier net correspond à la dette nette divisée par le BAIIA ajusté. Aux fins du calcul du ratio de levier financier net, le BAIIA ajusté désigne le BAIIA ajusté des 12 derniers mois.

RATIO BAIIA AJUSTÉ/CHARGES D'INTÉRÊTS NETTES

Le terme *ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes* n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Nous utilisons le ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure pour évaluer la solidité financière de la société.

Le ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes correspond au BAIIA ajusté divisé par les charges d'intérêts nettes. Aux fins du calcul de notre ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes, le BAIIA ajusté désigne le BAIIA ajusté de BCE des 12 derniers mois. Les charges d'intérêts nettes correspondent aux charges d'intérêts nettes des 12 derniers mois, comme il est présenté dans nos tableaux des flux de trésorerie, plus 50 % des dividendes déclarés sur actions privilégiées, comme il est présenté dans nos états du résultat net.

INDICATEURS DE PERFORMANCE CLÉS

En plus des mesures financières non conformes aux PCGR décrites précédemment, nous utilisons un certain nombre d'indicateurs de performance clés pour évaluer les progrès accomplis à l'égard de nos impératifs stratégiques. Ces indicateurs ne sont pas des mesures comptables et pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

INDICATEURS DE PERFORMANCE CLÉS DÉFINITION

FMU	La facturation moyenne par utilisateur (FMU) ou abonné est le montant moyen approximatif facturé aux clients sur une base mensuelle et sert à effectuer le suivi de nos flux de facturation récurrents. Cette mesure équivaut au PMU combiné, la mesure qui était utilisée avant l'adoption d'IFRS 15. La FMU combinée des services sans fil correspond à certains montants facturés aux clients divisés par le nombre moyen d'abonnés pour la période visée, et est exprimée en unité monétaire par mois.
PMU	Le produit moyen par utilisateur (PMU) ou par abonné constitue une mesure pour effectuer le suivi de nos sources de produits des activités ordinaires récurrentes, qui a été mis à jour pour refléter l'adoption d'IFRS 15. Le PMU combiné des services sans fil correspond à certains produits tirés des services divisés par le nombre moyen d'abonnés pour la période visée, et est exprimé en unité monétaire par mois.
Intensité du capital	L'intensité du capital correspond aux dépenses d'investissement divisées par les produits d'exploitation.
Taux de désabonnement	Le taux de désabonnement correspond aux annulations d'abonnement aux services par les abonnés. Il s'agit d'une mesure de notre capacité à conserver nos abonnés. Le taux de désabonnement des services sans fil correspond au nombre de désactivations au cours d'une période donnée divisé par le nombre moyen d'abonnés de notre clientèle pour une période visée, et est exprimé en pourcentage par mois.
Unité d'abonnement	<p>Une unité d'abonnement des services sans fil se compose d'une unité génératrice de produits active (p. ex., les appareils mobiles, les tablettes ou les produits Internet sans fil), assortie d'un identificateur unique (habituellement un numéro d'identité internationale d'équipement mobile (IIEM)), qui a accès à nos réseaux sans fil. Nous présentons les unités d'abonnement des services sans fil en deux catégories, soit les unités d'abonnement des services postpayés et les unités d'abonnement des services prépayés. Les unités d'abonnement des services prépayés sont considérées comme étant actives pendant une période de 120 jours après l'expiration du solde prépayé de l'abonné.</p> <p>Une unité d'abonnement des services sur fil se compose d'une unité génératrice de produits active ayant accès à nos services, dont les services Internet, de télé par satellite, de télé IP et/ou les SAR. Un abonné compte parmi notre clientèle d'abonnés une fois que le service a été installé dans ses locaux et qu'il est fonctionnel, et qu'une relation de facturation a été établie.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les abonnés des services Internet, de télé IP et de télé par satellite ont accès aux services sur une base individuelle et sont représentés principalement par une unité de logement. • Les abonnés des SAR ont une ligne associée à un compte et sont représentés par un numéro de téléphone unique.

10.3 Efficacité des contrôles internes

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Nos contrôles et procédures en matière de communication de l'information sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information que nous devons présenter dans les rapports déposés ou transmis en vertu des lois canadiennes et américaines en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, résumée et présentée dans la période requise en vertu de ces lois et qu'elle comprend les contrôles et les procédures conçus pour fournir l'assurance que l'information est recueillie et communiquée à la direction, y compris au président et chef de la direction et au vice-président exécutif et chef des affaires financières de BCE, afin de permettre la prise de décisions en temps opportun au sujet de la communication de l'information.

Au 31 décembre 2018, la direction a évalué, sous la supervision du chef de la direction et du chef des affaires financières, et avec leur participation, l'efficacité de nos contrôles et procédures en matière de communication de l'information, au sens de la règle 13a-15(e) de la loi américaine intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, en sa version modifiée, et du Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs.

Selon les résultats de cette évaluation, le chef de la direction ainsi que le chef des affaires financières ont conclu que les contrôles et procédures en matière de communication de l'information étaient efficaces au 31 décembre 2018.

CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction a la responsabilité d'établir et de maintenir un contrôle interne à l'égard de l'information financière adéquat, au sens de la règle 13a-15(f) de la loi américaine intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, en sa version modifiée, et du Règlement 52-109. Notre contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu sous la supervision du chef de la direction et du chef des finances et mis en œuvre par le conseil, la direction et d'autres membres du personnel de BCE pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux normes IFRS publiées par l'IASB. Cependant, en raison de ses limitations intrinsèques, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pourrait ne pas prévenir ou détecter les inexactitudes en temps opportun.

La direction a évalué, sous la supervision du chef de la direction et du chef des affaires financières, et avec leur participation, l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2018, en se fondant sur les critères établis dans l'*Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO).

Selon les résultats de cette évaluation, le chef de la direction ainsi que le chef des affaires financières ont conclu que notre contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace au 31 décembre 2018.

CHANGEMENTS DANS LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, notre contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a subi aucun changement ayant eu, ou susceptible d'avoir eu, sur lui une incidence significative. Le 1^{er} janvier 2018, nous avons adopté IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, et nous avons terminé la conception des contrôles internes relativement à l'adoption de cette nouvelle norme et nous les avons mis en œuvre sans modifications importantes à notre contrôle interne à l'égard de l'information financière. L'adoption d'IFRS 16, *Contrats de location*,

exige la mise en œuvre de nouveaux systèmes et processus comptables qui modifieront les contrôles internes de la société sur la comptabilisation des contrats de location et la présentation de l'information financière. Nous sommes sur le point de terminer la conception de ces contrôles. Nous ne prévoyons pas que l'adoption de cette nouvelle norme en 2019 entraînera des modifications importantes à notre contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Rapports sur le contrôle interne

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Il incombe à la direction de BCE Inc. (BCE) d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu sous la supervision du président et chef de la direction et du vice-président exécutif et chef des affaires financières de BCE et mis en œuvre par le conseil d'administration, la direction et d'autres membres du personnel de BCE pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis aux fins de la publication de l'information financière conformément aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS), publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

En raison de ses limites intrinsèques, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pourrait ne pas prévenir ou déceler les anomalies en temps opportun. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

La direction a évalué, sous la supervision du président et chef de la direction et du vice-président exécutif et chef des affaires financières, l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2018, en se fondant sur les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO).

En se fondant sur cette évaluation, le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef des affaires financières ont conclu que notre contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace au 31 décembre 2018. Aucune faiblesse significative n'a été décelée par la direction en ce qui concerne le contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2018.

Notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2018 a été audité par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, qui a aussi audité nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a émis une opinion sans réserve sur l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2018.

(signé) George A. Cope
Président et chef de la direction

(signé) Glen LeBlanc
Vice-président exécutif et chef des affaires financières

(signé) Thierry Chaumont
Premier vice-président et contrôleur

Le 7 mars 2019

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT

Aux actionnaires et au conseil d'administration de BCE Inc.

OPINION SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Nous avons audité le contrôle interne à l'égard de l'information financière de BCE Inc. et de ses filiales (la Société) au 31 décembre 2018, en fonction des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). À notre avis, la Société maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2018, selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le COSO.

Nous avons également audité, conformément aux normes publiées par le Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis (PCAOB), les états financiers consolidés de la Société au 31 décembre 2018 et pour l'exercice clos à cette date, et notre rapport daté du 7 mars 2019 exprime une opinion sans réserve sur ces états financiers et inclut un paragraphe d'observation sur la modification apportée par la Société à la comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients au cours de l'exercice 2018 en raison de l'adoption de la nouvelle norme sur les produits des activités ordinaires.

FONDEMENT DE L'OPINION

Il incombe à la direction de la Société de maintenir un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de procéder à l'évaluation de l'efficacité de celui-ci, qui est énoncée dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société, sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et devons être indépendants à l'égard de la Société, conformément aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Notre audit a été effectué conformément aux normes publiées par le PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu dans tous ses aspects significatifs. Notre audit a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre d'autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable sur laquelle fonder notre opinion.

DÉFINITION ET LIMITES DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société comprend les politiques et les procédures qui 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention et la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison de ses limites inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pourrait ne pas permettre de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

(signé) Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. ⁽¹⁾
Comptables professionnels agréés

Montréal, Canada
Le 7 mars 2019

(1) CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A124391

États financiers consolidés

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Ces états financiers constituent la base de toute l'information financière qui figure dans ce rapport annuel.

La responsabilité des états financiers, de même que celle de toute l'information figurant dans ce rapport annuel, incombe à la direction de BCE Inc. (BCE); ces états et cette information ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est chargé de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière. Les états financiers ont été audités par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant.

La direction a préparé les états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS), publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Selon ces principes, la direction a établi des estimations et des hypothèses qui sont reflétées dans les états financiers et les notes annexes. La direction est d'avis que ces états financiers donnent une image fidèle de la situation financière, des résultats opérationnels et des flux de trésorerie consolidés de BCE.

Pour fournir une assurance raisonnable de la justesse et du caractère complet à tous les égards importants des états financiers, la direction s'est dotée d'un système de contrôles internes. Ce système est soutenu par la fonction d'audit interne qui relève du comité d'audit, et comprend la communication aux employés des politiques liées à l'éthique en matière de conduite des affaires. La direction croit que les contrôles internes donnent une assurance raisonnable que nos documents financiers sont fiables et constituent une base adéquate pour la préparation des états financiers, et que nos actifs sont convenablement comptabilisés et protégés.

Le conseil d'administration a mis en place un comité d'audit formé d'administrateurs non liés et indépendants. Les responsabilités du comité d'audit comprennent l'examen des états financiers et d'autres renseignements contenus dans ce rapport annuel et la recommandation de leur approbation par le conseil d'administration. Une description des autres responsabilités du comité d'audit figure à la page 178 du présent rapport annuel. Les auditeurs internes et les auditeurs désignés par les actionnaires peuvent, en toute liberté et en toute indépendance, rencontrer le comité d'audit.

(signé) George A. Cope
Président et chef de la direction

(signé) Glen LeBlanc
Vice-président exécutif et chef des affaires financières

(signé) Thierry Chaumont
Premier vice-président et contrôleur

Le 7 mars 2019

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT

Aux actionnaires et au conseil d'administration de BCE Inc.

OPINION SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Nous avons effectué l'audit des états consolidés de la situation financière ci-joints de BCE Inc. et de ses filiales (la Société) au 31 décembre 2018, au 31 décembre 2017 et au 1^{er} janvier 2017, et les états consolidés du résultat net, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie connexes pour chacun des deux exercices compris dans la période close le 31 décembre 2018, ainsi que les notes annexes (collectivement, les états financiers). À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2018, au 31 décembre 2017 et au 1^{er} janvier 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période close le 31 décembre 2018, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board.

Nous avons aussi audité, conformément aux normes publiées par le Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis (PCAOB), le contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2018, en fonction des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission, et notre rapport daté du 7 mars 2019 exprime une opinion sans réserve sur le contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière.

MODIFICATION DE PRINCIPES COMPTABLES

Comme il est mentionné à la note 2 des états financiers, la Société a changé sa méthode comptable en matière de comptabilisation des produits des activités ordinaires en 2017 et en 2018, en raison de l'adoption d'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*.

FONDEMENT DE L'OPINION

La responsabilité des présents états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers de la Société sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et devons être indépendants à l'égard de la Société, conformément aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits selon les normes publiées par le PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes. Nos audits incluent la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes, ainsi que la mise en œuvre de procédures en réponse à ces risques. Ces procédures comprennent le contrôle par sondage des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Nos audits comportent également l'appréciation des principes comptables retenus et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que nos audits fournissent une base raisonnable afin de fonder notre opinion.

(signé) Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. ⁽¹⁾

Comptables professionnels agréés

Montréal, Canada

Le 7 mars 2019

Nous sommes l'auditeur de la Société depuis 1880.

(1) CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A124391

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LES MONTANTS LIÉS AUX ACTIONS)		NOTE	2018	2017
Produits d'exploitation	4		23 468	22 757
Coûts d'exploitation	4, 5		(13 933)	(13 475)
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	6		(136)	(190)
Amortissement des immobilisations corporelles	15		(3 145)	(3 034)
Amortissement des immobilisations incorporelles	16		(869)	(810)
Charges financières				
Charges d'intérêts	7		(1 000)	(955)
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	24		(69)	(72)
Autres charges	8		(348)	(102)
Impôt sur le résultat	9		(995)	(1 069)
Bénéfice net			2 973	3 050
Bénéfice net attribuable aux :				
Actionnaires ordinaires			2 785	2 866
Actionnaires privilégiés			144	128
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	33		44	56
Bénéfice net			2 973	3 050
Bénéfice net par action ordinaire	10			
De base et dilué			3,10	3,20
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation – de base (en millions)			898,6	894,3

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)		NOTE	2018	2017
Bénéfice net			2 973	3 050
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale), après impôt sur le résultat				
Éléments qui seront reclassés par la suite en résultat net				
Variation nette de la valeur des placements dans des sociétés cotées en Bourse et dans des sociétés fermées, après impôt sur le résultat de néant pour 2018 et 2017			6	–
Variation nette de la valeur des dérivés désignés à titre de couvertures des flux de trésorerie, après impôt sur le résultat de (15) millions \$ et de 21 millions \$ pour 2018 et 2017, respectivement ⁽¹⁾			43	(65)
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net				
Gains actuariels (pertes actuarielles) sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, après impôt sur le résultat de (25) millions \$ et de 92 millions \$ pour 2018 et 2017, respectivement	24		67	(246)
Variation nette de la valeur des dérivés désignés à titre de couvertures des flux de trésorerie, après impôt sur le résultat de (23) millions \$ et de néant pour 2018 et 2017, respectivement ⁽¹⁾			61	–
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)			177	(311)
Total du bénéfice global			3 150	2 739
Total du bénéfice global attribuable aux :				
Actionnaires ordinaires			2 957	2 557
Actionnaires privilégiés			144	128
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	33		49	54
Total du bénéfice global			3 150	2 739

(1) Les montants liés à la variation nette de la valeur des dérivés pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 n'ont pas été retraités, conformément aux dispositions transitoires lors de l'adoption d'IFRS 9, Instruments financiers, le 1^{er} janvier 2018. Se reporter à la note 2, Principales méthodes comptables, pour obtenir d'autres détails.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)	NOTE	31 DÉCEMBRE 2018	31 DÉCEMBRE 2017	1 ^{er} JANVIER 2017
ACTIF				
Actifs courants				
Trésorerie		425	442	603
Équivalents de trésorerie		–	183	250
Créances clients et autres débiteurs	11	3 006	3 129	2 988
Stocks	12	432	380	403
Actifs sur contrats	13	987	832	738
Coûts du contrat	14	370	350	343
Charges payées d'avance		244	217	231
Autres actifs courants		329	122	198
Total des actifs courants		5 793	5 655	5 754
Actifs non courants				
Actifs sur contrats	13	506	431	383
Coûts du contrat	14	337	286	275
Immobilisations corporelles	15	24 844	24 029	22 341
Immobilisations incorporelles	16	13 205	13 258	11 998
Actifs d'impôt différé	9	112	144	89
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	17	798	814	852
Autres actifs non courants	18	847	757	897
Goodwill	19	10 658	10 428	8 958
Total des actifs non courants		51 307	50 147	45 793
Total de l'actif		57 100	55 802	51 547
PASSIF				
Passifs courants				
Dettes fournisseurs et autres passifs	20	3 941	3 875	3 671
Passifs sur contrats	13	703	693	645
Intérêts à payer		196	168	156
Dividendes à payer		691	678	617
Passifs d'impôt exigible		253	140	122
Dettes à court terme	21	4 645	5 178	4 887
Total des passifs courants		10 429	10 732	10 098
Passifs non courants				
Passifs sur contrats	13	196	201	203
Dettes à long terme	22	19 760	18 215	16 572
Passifs d'impôt différé	9	3 163	2 870	2 585
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	24	1 866	2 108	2 105
Autres passifs non courants	25	997	1 051	1 068
Total des passifs non courants		25 982	24 445	22 533
Total du passif		36 411	35 177	32 631
Engagements et éventualités	31			
CAPITAUX PROPRES				
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE				
Actions privilégiées	27	4 004	4 004	4 004
Actions ordinaires	27	20 036	20 091	18 370
Surplus d'apport	27	1 170	1 162	1 160
Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)		90	(17)	46
Déficit		(4 937)	(4 938)	(4 978)
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE		20 363	20 302	18 602
Participations ne donnant pas le contrôle	33	326	323	314
Total des capitaux propres		20 689	20 625	18 916
Total du passif et des capitaux propres		57 100	55 802	51 547

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018 (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)	NOTE	ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE BCE					TOTAL	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
		ACTIONS PRIVILÉGIÉES	ACTIONS ORDINAIRES	SURPLUS D'APPORT	CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS (DE PERTE GLOBALE) DE BÉNÉFICE GLOBAL	DÉFICIT			
Solde au 31 décembre 2017		4 004	20 091	1 162	(17)	(4 938)	20 302	323	20 625
Adoption d'IFRS 9	2	–	–	–	–	(4)	(4)	–	(4)
Solde au 1 ^{er} janvier 2018		4 004	20 091	1 162	(17)	(4 942)	20 298	323	20 621
Bénéfice net		–	–	–	–	2 929	2 929	44	2 973
Autres éléments de bénéfice global		–	–	–	106	66	172	5	177
Total du bénéfice global		–	–	–	106	2 995	3 101	49	3 150
Actions ordinaires émises en vertu d'un régime d'options sur actions des employés	27	–	13	(1)	–	–	12	–	12
Autre rémunération fondée sur des actions		–	–	12	–	(24)	(12)	–	(12)
Rachat d'actions ordinaires	27	–	(69)	(3)	–	(103)	(175)	–	(175)
Actions ordinaires émises pour l'acquisition d'AlarmForce Industries Inc. (AlarmForce)	3, 27	–	1	–	–	–	1	–	1
Dividendes déclarés sur actions ordinaires et privilégiées de BCE		–	–	–	–	(2 856)	(2 856)	–	(2 856)
Dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		–	–	–	–	–	–	(5)	(5)
Règlement de couvertures des flux de trésorerie transférées dans le coût de base des éléments couverts		–	–	–	1	–	1	–	1
Remboursement de capital lié aux participations ne donnant pas le contrôle		–	–	–	–	(7)	(7)	(44)	(51)
Autres		–	–	–	–	–	–	3	3
Solde au 31 décembre 2018		4 004	20 036	1 170	90	(4 937)	20 363	326	20 689

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017 (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)	NOTE	ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE BCE					TOTAL	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
		ACTIONS PRIVILÉGIÉES	ACTIONS ORDINAIRES	SURPLUS D'APPORT	CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS (DE PERTE GLOBALE) DE BÉNÉFICE GLOBAL	DÉFICIT			
Solde au 1 ^{er} janvier 2017		4 004	18 370	1 160	46	(4 978)	18 602	314	18 916
Bénéfice net		–	–	–	–	2 994	2 994	56	3 050
Autres éléments de perte globale		–	–	–	(63)	(246)	(309)	(2)	(311)
Total (de la perte globale) du bénéfice global		–	–	–	(63)	2 748	2 685	54	2 739
Actions ordinaires émises en vertu d'un régime d'options sur actions des employés	27	–	122	(6)	–	–	116	–	116
Actions ordinaires émises en vertu d'un régime d'épargne des employés	27	–	5	–	–	–	5	–	5
Autre rémunération fondée sur des actions		–	–	8	–	(16)	(8)	–	(8)
Actions ordinaires émises pour l'acquisition de Manitoba Telecom Services Inc. (MTS)	3, 27	–	1 594	–	–	–	1 594	–	1 594
Dividendes déclarés sur actions ordinaires et privilégiées de BCE		–	–	–	–	(2 692)	(2 692)	–	(2 692)
Dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		–	–	–	–	–	–	(45)	(45)
Solde au 31 décembre 2017		4 004	20 091	1 162	(17)	(4 938)	20 302	323	20 625

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)	NOTE	2018	2017
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice net		2 973	3 050
Rapprochement du bénéfice net et des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	6	136	190
Amortissements	15, 16	4 014	3 844
Coût des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	24	335	314
Charges d'intérêts nettes		987	942
Pertes sur placements	8	34	5
Impôt sur le résultat	9	995	1 069
Cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	24	(539)	(413)
Paiements en vertu de régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi	24	(75)	(77)
Coûts liés aux indemnités de départ et autres payés		(138)	(147)
Intérêts payés		(990)	(965)
Impôt sur le résultat payé (après remboursements)		(650)	(675)
Coûts liés aux acquisitions et autres payés		(79)	(155)
Variation nette des actifs et des passifs d'exploitation		381	376
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		7 384	7 358
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Dépenses d'investissement	4	(3 971)	(4 034)
Acquisitions d'entreprises	3	(395)	(1 649)
Cession d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs	3	68	323
Acquisition de licences de spectre		(56)	–
Autres activités d'investissement		(32)	(77)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(4 386)	(5 437)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
(Diminution) augmentation des effets à payer		(123)	333
Émission de titres d'emprunt à long terme	22	2 996	3 011
Remboursement de titres d'emprunt à long terme	22	(2 713)	(2 653)
Émission d'actions ordinaires	27	11	117
Achat d'actions pour le règlement de paiements fondés sur des actions	28	(222)	(224)
Rachat d'actions ordinaires	27	(175)	–
Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires		(2 679)	(2 512)
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées		(149)	(127)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		(16)	(34)
Remboursement de capital lié aux participations ne donnant pas le contrôle		(51)	–
Autres activités de financement		(77)	(60)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		(3 198)	(2 149)
Diminution nette de la trésorerie		(17)	(161)
Trésorerie au début de l'exercice		442	603
Trésorerie à la fin de l'exercice		425	442
Diminution nette des équivalents de trésorerie		(183)	(67)
Équivalents de trésorerie au début de l'exercice		183	250
Équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		–	183

Notes annexes

Les expressions nous, notre/nos, BCE et la société désignent, selon le contexte, BCE Inc. ou, collectivement, BCE Inc., Bell Canada, leurs filiales, leurs partenariats et leurs entreprises associées. MTS désigne, selon le contexte, jusqu'au 17 mars 2017, Manitoba Telecom Services Inc. ou, collectivement, Manitoba Telecom Services Inc. et ses filiales; et Bell MTS désigne, à partir du 17 mars 2017, les activités combinées de MTS et de Bell Canada au Manitoba.

Note 1 Renseignements sur la société

BCE est une société constituée en société par actions et ayant son siège au Canada. Le siège social de BCE est situé au 1, carrefour Alexander-Graham-Bell, Verdun (Québec) Canada. BCE est une entreprise de télécommunications et de médias qui fournit des services sans fil, sur fil, Internet et de télévision (télé) à une clientèle résidentielle, d'affaires et de gros à l'échelle nationale partout au Canada. Notre secteur *Bell Média* fournit

des services de télé traditionnelle, spécialisée et payante, des services de diffusion en continu, de médias numériques, de radiodiffusion ainsi que des services d'affichage extérieur à des clients à l'échelle nationale partout au Canada. Les états financiers consolidés (états financiers) ont été approuvés par le conseil d'administration de BCE le 7 mars 2019.

Note 2 Principales méthodes comptables

A) MODE DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains instruments financiers qui ont été évalués selon leur juste valeur, comme il est décrit dans nos méthodes comptables.

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, nous avons appliqué IFRS 15 de façon rétrospective à chaque période antérieure présentée. L'incidence de l'adoption d'IFRS 15 sur notre état consolidé du résultat net et notre tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, ainsi que sur

nos états de la situation financière au 1^{er} janvier 2017 et au 31 décembre 2017, est présentée dans la présente note, à la section T, *Adoption de nouvelles normes comptables ou de normes comptables modifiées*, et à la note 34, *Adoption d'IFRS 15*.

Tous les montants sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

MONNAIE FONCTIONNELLE

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la société.

B) MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Nous consolidons les états financiers de toutes nos filiales. Les filiales constituent des entités que nous contrôlons, au sens où le contrôle est obtenu lorsque la société est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité de diriger les activités de l'entité émettrice de manière à influencer considérablement sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Les résultats des filiales acquises en cours d'exercice sont consolidés à partir de la date d'acquisition, et les résultats des filiales vendues en cours d'exercice sont déconsolidés à partir de la date de la cession. Au besoin,

des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales acquises afin que leurs méthodes comptables soient conformes aux nôtres. Les transactions, soldes, produits et charges intersociétés sont tous éliminés lors de la consolidation.

Les changements dans la participation de BCE dans une filiale qui ne se traduisent pas par un changement de contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur des capitaux propres, sans effet sur le bénéfice net ni sur les autres éléments du résultat global.

C) PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

Les produits des activités ordinaires sont évalués en fonction de la valeur de la contrepartie prévue dans un contrat conclu avec un client et excluent les taxes de vente et les autres montants que nous percevons pour le compte de tiers. Nous comptabilisons les produits des activités ordinaires lorsque le contrôle d'un produit ou d'un service est transféré au client. Lorsque notre droit à une contrepartie d'un client correspond directement à la valeur, pour le client, des produits et des services fournis jusqu'alors, nous comptabilisons les produits des activités ordinaires pour le montant que nous avons le droit de facturer.

En ce qui concerne les regroupements de contrats, nous comptabilisons individuellement les produits et les services lorsqu'ils sont identifiables séparément et que le client peut les utiliser pour son propre compte ou en les combinant avec d'autres ressources aisément disponibles. La contrepartie totale du regroupement de contrats est répartie entre chacun des produits et services inclus dans le contrat conclu avec le client en fonction de son

prix de vente spécifique. Habituellement, nous déterminons les prix de vente spécifiques selon les prix observables auxquels nous vendons les produits séparément sans contrat de services et les prix des offres de services non groupés dans la même gamme de services, ajustés en fonction des conditions du marché et d'autres facteurs, au besoin. Lorsque les produits et les services semblables ne sont pas vendus séparément, nous utilisons la méthode du coût attendu plus marge pour déterminer les prix de vente spécifiques. Les produits et les services achetés par un client qui excèdent ceux inclus dans le regroupement de contrats sont comptabilisés séparément.

Nous pouvons conclure des accords en vertu desquels des sous-traitants et d'autres entités fournissent des services à nos clients. Dans le cadre de ces accords, lorsque nous agissons pour notre propre compte, nous comptabilisons les produits des activités ordinaires en fonction des montants facturés à nos clients. Sinon, nous comptabilisons dans les produits des activités ordinaires le montant net que nous conservons.

Un actif sur contrat est comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière (états de la situation financière) lorsque notre droit à une contrepartie dans le cadre de la fourniture de produits ou de services à un client dépend de notre obligation de fournir d'autres produits ou services. Les actifs sur contrats sont transférés dans les créances clients lorsque notre droit à une contrepartie dépend uniquement du passage du temps. Un passif sur contrat est comptabilisé dans les états de la situation financière lorsque nous recevons une contrepartie avant la fourniture de produits ou de services au client. Les actifs et les passifs sur contrats liés au même contrat sont présentés pour leur montant net.

Les coûts marginaux d'obtention d'un contrat conclu avec un client, qui comprennent principalement des commissions de ventes et des coûts d'exécution d'un contrat prépayés, sont inclus au poste Coûts du contrat dans les états de la situation financière, sauf si la période d'amortissement est de un an ou moins, auquel cas les coûts d'obtention d'un contrat sont immédiatement passés en charges. Les coûts inscrits à l'actif sont amortis sur une base systématique correspondant à la période et au modèle de fourniture des produits ou des services associés au client.

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES DU SECTEUR SERVICES SANS FIL

Notre secteur *Services sans fil* génère des produits des activités ordinaires par l'offre de produits et services de communications voix et données sans fil numériques intégrés à des clients résidentiels et d'affaires.

Nous comptabilisons des produits des activités ordinaires tirés des produits dans le cadre de la vente de combinés et d'appareils mobiles lorsqu'un client prend possession du produit. Nous comptabilisons des produits tirés des services sans fil progressivement, au fur et à mesure que les services sont fournis. Dans le cas des regroupements de contrats, les prix de vente spécifiques sont déterminés d'après les prix observables ajustés en fonction des conditions du marché et d'autres facteurs, au besoin.

En ce qui a trait aux produits et aux services sans fil vendus séparément, habituellement, les clients paient le montant total au point de vente pour ce qui est des produits et sur une base mensuelle pour ce qui est des services. En ce qui concerne les produits et les services sans fil vendus dans le cadre de regroupements de contrats, les clients paient un montant mensuel sur la durée d'un contrat allant jusqu'à 24 mois pour les clients résidentiels et jusqu'à 36 mois pour les clients d'affaires.

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES DU SECTEUR SERVICES SUR FIL

Notre secteur *Services sur fil* génère principalement des produits des activités ordinaires par l'offre de services de données, y compris des services d'accès Internet et de télévision sur protocole Internet (télé IP), des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de télé par satellite et des services de connectivité ainsi que d'autres produits et services de communications à des clients résidentiels et d'affaires. Notre secteur Services sur fil comprend également des produits des activités ordinaires tirés de nos activités de gros, lesquelles activités achètent et vendent des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données et d'autres services à des revendeurs et à d'autres entreprises de télécommunications.

Nous comptabilisons des produits des activités ordinaires tirés des produits dans le cadre de la vente d'équipements filaires lorsqu'un client prend possession du produit. Nous comptabilisons des produits tirés des services progressivement, au fur et à mesure que les services sont fournis. Les produits des activités ordinaires liés à certains contrats à long terme sont comptabilisés selon des méthodes fondées sur les extrants en fonction des produits livrés, des prestations exécutées jusqu'à la date considérée, du temps écoulé et des étapes importantes franchies. Dans le cas des regroupements de contrats, les prix de vente spécifiques sont déterminés d'après les prix observables ajustés en fonction des conditions du marché et d'autres facteurs, au besoin, ou selon la méthode du coût attendu plus marge, dans le cas des accords commerciaux personnalisés.

Pour ce qui est des clients des services sur fil, habituellement, les produits sont payés en totalité au point de vente. Les services sont payés sur une base mensuelle, sauf si un calendrier de facturation a été établi avec certains clients d'affaires dans le cadre de contrats à long terme dont la durée peut généralement aller jusqu'à sept ans.

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES DU SECTEUR MÉDIA

Notre secteur Média génère principalement des produits des activités ordinaires par l'offre de services de télé traditionnelle et spécialisée, de médias numériques, de radiodiffusion et d'affichage extérieur ainsi que par les frais d'abonnement aux services de télé spécialisée et payante et aux services de diffusion en continu.

Nous comptabilisons les produits tirés de la publicité après que les publicités ont été lancées à la radio ou à la télé, ou affichées sur nos sites Web ou sur nos panneaux publicitaires et notre mobilier urbain. Les produits des activités ordinaires liés aux frais d'abonnement sont comptabilisés sur une base mensuelle, au fur et à mesure que les services sont fournis. Les paiements des clients sont exigibles mensuellement, au fur et à mesure que les services sont fournis.

D) PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Nos accords de paiement fondé sur des actions comprennent les options sur actions, les unités d'actions restreintes et les unités d'actions liées au rendement (UAR/UALR), les unités d'actions différées (UAD), un régime d'épargne des employés (REE) et un régime d'actions différées.

OPTIONS SUR ACTIONS

Nous utilisons la méthode fondée sur la juste valeur pour évaluer le coût des options sur actions de nos employés en fonction du nombre d'options dont les droits devraient être acquis. Une charge de rémunération est comptabilisée au poste *Coûts d'exploitation* dans les états consolidés du résultat net (états du résultat net). La charge de rémunération est ajustée pour tenir compte de toute variation subséquente de l'estimation, faite par la direction, du nombre d'options sur actions dont les droits devraient être acquis.

Nous portons au crédit du surplus d'apport la charge liée aux options sur actions comptabilisée au cours de la période d'acquisition des droits. À l'exercice des options sur actions, nous portons au crédit du capital social la somme reçue ainsi que les montants portés précédemment au crédit du surplus d'apport.

UAR/UALR

Pour chacune des UAR/UALR attribuées, une charge de rémunération est comptabilisée au poste *Coûts d'exploitation* dans les états du résultat net. Cette charge de rémunération est d'un montant égal à la valeur de marché de une action ordinaire de BCE à la date d'attribution en fonction du nombre d'UAR/UALR dont les droits pourraient être acquis sur la durée de la période d'acquisition des droits. Nous portons le montant correspondant au crédit du surplus d'apport. Des UAR/UALR additionnelles sont émises pour refléter les dividendes déclarés sur actions ordinaires.

La charge de rémunération est ajustée pour tenir compte des variations subséquentes de l'estimation, faite par la direction, du nombre d'UAR/UALR dont les droits devraient être acquis. L'incidence de ces changements est comptabilisée au cours de la période où ceux-ci ont lieu. Lors du règlement des UAR/UALR, toute différence entre le coût des actions achetées sur le marché libre et le montant porté au crédit du surplus d'apport est reflétée dans le déficit. Les UAR/UALR dont les droits ont été acquis sont réglées sous forme d'actions ordinaires de BCE, sous forme d'UAD ou au moyen d'une combinaison de ces formes de règlement.

UAD

Si la rémunération choisie est sous forme d'UAD, nous émettons un nombre d'UAD correspondant à la juste valeur des services reçus. Des UAD additionnelles sont émises pour refléter les dividendes déclarés sur actions ordinaires. Les UAD sont réglées sous forme d'actions ordinaires de BCE achetées sur le marché libre à la suite de la cessation d'emploi ou lorsqu'un administrateur quitte son siège au conseil. Nous portons au crédit du surplus d'apport la juste valeur des UAD à la date d'émission. Lors du règlement des UAD, toute différence entre le coût des actions achetées sur le marché libre et le montant porté au crédit du surplus d'apport est reflétée dans le déficit.

REE

Nous comptabilisons nos cotisations versées aux REE à titre de charge de rémunération au poste *Coûts d'exploitation* dans les états du résultat net. Nous portons au crédit du surplus d'apport la charge au titre des REE comptabilisée au cours de la période d'acquisition des droits de deux ans, d'après l'estimation faite par la direction des droits dévolus qui devraient être acquis. Lors du règlement des actions liées au REE, toute différence entre le coût des actions achetées sur le marché libre et le montant porté au crédit du surplus d'apport est reflétée dans le déficit.

RÉGIME D' ACTIONS DIFFÉRÉES

Pour chacune des actions différées attribuées en vertu du régime d'actions différées, une charge de rémunération est comptabilisée au poste *Coûts d'exploitation* dans les états du résultat net. Cette charge de rémunération est d'un montant égal à la valeur de marché de une action ordinaire de BCE. Les actions différées ne sont plus attribuées, sauf celles émises pour refléter les dividendes déclarés sur actions ordinaires.

La charge de rémunération est ajustée pour tenir compte des variations subséquentes de la valeur de marché des actions ordinaires de BCE. L'incidence cumulative d'une variation de la valeur est comptabilisée au cours de la période où celle-ci a lieu. Les participants ont le choix de recevoir des actions ordinaires de BCE ou un montant équivalent en trésorerie pour chaque action différée dont les droits ont été acquis, au moment où ils sont admissibles au paiement aux termes des modalités de l'attribution.

E) IMPÔT SUR LE RÉSULTAT ET AUTRES TAXES

La charge d'impôt sur le résultat exigible et différé est comptabilisée dans les états du résultat net, sauf dans la mesure où elle se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres directement.

Un actif ou un passif d'impôt courant ou non courant correspond aux montants estimés de l'impôt à recevoir ou à payer sur le bénéfice (la perte) imposable pour les périodes en cours ou antérieures.

Nous utilisons la méthode axée sur le bilan pour comptabiliser les actifs et les passifs d'impôt différé découlant :

- des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs comptabilisés dans les états de la situation financière et leur valeur fiscale correspondante;
- du report en avant des pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où ils peuvent être utilisés dans l'avenir.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont calculés aux taux d'imposition qu'on prévoit être applicables lorsque l'actif ou le passif est recouvré ou réglé. Nos actifs et nos passifs d'impôt exigible et différé sont calculés à l'aide des taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

L'impôt différé est comptabilisé à l'égard des différences temporaires générées par des participations dans des filiales, des partenariats et des entreprises associées, sauf si nous contrôlons la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et s'il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

Les passifs d'impôt sont, lorsqu'il est permis, portés en réduction des actifs d'impôt relatifs à la même entité imposable et à la même autorité fiscale.

CRÉDITS D'IMPÔT À L'INVESTISSEMENT (CII), AUTRES CRÉDITS D'IMPÔT ET SUBVENTIONS PUBLIQUES

Nous comptabilisons les CII et d'autres crédits d'impôt et subventions publiques liés aux dépenses admissibles lorsqu'il est raisonnablement certain qu'ils seront réalisés. Ils sont présentés au poste *Créances clients et autres débiteurs* dans les états de la situation financière, lorsqu'il est prévu qu'ils seront utilisés à l'exercice suivant. Nous utilisons la méthode de la réduction du coût pour comptabiliser les CII et les subventions publiques, en vertu de laquelle les crédits sont portés en diminution de la charge ou de l'actif auquel le CII ou la subvention publique se rapporte.

F) ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Le poste *Équivalents de trésorerie* se compose de placements très liquides dont l'échéance initiale était de trois mois ou moins à compter de la date d'acquisition.

G) TITRISATION DE CRÉANCES CLIENTS

Le produit de la titrisation de créances clients est comptabilisé comme un emprunt garanti, puisque nous ne transférons pas à une autre entité le contrôle ni la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

H) STOCKS

Nous évaluons les stocks au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux montants. Les stocks comprennent tous les coûts engagés pour acheter et convertir les stocks ainsi que pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Nous établissons le coût au moyen de la méthode d'identification spécifique pour le matériel principal

destiné à la revente et de la méthode du coût moyen pondéré pour tous les autres stocks. Nous maintenons des provisions pour perte de valeur des stocks à l'égard des articles difficiles à écouler ou qui pourraient être obsolètes, lesquelles sont évaluées en procédant à une analyse chronologique des stocks.

I) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Nous comptabilisons les immobilisations corporelles au coût historique. Le coût historique comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un actif, notamment le coût d'acquisition et la main-d'œuvre.

Les coûts d'emprunt liés à des actifs qualifiés sont inscrits à l'actif si le temps nécessaire à la construction ou au développement dépasse un an, à un taux d'intérêt moyen pondéré fondé sur l'encours de notre dette à long terme. Les profits et les pertes sur la vente ou la mise hors service des immobilisations corporelles sont comptabilisés au poste *Autres charges* dans les états du résultat net.

CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location liés aux immobilisations corporelles sont comptabilisés en tant que contrats de location-financement lorsque nous obtenons la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs sous-jacents. À la date de passation, nous comptabilisons un actif ainsi qu'une obligation locative à long terme correspondante au plus faible de la juste valeur de l'actif loué ou de la valeur actualisée des paiements de loyer minimaux futurs. S'il existe une certitude raisonnable que la propriété de l'actif nous sera transférée en vertu du contrat de location

avant la fin de la durée du contrat de location, l'actif est amorti sur sa durée d'utilité. Sinon, l'actif est amorti sur la durée d'utilité ou du contrat de location, selon la plus courte des deux. L'obligation locative à long terme est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Tous les autres contrats de location sont classés comme des contrats de location simple. Nous comptabilisons la charge liée aux contrats de location simple au poste *Coûts d'exploitation* dans les états du résultat net de façon linéaire pendant toute la durée du contrat.

OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS (OMHS)

Dans un premier temps, nous évaluons et enregistrons les OMHS selon les meilleures estimations de la direction, au moyen de la méthode de la valeur actualisée, lesquelles sont ultérieurement rajustées pour refléter tout changement à l'échéancier ou au montant des flux de trésorerie et les variations des taux d'actualisation. Nous incorporons dans le coût de l'actif les coûts de mise hors service des immobilisations en tant qu'immobilisations connexes, puis les amortissons au fil du temps par imputation au résultat. Nous augmentons également l'OMHS et enregistrons un montant correspondant dans les charges d'intérêts pour refléter le passage du temps.

J) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ DÉTERMINÉE

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont comptabilisées au coût moins le cumul de l'amortissement et le cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

LOGICIELS

Nous comptabilisons au coût historique les logiciels destinés à un usage interne. Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition ou au développement d'un logiciel, notamment le coût d'acquisition et la main-d'œuvre.

Les frais de développement d'un logiciel sont inscrits à l'actif lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies :

- la faisabilité technique peut être démontrée;
- la direction a l'intention et la capacité de mener à bien le développement de l'actif à des fins d'utilisation ou de vente;
- il est probable que des avantages économiques en seront tirés;
- les coûts imputables à l'actif peuvent être évalués de façon fiable.

RELATIONS CLIENTS

L'acquisition des actifs liés aux relations clients se fait au moyen de regroupements d'entreprises. Ces actifs sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition.

DROITS D'ÉMISSIONS ET DE LONGS MÉTRAGES

Nous comptabilisons les droits d'émissions et de longs métrages en tant qu'immobilisations incorporelles lorsque ces actifs sont acquis à des fins de radiodiffusion. Les droits d'émissions et de longs métrages, qui incluent les montants avancés au producteur et les droits de licences payés avant la réception de l'émission ou du film, sont présentés au coût d'acquisition moins le cumul de l'amortissement et le cumul des pertes de valeur, le cas

échéant. Les émissions et les longs métrages qui font l'objet de contrats de licence sont comptabilisés en tant qu'actifs au titre des droits acquis et de passifs au titre des obligations prises en charge, lorsque :

- nous recevons du matériel original à diffuser et que le coût des licences de nouvelles émissions et de longs métrages est connu ou peut être déterminé de façon raisonnable; ou lorsque
- la période de validité des licences commence dans le cas de prolongations de périodes de validité des licences ou des émissions souscrites.

Les passifs connexes aux émissions et aux longs métrages sont classés comme étant courants ou non courants en fonction des modalités de paiement. L'amortissement des droits d'émissions et de longs métrages est comptabilisé au poste *Coûts d'exploitation* dans les états du résultat net.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ INDÉTERMINÉE

L'acquisition d'actifs liés à des marques de commerce, composés principalement des marques de commerce Bell, Bell Média et Bell MTS et des licences de radiodiffusion, se fait au moyen de regroupements d'entreprises. Ces actifs sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition moins le cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Les licences de spectre pour les services sans fil sont comptabilisées au coût d'acquisition, y compris les coûts d'emprunt lorsque le temps nécessaire à la construction ou au développement du réseau connexe dépasse un an. Les coûts d'emprunt sont calculés à un taux d'intérêt moyen pondéré fondé sur l'encours de notre dette à long terme.

À l'heure actuelle, il n'existe aucun facteur sur le plan juridique, réglementaire, concurrentiel ou autre qui limite les durées d'utilité de nos marques de commerce ou de nos licences de spectre.

K) AMORTISSEMENTS

Nous amortissons les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée selon un mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Nous révisons annuellement les durées d'utilité estimées et ajustons les amortissements de manière prospective, comme il est exigé. Les terrains et les immobilisations en cours de construction ou de développement ne sont pas amortis.

	DURÉE D'UTILITÉ ESTIMATIVE
Immobilisations corporelles	
Infrastructure et équipement réseau	2 à 40 ans
Bâtiments	5 à 50 ans
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	
Logiciels	2 à 12 ans
Relations clients	3 à 26 ans
Droits d'émissions et de longs métrages	Jusqu'à 5 ans

L) PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DES PARTENARIATS

Nos états financiers comprennent notre part des résultats de nos entreprises associées et de nos coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence, sauf si la participation est classée comme détenue en vue de la vente. Le produit sur participations mises en équivalence est comptabilisé au poste *Autres charges* dans les états du résultat net.

Les participations dans des entreprises associées et des coentreprises sont initialement comptabilisées au coût et sont ensuite ajustées pour tenir compte de la part du bénéfice ou de la perte et du résultat global revenant à la société sur une base après impôt.

Les participations sont soumises à un test de dépréciation à chaque période de présentation de l'information financière et nous comparons leur valeur recouvrable à leur valeur comptable lorsqu'il existe un indice de dépréciation.

Nous comptabilisons notre quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges des entreprises communes conformément aux ententes contractuelles connexes.

M) REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET GOODWILL

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Les coûts de transaction liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés, au poste *Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres* dans les états du résultat net.

Les actifs et les passifs identifiables des entreprises acquises, y compris les immobilisations incorporelles, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Lorsque nous acquérons le contrôle d'une entreprise, toute participation antérieurement détenue est réévaluée à la juste valeur, et le profit ou la perte à la réévaluation est comptabilisé au poste *Autres charges* dans les états du résultat net. L'excédent de la contrepartie de l'achat et de toute participation antérieurement détenue sur la juste valeur

des actifs nets identifiables est comptabilisé au poste *Goodwill* dans les états de la situation financière. Si la juste valeur des actifs nets identifiables acquis dépasse la contrepartie de l'achat et toute participation antérieurement détenue, la différence est immédiatement comptabilisée au poste *Autres charges* dans les états du résultat net à titre de profit sur une acquisition à des conditions avantageuses.

Les changements dans nos participations dans des filiales qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur des capitaux propres. Toute différence entre la variation de la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle (PNDPC) et la contrepartie payée ou reçue est imputée aux capitaux propres des propriétaires.

N) DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet de tests de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il existe une quelconque indication que l'actif peut s'être déprécié. Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet de tests de dépréciation si des événements ou des changements de circonstances, évalués à chaque période de présentation de l'information financière, indiquent que leur valeur comptable peut ne pas être recouvrable. Aux fins des tests de dépréciation, les actifs autres que le goodwill sont regroupés au niveau le plus bas pour lequel il existe des entrées de trésorerie identifiables séparément.

Les pertes de valeur sont évaluées et comptabilisées à titre d'excédent de la valeur comptable des actifs sur leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la sortie et sa valeur d'utilité. Les pertes de valeur comptabilisées antérieurement autres que celles qui sont attribuables au goodwill sont révisées aux fins d'une reprise possible à chaque date de clôture. Si la valeur recouvrable de l'actif a augmenté, la totalité ou une partie de la perte de valeur fait l'objet d'une reprise.

TESTS DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL

Nous effectuons un test annuel de la dépréciation du goodwill au quatrième trimestre pour chacune de nos unités génératrices de trésorerie (UGT) ou chacun de nos groupes d'UGT auxquels a été affecté le goodwill, et chaque fois qu'il existe une indication que le goodwill peut s'être déprécié.

Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie qui sont indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Nous déterminons toute perte de valeur potentielle en comparant la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la sortie et sa valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de la sortie et la valeur d'utilité sont fondées sur les estimations des flux de trésorerie futurs actualisés ou sur d'autres méthodes d'évaluation. La prévision des flux de trésorerie se fait en fonction de l'expérience passée, du résultat d'exploitation réel et des plans d'affaires. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe

d'UGT est inférieure à sa valeur comptable, on détermine la valeur recouvrable de ses actifs et de ses passifs identifiables. La valeur recouvrable du goodwill correspond à l'excédent de la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT sur le total des valeurs attribuées à ses actifs et à ses passifs.

Si la valeur comptable du goodwill excède sa valeur recouvrable, une charge pour perte de valeur est comptabilisée au poste *Autres charges* dans les états du résultat net. Aux fins du test de la dépréciation du goodwill, nos UGT ou nos groupes d'UGT correspondent à nos secteurs à présenter, tels qu'ils sont décrits à la note 4, *Information sectorielle*.

O) INSTRUMENTS FINANCIERS ET ACTIFS SUR CONTRATS

Nous évaluons les créances clients et autres débiteurs au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la correction de valeur pour créances douteuses.

Nos placements de portefeuille dans des titres de capitaux propres sont classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et sont présentés au poste *Autres actifs non courants* dans les états de la situation financière. Ces titres sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition, y compris les coûts de transaction connexes, et sont ajustés à la juste valeur à chaque date de clôture. Les profits et les pertes latents correspondants sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global dans les états consolidés du résultat global (états du résultat global) et sont reclassés hors du poste *Cumul des autres éléments (de perte globale) de bénéfice global* dans le poste *Déficit* dans les états de la situation financière lorsqu'ils sont réalisés.

Les autres passifs financiers, qui incluent les dettes fournisseurs et les charges à payer, la rémunération à payer, les obligations imposées par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC),

les intérêts à payer et la dette à long terme, sont comptabilisés au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Nous évaluons les corrections de valeur pour créances douteuses et la dépréciation des actifs sur contrats selon un modèle des pertes de crédit attendues qui tient compte de la conjoncture économique actuelle, de l'information historique et de l'information prospective. En ce qui a trait aux créances clients et autres débiteurs et aux actifs sur contrats, nous utilisons la méthode simplifiée pour évaluer les pertes en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Les montants considérés comme irrécouvrables sont radiés et comptabilisés au poste *Coûts d'exploitation* dans les états du résultat net.

Les frais d'émission des titres d'emprunt sont compris dans la dette à long terme, laquelle est comptabilisée au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'émission des titres de capitaux propres sont présentés dans les états consolidés des variations des capitaux propres en tant qu'imputation au déficit.

P) INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Nous utilisons des instruments financiers dérivés pour gérer les risques de taux d'intérêt et de change ainsi que l'exposition des flux de trésorerie liée aux régimes de paiement fondé sur des actions, aux dépenses d'investissement, aux instruments d'emprunt à long terme et aux produits et aux charges d'exploitation. Nous n'utilisons pas d'instruments financiers à des fins de spéculation ou de transaction.

Les dérivés qui viennent à échéance d'ici un an sont inclus dans les postes *Autres actifs courants* ou *Dettes fournisseurs et autres passifs* dans les états de la situation financière, tandis que les dérivés qui viennent à échéance dans plus de un an sont inclus dans les postes *Autres actifs non courants* ou *Autres passifs non courants*.

COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Pour remplir les conditions requises pour la comptabilité de couverture, nous documentons les relations entre le dérivé et l'exposition au risque identifié connexe, ainsi que notre objectif et notre stratégie en matière de gestion des risques. Ce processus comprend l'association de chaque dérivé à un actif ou à un passif spécifique, à un engagement ou à une transaction prévue.

Nous évaluons l'efficacité d'un dérivé à couvrir l'exposition à un risque précis lorsque la comptabilité de couverture est initialement appliquée, et de façon continue par la suite. Si une relation de couverture ne remplit plus les conditions requises, nous mettons fin à la comptabilité de couverture de façon prospective.

COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE

Nous établissons des couvertures de flux de trésorerie pour atténuer le risque de change lié à certains instruments d'emprunt et à des acquisitions et à des ventes prévues, ainsi que le risque de taux d'intérêt lié aux émissions de titres d'emprunt prévues.

Nous utilisons des contrats de change à terme afin de gérer l'exposition au risque de change lié aux acquisitions et aux ventes prévues libellées en devises. Les variations de la juste valeur de ces contrats de change à terme sont comptabilisées dans les états du résultat global, sauf pour toute partie inefficace, qui est immédiatement comptabilisée au poste *Autres charges* dans les états du résultat net. Les profits et les pertes réalisés au poste *Cumul des autres éléments (de perte globale) de bénéfice global* sont reclassés dans les états du résultat net ou dans le coût initial de l'actif non financier des mêmes périodes que celles pour lesquelles les transactions couvertes correspondantes sont comptabilisées.

Nous utilisons des swaps de devises et de taux d'intérêt variables ainsi que des contrats de change à terme afin de gérer notre dette libellée en dollars américains aux termes de notre programme d'emprunts sous forme de papier commercial américain et de nos titres d'emprunt à long terme libellés en dollars américains. Les variations de la juste valeur de ces dérivés et de la dette connexe sont comptabilisées au poste *Autres charges* dans les états du résultat net et font l'objet d'une compensation, à moins qu'une partie de la relation de couverture ne soit inefficace.

DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES ÉCONOMIQUES

Nous utilisons des dérivés pour gérer l'exposition des flux de trésorerie découlant des régimes de paiement fondé sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres et des acquisitions prévues, ainsi que du risque lié aux fluctuations du cours de l'action relatif à un régime de paiement fondé sur des actions qui est réglé en trésorerie. Puisque ces dérivés ne remplissent pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les états du résultat net au poste *Coûts d'exploitation* pour les dérivés qui servent à la couverture des paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie et au poste *Autres charges* pour les autres dérivés.

Q) RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (PD) ET RÉGIMES D'AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (AAPE)

Nous offrons des régimes de retraite PD qui assurent des prestations de retraite à certains de nos employés. Les prestations sont calculées en fonction du nombre d'années de service et du taux salarial moyen au cours des cinq années de service consécutives les mieux rémunérées de l'employé. La plupart des employés ne sont pas tenus de contribuer aux régimes. Certains régimes prévoient des ajustements au coût de la vie afin de protéger le revenu des employés retraités contre l'inflation.

Nous sommes tenus de veoir à la capitalisation adéquate de nos régimes de retraite PD. Nous versons des cotisations dans ces régimes selon diverses méthodes actuarielles de calcul du coût autorisées par les organismes de réglementation des régimes de retraite. Les cotisations reflètent les hypothèses actuarielles concernant le rendement futur des placements, les projections salariales, les prestations liées aux années de service futures et l'espérance de vie.

Nous offrons des AAPE à une partie de nos employés, y compris :

- des indemnités en cas de maladie et de décès au cours de la retraite. Ces avantages font l'objet d'un abandon graduel pour les nouveaux retraités depuis le 31 décembre 2016. Nous ne capitalisons pas la plupart de ces régimes AAPE;
- d'autres avantages, y compris des régimes d'indemnisation des accidentés du travail et de remboursement des frais médicaux aux anciens employés et aux employés inactifs, à leurs bénéficiaires et à leurs personnes à charge, après la période d'emploi mais avant la retraite, dans certaines circonstances.

Nous comptabilisons nos obligations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et les coûts connexes, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes d'avantages. Le coût des prestations de retraite et des AAPE est établi à l'aide des éléments suivants :

- la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service, qui tient compte des niveaux de salaires futurs;
- un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt du marché applicables aux placements à revenu fixe de sociétés de première catégorie dont les échéances correspondent au moment du versement des prestations prévues en vertu des régimes;
- les meilleures estimations de la direction relativement à la hausse des salaires, à l'âge de la retraite des employés, aux coûts des soins de santé attendus et à l'espérance de vie.

Nous évaluons les actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à leur juste valeur au moyen des valeurs de marché actuelles.

Le coût des services rendus au cours de la période au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est inclus au poste *Coûts d'exploitation* dans les états du résultat net. Les intérêts liés à nos actifs et à nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés au poste *Charges financières* dans les états du résultat net et représentent la désactualisation des actifs et des obligations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Le taux d'intérêt dépend des conditions de marché existantes au début de l'exercice. Les écarts actuariels pour l'ensemble des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global dans les états du résultat global au cours de la période où ils se produisent et sont immédiatement comptabilisés dans le déficit.

La date d'évaluation de nos principaux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est le 31 décembre. Nos actuaires effectuent une évaluation fondée sur les hypothèses de la direction au moins tous les trois ans afin de déterminer la valeur actuarielle des obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite PD et des AAPE. L'évaluation actuarielle la plus récente de nos principaux régimes de retraite a été effectuée en date du 31 décembre 2017.

RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉFINIES (CD)

Nous offrons des régimes de retraite CD qui assurent des prestations à certains de nos employés. En vertu de ces régimes, nous avons la responsabilité de cotiser un montant prédéterminé à l'épargne-retraite d'un employé, fondé sur un pourcentage du salaire de cet employé.

Nous comptabilisons un coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi lié aux régimes de retraite CD au moment de la prestation de services par les employés à la société, qui coïncide généralement avec le moment où nos cotisations en trésorerie sont versées.

Habituellement, les nouveaux employés ne peuvent participer qu'aux régimes de retraite CD.

R) PROVISIONS

Des provisions doivent être comptabilisées lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies :

- la société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'événements passés;
- il est probable qu'une sortie de ressources économiques sera nécessaire pour satisfaire à l'obligation;
- le montant peut être raisonnablement estimé.

Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des estimations de dépenses nécessaires pour satisfaire à l'obligation, si l'incidence de la valeur temps de l'argent est significative. La valeur actualisée est déterminée au moyen d'appréciations actuelles du marché du taux d'actualisation et des risques spécifiques de l'obligation. L'obligation s'accroît au fil du temps, ce qui entraîne des charges d'intérêts qui est comptabilisée au poste *Charges financières* dans les états du résultat net.

S) ESTIMATIONS ET JUGEMENTS CLÉS

En préparant les états financiers, la direction fait des estimations et formule des jugements relatifs aux éléments suivants :

- les montants présentés au titre des produits et des charges;
- les montants présentés au titre des actifs et des passifs;
- les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels.

Nous établissons nos estimations en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment notre expérience, les événements en cours et les mesures que la société pourrait prendre ultérieurement, ainsi que d'autres hypothèses que nous jugeons raisonnables dans les circonstances. De par leur nature, ces estimations et ces jugements font l'objet d'une incertitude relative à la mesure, et les résultats réels pourraient être différents. Nos principaux jugements et estimations sont décrits ci-dessous.

ESTIMATIONS

DURÉES D'UTILITÉ DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ DÉTERMINÉE

Les immobilisations corporelles représentent une importante proportion de notre total de l'actif. Les changements de technologie ou de l'utilisation que nous prévoyons faire de ces actifs, de même que les changements de possibilités d'affaires ou de facteurs économiques et sectoriels, pourraient donner lieu à une variation de la durée d'utilité estimative de ces actifs.

RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les montants présentés dans les états financiers liés aux régimes de retraite PD et aux AAPE sont déterminés au moyen de calculs actuariels fondés sur plusieurs hypothèses.

L'évaluation actuarielle repose sur les hypothèses de la direction qui portent notamment sur le taux d'actualisation, l'espérance de vie, le taux d'augmentation de la rémunération, les tendances en matière de coûts des soins de santé et la durée de service moyenne restante prévue des employés.

Les hypothèses les plus importantes utilisées pour calculer le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont le taux d'actualisation et l'espérance de vie.

Le taux d'actualisation est établi en fonction du rendement de placements à revenu fixe à long terme dans des sociétés de première catégorie, dont les échéances concordent avec celles des flux de trésorerie estimatifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. L'espérance de vie se fonde sur les tables de mortalité canadiennes accessibles au public et est ajustée selon les données antérieures de la société en la matière.

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

Nous sommes tenus de faire des estimations ayant une incidence sur le montant des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, y compris des estimations sur les prix de vente spécifiques des produits et services.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

Nous effectuons un certain nombre d'estimations lorsque nous calculons la valeur recouvrable à l'aide des flux de trésorerie futurs actualisés ou d'autres méthodes d'évaluation utilisées aux fins des tests de dépréciation. Ces estimations comprennent les taux de croissance supposés pour les flux de trésorerie futurs, le nombre d'années prises en compte aux fins du modèle des flux de trésorerie et le taux d'actualisation.

IMPÔT DIFFÉRÉ

Les montants des actifs et des passifs d'impôt différé sont estimés en tenant compte du calendrier, des sources et du niveau du bénéfice imposable futur.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Certains instruments financiers, comme les placements dans des titres de capitaux propres, les instruments financiers dérivés et certains éléments d'emprunt, sont comptabilisés dans les états de la situation financière à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont présentées dans les états du résultat net et les états du résultat global. Les justes valeurs sont estimées en fonction des cotations publiées sur un marché actif ou au moyen d'autres techniques d'évaluation qui pourraient inclure des données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché, comme les flux de trésorerie actualisés et les ratios cours/bénéfice.

ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal des affaires, nous nous trouvons impliqués dans divers litiges et réclamations dans le cadre desquels les demandeurs réclament des dommages pécuniaires ainsi que d'autres réparations. Les litiges et réclamations en cours sont susceptibles d'entraîner un coût pour notre entreprise. Nous estimons le montant d'une perte en analysant les issues possibles et en considérant diverses stratégies en matière de litiges et de règlements, en fonction de l'information alors disponible.

CONTRATS DÉFICITAIRES

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les coûts inévitables pour satisfaire à nos obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages attendus d'un contrat. La provision est évaluée à la valeur actualisée du moindre du coût attendu d'annulation du contrat et du coût net attendu d'achèvement du contrat.

JUGEMENTS

RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

L'établissement du taux d'actualisation utilisé pour évaluer nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi exige l'exercice de jugement. Le taux est établi en fonction du rendement des placements à revenu fixe de sociétés de première catégorie sur le marché au début de chaque exercice. Il faut une part de jugement considérable afin d'établir les critères d'inclusion des placements à revenu fixe dans la population à partir de laquelle la courbe des taux de rendement est tirée. Les critères les plus importants relativement à la sélection des placements sont, notamment, la taille de l'émission des placements, la qualité du crédit et le repérage des valeurs aberrantes, qui sont exclues.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le calcul de l'impôt sur le résultat nécessite de faire preuve de jugement pour interpréter les règles et règlements fiscaux. La détermination ultime de l'impôt est incertaine pour ce qui est de certains calculs et transactions. Nos déclarations de revenus sont également assujetties à des audits dont l'issue peut modifier le montant des actifs et des passifs d'impôt exigible et différé.

La direction exerce un jugement pour déterminer les montants des actifs et des passifs d'impôt différé à comptabiliser. En particulier, il lui faut faire preuve de discernement pour évaluer à quel moment surviendra la résorption des différences temporaires auxquelles les taux d'imposition différés sont appliqués.

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

L'identification des obligations de prestation contenues dans un contrat et le calendrier de l'exécution des obligations de prestation dans le cadre de contrats à long terme exige l'exercice d'un jugement. En outre, la détermination des coûts d'obtention d'un contrat, y compris l'identification des coûts marginaux, exige également l'exercice d'un jugement.

UGT

La détermination des UGT ou des groupes d'UGT aux fins du test de dépréciation exige l'exercice de jugement.

ÉVENTUALITÉS

Il faut exercer un jugement pour déterminer si un litige et une réclamation pourraient entraîner une perte et si une sortie de ressources est probable.

T) ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES OU DE NORMES COMPTABLES MODIFIÉES

Comme il est exigé, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, nous avons adopté les nouvelles normes comptables ou les normes comptables modifiées suivantes.

NORME	DESCRIPTION	INCIDENCE
IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	<p>Cette norme établit des principes sur la comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés de contrats pour la vente de biens et de services, sauf si les contrats entrent dans le champ d'application d'IAS 17, <i>Contrats de location</i>, ou celui d'autres normes IFRS. Conformément à IFRS 15, les produits des activités ordinaires sont comptabilisés à un montant correspondant à la contrepartie que l'entité s'attend à recevoir en échange de la fourniture de biens ou de services à un client, en suivant les cinq étapes suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier le contrat conclu avec le client. 2. Identifier les différentes obligations de prestation du contrat. 3. Déterminer le prix de transaction. 4. Répartir le prix de transaction entre les différentes obligations de prestation du contrat. 5. Comptabiliser les produits des activités ordinaires lorsque l'entité a rempli (ou à mesure qu'elle remplit) une obligation de prestation. <p>La nouvelle norme fournit également des directives sur les relations dans le cadre desquelles l'entité agit pour son propre compte ou comme mandataire, les licences de propriété intellectuelle, les coûts du contrat ainsi que sur l'évaluation et la comptabilisation des profits ou des pertes à la vente de certains actifs non financiers comme les immobilisations corporelles. De plus, la nouvelle norme comporte des obligations d'informations à fournir supplémentaires.</p>	<p>Nous avons appliqué IFRS 15 de façon rétrospective à chaque période antérieure présentée. L'incidence de l'adoption d'IFRS 15 sur notre état du résultat net et notre tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 ainsi que sur nos états de la situation financière au 1^{er} janvier 2017 et au 31 décembre 2017 sont présentées à la note 34, <i>Adoption d'IFRS 15</i>.</p> <p>IFRS 15 a principalement une incidence sur le calendrier de la comptabilisation des produits des activités ordinaires ainsi que sur la façon dont nous classons les produits des activités ordinaires entre les gammes de produits ou les services de notre secteur Services sans fil de Bell. IFRS 15 a également une incidence sur la façon dont nous comptabilisons les coûts d'obtention de contrats.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre des accords de prestations multiples, les produits des activités ordinaires affectés à une obligation de prestation remplie ne sont plus limités au montant non conditionnel à l'exécution d'obligations de prestation supplémentaires. Bien que le montant total des produits des activités ordinaires comptabilisés au cours de la durée d'un contrat soit en grande partie inchangé, la comptabilisation des produits des activités ordinaires pourrait être devancée et être reflétée avant les entrées de trésorerie afférentes, ce qui entraînera la comptabilisation dans le bilan d'un actif sur contrat correspondant au montant des produits des activités ordinaires comptabilisés qui n'ont pas encore été facturés au client. L'actif sur contrat est réalisé pendant la durée du contrat conclu avec le client. • Comme les produits des activités ordinaires affectés à une obligation de prestation remplie ne sont plus limités au montant non conditionnel, une proportion plus importante du montant total des produits des activités ordinaires comptabilisés pendant la durée de certains contrats conclus avec des clients pourrait être attribuée à un produit livré, ce qui entraînerait une diminution correspondante des produits tirés des services. • Les commissions de ventes et tout coût marginal d'obtention d'un contrat conclu avec un client sont comptabilisés dans l'état de la situation financière et amortis sur une base systématique correspondant à la période et au modèle de fourniture des produits ou des services associés au client, à l'exception de ce qui est mentionné ci-dessous. <p>Conformément à IFRS 15, nous avons appliqué les mesures de simplification suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les contrats achevés qui ont commencé et se sont terminés au cours du même exercice et ceux qui se trouvaient achevés avant le 1^{er} janvier 2017 ne sont pas retraités. • Les contrats modifiés avant le 1^{er} janvier 2017 ne sont pas retraités. L'effet global de ces modifications est reflété au moment d'identifier les obligations de prestation remplies et non remplies, de déterminer le prix de transaction et de répartir le prix de transaction entre les obligations de prestation remplies et non remplies. • Lorsque notre droit à une contrepartie d'un client correspond directement à la valeur, pour le client, des produits et des services fournis jusqu'alors, nous comptabilisons les produits des activités ordinaires pour le montant que nous avons le droit de facturer. En ce qui concerne les contrats et les obligations de prestation faisant partie d'un contrat dont la durée initiale attendue ne dépasse pas un an, nous n'avons pas à fournir le montant du prix de transaction affecté aux obligations de prestation qui restent à remplir ni d'explication précisant quand nous nous attendons à comptabiliser ce montant en produits des activités ordinaires. • Les coûts d'obtention d'un contrat dont la période d'amortissement serait de un an ou moins sont immédiatement passés en charges.

NORME	DESCRIPTION	INCIDENCE
IFRS 9, Instruments financiers	<p>Cette norme établit les exigences relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et de certains contrats d'achat ou de vente d'éléments non financiers. La nouvelle norme établit une approche unique de classement et d'évaluation pour les actifs financiers qui reflète le modèle économique suivi pour les gérer ainsi que les caractéristiques de leurs flux de trésorerie. La norme présente également des directives sur le risque de crédit propre à une entité lié aux passifs financiers et elle modifie le modèle de comptabilité de couverture afin de mieux harmoniser les aspects économiques de la gestion du risque avec son traitement comptable. De plus, la nouvelle norme comporte des obligations d'informations à fournir supplémentaires.</p>	<p>Nous avons appliqué IFRS 9, <i>Instruments financiers</i> (révisée en juillet 2014), et les modifications corrélatives qui se rapportent aux autres normes IFRS de façon rétrospective, à l'exception des modifications à la comptabilité de couverture décrites ci-après qui sont appliquées prospectivement. Conformément aux dispositions transitoires, les périodes comparatives n'ont pas été retraitées. L'adoption d'IFRS 9 n'a pas eu d'incidence importante sur la valeur comptable de nos instruments financiers au 1^{er} janvier 2018. En raison de l'adoption d'IFRS 9, notre déficit au 1^{er} janvier 2018 a augmenté de 4 millions \$.</p> <p>IFRS 9 remplace les modèles de classement et d'évaluation d'IAS 39, <i>Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation</i>, par un modèle unique selon lequel les actifs financiers sont classés et évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net. Ce classement est basé sur le modèle économique selon lequel un actif financier est géré et sur les caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels et élimine les catégories « détenus jusqu'à l'échéance », « prêts et créances » et « disponibles à la vente » définies par IAS 39. Toutefois, l'adoption d'IFRS 9 n'a pas modifié les bases d'évaluation de nos actifs financiers.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La trésorerie et les équivalents de trésorerie et les créances clients et autres débiteurs continuent d'être évalués au coût amorti en vertu d'IFRS 9. • Les dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu d'IAS 39 continuent d'être évalués de cette façon en vertu d'IFRS 9; les dérivés qui répondent aux conditions requises pour la comptabilité de couverture continuent d'être évalués à la juste valeur en vertu d'IFRS 9, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. • Les placements de portefeuille dans des titres de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global en vertu d'IAS 39 continuent d'être évalués de cette façon en vertu d'IFRS 9. <p>La dépréciation des actifs financiers conformément à IFRS 9 est basée sur le modèle des pertes de crédit attendues plutôt que sur le modèle des pertes subies d'IAS 39. IFRS 9 s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti et aux actifs sur contrats et exige que nous tenions compte de facteurs comme les informations historiques, actuelles et prospectives lorsque nous évaluons les pertes de crédit attendues. En ce qui a trait aux créances clients et aux actifs sur contrats, nous utilisons la méthode simplifiée pour évaluer les pertes en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Les montants considérés comme irrécouvrables sont radiés et comptabilisés au poste <i>Coûts d'exploitation</i> dans l'état du résultat net.</p> <p>Nous avons adopté le modèle de comptabilité de couverture générale d'IFRS 9 qui exige que nous nous assurions que les relations de comptabilité de couverture sont conformes à nos objectifs et à nos stratégies en matière de gestion des risques. De plus, nous appliquons une approche davantage qualitative et prospective quant à l'évaluation de l'efficacité de la couverture, car une évaluation rétrospective n'est plus exigée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • En vertu d'IFRS 9, les montants liés aux couvertures des flux de trésorerie à l'égard des achats prévus d'actifs non financiers réglés au cours de la période sont reclassés hors du cumul des autres éléments du résultat global dans le coût initial de l'actif non financier lorsqu'il est comptabilisé. En vertu d'IAS 39, ces montants étaient reclassés hors des autres éléments du résultat global. Les montants liés aux couvertures des flux de trésorerie à l'égard d'autres achats prévus continuent d'être reclassés hors des autres éléments du résultat global en résultat net en vertu d'IFRS 9.
Modifications apportées à IFRS 2, Paiement fondé sur des actions	<p>Cette norme clarifie le classement et l'évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie et comportent une condition de performance, des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement net aux fins des obligations relatives à la retenue d'impôt à la source, ainsi que des modifications apportées à une transaction dont le paiement est fondé sur des actions et qui devient réglée en instruments de capitaux propres plutôt qu'en trésorerie.</p>	<p>Les modifications apportées à IFRS 2 n'ont pas eu d'incidence importante sur nos états financiers.</p>

U) FUTURES MODIFICATIONS DE NORMES COMPTABLES

Les nouvelles normes et interprétations ou les normes et interprétations modifiées publiées par l'IASB qui suivent ont une date d'entrée en vigueur ultérieure au 31 décembre 2018 et n'ont pas encore été adoptées par BCE.

NORME	DESCRIPTION	INCIDENCE	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR
IFRS 16, Contrats de location	<p>Cette norme élimine la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement pour les preneurs et exige que les contrats de location soient inscrits à l'actif en comptabilisant la valeur actualisée des paiements de loyer et en les présentant comme des actifs au titre d'un contrat de location (actifs au titre du droit d'utilisation) ou dans les immobilisations corporelles. Si des paiements de loyer sont effectués au fil du temps, une entité comptabilise un passif financier qui représente son obligation d'effectuer les paiements de loyer futurs. Une dotation à l'amortissement pour l'actif au titre du contrat de location est comptabilisée dans les coûts d'exploitation, et des charges d'intérêts sur l'obligation locative sont comptabilisées dans les charges financières.</p> <p>IFRS 16 ne modifie pas de façon importante la comptabilisation des contrats de location pour les bailleurs.</p>	<p>Nous continuons de réaliser des progrès en ce qui concerne l'adoption d'IFRS 16, conformément à notre plan de mise en œuvre détaillé. La mise en œuvre des modifications et des améliorations à apporter à nos systèmes de technologie de l'information (TI), à nos processus d'affaires et à nos systèmes de contrôle interne existants est en cours.</p> <p>Nous adopterons IFRS 16 le 1^{er} janvier 2019, selon une approche rétrospective modifiée en vertu de laquelle les états financiers des périodes présentées antérieurement ne sont pas retraités. L'effet cumulatif de l'adoption initiale d'IFRS 16 sera reflété comme un ajustement apporté au déficit au 1^{er} janvier 2019.</p> <p>Nous comptabiliserons les obligations locatives au 1^{er} janvier 2019 liées aux contrats de location auparavant classés comme des contrats de location simple, et leur valeur actualisée sera évaluée au moyen du taux d'actualisation en vigueur à cette date. Les actifs au titre du droit d'utilisation correspondants seront également comptabilisés au 1^{er} janvier 2019.</p> <p>Comme le permet IFRS 16, nous avons choisi de ne pas comptabiliser les obligations locatives ni les actifs au titre du droit d'utilisation liées aux contrats de location à court terme et nous appliquerons certaines mesures de simplification afin de faciliter l'adoption initiale et l'application continue d'IFRS 16, plus particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nous ne séparerons pas les composantes non locatives des composantes locatives liées à certaines catégories d'actifs sous-jacents. Chaque composante locative et les composantes non locatives connexes seront comptabilisées comme une seule composante locative. <p>Bien que les tests et le processus de validation des données soient en cours, nous prévoyons que l'adoption d'IFRS 16 entraînera l'augmentation des actifs au titre du droit d'utilisation et une augmentation correspondante de nos obligations locatives variant entre 2,1 milliards et 2,3 milliards \$, ainsi qu'une hausse de notre ratio de levier financier net. Pour connaître la définition de notre ratio de levier financier net, se reporter à la note 26, <i>Gestion financière et des capitaux</i>.</p>	<p>Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, selon une approche rétrospective modifiée.</p>
L'interprétation 23 de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC 23) – Incertitude relative aux traitements fiscaux	<p>Cette norme clarifie l'application des exigences liées à la comptabilisation et à l'évaluation d'IAS 12, <i>Impôts sur le résultat</i>, lorsqu'il y a un doute quant aux traitements fiscaux à utiliser. En particulier, l'interprétation aide une entité à déterminer si elle doit considérer les traitements fiscaux incertains isolément ou collectivement, et traite des hypothèses que formule une entité en ce qui concerne les contrôles des traitements fiscaux par les autorités fiscales, de la façon dont une entité détermine le bénéfice imposable (la perte fiscale), les bases fiscales, les pertes fiscales inutilisées, les crédits d'impôt inutilisés et les taux d'imposition, ainsi que de la façon dont une entité considère les changements dans les faits et les circonstances.</p>	<p>IFRIC 23 n'aura pas d'incidence importante sur nos états financiers.</p>	<p>Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, selon une approche rétrospective intégrale.</p>
Modifications apportées à IFRS 3, Regroupements d'entreprises	<p>Les modifications apportées au guide de mise en œuvre d'IFRS 3 clarifient la définition d'une entreprise afin d'aider les entités à déterminer si une transaction doit être comptabilisée comme un regroupement d'entreprises ou une acquisition d'actifs.</p>	<p>Les modifications apportées à IFRS 3, <i>Regroupements d'entreprises</i>, pourraient avoir une incidence sur la décision de comptabiliser les acquisitions futures comme un regroupement d'entreprises ou une acquisition d'actifs, ainsi que sur la répartition du prix d'achat qui en découle entre les actifs nets identifiables acquis et le goodwill.</p>	<p>Cette norme s'applique prospectivement aux acquisitions qui auront lieu le 1^{er} janvier 2020 ou après cette date, et l'application anticipée est permise.</p>

Note 3 Acquisitions et cessions d'entreprises

2018

ACQUISITION D'AXIA NETMEDIA CORPORATION (AXIA)

Le 31 août 2018, BCE a conclu l'acquisition de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation d'Axia pour une contrepartie en trésorerie totale de 155 millions \$.

Axia fournit des services réseau à large bande à des clients commerciaux et gouvernementaux dans l'ensemble de la province de l'Alberta. L'acquisition d'Axia permet d'élargir l'étendue des activités de BCE liées aux services à large bande en Alberta et ajoutera environ 10 000 kilomètres au réseau de fibre dans notre zone de couverture.

Dans nos états financiers consolidés, Axia est incluse dans le secteur Services sur fil de Bell.

La répartition du prix d'achat tient compte d'estimations provisoires, en particulier des estimations liées aux immobilisations corporelles et aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée. Le tableau suivant résume la juste valeur de la contrepartie payée et la juste valeur attribuée à chacune des principales catégories d'actifs et de passifs.

	TOTAL
Contrepartie en trésorerie	155
Coût total à répartir	155
Créances clients et autres débiteurs	6
Autres éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(9)
Immobilisations corporelles	64
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	19
Autres passifs non courants	(8)
	72
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3
Juste valeur des actifs nets acquis	75
Goodwill ⁽¹⁾	80

(1) Le goodwill résulte principalement des synergies attendues et n'est pas déductible à des fins fiscales. Le goodwill qui découle de la transaction a été réparti entre les UGT du groupe des Services sur fil de Bell.

La transaction n'a pas eu d'incidence importante sur nos produits d'exploitation et notre bénéfice net consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

ACQUISITION D'ALARMFORCE

Le 5 janvier 2018, BCE a acquis la totalité des actions émises et en circulation d'AlarmForce pour une contrepartie totale de 182 millions \$, de laquelle une tranche de 181 millions \$ a été payée en trésorerie et la tranche restante de 1 million \$, par l'émission de 22 531 actions ordinaires de BCE.

Après l'acquisition d'AlarmForce, le 5 janvier 2018, BCE a vendu à TELUS Communications Inc. (Telus) les comptes d'environ 39 000 clients d'AlarmForce en Colombie-Britannique, en Alberta et en Saskatchewan, pour un produit total d'environ 68 millions \$.

AlarmForce fournit à ses abonnés résidentiels et d'affaires des services de surveillance vidéo, d'intervention d'urgence personnelle et d'alarme de sécurité ainsi que d'autres services connexes. L'acquisition d'AlarmForce favorise notre expansion stratégique au sein du marché de la maison intelligente.

Dans nos états financiers consolidés, AlarmForce est incluse dans le secteur Services sur fil de Bell.

Le tableau suivant résume la juste valeur de la contrepartie payée et la juste valeur attribuée à chacune des principales catégories d'actifs et de passifs.

	TOTAL
Contrepartie en trésorerie	181
Émission de 22 531 actions ordinaires de BCE ⁽¹⁾	1
Coût total à répartir	182
Actifs détenus en vue de la vente ⁽²⁾	68
Autres éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(5)
Immobilisations corporelles	8
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée ⁽³⁾	34
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	1
Autres actifs non courants	1
Passifs d'impôt différé	(7)
	100
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4
Juste valeur des actifs nets acquis	104
Goodwill ⁽⁴⁾	78

(1) Comptabilisées à la juste valeur selon le cours de marché de l'action ordinaire de BCE à la date d'acquisition.

(2) Composés principalement de relations clients comptabilisées à la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

(3) Composées principalement des relations clients.

(4) Le goodwill résulte principalement des synergies attendues et de la croissance future et n'est pas déductible à des fins fiscales. Le goodwill qui découle de la transaction a été réparti entre les UGT du groupe des Services sur fil de Bell.

Les produits d'exploitation, d'un montant de 43 millions \$, provenant d'AlarmForce sont compris dans les états consolidés du résultat net à partir de la date d'acquisition. La transaction n'a pas eu d'incidence importante sur notre bénéfice net consolidé pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Ces montants reflètent l'amortissement de certains éléments de la répartition du prix d'achat et les ajustements fiscaux connexes.

ANNULATION DE L'ENTENTE VISANT L'ACQUISITION DES CHÂÎNES SPÉCIALISÉES SÉRIES+ ET HISTORIA

Le 17 octobre 2017, BCE a conclu une entente avec Corus Entertainment Inc. (Corus) visant l'acquisition des chaînes spécialisées francophones Séries+ et Historia. Le 28 mai 2018, le Bureau de la concurrence a annoncé qu'il n'approuvait pas la vente des chaînes à BCE. Par conséquent, BCE et Corus ont mis fin à leur entente.

2017

ACQUISITION DE MTS

Le 17 mars 2017, BCE a acquis la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de MTS pour une contrepartie totale de 2 933 millions \$, de laquelle une tranche de 1 339 millions \$ a été payée en trésorerie et la tranche restante de 1 594 millions \$, par l'émission d'environ 27,6 millions d'actions ordinaires de BCE. BCE a financé la composante en trésorerie de la transaction à l'aide d'un financement par emprunt.

Bell MTS est un fournisseur de technologies de l'information et des communications qui offre des services sans fil, Internet, de télé et de téléphonie, ainsi que des systèmes de sécurité et des solutions en technologies de l'information, dont des services unifiés d'informatique en nuage et gérés, à des clients résidentiels et d'affaires au Manitoba.

L'acquisition de MTS nous permet de rejoindre un nombre plus important de Canadiens grâce à l'expansion de nos réseaux à large bande sans fil et sur fil, et nous aide à atteindre notre but d'être reconnu par les clients comme la plus grande entreprise de communications du Canada.

Les résultats provenant des activités acquises de MTS sont intégrés dans nos secteurs Services sur fil de Bell et Services sans fil de Bell à partir de la date d'acquisition.

Le tableau suivant résume la juste valeur de la contrepartie payée et la juste valeur attribuée à chacune des principales catégories d'actifs et de passifs.

	TOTAL
Contrepartie en trésorerie	1 339
Émission de 27,6 millions d'actions ordinaires de BCE ⁽¹⁾	1 594
Coût total à répartir	2 933
Créances clients et autres débiteurs	91
Autres éléments hors trésorerie du fonds de roulement ⁽⁶⁾	(121)
Actifs détenus en vue de la vente ⁽²⁾	302
Immobilisations corporelles	978
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée ⁽³⁾⁽⁶⁾	929
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ⁽⁴⁾	280
Actifs d'impôt différé	32
Autres actifs non courants ⁽⁶⁾	137
Dette à court terme	(251)
Dette à long terme	(721)
Autres passifs non courants ⁽⁶⁾	(50)
	1 606
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(16)
Juste valeur des actifs nets acquis	1 590
Goodwill ⁽⁵⁾	1 343

(1) Comptabilisées à la juste valeur selon le cours de marché de l'action ordinaire de BCE à la date d'acquisition.

(2) Composés d'immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et indéterminée comptabilisées à la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

(3) Composées principalement des relations clients.

(4) Des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée de 228 millions \$ et de 52 millions \$ ont été réparties entre les UGT des groupes des Services sans fil de Bell et des Services sur fil de Bell, respectivement.

(5) Le goodwill résulte principalement de la main-d'œuvre réunie, des synergies attendues et de la croissance future. Le goodwill n'est pas déductible à des fins fiscales. Le goodwill qui découle de la transaction de 677 millions \$ et de 666 millions \$ a été réparti entre les UGT des groupes des Services sans fil de Bell et des Services sur fil de Bell, respectivement.

(6) Tiennent compte de l'incidence de l'adoption rétrospective d'IFRS 15 le 1^{er} janvier 2018. Se reporter à la note 34, Adoption d'IFRS 15, pour obtenir plus de détails.

Par suite de l'acquisition de MTS, nous avons acquis des pertes fiscales autres qu'en capital d'environ 1,5 milliard \$ et comptabilisé un actif d'impôt différé d'environ 300 millions \$ qui a été réalisé en 2017.

En 2017, les produits d'exploitation, d'un montant de 730 millions \$, et le bénéfice net, d'un montant de 100 millions \$, provenant des activités acquises de MTS sont compris dans les états consolidés du résultat net à partir de la date d'acquisition. En supposant que l'acquisition de MTS ait eu lieu le 1^{er} janvier 2017, les produits d'exploitation et le bénéfice net consolidés de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 auraient été de 22 950 millions \$ et de 3 061 millions \$, respectivement. Ces montants pro forma reflètent l'élimination des transactions intersociétés, les coûts de financement et l'amortissement de certains éléments de la répartition du prix d'achat et les ajustements fiscaux connexes.

Au cours du T2 2017, BCE a conclu la cession annoncée précédemment d'environ un quart des abonnés des services sans fil postpayés et de 15 établissements de vente au détail que détenait MTS, ainsi que de certains actifs réseau manitobains, à Telus, pour un produit total de 323 millions \$.

Après l'acquisition de MTS, le 17 mars 2017, BCE a transféré à Xplornet Communications Inc. (Xplornet) un total de 40 mégahertz (MHz) de spectre des services sans fil dans la bande de 700 MHz et de 2 500 MHz et de spectre des services sans fil évolués-1 que détenait MTS. Comme il a été convenu précédemment, BCE a transféré des abonnés des services sans fil à Xplornet au T4 2018, lorsque Xplornet a lancé son service sans fil mobile.

ACQUISITION DE CIESLOK MEDIA LTD. (CIESLOK MEDIA)

Le 3 janvier 2017, BCE a acquis la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Cieslok Media, pour une contrepartie en trésorerie totale de 161 millions \$.

Cieslok Media se spécialise dans l'affichage extérieur grand format dans différentes zones urbaines importantes du Canada. Cette acquisition

contribue à intensifier et à consolider notre présence numérique dans le domaine de l'affichage extérieur. Dans nos états financiers consolidés, Cieslok Media est incluse dans le secteur Bell Média.

Le tableau suivant résume la juste valeur de la contrepartie payée et la juste valeur attribuée à chacune des principales catégories d'actifs et de passifs.

	TOTAL
Contrepartie en trésorerie	161
Coût total à répartir	161
Créances clients et autres débiteurs	11
Autres éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(4)
Immobilisations corporelles	13
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	6
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	76
Passifs d'impôt différé	(20)
Autres passifs non courants	(1)
	81
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1
Juste valeur des actifs nets acquis	82
Goodwill⁽¹⁾	79

(1) Le goodwill résulte principalement de la main-d'œuvre réunie, des synergies attendues et de la croissance future. Le goodwill n'est pas déductible à des fins fiscales. Le goodwill qui découle de la transaction a été réparti entre les UGT du groupe Bell Média.

La transaction n'a pas eu d'incidence importante sur nos produits d'exploitation et notre bénéfice net consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Note 4 Information sectorielle

Les méthodes comptables utilisées pour la présentation d'information des secteurs sont les mêmes que celles qui sont décrites à la note 2, *Principales méthodes comptables*. Nos résultats sont présentés selon trois secteurs : Services sans fil de Bell, Services sur fil de Bell et Bell Média. Nos secteurs reflètent la façon dont nous gérons notre entreprise et dont nous classons nos activités aux fins de planification et d'évaluation de la performance. Par conséquent, nous exploitons et gérons nos secteurs à titre d'unités d'affaires stratégiques organisées par produits et services. Les ventes intersectorielles sont négociées comme si les secteurs étaient sans lien de dépendance.

Nous mesurons la performance de chaque secteur en fonction du bénéfice sectoriel, qui correspond aux produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation du secteur. La quasi-totalité de nos coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, de nos amortissements, de nos charges financières et de nos autres charges sont gérés de manière consolidée et ne sont donc pas reflétés dans les résultats sectoriels.

La quasi-totalité de nos activités d'exploitation et de nos actifs sont situés au Canada.

Le 17 mars 2017, BCE a acquis la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de MTS. Les résultats provenant des activités acquises de MTS sont intégrés dans nos secteurs Services sans fil de Bell et Services sur fil de Bell à partir de la date d'acquisition.

Notre secteur Services sans fil de Bell fournit des produits et services de communications voix et données sans fil à nos clients résidentiels ainsi qu'à nos petites, moyennes et grandes entreprises clientes partout au Canada.

Notre secteur Services sur fil de Bell fournit des services de données, y compris des services d'accès Internet et de télé IP, des services téléphoniques locaux et interurbains, ainsi que d'autres produits et services de communications à nos clients résidentiels ainsi qu'à des petites, moyennes et grandes entreprises clientes, principalement en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba, tandis que le service de télé par satellite et les services de connectivité aux clients d'affaires sont offerts à l'échelle nationale partout au Canada. En outre, ce secteur comprend nos activités de gros, lesquelles activités achètent et vendent des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données et d'autres services à des revendeurs et à d'autres entreprises de télécommunications.

Notre secteur Bell Média fournit des services de télé traditionnelle, spécialisée et payante, des services de diffusion en continu, de médias numériques, de radiodiffusion ainsi que des services d'affichage extérieur à des clients à l'échelle nationale partout au Canada.

INFORMATION SECTORIELLE

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018	NOTE	SERVICES SANS FIL DE BELL	SERVICES SUR FIL DE BELL	BELL MÉDIA	ÉLIMINATIONS INTERSECTORIELLES	BCE
Produits d'exploitation						
Clients externes		8 372	12 419	2 677	–	23 468
Produits intersectoriels		50	243	444	(737)	–
Total des produits d'exploitation		8 422	12 662	3 121	(737)	23 468
Coûts d'exploitation	5	(4 856)	(7 386)	(2 428)	737	(13 933)
Bénéfice sectoriel⁽¹⁾		3 566	5 276	693	–	9 535
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	6					(136)
Amortissements	15, 16					(4 014)
Charges financières						
Charges d'intérêts	7					(1 000)
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	24					(69)
Autres charges	8					(348)
Impôt sur le résultat	9					(995)
Bénéfice net						2 973
Goodwill	19	3 048	4 679	2 931	–	10 658
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	16	3 948	1 692	2 467	–	8 107
Dépenses d'investissement		656	3 201	114	–	3 971

(1) Le principal décideur opérationnel utilise essentiellement une mesure du bénéfice pour prendre des décisions et évaluer la performance, soit les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation.

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017	NOTE	SERVICES SANS FIL DE BELL	SERVICES SUR FIL DE BELL	BELL MÉDIA	ÉLIMINATIONS INTERSECTORIELLES	BCE
Produits d'exploitation						
Clients externes		7 881	12 200	2 676	–	22 757
Produits intersectoriels		45	200	428	(673)	–
Total des produits d'exploitation		7 926	12 400	3 104	(673)	22 757
Coûts d'exploitation	5	(4 550)	(7 210)	(2 388)	673	(13 475)
Bénéfice sectoriel⁽¹⁾		3 376	5 190	716	–	9 282
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	6					(190)
Amortissements	15, 16					(3 844)
Charges financières						
Charges d'intérêts	7					(955)
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	24					(72)
Autres charges	8					(102)
Impôt sur le résultat	9					(1 069)
Bénéfice net						3 050
Goodwill	19	3 032	4 497	2 899	–	10 428
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	16	3 891	1 692	2 645	–	8 228
Dépenses d'investissement		731	3 174	129	–	4 034

(1) Le principal décideur opérationnel utilise essentiellement une mesure du bénéfice pour prendre des décisions et évaluer la performance, soit les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation.

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES PAR GAMMES DE SERVICES ET DE PRODUITS

Le tableau suivant présente nos produits des activités ordinaires ventilés par type de services et de produits.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2018	2017
Tirés des services ⁽¹⁾		
Services sans fil	6 258	6 048
Services de données	7 466	7 192
Services voix	3 793	3 968
Services de médias	2 677	2 676
Autres services	247	211
Total des gammes de services	20 441	20 095
Tirés des produits ⁽²⁾		
Services sans fil	2 114	1 833
Services de données	466	410
Équipements et autres	447	419
Total des gammes de produits	3 027	2 662
Total des produits d'exploitation	23 468	22 757

(1) Nos produits tirés des services sont habituellement comptabilisés progressivement.

(2) Nos produits des activités ordinaires tirés des produits sont habituellement comptabilisés à un moment précis.

Note 5 Coûts d'exploitation

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	NOTE	2018	2017
Coûts de la main-d'œuvre			
Salaires et impôts et avantages connexes		(4 274)	(4 156)
Coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (déduction faite des montants inscrits à l'actif)	24	(266)	(242)
Autres coûts de la main-d'œuvre ⁽¹⁾		(1 043)	(1 056)
Moins :			
Main-d'œuvre inscrite à l'actif		1 093	1 043
Total des coûts de la main-d'œuvre		(4 490)	(4 411)
Coût des ventes ⁽²⁾		(7 360)	(7 014)
Autres coûts d'exploitation ⁽³⁾		(2 083)	(2 050)
Total des coûts d'exploitation		(13 933)	(13 475)

(1) Les autres coûts de la main-d'œuvre incluent les coûts liés aux entrepreneurs et à l'impartition.

(2) Le coût des ventes inclut les coûts des appareils mobiles et d'autres équipements vendus, les coûts liés aux réseaux et au contenu ainsi que les paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications.

(3) Les autres coûts d'exploitation incluent les frais relatifs à la commercialisation, à la publicité et aux commissions de vente, les créances douteuses, les taxes autres que l'impôt sur le résultat, les coûts relatifs aux TI, les honoraires ainsi que les loyers.

Des frais de recherche et développement de 106 millions \$ et de 119 millions \$ sont inclus dans les coûts d'exploitation pour 2018 et 2017, respectivement.

Note 6 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2018	2017
Coûts liés aux indemnités de départ	(92)	(79)
Coûts liés aux acquisitions et autres	(44)	(111)
Total des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(136)	(190)

COÛTS LIÉS AUX INDEMNITÉS DE DÉPART

Les coûts liés aux indemnités de départ se composent des charges liées aux initiatives en matière de réduction de personnel et incluent une réduction du nombre de postes de cadre de 4 % pour l'ensemble de BCE en 2018.

COÛTS LIÉS AUX ACQUISITIONS ET AUTRES

Les coûts liés aux acquisitions et autres se composent des coûts de transaction, dont les frais juridiques et les frais de services de conseil en finance, liés aux acquisitions effectuées ou potentielles, des coûts liés aux indemnités de départ d'employés dans le cadre de l'acquisition d'une entreprise, des coûts relatifs à l'intégration d'entreprises acquises dans nos

activités d'exploitation et des coûts liés aux litiges, lorsque ces coûts sont importants. Les coûts liés aux acquisitions comprennent également une perte liée au transfert de licences de spectre relativement à l'acquisition de MTS en 2017.

Note 7 Charges d'intérêts

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2018	2017
Charges d'intérêts sur la dette à long terme	(918)	(898)
Charges d'intérêts sur les autres dettes	(133)	(101)
Intérêts inscrits à l'actif	51	44
Total des charges d'intérêts	(1 000)	(955)

Les charges d'intérêts sur la dette à long terme comprennent les intérêts sur des contrats de location-financement de 142 millions \$ et de 145 millions \$ en 2018 et en 2017, respectivement.

Les intérêts inscrits à l'actif ont été calculés selon un taux moyen de 3,88 % et de 3,81 % en 2018 et en 2017, respectivement, ce qui reflète le taux d'intérêt moyen pondéré sur l'encours de notre dette à long terme.

Note 8 Autres charges

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	NOTE	2018	2017
Perte de valeur d'actifs	15, 16	(200)	(82)
(Pertes nettes) profits nets lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres ⁽¹⁾		(80)	76
Pertes sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises	17		
Pertes sur placements		(20)	(22)
Exploitation		(15)	(9)
Pertes sur placements		(34)	(5)
Coûts liés au remboursement anticipé de la dette	22	(20)	(20)
Profits (pertes) sur la mise hors service et la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		11	(47)
Autres ⁽¹⁾		10	7
Total des autres charges		(348)	(102)

(1) Nous avons reclassé les montants de la période antérieure afin que leur présentation soit cohérente avec celle de la période considérée.

PERTE DE VALEUR D'ACTIFS

2018

En 2018, les pertes de valeur incluaient une tranche de 145 millions \$ attribuée aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et une tranche de 14 millions \$, aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée. Ces pertes de valeur se rapportent principalement à nos chaînes de télé francophones dans notre secteur Bell Média. Ces pertes de valeur sont imputables à la baisse des produits des activités ordinaires et de la rentabilité découlant de la diminution des cotes d'écoute et de l'érosion de la clientèle d'abonnés. Ces charges ont été déterminées en comparant la valeur comptable des UGT à leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. Nous avons estimé la juste valeur des UGT au moyen des flux de trésorerie actualisés et des modèles d'évaluation fondés sur le marché, ce qui comprend des projections sur cinq ans des flux de trésorerie établies selon les plans d'affaires revus par la haute direction pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023, au moyen d'un taux d'actualisation allant de 8,0 % à 8,5 % et d'un taux de croissance perpétuel de néant, ainsi que de données liées au multiplicateur de marché de sociétés ouvertes et de transactions réalisées sur le marché. Au 31 décembre 2018, la valeur comptable de ces UGT s'élevait à 515 millions \$. Dans le cadre du test de dépréciation de

l'exercice précédent, la recouvrabilité des chaînes de télé payante et de télé spécialisée francophones de la société a été testée séparément. En 2018, les UGT ont été regroupées afin de former l'UGT des services de télé francophones, ce qui reflète l'évolution des flux de trésorerie découlant de nos stratégies liées au contenu ainsi que la réglementation du CRTC, récemment entrée en vigueur, qui s'applique aux radiodiffuseurs canadiens suivant une approche de licence de groupe selon la langue.

En outre, en 2018, nous avons comptabilisé une perte de valeur liée aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée de 31 millions \$ dans notre secteur Bell Média, en raison d'une décision stratégique visant le retrait d'une marque.

2017

En 2017, nous avons comptabilisé des charges de 82 millions \$ pour perte de valeur, desquelles une tranche de 70 millions \$ a été attribuée aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et une tranche de 12 millions \$, aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée. Les charges pour perte de valeur se rapportent à nos UGT regroupant des

chaînes de télé de musique et deux stations de radio de marchés de petite taille de notre secteur Bell Média. Ces pertes de valeur sont imputables à la baisse des produits des activités ordinaires et de la rentabilité découlant de la diminution des cotes d'écoute. Ces charges ont été déterminées en comparant la valeur comptable des UGT à leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. Nous avons estimé la juste valeur des UGT au moyen des flux de trésorerie actualisés et des modèles d'évaluation fondés sur le marché,

ce qui comprend des projections sur cinq ans des flux de trésorerie établies selon les plans d'affaires revus par la haute direction pour la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022, au moyen d'un taux d'actualisation allant de 8,5 % et d'un taux de croissance perpétuel de néant, ainsi que de données liées au multiplicateur de marché de sociétés ouvertes et de transactions réalisées sur le marché. Au 31 décembre 2017, la valeur comptable de ces UGT s'élevait à 67 millions \$.

PERTES SUR PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DES COENTREPRISES

En 2018 et en 2017, nous avons comptabilisé une perte sur placements de 20 millions \$ liée à des pertes sur participations mises en équivalence liées à notre part d'une obligation de racheter à la juste valeur la participation minoritaire dans l'une des coentreprises de BCE. L'obligation est évaluée à

la valeur de marché à chaque période de présentation de l'information financière, et le profit ou la perte sur placements est comptabilisé en tant que profits ou pertes sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises.

PERTES SUR PLACEMENTS

En 2018, nous avons comptabilisé des pertes sur placements de 34 millions \$ qui incluaient une perte liée à une obligation de racheter à la juste valeur la participation minoritaire dans l'une de nos filiales.

Note 9 Impôt sur le résultat

Le tableau suivant présente les composantes importantes de l'impôt sur le résultat déduit du résultat net.

POUR L'EXERCICE CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2018	2017
Impôt exigible		
Impôt exigible	(775)	(758)
Positions fiscales incertaines	8	(9)
Modification des estimations liées aux périodes antérieures	12	40
Impôt différé		
Montant d'impôt différé afférent à la naissance et à la résorption de différences temporaires	(352)	(71)
Modification des estimations liées aux périodes antérieures	8	11
Comptabilisation et utilisation des reports en avant de pertes	44	(304)
Incidence de la modification du taux d'imposition des sociétés provincial	–	(3)
Règlement de positions fiscales incertaines	60	25
Total de l'impôt sur le résultat	(995)	(1 069)

Le tableau suivant présente le rapprochement entre le montant présenté de l'impôt sur le résultat dans les états du résultat net et le montant de l'impôt sur le résultat calculé au moyen du taux d'imposition prévu par la loi de 27,0 % et de 27,1 % pour 2018 et 2017, respectivement.

POUR L'EXERCICE CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2018	2017
Bénéfice net	2 973	3 050
Réintégration de l'impôt sur le résultat	995	1 069
Bénéfice avant impôt sur le résultat	3 968	4 119
Taux d'imposition prévu par la loi applicable	27,0 %	27,1 %
Impôt sur le résultat calculé aux taux prévus par la loi applicables	(1 071)	(1 116)
Tranche non imposable des pertes sur placements	(9)	(1)
Positions fiscales incertaines	68	16
Incidence de la modification du taux d'imposition des sociétés provincial	–	(3)
Modification des estimations liées aux périodes antérieures	20	51
Tranche non imposable des pertes sur participations mises en équivalence	(10)	(10)
Autres	7	(6)
Total de l'impôt sur le résultat	(995)	(1 069)
Taux d'imposition moyen effectif	25,1 %	25,9 %

Le tableau suivant présente l'impôt exigible et différé total lié aux éléments comptabilisés hors des états du résultat net.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2018		2017	
	AUTRES ÉLÉMENTS DE BÉNÉFICE GLOBAL	DÉFICIT	AUTRES ÉLÉMENTS DE PERTE GLOBALE	DÉFICIT
Impôt exigible	41	5	10	9
Impôt différé	(104)	(11)	103	2
Total (de la charge) de l'économie d'impôt	(63)	(6)	113	11

Le tableau suivant présente l'impôt différé résultant des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs comptabilisés dans les états de la situation financière et leur valeur fiscale correspondante ainsi que des reports en avant de pertes fiscales.

PASSIF NET D'IMPÔT DIFFÉRÉ	NOTE	REPORTS EN AVANT DE PERTES AUTRES QU'EN CAPITAL	RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	IMMOBILISATIONS INCORPORÉES À DURÉE D'UTILITÉ INDÉTERMINÉE	IMMOBILISATIONS INCORPORÉES À DURÉE D'UTILITÉ DÉTERMINÉE	CRÉDITS D'IMPÔT À L'INVESTISSEMENT	AVANTAGES TANGIBLES EXIGÉS PAR LE CRTG	AUTRES	TOTAL
1^{er} janvier 2017		21	454	(1 680)	(1 198)	(9)	44	(128)	(2 496)
État du résultat net		(304)	(31)	(8)	10	7	(14)	(2)	(342)
Acquisition d'entreprises	3	300	(11)	(73)	(209)	(5)	–	10	12
Autres éléments de bénéfice global		–	82	–	–	–	–	21	103
Déficit		–	–	–	–	–	–	2	2
Autres		–	–	–	(3)	–	–	(2)	(5)
31 décembre 2017		17	494	(1 761)	(1 400)	(7)	30	(99)	(2 726)
État du résultat net		109	(14)	(2)	(248)	3	(14)	(74)	(240)
Acquisition d'entreprises		3	–	–	(16)	–	–	1	(12)
Autres éléments de bénéfice global		–	(65)	–	–	–	–	(39)	(104)
Déficit		–	–	–	–	–	–	(11)	(11)
Autres		–	–	–	15	–	–	27	42
31 décembre 2018		129	415	(1 763)	(1 649)	(4)	16	(195)	(3 051)

Au 31 décembre 2018, BCE avait des reports en avant de pertes autres qu'en capital d'un montant de 645 millions \$.

- Nous avons comptabilisé un actif d'impôt différé de 129 millions \$ sur un montant de 478 millions \$ de reports en avant de pertes autres qu'en capital. Ces reports en avant de pertes autres qu'en capital viennent à expiration en montants annuels variables de 2024 à 2038.
- Nous n'avons pas comptabilisé d'actif d'impôt différé sur un montant de 167 millions \$ de reports en avant de pertes autres qu'en capital. Ce solde vient à expiration en montants annuels variables de 2023 à 2038.

Au 31 décembre 2018, BCE avait des reports en avant de pertes en capital non comptabilisés d'un montant de 806 millions \$, qui peuvent être reportées en avant de façon indéfinie.

Au 31 décembre 2017, BCE avait des reports en avant de pertes autres qu'en capital d'un montant de 208 millions \$.

- Nous avons comptabilisé un actif d'impôt différé de 17 millions \$ sur un montant de 64 millions \$ de reports en avant de pertes autres qu'en capital. Ces reports en avant de pertes autres qu'en capital viennent à expiration en montants annuels variables de 2029 à 2037.
- Nous n'avons pas comptabilisé d'actif d'impôt différé sur un montant de 144 millions \$ de reports en avant de pertes autres qu'en capital. Ce solde vient à expiration en montants annuels variables de 2023 à 2037.

Au 31 décembre 2017, BCE avait des reports en avant de pertes en capital non comptabilisés d'un montant de 827 millions \$, qui peuvent être reportées en avant de façon indéfinie.

Note 10 Bénéfice par action

Le tableau suivant présente les composantes utilisées dans le calcul du bénéfice par action ordinaire de base et dilué pour le bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2018	2017
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires – de base	2 785	2 866
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	3,02	2,87
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base	898,6	894,3
Exercice présumé d'options sur actions ⁽¹⁾	0,3	0,6
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	898,9	894,9

(1) Le calcul de l'exercice présumé d'options sur actions tient compte de l'incidence du coût de rémunération futur moyen non comptabilisé des options ayant un effet dilutif. Il exclut les options dont le prix d'exercice est plus élevé que la valeur de marché moyenne de l'action ordinaire de BCE. Le nombre d'options exclues totalisait 12 252 594 en 2018 et 3 031 125 en 2017.

Note 11 Créances clients et autres débiteurs

AUX	NOTE	31 DÉCEMBRE 2018	31 DÉCEMBRE 2017	1 ^{er} JANVIER 2017
Créances clients ⁽¹⁾		3 026	3 135	2 973
Correction de valeur pour créances douteuses	26	(51)	(54)	(60)
Provision au titre des ajustements de produits des activités ordinaires		(106)	(84)	(83)
Actifs d'impôt exigible		14	31	35
Autres débiteurs		123	101	123
Total des créances clients et autres débiteurs		3 006	3 129	2 988

(1) La note 21, Dette à court terme, présente le détail des créances clients titrisées.

Note 12 Stocks

AUX	31 DÉCEMBRE 2018	31 DÉCEMBRE 2017	1 ^{er} JANVIER 2017
Appareils mobiles et accessoires	202	179	179
Marchandises et autres	230	201	224
Total des stocks	432	380	403

Le montant total des stocks passés en charges par la suite dans le coût des ventes se chiffrait à 2 980 millions \$ et à 2 689 millions \$ pour 2018 et 2017, respectivement.

Note 13 Actifs et passifs sur contrats

Le tableau suivant présente un rapprochement des variations importantes des soldes des actifs sur contrats et des passifs sur contrats.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	ACTIFS SUR CONTRATS ⁽¹⁾		PASSIFS SUR CONTRATS	
	2018	2017	2018	2017
Solde d'ouverture aux 1 ^{er} janvier	1 263	1 121	894	848
Produits des activités ordinaires comptabilisés inclus dans les passifs sur contrats au début de l'exercice	–	–	(625)	(634)
Produits des activités ordinaires comptabilisés provenant des passifs sur contrats inclus dans les actifs sur contrats au début de l'exercice	154	139	–	–
Augmentation des passifs sur contrats au cours de l'exercice	–	–	628	658
Augmentation des passifs sur contrats inclus dans les actifs sur contrats au cours de l'exercice	(168)	(144)	–	–
Augmentation des actifs sur contrats découlant des produits des activités ordinaires comptabilisés au cours de l'exercice	1 770	1 483	–	–
Actifs sur contrats transférés dans les créances clients	(1 321)	(1 172)	–	–
Acquisitions	–	50	13	29
Contrats résiliés transférés dans les créances clients	(219)	(207)	(4)	(2)
Autres	14	(7)	(7)	(5)
Solde de clôture aux 31 décembre	1 493	1 263	899	894

(1) Déduction faite des corrections de valeur pour créances douteuses de 91 millions \$, de 96 millions \$ et de 92 millions \$ au 31 décembre 2018, au 31 décembre 2017 et au 1^{er} janvier 2017, respectivement. Se reporter à la note 26, Gestion financière et des capitaux, pour obtenir plus de détails.

Note 14 Coûts liés aux contrats

Le tableau suivant présente un rapprochement du solde des coûts liés aux contrats.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2018	2017
Solde d'ouverture aux 1 ^{er} janvier	636	618
Coûts marginaux d'obtention d'un contrat et coûts d'exécution d'un contrat	567	526
Amortissement inclus dans les coûts d'exploitation	(477)	(508)
Charges pour perte de valeur incluses dans les coûts d'exploitation	(19)	–
Solde de clôture aux 31 décembre	707	636

Les coûts liés aux contrats sont amortis sur une période dont la durée varie de 12 à 84 mois.

Note 15 Immobilisations corporelles

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018	NOTE	INFRASTRUCTURE ET ÉQUIPEMENT RÉSEAU	TERRAINS ET BÂTIMENTS	ACTIFS EN COURS DE CONSTRUCTION	TOTAL (1)
COÛT					
1 ^{er} janvier 2018		61 484	5 961	1 774	69 219
Entrées		2 699	72	1 437	4 208
Acquisition à la suite de regroupements d'entreprises		144	49	–	193
Transferts		898	43	(1 447)	(506)
Mises hors service et cessions		(969)	(54)	–	(1 023)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	8	(8)	–	–	(8)
31 décembre 2018		64 248	6 071	1 764	72 083
AMORTISSEMENT CUMULÉ					
1 ^{er} janvier 2018		41 949	3 241	–	45 190
Amortissement		2 923	222	–	3 145
Mises hors service et cessions		(931)	(52)	–	(983)
Autres		(107)	(6)	–	(113)
31 décembre 2018		43 834	3 405	–	47 239
VALEUR COMPTABLE NETTE					
1 ^{er} janvier 2018		19 535	2 720	1 774	24 029
31 décembre 2018		20 414	2 666	1 764	24 844

(1) Ces données comprennent les actifs détenus en vertu des contrats de location-financement.

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017	INFRASTRUCTURE ET ÉQUIPEMENT RÉSEAU	TERRAINS ET BÂTIMENTS	ACTIFS EN COURS DE CONSTRUCTION	TOTAL (1)
COÛT				
1 ^{er} janvier 2017	58 670	5 572	1 374	65 616
Entrées	2 491	70	1 587	4 148
Acquisition à la suite de regroupements d'entreprises	653	264	76	993
Transferts	775	77	(1 263)	(411)
Mises hors service et cessions	(1 105)	(22)	–	(1 127)
31 décembre 2017	61 484	5 961	1 774	69 219
AMORTISSEMENT CUMULÉ				
1 ^{er} janvier 2017	40 228	3 047	–	43 275
Amortissement	2 813	221	–	3 034
Mises hors service et cessions	(1 054)	(19)	–	(1 073)
Autres	(38)	(8)	–	(46)
31 décembre 2017	41 949	3 241	–	45 190
VALEUR COMPTABLE NETTE				
1 ^{er} janvier 2017	18 442	2 525	1 374	22 341
31 décembre 2017	19 535	2 720	1 774	24 029

(1) Ces données comprennent les actifs détenus en vertu des contrats de location-financement.

CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

Les principaux contrats de location-financement de BCE concernent les satellites et les locaux de bureaux. La durée des baux visant les bureaux est en moyenne de 22 ans. Les contrats de location liés aux satellites utilisés pour fournir des services de programmation aux clients de Bell Télé ont une durée de 15 ans. Ces contrats de location liés aux satellites ne peuvent être annulés.

Le tableau suivant présente les entrées d'actifs détenus en vertu de contrats de location-financement ainsi que leur valeur comptable nette.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	ENTRÉES		VALEUR COMPTABLE NETTE	
	2018	2017	2018	2017
Infrastructure et équipement réseau	405	334	1 487	1 435
Terrains et bâtiments	1	2	460	467
Total	406	336	1 947	1 902

Le tableau suivant présente un rapprochement de nos paiements de loyer minimaux futurs et de la valeur actualisée de nos obligations au titre des contrats de location-financement.

AU 31 DÉCEMBRE 2018	NOTE	2019	2020	2021	2022	2023	PAR LA SUITE	TOTAL
Paiements de loyer minimaux futurs	26	586	513	344	276	238	667	2 624
Moins :								
Charges financières futures		(120)	(101)	(83)	(66)	(49)	(108)	(527)
Valeur actualisée des obligations futures au titre des contrats de location		466	412	261	210	189	559	2 097

Note 16 Immobilisations incorporelles

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018	NOTE	À DURÉE D'UTILITÉ DÉTERMINÉE				À DURÉE D'UTILITÉ INDÉTERMINÉE				TOTAL DES IMMOBILISA- TIONS INCOR- PORELLES	
		LOGICIELS	RELATIONS CLIENTS	DROITS D'ÉMISSIONS ET DE LONGS MÉTRAGES	AUTRES	TOTAL	MARQUE DE COMMERCE	LICENCES DE SPECTRE ET AUTRES	LICENCES DE RADIO- DIFFUSION		TOTAL
COÛT											
1 ^{er} janvier 2018		8 689	1 950	741	393	11 773	2 443	3 534	2 251	8 228	20 001
Entrées		362	13	967	106	1 448	–	56	–	56	1 504
Acquisition à la suite de regroupements d'entreprises		9	51	–	1	61	1	–	5	6	67
Transferts		506	–	–	4	510	(4)	–	–	(4)	506
Mises hors service et cessions		(41)	–	–	(4)	(45)	–	(1)	–	(1)	(46)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	8	–	–	(14)	–	(14)	(31)	(2)	(145)	(178)	(192)
Amortissement inclus dans les coûts d'exploitation		–	–	(990)	–	(990)	–	–	–	–	(990)
31 décembre 2018		9 525	2 014	704	500	12 743	2 409	3 587	2 111	8 107	20 850
AMORTISSEMENT CUMULÉ											
1 ^{er} janvier 2018		5 976	612	–	155	6 743	–	–	–	–	6 743
Amortissement		707	115	–	47	869	–	–	–	–	869
Mises hors service et cessions		(39)	–	–	(4)	(43)	–	–	–	–	(43)
Autres		76	–	–	–	76	–	–	–	–	76
31 décembre 2018		6 720	727	–	198	7 645	–	–	–	–	7 645
VALEUR COMPTABLE NETTE											
1 ^{er} janvier 2018		2 713	1 338	741	238	5 030	2 443	3 534	2 251	8 228	13 258
31 décembre 2018		2 805	1 287	704	302	5 098	2 409	3 587	2 111	8 107	13 205

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017	NOTE	À DURÉE D'UTILITÉ DÉTERMINÉE				À DURÉE D'UTILITÉ INDÉTERMINÉE				TOTAL DES IMMOBILISA- TIONS INCOR- PORELLES	
		LOGICIELS	RELATIONS CLIENTS	DROITS D'ÉMISSIONS ET DE LONGS MÉTRAGES	AUTRES	TOTAL	MARQUE DE COMMERCE	LICENCES DE SPECTRE ET AUTRES	LICENCES DE RADIO- DIFFUSION		TOTAL
COÛT											
1 ^{er} janvier 2017		7 861	1 159	682	350	10 052	2 333	3 288	2 322	7 943	17 995
Entrées		344	31	1 009	7	1 391	–	–	–	–	1 391
Acquisition à la suite de regroupements d'entreprises		98	780	–	103	981	110	246	–	356	1 337
Transferts		407	–	–	–	407	–	–	(1)	(1)	406
Mises hors service et cessions		(21)	(20)	–	(55)	(96)	–	–	–	–	(96)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	8	–	–	–	(12)	(12)	–	–	(70)	(70)	(82)
Amortissement inclus dans les coûts d'exploitation		–	–	(950)	–	(950)	–	–	–	–	(950)
31 décembre 2017		8 689	1 950	741	393	11 773	2 443	3 534	2 251	8 228	20 001
AMORTISSEMENT CUMULÉ											
1 ^{er} janvier 2017		5 316	513	–	168	5 997	–	–	–	–	5 997
Amortissement		672	99	–	39	810	–	–	–	–	810
Mises hors service et cessions		(21)	–	–	(52)	(73)	–	–	–	–	(73)
Autres		9	–	–	–	9	–	–	–	–	9
31 décembre 2017		5 976	612	–	155	6 743	–	–	–	–	6 743
VALEUR COMPTABLE NETTE											
1 ^{er} janvier 2017		2 545	646	682	182	4 055	2 333	3 288	2 322	7 943	11 998
31 décembre 2017		2 713	1 338	741	238	5 030	2 443	3 534	2 251	8 228	13 258

Note 17 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Les tableaux suivants présentent un sommaire de l'information financière en ce qui a trait aux entreprises associées et aux coentreprises de BCE. Pour obtenir plus de renseignements sur nos entreprises associées et nos coentreprises, se reporter à la note 32, *Transactions entre parties liées*.

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AUX	31 DÉCEMBRE 2018	31 DÉCEMBRE 2017	1 ^{er} JANVIER 2017
Actifs	3 819	3 796	3 856
Passifs	(2 253)	(2 155)	(2 119)
Total de l'actif net	1 566	1 641	1 737
Quote-part de l'actif net de BCE	798	814	852

ÉTATS DU RÉSULTAT NET

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	NOTE	2018	2017
Produits		2 128	1 863
Charges		(2 191)	(1 924)
Total de la perte nette		(63)	(61)
Quote-part de la perte nette de BCE	8	(35)	(31)

Note 18 Autres actifs non courants

AUX	NOTE	31 DÉCEMBRE 2018	31 DÉCEMBRE 2017	1 ^{er} JANVIER 2017
Actif net au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	24	331	262	403
Placements ⁽¹⁾		114	106	88
Placements dans des sociétés cotées en Bourse et dans des sociétés fermées	26	110	103	103
Effets à long terme et autres débiteurs		89	101	64
Actifs dérivés	26	68	51	126
Autres		135	134	113
Total des autres actifs non courants		847	757	897

(1) Ces montants ont été donnés en garantie relativement à des obligations liées à certains avantages du personnel et ne peuvent servir à des fins générales.

Note 19 Goodwill

Le tableau suivant présente les détails portant sur les variations de la valeur comptable du goodwill pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017. Les groupes d'UGT de BCE correspondent à nos secteurs à présenter.

	SERVICES SANS FIL DE BELL	SERVICES SUR FIL DE BELL	BELL MÉDIA	BCE
Solde au 1^{er} janvier 2017	2 304	3 831	2 823	8 958
Acquisitions et autres	728	666	76	1 470
Solde au 31 décembre 2017	3 032	4 497	2 899	10 428
Acquisitions et autres	16	182	32	230
Solde au 31 décembre 2018	3 048	4 679	2 931	10 658

TEST DE DÉPRÉCIATION

Comme il est décrit à la note 2, *Principales méthodes comptables*, le goodwill est soumis à un test de dépréciation annuel en comparant la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT au montant recouvrable, la valeur recouvrable étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur, moins les coûts de sortie, et la valeur d'utilité.

VALEUR D'UTILITÉ

La valeur d'utilité d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est déterminée en actualisant les projections sur cinq ans des flux de trésorerie selon les plans d'affaires revus par la haute direction. Les projections reflètent les attentes de la direction par rapport aux produits des activités ordinaires, au bénéfice sectoriel, aux dépenses d'investissement, au fonds de roulement et aux flux de trésorerie d'exploitation sur la base de l'expérience passée et des attentes futures liées à la performance opérationnelle.

Au-delà de la période de cinq ans, les flux de trésorerie font l'objet d'extrapolations selon des taux de croissance perpétuels. Aucun des taux de croissance perpétuels n'excède les taux de croissance historiques à long terme pour les marchés dans lesquels nous exerçons nos activités.

Les taux d'actualisation sont appliqués aux projections des flux de trésorerie et sont dérivés du coût moyen pondéré du capital pour chaque UGT ou groupe d'UGT.

Le tableau suivant présente les principales hypothèses utilisées pour estimer la valeur recouvrable des groupes d'UGT.

GROUPES D'UGT	HYPOTHÈSES UTILISÉES	
	TAUX DE CROISSANCE PERPÉTUELS	TAUX D'ACTUALISATION
Services sans fil de Bell	0,8 %	9,1 %
Services sur fil de Bell	1,0 %	6,0 %
Bell Média	1,0 %	8,5 %

La valeur recouvrable des groupes d'UGT des Services sans fil de Bell et des Services sur fil de Bell déterminée dans un exercice antérieur excède leur valeur comptable actuelle correspondante d'une marge substantielle et a été reportée et utilisée aux fins du test de dépréciation de l'exercice considéré. Nous sommes d'avis qu'aucune modification raisonnablement possible des principales hypothèses sur lesquelles repose l'estimation de la valeur recouvrable des groupes d'UGT des Services sans fil de Bell ou des Services sur fil de Bell ne ferait en sorte que leur valeur comptable excède leur valeur recouvrable.

En ce qui concerne le groupe d'UGT de Bell Média, une baisse de (0,6) % du taux de croissance perpétuel ou une hausse de 0,4 % du taux d'actualisation aurait fait en sorte que la valeur recouvrable aurait été égale à la valeur comptable.

Note 20 Dettes fournisseurs et autres passifs

AUX	NOTE	31 DÉCEMBRE 2018	31 DÉCEMBRE 2017	1 ^{er} JANVIER 2017
Dettes fournisseurs et charges à payer		2 535	2 448	2 319
Rémunération à payer		589	560	531
Impôt à payer		129	150	137
Passif financier lié à Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd. (MLSE) ⁽¹⁾	26	135	135	135
Passifs dérivés	26	27	96	18
Obligation au titre des avantages tangibles imposée par le CRTC	26	38	38	51
Provisions	23	66	55	39
Coûts liés aux indemnités de départ et autres à payer		63	29	30
Obligation au titre du compte de report imposée par le CRTC	26	16	28	32
Autres passifs courants		343	336	379
Total des dettes fournisseurs et autres passifs		3 941	3 875	3 671

(1) Représente l'obligation de BCE de racheter la participation de 9 % du Fonds Unitaire BCE (Fonds Unitaire) dans MLSE à un prix au moins équivalent au prix minimal convenu, advenant le cas où le Fonds Unitaire exerçait son option de vente. L'obligation de rachat est évaluée à la valeur de marché à chaque période de présentation de l'information financière, et le profit ou la perte est comptabilisé au poste Autres charges dans les états du résultat net.

Note 21 Dette à court terme

	NOTE	TAUX D'INTÉRÊT MOYEN PONDÉRÉ AU 31 DÉCEMBRE 2018	31 DÉCEMBRE 2018	31 DÉCEMBRE 2017	1 ^{er} JANVIER 2017
Effets à payer ⁽¹⁾	26	2,82 %	3 201	3 151	2 649
Emprunts garantis par des créances clients	26	2,83 %	919	921	931
Tranche à court terme de la dette à long terme ⁽²⁾		5,16 %	525	1 106	835
Facilité de crédit à terme engagée non garantie ⁽³⁾			–	–	479
Escompte non amorti, montant net			–	–	(1)
Frais d'émission de titres d'emprunt non amortis			–	–	(6)
Total de la tranche à court terme de la dette à long terme	22		525	1 106	1 307
Total de la dette à court terme			4 645	5 178	4 887

(1) Inclut du papier commercial au montant de 2 314 millions \$ US (3 156 millions \$ CA), de 2 484 millions \$ US (3 116 millions \$ CA) et de 1 945 millions \$ US (2 612 millions \$ CA) au 31 décembre 2018, au 31 décembre 2017 et au 1^{er} janvier 2017, respectivement, émis en vertu de notre programme d'emprunts sous forme de papier commercial américain et couverts contre les fluctuations des taux de change au moyen de contrats de change à terme. Se reporter à la note 26, Gestion financière et des capitaux, pour obtenir plus de détails.

(2) La tranche à court terme de la dette à long terme comprend la tranche courante des contrats de location-financement de 466 millions \$, de 445 millions \$ et de 435 millions \$ au 31 décembre 2018, au 31 décembre 2017 et au 1^{er} janvier 2017, respectivement.

(3) En 2017, Bell Canada a remboursé un montant de 357 millions \$ US (environ 480 millions \$ CA), ce qui représente la totalité des emprunts impayés en vertu de sa facilité de crédit à terme engagée non garantie. Par conséquent, nous avons fermé cette facilité de crédit, et le swap de devises et de taux d'intérêt variables qui était utilisé pour couvrir le risque de change lié au dollar américain découlant de cette facilité de crédit a été réglé. Se reporter à la note 26, Gestion financière et des capitaux, pour obtenir plus de détails.

CRÉANCES CLIENTS TITRISÉES

Nos programmes de créances clients titrisées sont comptabilisés en tant qu'emprunts renouvelables à taux variables garantis par certaines créances clients et viennent à expiration le 31 décembre 2019 et le 1^{er} novembre 2020, respectivement.

Le tableau suivant présente d'autres détails sur nos programmes de créances clients titrisées.

	31 DÉCEMBRE 2018	31 DÉCEMBRE 2017	1 ^{er} JANVIER 2017
Taux d'intérêt moyen tout au long de l'exercice	2,41 %	1,74 %	1,51 %
Créances clients titrisées	1 998	1 867	1 904

Nous continuons d'assurer la gestion de ces créances clients. Le droit des acheteurs à l'égard du recouvrement de ces créances clients a priorité de rang sur notre droit, ce qui veut dire que nous sommes exposés à certains risques de non-paiement à l'égard des montants titrisés.

Nous avons apporté diverses améliorations aux termes de crédit, comme le surdimensionnement et la subordination de nos droits conservés.

Les acheteurs réinvestiront les montants perçus en achetant des droits additionnels dans nos créances clients jusqu'à l'expiration ou à la résiliation des conventions de créances clients titrisées. Les acheteurs et leurs investisseurs n'ont aucun autre recours relativement à nos autres actifs dans l'éventualité d'un défaut de paiement par des clients.

FACILITÉS DE CRÉDIT

Bell Canada peut émettre des effets en vertu de ses programmes d'emprunts sous forme de papier commercial canadien et américain jusqu'à concurrence d'un montant en capital total de 3 milliards \$, en dollars canadiens ou américains, à la condition que le montant maximal des effets ne dépasse jamais 4 milliards \$ en dollars canadiens, ce qui correspond au montant total disponible en vertu de la facilité de crédit renouvelable engagée de soutien et de la facilité de crédit engagée liée à l'expansion qui ont été consenties à Bell Canada au 31 décembre 2018. Les montants maximaux

des programmes d'emprunts sous forme de papier commercial et des facilités de crédit engagées tiennent compte d'une augmentation de 500 millions \$ avec prise d'effet le 6 décembre 2018 et le 17 octobre 2018, respectivement, par rapport au 31 décembre 2017. Le montant net total disponible aux termes de la facilité de crédit renouvelable engagée et de la facilité de crédit engagée liée à l'expansion peut être prélevé en tout temps.

Le tableau suivant présente un sommaire du total de nos facilités de crédit bancaire au 31 décembre 2018.

	MONTANT TOTAL DISPONIBLE	MONTANT PRÉLEVÉ	LETTRES DE CRÉDIT	EMPRUNTS SOUS FORME DE PAPIER COMMERCIAL EN COURS	MONTANT NET DISPONIBLE
Facilités de crédit engagées					
Facilités de crédit renouvelable et liée à l'expansion non garanties ⁽¹⁾⁽²⁾	4 000	–	–	3 156	844
Autres	134	–	107	–	27
Total des facilités de crédit engagées	4 134	–	107	3 156	871
Total des facilités de crédit non engagées	3 014	–	1 964	–	1 050
Total des facilités de crédit engagées et non engagées	7 148	–	2 071	3 156	1 921

(1) La facilité de crédit de 2,5 milliards \$ et la facilité de crédit renouvelable additionnelle de 500 millions \$ de Bell Canada viennent à échéance en novembre 2023 et en novembre 2019, respectivement, et sa facilité de crédit engagée liée à l'expansion de 1 milliard \$ vient à échéance en novembre 2021. Bell Canada peut, sous réserve de certaines conditions, convertir des avances prélevées sur la facilité de crédit renouvelable additionnelle de 500 millions \$ en emprunt à terme ayant une échéance maximale de un an.

(2) Au 31 décembre 2018, le papier commercial en cours de Bell Canada incluait un montant de 2 314 millions \$ US (3 156 millions \$ CA). La dette à court terme comprend la totalité du papier commercial en cours de Bell Canada.

RESTRICTIONS

Certaines de nos conventions de crédit :

- nous obligent à respecter des ratios financiers précis;
- nous obligent à offrir de rembourser et d'annuler les conventions de crédit à la suite d'un changement de contrôle de BCE ou de Bell Canada.

Nous nous conformons à toutes les modalités et restrictions de ces conventions de crédit.

Note 22 Dette à long terme

	NOTE	TAUX D'INTÉRÊT MOYEN PONDÉRÉ AU 31 DÉCEMBRE 2018	ÉCHÉANCE	31 DÉCEMBRE 2018	31 DÉCEMBRE 2017	1 ^{er} JANVIER 2017
Titres d'emprunt						
Acte de fiducie de 1997		3,85 %	2020 – 2047	14 750	14 950	13 600
Acte de fiducie de 1976		9,54 %	2021 – 2054	1 100	1 100	1 100
Acte de fiducie de 2011 ⁽¹⁾		4,00 %	2024	225	425	–
Acte de fiducie de 2001 ⁽¹⁾				–	200	–
Acte de fiducie américain de 2016 ⁽²⁾		4,46 %	2048	1 569	–	–
Acte de fiducie de 1996 (débentures subordonnées)		8,21 %	2026 – 2031	275	275	275
Contrats de location-financement	15	6,67 %	2019 – 2047	2 097	2 172	2 260
Facilité de crédit à terme engagée non garantie ⁽³⁾				–	–	479
Autres				308	195	188
Total de la dette				20 324	19 317	17 902
Prime non amortie, montant net				21	50	18
Frais d'émission de titres d'emprunt non amortis				(60)	(46)	(41)
Moins :						
Tranche à court terme	21			(525)	(1 106)	(1 307)
Total de la dette à long terme				19 760	18 215	16 572

(1) Dans le cadre de l'acquisition de MTS le 17 mars 2017, Bell Canada a repris la totalité de la dette de MTS émise en vertu de ses actes de fiducie de 2001 et de 2011. L'acte de fiducie de 2001 a été fermé à la suite du rachat en octobre 2018 des billets restants en circulation en vertu de cet acte de fiducie.

(2) En 2018, Bell Canada a émis des billets en vertu de son acte de fiducie américain de 2016 pour un montant total de 1 150 millions \$ US (1 493 millions \$ CA) couverts contre les fluctuations des taux de change au moyen de swaps de devises et de taux d'intérêt variables. Se reporter à la note 26, Gestion financière et des capitaux, pour obtenir plus de détails.

(3) En 2017, Bell Canada a remboursé un montant de 357 millions \$ US (480 millions \$ CA), ce qui représente la totalité des emprunts impayés en vertu de sa facilité de crédit à terme engagée non garantie. Par conséquent, nous avons fermé cette facilité de crédit, et le swap de devises et de taux d'intérêt variables qui était utilisé pour couvrir le risque de change lié au dollar américain découlant de cette facilité de crédit a été réglé. Se reporter à la note 26, Gestion financière et des capitaux, pour obtenir plus de détails.

Les titres d'emprunt de Bell Canada ont été émis en dollars canadiens, à l'exception des titres d'emprunt émis en vertu de l'acte de fiducie américain de 2016, qui ont été émis en dollars américains. Tous les titres d'emprunt portent intérêt à un taux fixe.

RESTRICTIONS

Certaines de nos conventions de titres d'emprunt :

- nous imposent des clauses restrictives et prévoient des tests de nouvelle émission;
- nous obligent à faire une offre de rachat de certaines séries de titres d'emprunt à la suite d'un événement donnant lieu à un changement de contrôle, comme il est défini dans les conventions de titres d'emprunt pertinentes.

Nous nous conformons à toutes les modalités et restrictions de ces conventions de titres d'emprunt.

Tous les titres d'emprunt en circulation ont été émis en vertu d'actes de fiducie et sont non garantis. Tous les titres d'emprunt ont été émis en séries, et certaines séries sont rachetables au gré de Bell Canada avant l'échéance, au prix, au moment et aux conditions précisés pour chaque série.

2018

Le 15 octobre 2018, Bell Canada a remboursé, avant l'échéance, ses billets, série 8, à 5,625 %, dont le capital en cours s'établissait à 200 millions \$, et qui venaient à échéance le 16 décembre 2019.

Le 21 septembre 2018, Bell Canada a remboursé, avant l'échéance, ses débentures à moyen terme (MTN), série M-25, à 3,35 %, dont le capital en cours s'établissait à 1 milliard \$, et qui venaient à échéance le 18 juin 2019.

Le 14 septembre 2018 et le 29 mars 2018, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie américain de 2016 des billets, série US-1, à 4,464 %, dont le capital s'établit à 400 millions \$ US (526 millions \$ CA) et à 750 millions \$ US (967 millions \$ CA), respectivement, et qui viennent à échéance le 1^{er} avril 2048.

Le 21 août 2018, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débentures MTN, série M-48, à 3,80 %, dont le capital s'établissait à 1 milliard \$, et qui viennent à échéance le 21 août 2028.

Le 4 mai 2018, Bell Canada a remboursé, avant l'échéance, ses débentures MTN, série M-28, à 3,50 %, dont le capital en cours s'établissait à 400 millions \$, et qui venaient à échéance le 10 septembre 2018.

Le 16 avril 2018, Bell Canada a remboursé, avant l'échéance, ses billets, série 9, à 4,59 %, dont le capital en cours s'établissait à 200 millions \$, et qui venaient à échéance le 1^{er} octobre 2018. En outre, à la même date, Bell Canada

a remboursé, avant l'échéance, ses débentures, série M-33, à 5,52 %, dont le capital en cours s'établissait à 300 millions \$, et qui venaient à échéance le 26 février 2019.

Le 12 mars 2018, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débentures MTN, série M-47, à 3,35 %, dont le capital s'établissait à 500 millions \$, et qui viennent à échéance le 12 mars 2025.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, nous avons inscrit des charges de 20 millions \$ liées au remboursement anticipé de la dette qui ont été comptabilisées au poste *Autres charges* dans l'état du résultat net.

2017

Le 30 octobre 2017, Bell Canada a remboursé, avant l'échéance, ses débentures MTN, série M-22, à 4,40 %, dont le capital en cours s'établissait à 1 milliard \$, et qui venaient à échéance le 16 mars 2018.

Le 9 octobre 2017, Bell Canada a remboursé, avant l'échéance, ses débentures, série M-36, à 4,88 %, dont le capital en cours s'établissait à 300 millions \$ et qui venaient à échéance le 26 avril 2018.

Le 29 septembre 2017, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débentures MTN, série M-40, à 3,00 %, dont le capital s'établissait à 700 millions \$, et qui viennent à échéance le 3 octobre 2022. Les débentures MTN, série M-40, ont été émises dans le cadre d'une série existante de débentures MTN. En outre, à la même date, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débentures MTN, série M-46, à 3,60 %, dont le capital s'établissait à 800 millions \$, et qui viennent à échéance le 29 septembre 2027.

Le 12 mai 2017, Bell Canada a remboursé, avant l'échéance, ses débentures, série M-35, à 4,37 %, dont le capital en cours s'établissait à 350 millions \$, et qui venaient à échéance le 13 septembre 2017.

Le 27 février 2017, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débentures MTN, série M-44, à 2,70 %, dont le capital s'établissait à 1 milliard \$, et qui viennent à échéance le 27 février 2024. En outre, à la même date, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débentures MTN, série M-45, à 4,45 %, dont le capital s'établissait à 500 millions \$, et qui viennent à échéance le 27 février 2047.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, nous avons inscrit des charges de 20 millions \$ liées au remboursement anticipé de la dette qui ont été comptabilisées au poste *Autres charges* dans l'état du résultat net.

Note 23 Provisions

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE	NOTE	OMHS	AUTRES ⁽¹⁾	TOTAL
1 ^{er} janvier 2018		170	158	328
Entrées		38	47	85
Utilisation		(4)	(29)	(33)
Reprises		(5)	(8)	(13)
Acquisition à la suite de regroupements d'entreprises		–	4	4
31 décembre 2018		199	172	371
Courantes	20	16	50	66
Non courantes	25	183	122	305
31 décembre 2018		199	172	371

(1) La colonne *Autres* comprend les provisions liées aux questions environnementales, juridiques et réglementaires, et aux locaux vacants.

Les OMHS reflètent les meilleures estimations de la direction quant aux coûts futurs attendus de la remise en état des locaux actuellement loués à leur état initial avant la date de passation. Les sorties de trésorerie associées à nos passifs au titre des OMHS devraient habituellement être effectuées aux dates de remise en état des actifs auxquels elles se rapportent et dont la nature est à long terme. Le moment et l'ampleur des travaux de remise en état qui seront nécessaires pour ces emplacements sont incertains.

Note 24 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

COÛT DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Nous offrons des prestations de retraite et d'autres avantages à la plupart de nos employés. Ces avantages comprennent des régimes de retraite PD, des régimes de retraite CD et les AAPE.

Nous gérons nos régimes de retraite PD et CD en respectant les lois canadiennes et provinciales applicables aux régimes de retraite, lesquelles prescrivent des exigences de financement minimal et maximal pour les régimes PD. Les actifs des régimes sont détenus en fidéicommis, et la surveillance de la gouvernance des régimes, ce qui comprend les décisions sur les placements, les cotisations aux régimes PD et la sélection des

possibilités de placement des régimes CD offertes aux participants, incombe au comité de la caisse de retraite, un comité de notre conseil d'administration.

Le risque de taux d'intérêt est géré en suivant une approche axée sur l'appariement des passifs, ce qui réduit le risque de non-concordance, dans les régimes PD, entre la croissance des placements et la croissance des obligations.

Le risque de longévité est géré à l'aide d'un swap lié à la longévité, ce qui réduit l'exposition des régimes PD au risque de la hausse de l'espérance de vie.

COMPOSANTES DU COÛT DES SERVICES RENDUS AU TITRE DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

POUR L'EXERCICE CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2018	2017
Régimes de retraite PD	(213)	(208)
Régimes de retraite CD	(106)	(102)
AAPE	(3)	(6)
Profit découlant de la modification des AAPE et des régimes de retraite PD	–	16
Moins :		
Coût des régimes d'avantages inscrit à l'actif	56	58
Total du coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, inclus dans les coûts d'exploitation	(266)	(242)
Autres coûts comptabilisés dans les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(4)	(10)
Total du coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(270)	(252)

COMPOSANTES DES CHARGES FINANCIÈRES AU TITRE DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

POUR L'EXERCICE CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2018	2017
Régimes de retraite PD	(23)	(18)
AAPE	(46)	(54)
Total des intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(69)	(72)

Les états du résultat global comprennent les montants suivants, avant impôt sur le résultat.

	2018	2017
Pertes cumulées comptabilisées directement dans les capitaux propres aux 1 ^{er} janvier	(2 984)	(2 646)
Écarts actuariels dans les autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	79	(313)
Diminution (augmentation) de l'effet de la limite de l'actif ⁽²⁾	13	(25)
Pertes cumulées comptabilisées directement dans les capitaux propres aux 31 décembre	(2 892)	(2 984)

(1) Les pertes actuarielles cumulées comptabilisées dans les états du résultat global s'élevaient à 3 138 millions \$ en 2018.

(2) La diminution cumulative de l'effet de la limite de l'actif comptabilisée dans les états du résultat global s'élevait à 246 millions \$ en 2018.

COMPOSANTES (DES OBLIGATIONS) DES ACTIFS AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Le tableau suivant présente les variations des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et les variations de la juste valeur des actifs des régimes.

	RÉGIMES DE RETRAITE PD		RÉGIMES AAPE		TOTAL	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, aux 1 ^{er} janvier	(24 404)	(20 853)	(1 653)	(1 684)	(26 057)	(22 537)
Coût des services rendus au cours de la période	(213)	(208)	(3)	(6)	(216)	(214)
Intérêts liés aux obligations	(864)	(896)	(56)	(65)	(920)	(961)
Écarts actuariels ⁽¹⁾	750	(1 193)	163	(28)	913	(1 221)
(Pertes nettes) profits nets sur réduction	(4)	(4)	–	16	(4)	12
Perte liée au transfert de régime	–	(6)	–	–	–	(6)
Versements des prestations	1 342	1 320	80	81	1 422	1 401
Cotisations des employés	(11)	(10)	–	–	(11)	(10)
Acquisition de MTS	–	(2 677)	–	(5)	–	(2 682)
Transfert de régime	–	122	–	–	–	122
Autres	–	1	–	38	–	39
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, aux 31 décembre	(23 404)	(24 404)	(1 469)	(1 653)	(24 873)	(26 057)
Juste valeur des actifs des régimes, aux 1 ^{er} janvier	23 945	20 563	299	280	24 244	20 843
Rendement attendu des actifs des régimes ⁽²⁾	841	878	10	11	851	889
Écarts actuariels ⁽¹⁾	(817)	896	(17)	12	(834)	908
Versements des prestations	(1 342)	(1 320)	(80)	(81)	(1 422)	(1 401)
Cotisations de l'employeur	433	305	75	77	508	382
Cotisations des employés	11	10	–	–	11	10
Acquisition de MTS	–	2 735	–	–	–	2 735
Transfert de régime	–	(122)	–	–	–	(122)
Juste valeur des actifs des régimes, aux 31 décembre	23 071	23 945	287	299	23 358	24 244
Déficit des régimes	(333)	(459)	(1 182)	(1 354)	(1 515)	(1 813)
Effet de la limite de l'actif	(20)	(33)	–	–	(20)	(33)
Passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi, aux 31 décembre	(353)	(492)	(1 182)	(1 354)	(1 535)	(1 846)
Actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi inclus dans les autres actifs non courants	331	262	–	–	331	262
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(684)	(754)	(1 182)	(1 354)	(1 866)	(2 108)

(1) Les écarts actuariels comprennent les (pertes) gains lié(s) à l'expérience de (693 millions \$) en 2018 et de 911 millions \$ en 2017.

(2) Le rendement réel des actifs des régimes s'est chiffré à 17 millions \$, ou 0,2 %, en 2018 et à 1 797 millions \$, ou 8,2 %, en 2017.

Le 15 janvier 2016, MTS a conclu la vente de ses filiales entièrement détenues Allstream Inc., Allstream Fibre U.S. et Delphi Solutions Corp. (collectivement, Allstream) à Zayo Group Holdings Inc. Dans le cadre de l'accord de vente, MTS a conservé deux régimes de retraite PD existants d'Allstream, y compris les obligations au titre des avantages pour les retraités et les autres anciens employés. Le 31 octobre 2017, nous avons effectué le transfert des actifs et des passifs relatifs aux obligations liées aux services antérieures à la conclusion qui se rapportent aux employés actifs d'Allstream des régimes de retraite PD existants d'Allstream à deux nouveaux régimes de retraite de Zayo Canada Inc.

SITUATION DE CAPITALISATION DES COÛTS DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Le tableau suivant présente la situation de capitalisation de nos obligations au titre des prestations constituées.

	CAPITALISÉS			PARTIELLEMENT CAPITALISÉS ⁽¹⁾			SANS CAPITALISATION ⁽²⁾			TOTAL		
	31 DÉC. 2018	31 DÉC. 2017	1 ^{er} JANV. 2017	31 DÉC. 2018	31 DÉC. 2017	1 ^{er} JANV. 2017	31 DÉC. 2018	31 DÉC. 2017	1 ^{er} JANV. 2017	31 DÉC. 2018	31 DÉC. 2017	1 ^{er} JANV. 2017
Valeur actualisée des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(22 765)	(23 746)	(20 249)	(1 816)	(1 976)	(1 995)	(292)	(335)	(293)	(24 873)	(26 057)	(22 537)
Juste valeur des actifs des régimes	23 018	23 894	20 520	340	350	323	–	–	–	23 358	24 244	20 843
Surplus (déficit) des régimes	253	148	271	(1 476)	(1 626)	(1 672)	(292)	(335)	(293)	(1 515)	(1 813)	(1 694)

(1) Les régimes partiellement capitalisés sont composés des régimes de retraite complémentaires à l'intention des membres de la haute direction pour les employés admissibles et des AAPE. La société capitalise partiellement les régimes de retraite complémentaires à l'intention des membres de la haute direction au moyen de lettres de crédit et d'un compte lié à une convention de retraite auprès de l'Agence du revenu du Canada. Certaines prestations d'assurance vie payées sont capitalisées par des contrats d'assurance vie.

(2) Nos régimes sans capitalisation consistent en des AAPE, qui sont des régimes financés par répartition.

HYPOTHÈSES IMPORTANTES

Nous avons utilisé les hypothèses clés qui suivent pour évaluer les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et le coût net des régimes d'avantages pour les régimes de retraite PD et les régimes AAPE. Ces hypothèses portent sur des événements à long terme, ce qui correspond à la nature des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

AUX	RÉGIMES DE RETRAITE PD ET RÉGIMES AAPE		
	31 DÉCEMBRE 2018	31 DÉCEMBRE 2017	1 ^{er} JANVIER 2017
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi			
Taux d'actualisation	3,8 %	3,6 %	4,0 %
Taux d'augmentation de la rémunération	2,25 %	2,25 %	2,25 %
Taux d'indexation du coût de la vie ⁽¹⁾	1,6 %	1,6 %	1,6 %
Espérance de vie à l'âge de 65 ans	23,1	23,2	23,1

(1) Le taux d'indexation du coût de la vie s'applique uniquement aux régimes de retraite PD.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	RÉGIMES DE RETRAITE PD ET RÉGIMES AAPE	
	2018	2017
Coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		
Taux d'actualisation	3,7 %	4,2 %
Taux d'augmentation de la rémunération	2,25 %	2,25 %
Taux d'indexation du coût de la vie ⁽¹⁾	1,6 %	1,6 %
Espérance de vie à l'âge de 65 ans	23,2	23,1

(1) Le taux d'indexation du coût de la vie s'applique uniquement aux régimes de retraite PD.

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi est de 14 ans.

Les tendances des coûts des soins de santé présumées sont les suivantes :

- une augmentation annuelle du coût des médicaments de 7 % en 2018, laquelle va en diminuant à 4,5 % sur 20 ans;
- une augmentation annuelle du coût des avantages au titre des soins dentaires couverts de 4 %;
- une augmentation annuelle du coût des avantages au titre des soins liés à l'hospitalisation couverts de 3,3 %;
- une augmentation annuelle du coût des autres avantages au titre des soins de santé couverts de 3 %.

Les tendances des coûts des soins de santé présumées ont une incidence importante sur les montants présentés au titre des régimes de soins de santé.

Le tableau suivant présente l'incidence d'une variation de 1 % des tendances présumées des coûts des soins de santé.

INCIDENCE D'UNE AUGMENTATION (DIMINUTION) SUR LES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	RÉGIMES DE RETRAITE PD ET RÉGIMES AAPE	
	AUGMENTATION DE 1 %	DIMINUTION DE 1 %
Total du coût des prestations au titre des services et du coût financier	5	(3)
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	111	(90)

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Le tableau suivant présente une analyse de sensibilité des hypothèses clés utilisées pour évaluer les obligations nettes au titre des avantages postérieurs à l'emploi et le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour nos régimes de retraite PD et nos régimes AAPE.

	VARIATION DE L'HYPOTHÈSE	INCIDENCE D'UNE AUGMENTATION (DIMINUTION) SUR LE COÛT NET DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI POUR 2018		INCIDENCE D'UNE AUGMENTATION (DIMINUTION) SUR LES OBLIGATIONS AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI AU 31 DÉCEMBRE 2018	
		AUGMENTATION DE L'HYPOTHÈSE	DIMINUTION DE L'HYPOTHÈSE	AUGMENTATION DE L'HYPOTHÈSE	DIMINUTION DE L'HYPOTHÈSE
Taux d'actualisation	0,5 %	(77)	65	(1 605)	1 716
Espérance de vie à l'âge de 65 ans	1 an	35	(34)	796	(771)

ACTIFS DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Pour les actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, la stratégie de placement consiste à maintenir un portefeuille diversifié d'actifs constitué de manière prudente afin de préserver la sécurité des fonds.

Le tableau suivant présente les répartitions cibles pour 2018 et la répartition des actifs de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux 31 décembre 2018 et 2017 et au 1^{er} janvier 2017.

CATÉGORIE D'ACTIFS	MOYENNE PONDÉRÉE DE LA RÉPARTITION CIBLE	TOTAL DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES RÉGIMES		
		2018	31 DÉCEMBRE 2018	31 DÉCEMBRE 2017
Titres de capitaux propres	20 % à 40 %	20 %	22 %	22 %
Titres d'emprunt	60 % à 100 %	64 %	65 %	68 %
Autres placements	0 % à 40 %	16 %	13 %	10 %
Total		100 %	100 %	100 %

Le tableau suivant présente la juste valeur de chaque catégorie d'actifs des régimes de retraite PD.

AUX	31 DÉCEMBRE 2018	31 DÉCEMBRE 2017	1 ^{er} JANVIER 2017
Données observables sur le marché			
Titres de capitaux propres			
Titres canadiens	844	1 045	901
Titres étrangers	3 770	4 349	3 682
Titres d'emprunt			
Titres canadiens	12 457	13 126	12 469
Titres étrangers	2 004	1 890	1 068
Titres du marché monétaire	327	491	387
Données d'entrée non observables sur le marché			
Autres placements			
Titres de sociétés fermées	1 804	1 484	1 164
Fonds de couverture	1 014	965	726
Titres du secteur immobilier	758	484	55
Autres	93	111	111
Total	23 071	23 945	20 563

Les titres de capitaux propres comprenaient des actions ordinaires de BCE d'environ 8 millions \$, ou 0,03 % du total des actifs des régimes, au 31 décembre 2018, et des actions ordinaires de BCE d'environ 13 millions \$, ou 0,05 % du total des actifs des régimes, au 31 décembre 2017 et des actions ordinaires de BCE d'environ 17 millions \$, ou 0,08 % du total des actifs des régimes, au 1^{er} janvier 2017.

Les titres d'emprunt comprenaient des débetures de Bell Canada d'environ 68 millions \$, ou 0,30 % du total des actifs des régimes, au 31 décembre 2018, et des débetures de Bell Canada d'environ 11 millions \$, ou 0,05 % du total des actifs des régimes, au 31 décembre 2017 et des débetures de Bell Canada d'environ 15 millions \$, ou 0,07 % du total des actifs des régimes, au 1^{er} janvier 2017.

Les autres placements comprenaient l'investissement des régimes de retraite dans MLSE de 135 millions \$, ou 0,59 % du total des actifs des régimes, au 31 décembre 2018, et de 135 millions \$, ou 0,56 % du total des actifs des régimes, au 31 décembre 2017, et de 135 millions \$, ou 0,66 % du total des actifs des régimes, au 1^{er} janvier 2017.

Le régime de retraite de Bell Canada a une entente d'investissement qui couvre une partie de l'exposition du régime à l'augmentation éventuelle de la longévité à l'égard d'obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi d'environ 5 milliards \$. La juste valeur de cette entente est incluse dans les autres placements. Comme il s'agit d'une entente de couverture liée au régime de retraite, la transaction n'exige aucune cotisation en trésorerie de BCE.

FLUX DE TRÉSORERIE

Nous sommes tenus de voir à la capitalisation adéquate de nos régimes de retraite PD. Nous versons des cotisations dans ces régimes selon diverses méthodes actuarielles de calcul du coût autorisées par les organismes de réglementation des régimes de retraite. Les cotisations reflètent les hypothèses actuarielles concernant le rendement futur des placements, les projections salariales et les prestations liées aux années de service futures. Des modifications de ces facteurs pourraient faire en sorte que les

cotisations futures réelles diffèrent de nos estimations actuelles, nous obligeant ainsi à éventuellement augmenter nos cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur notre situation de trésorerie et notre performance financière.

Nous contribuons aux régimes de retraite CD au fur et à mesure de la prestation des services par les employés.

Le tableau suivant présente les montants que nous avons versés aux régimes de retraite PD et CD ainsi que les paiements versés aux bénéficiaires en vertu des régimes AAPE.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	RÉGIMES PD ⁽¹⁾		RÉGIMES CD		RÉGIMES AAPE	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Cotisations	(433)	(305)	(106)	(108)	(75)	(77)

(1) Ces données comprennent les cotisations volontaires de 240 millions \$ en 2018 et de 100 millions \$ en 2017.

Nous prévoyons faire une cotisation globale d'un montant d'environ 180 millions \$ à nos régimes de retraite PD en 2019, sous réserve de la finalisation d'évaluations actuarielles. Nous prévoyons verser en 2019 environ 80 millions \$ aux bénéficiaires en vertu des régimes AAPE et faire une cotisation d'environ 115 millions \$ aux régimes de retraite CD.

Note 25 Autres passifs non courants

AUX	NOTE	31 DÉCEMBRE 2018	31 DÉCEMBRE 2017	1 ^{er} JANVIER 2017
Obligation au titre des régimes d'invalidité de longue durée		288	322	302
Provisions	23	305	273	273
Obligation au titre du compte de report imposée par le CRTC	26	92	96	104
Obligation au titre des avantages tangibles imposée par le CRTC	26	23	73	115
Autres ⁽¹⁾		289	287	274
Total des autres passifs non courants		997	1 051	1 068

(1) Nous avons reclassé les montants de la période antérieure afin que leur présentation soit cohérente avec celle de la période considérée.

Note 26 Gestion financière et des capitaux

GESTION FINANCIÈRE

Les objectifs de la direction consistent à protéger BCE et ses filiales sur une base consolidée contre les risques économiques significatifs et la variabilité des résultats découlant de divers risques financiers, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque lié aux fluctuations du cours de l'action.

DÉRIVÉS

Nous avons recours à des instruments dérivés pour gérer nos risques de change et de taux d'intérêt et notre risque lié aux fluctuations du cours des actions ordinaires de BCE en vertu de nos régimes de paiement fondé sur des actions.

Les instruments dérivés suivants étaient en cours en 2018 et/ou en 2017 :

- des contrats de change à terme et des options servant à gérer le risque de change de certaines acquisitions et ventes prévues;
- des swaps de devises et de taux d'intérêt variables utilisés à titre de couverture du risque de change sur une tranche de notre dette à court terme et de notre dette à long terme;
- des contrats à terme sur les actions ordinaires de BCE visant à réduire le risque lié aux flux de trésorerie qui découle des régimes de paiement fondé sur des actions.

JUSTE VALEUR

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Certaines évaluations de la juste valeur sont tributaires des hypothèses que nous formulons concernant le montant et l'échelonnement des flux de trésorerie futurs et les taux d'actualisation; ces hypothèses correspondent à divers degrés de risque. L'impôt sur le résultat et les autres charges susceptibles d'être engagées à la cession d'instruments financiers ne sont pas reflétés dans les justes valeurs. Par conséquent, les justes valeurs ne correspondent pas aux montants nets qui seraient réalisés advenant le règlement de ces instruments.

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, des dividendes à payer, des dettes fournisseurs et des charges à payer, de la rémunération à payer, des coûts liés aux indemnités de départ et autres à payer, des intérêts à payer, des effets à payer et des emprunts garantis par des créances clients équivaut approximativement à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur des instruments financiers évalués au coût amorti dans les états de la situation financière.

	CLASSEMENT	MÉTHODE D'ÉTABLISSEMENT DE LA JUSTE VALEUR	NOTE	31 DÉCEMBRE 2018		31 DÉCEMBRE 2017		1 ^{er} JANVIER 2017	
				VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR
Obligation au titre des avantages tangibles imposée par le CRTC	Dettes fournisseurs et autres passifs et passifs non courants	Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimatifs actualisés selon les taux d'intérêt observables sur le marché	20, 25	61	61	111	110	166	169
Obligation au titre du compte de report imposée par le CRTC	Dettes fournisseurs et autres passifs et passifs non courants	Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimatifs actualisés selon les taux d'intérêt observables sur le marché	20, 25	108	112	124	128	136	145
Titres d'emprunt, contrats de location-financement et autres dettes	Dettes à court terme et dette à long terme	Prix de marché des titres d'emprunt ou valeur actualisée des flux de trésorerie futurs actualisés selon les taux d'intérêt observables sur le marché	21, 22	20 285	21 482	19 321	21 298	17 879	20 093

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur dans les états de la situation financière.

	CLASSEMENT	NOTE	VALEUR COMPTABLE DE L'ACTIF (DU PASSIF)	JUSTE VALEUR		
				PRIX DE MARCHÉ D'ACTIFS IDENTIFIÉS ENREGISTRÉS DANS DES MARCHÉS ACTIFS (NIVEAU 1)	DONNÉES OBSERVABLES SUR LE MARCHÉ (NIVEAU 2) ⁽¹⁾	DONNÉES D'ENTRÉE NON OBSERVABLES SUR LE MARCHÉ (NIVEAU 3) ⁽²⁾
31 décembre 2018						
Placements dans des sociétés cotées en Bourse et dans des sociétés fermées	Autres actifs non courants	18	110	1	–	109
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants		181	–	181	–
Passif financier lié à MLSE ⁽³⁾	Dettes fournisseurs et autres passifs	20	(135)	–	–	(135)
Autres	Autres actifs et passifs non courants		43	–	114	(71)
31 décembre 2017						
Placements dans des sociétés cotées en Bourse et dans des sociétés fermées	Autres actifs non courants	18	103	1	–	102
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants		(48)	–	(48)	–
Passif financier lié à MLSE ⁽³⁾	Dettes fournisseurs et autres passifs	20	(135)	–	–	(135)
Autres	Autres actifs et passifs non courants		60	–	106	(46)
1^{er} janvier 2017						
Placements dans des sociétés cotées en Bourse et dans des sociétés fermées	Autres actifs non courants	18	103	1	–	102
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants		166	–	166	–
Passif financier lié à MLSE ⁽³⁾	Dettes fournisseurs et autres passifs	20	(135)	–	–	(135)
Autres	Autres actifs et passifs non courants		35	–	88	(53)

(1) Données observables sur le marché, telles que les cours de l'action, les taux d'intérêt, la courbe des taux de swaps et les taux de change.

(2) Données d'entrée non observables sur le marché telles que les flux de trésorerie actualisés et les ratios cours/bénéfice. Une modification raisonnable de nos hypothèses n'entraînerait pas d'augmentation (de diminution) importante des instruments financiers classés dans le niveau 3.

(3) Représente l'obligation de BCE de racheter la participation de 9 % du Fonds Unitaire dans MLSE à un prix au moins équivalent au prix minimal convenu, advenant le cas où le Fonds Unitaire exerçait son option de vente. L'obligation de rachat est évaluée à la valeur de marché à chaque période de présentation de l'information financière, et le profit ou la perte est comptabilisé au poste Autres charges dans les états du résultat net. L'option peut être exercée depuis 2017.

RISQUE DE CRÉDIT

Nous sommes exposés à un risque de crédit découlant de nos activités d'exploitation et de certaines activités de financement, dont l'exposition maximale est représentée par les valeurs comptables inscrites dans les états de la situation financière.

Nous sommes exposés à un risque de crédit si les contreparties à nos créances clients et à nos instruments dérivés sont dans l'incapacité de s'acquitter de leurs obligations. La concentration du risque de crédit à l'égard de nos clients est réduite en raison du grand nombre de clients différents que nous comptons. Aux 31 décembre 2018 et 2017, le risque de crédit lié aux instruments dérivés était minime. Nous traitons avec des institutions dont la notation est élevée et, par conséquent, nous prévoyons qu'elles seront en mesure de s'acquitter de leurs obligations. Nous évaluons régulièrement notre risque de crédit et notre exposition à ce risque.

Dans de nombreux cas, les créances clients sont radiées et transférées directement dans les créances douteuses si le débiteur n'a pas été recouvré après une période prédéterminée.

Le tableau suivant présente d'autres détails sur les créances clients qui ne sont pas douteuses.

AUX	31 DÉCEMBRE 2018	31 DÉCEMBRE 2017	1 ^{er} JANVIER 2017
Créances clients non en souffrance	2 091	2 255	2 192
Créances clients en souffrance qui ne sont pas douteuses			
Moins de 60 jours	508	491	286
De 60 à 120 jours	304	279	360
Plus de 120 jours	72	56	75
Créances clients, déduction faite de la correction de valeur pour créances douteuses	2 975	3 081	2 913

Le tableau suivant présente la variation de la correction de valeur pour créances douteuses liée aux actifs sur contrats.

	NOTE	2018	2017
Solde aux 1 ^{er} janvier		(96)	(92)
Ajouts		(50)	(39)
Utilisations		55	35
Solde aux 31 décembre		(91)	(96)
Montant courant		(44)	(47)
Montant non-courant		(47)	(49)
Solde aux 31 décembre	13	(91)	(96)

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Notre trésorerie, nos équivalents de trésorerie, nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et le financement éventuel provenant des marchés financiers devraient être suffisants pour nous permettre de financer nos activités et de respecter nos obligations à mesure qu'elles viennent à échéance. Si nos besoins de liquidités devaient excéder les sources de trésorerie susmentionnées, nous prévoyons que nous pourrions combler cette insuffisance au moyen de prélèvements sur les facilités bancaires engagées actuelles ou au moyen de nouvelles facilités, dans la mesure où ces sources sont disponibles.

Le tableau suivant présente la variation de la correction de valeur pour créances douteuses liée aux créances clients.

	NOTE	2018	2017
Solde aux 1 ^{er} janvier		(54)	(60)
Adoption d'IFRS 9 ⁽¹⁾		(4)	–
Ajouts		(84)	(99)
Utilisations		91	105
Solde aux 31 décembre	11	(51)	(54)

(1) Nous avons adopté IFRS 9, Instruments financiers, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018. Se reporter à la note 2, Principales méthodes comptables, pour obtenir d'autres détails.

Le tableau suivant présente une analyse au 31 décembre 2018 des passifs financiers comptabilisés pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite.

AU 31 DÉCEMBRE 2018	NOTE	2019	2020	2021	2022	2023	PAR LA SUITE	TOTAL
Dettes à long terme	22	59	1 453	2 275	1 739	1 622	11 079	18 227
Effets à payer	21	3 201	–	–	–	–	–	3 201
Paiements de loyer minimaux futurs en vertu de contrats de location-financement	15	586	513	344	276	238	667	2 624
Emprunt garanti par des créances clients	21	919	–	–	–	–	–	919
Intérêts à payer sur la dette à long terme, les effets à payer et l'emprunt garanti par des créances clients		866	751	709	648	581	6 671	10 226
Encaissements nets d'intérêts sur swaps de devises et de taux d'intérêt variables		(6)	(6)	(6)	(6)	(6)	(134)	(164)
Passif financier lié à MLSE	20	135	–	–	–	–	–	135
Total		5 760	2 711	3 322	2 657	2 435	18 283	35 168

Nous sommes aussi exposés à un risque de liquidité pour les passifs financiers dont la durée est de un an ou moins, comme il est indiqué dans les états de la situation financière.

RISQUE DE MARCHÉ

RISQUE DE CHANGE

Nous utilisons des contrats à terme, des options et des swaps de devises et de taux d'intérêt variables pour gérer le risque de change lié aux acquisitions et aux ventes prévues et à certains titres d'emprunt libellés en devises.

En 2018, nous avons conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt variables, dont le montant notionnel s'élevait à 1 150 millions \$ US (1 493 millions \$ CA). Ces swaps de devises et de taux d'intérêt variables servent à couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent nos billets, série US-1, venant à échéance en 2048. Se reporter à la note 22, *Dettes à long terme*, pour obtenir plus de détails.

En 2017, nous avons réglé un swap de devises et de taux d'intérêt variables, dont le montant notionnel s'élevait à 357 millions \$ US (480 millions \$ CA), utilisé pour couvrir les emprunts en vertu d'une facilité de crédit qui a été remboursée en 2017. Se reporter à la note 22, *Dettes à long terme*, pour obtenir plus de détails.

L'incidence d'une dépréciation (d'une appréciation) de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain serait une perte (un profit) de 2 millions \$ (néant) comptabilisé(e) en résultat net au 31 décembre 2018 et un profit (une perte) de 140 millions \$ (132 millions \$) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global au 31 décembre 2018, toutes les autres variables restant constantes.

Le tableau suivant présente d'autres détails sur les contrats de change à terme en cours au 31 décembre 2018.

TYPE DE COUVERTURE	MONNAIE D'ACHAT	MONTANT À RECEVOIR	MONNAIE DE VENTE	MONTANT À PAYER	ÉCHÉANCE	ÉLÉMENT COUVERT
Flux de trésorerie	\$ US	2 329	\$ CA	3 077	2019	Papier commercial
Flux de trésorerie	\$ US	779	\$ CA	973	2019	Transactions prévues
Flux de trésorerie	\$ CA	15	\$ US	12	2019	Transactions prévues
Flux de trésorerie	\$ US	256	\$ CA	324	2020 à 2021	Transactions prévues
Économique	\$ US	120	\$ CA	153	2019	Transactions prévues
Économique – options d'achat	\$ US	48	\$ CA	60	2020	Transactions prévues
Économique – options de vente	\$ US	60	\$ CA	74	2019 à 2020	Transactions prévues

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

L'incidence d'une augmentation (diminution) de 1 % des taux d'intérêt serait une diminution (augmentation) de 31 millions \$ du bénéfice net au 31 décembre 2018.

RISQUES LIÉS AUX FLUCTUATIONS DU COURS DE L'ACTION

Nous utilisons des contrats à terme sur actions sur les actions ordinaires de BCE à titre de couverture économique du risque lié aux flux de trésorerie qui découle des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres et du risque lié aux fluctuations

du cours de l'action relatif à un régime de paiement fondé sur des actions qui est réglé en trésorerie. Se reporter à la note 28, *Paiements fondés sur des actions*, pour obtenir plus de détails sur nos accords de paiements fondés sur des actions. La juste valeur de nos contrats à terme sur actions au 31 décembre 2018 était un passif de 73 millions \$ (45 millions \$ au 31 décembre 2017 et 111 millions \$ au 1^{er} janvier 2017).

L'incidence d'une augmentation (diminution) de 5 % du cours de marché de l'action ordinaire de BCE au 31 décembre 2018 serait un profit (une perte) de 34 millions \$ comptabilisé(e) en résultat net pour 2018, toutes les autres variables restant constantes.

GESTION DES CAPITAUX

Pour atteindre nos objectifs de gestion des capitaux, nous utilisons des politiques, des procédures et des processus divers liés aux capitaux. Ces objectifs comprennent l'optimisation de notre coût du capital et la maximisation du rendement procuré aux actionnaires, tout en assurant l'équilibre des intérêts des parties prenantes.

Notre définition du capital inclut les capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE, la dette ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Les ratios clés que nous utilisons pour surveiller et gérer notre structure du capital sont le ratio de levier financier net⁽¹⁾ et le ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes⁽²⁾. En 2018 et en 2017, la fourchette cible du ratio de levier financier net était de 1,75 à 2,25 fois le BAIIA ajusté, et la cible du ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes était supérieure à 7,5 fois. Nous surveillons notre structure du capital et apportons des ajustements, y compris à notre politique de dividendes, au besoin. Au 31 décembre 2018, nous avons excédé la limite de la fourchette cible de notre ratio interne de levier financier net de 0,47.

Ces ratios n'ont pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Nous utilisons le ratio de levier financier net ainsi que le ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent ces mesures pour évaluer le levier financier et la solidité financière de la société.

Le tableau suivant présente un sommaire de nos ratios clés.

AUX 31 DÉCEMBRE	2018	2017
Ratio de levier financier net	2,72	2,67
Ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes	9,00	9,23

Au T1 2018, BCE a effectué une offre publique de rachat (OPRA) dans le cours normal des activités. Se reporter à la note 27, *Capital social*, pour obtenir plus de détails.

Le 6 février 2019, le conseil d'administration de BCE a approuvé une augmentation de 5,0 % du dividende sur actions ordinaires annuel de BCE, qui est passé de 3,02 \$ à 3,17 \$ par action ordinaire. De plus, le conseil d'administration de BCE a déclaré un dividende trimestriel de 0,7925 par action ordinaire, payable le 15 avril 2019 aux actionnaires inscrits le 15 mars 2019.

Le 7 février 2018, le conseil d'administration de BCE a approuvé une augmentation de 5,2 % du dividende sur actions ordinaires annuel de BCE, qui est passé de 2,87 \$ à 3,02 \$ par action ordinaire.

(1) Notre ratio de levier financier net correspond à la dette nette divisée par le BAIIA ajusté. Nous définissons la dette nette comme la dette à court terme plus la dette à long terme et 50 % des actions privilégiées, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie, comme il est présenté dans nos états consolidés de la situation financière. Le BAIIA ajusté correspond aux produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation, comme il est présenté dans nos états du résultat net.

(2) Notre ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes correspond au BAIIA ajusté divisé par les charges d'intérêts nettes. Le BAIIA ajusté correspond aux produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation, comme il est présenté dans nos états du résultat net. Les charges d'intérêts nettes correspondent aux charges d'intérêts nettes, comme il est présenté dans nos tableaux des flux de trésorerie, plus 50 % des dividendes déclarés sur actions privilégiées, comme il est présenté dans nos états du résultat net.

Note 27 Capital social

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Les statuts de fusion de BCE, tels qu'ils ont été modifiés, prévoient un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et de second rang, toutes sans valeur nominale. Les modalités énoncées dans les statuts autorisent les administrateurs de BCE à émettre ces actions en une ou en plusieurs séries et à déterminer le nombre d'actions de chaque série ainsi que les conditions qui s'y rattachent.

Le tableau suivant présente un résumé des principales modalités rattachées aux actions privilégiées de premier rang de BCE au 31 décembre 2018. Au 31 décembre 2018, il n'y avait aucune action privilégiée de second rang émise et en circulation. Les modalités détaillées relatives à ces actions sont énoncées dans les statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE.

SÉRIES	TAUX DE DIVIDENDE ANNUEL	CONVERTIBLE EN	DATE DE CONVERSION	DATE DE RACHAT	PRIX DE RACHAT	NOMBRE D'ACTIONS		CAPITAL DÉCLARÉ		
						AUTORISÉES	ÉMISES ET EN CIRCULATION	31 DÉC. 2018	31 DÉC. 2017	1 ^{er} JANV. 2017
Q	variable	série R	1 ^{er} décembre 2025		25,50 \$	8 000 000	–	–	–	–
R ⁽¹⁾	4,13 %	série Q	1 ^{er} décembre 2020	1 ^{er} décembre 2020	25,00 \$	8 000 000	8 000 000	200	200	200
S	variable	série T	1 ^{er} novembre 2021	en tout temps	25,50 \$	8 000 000	3 513 448	88	88	88
T ⁽¹⁾	3,019 %	série S	1 ^{er} novembre 2021	1 ^{er} novembre 2021	25,00 \$	8 000 000	4 486 552	112	112	112
Y	variable	série Z	1 ^{er} décembre 2022	en tout temps	25,50 \$	10 000 000	8 081 491	202	202	219
Z ⁽¹⁾	3,904 %	série Y	1 ^{er} décembre 2022	1 ^{er} décembre 2022	25,00 \$	10 000 000	1 918 509	48	48	31
AA ⁽¹⁾	3,61 %	série AB	1 ^{er} septembre 2022	1 ^{er} septembre 2022	25,00 \$	20 000 000	11 398 396	291	291	259
AB	variable	série AA	1 ^{er} septembre 2022	en tout temps	25,50 \$	20 000 000	8 601 604	219	219	251
AC ⁽¹⁾	4,38 %	série AD	1 ^{er} mars 2023	1 ^{er} mars 2023	25,00 \$	20 000 000	10 029 691	256	129	129
AD	variable	série AC	1 ^{er} mars 2023	en tout temps	25,50 \$	20 000 000	9 970 309	254	381	381
AE	variable	série AF	1 ^{er} février 2020	en tout temps	25,50 \$	24 000 000	9 292 133	232	232	232
AF ⁽¹⁾	3,11 %	série AE	1 ^{er} février 2020	1 ^{er} février 2020	25,00 \$	24 000 000	6 707 867	168	168	168
AG ⁽¹⁾	2,80 %	série AH	1 ^{er} mai 2021	1 ^{er} mai 2021	25,00 \$	22 000 000	4 985 351	125	125	125
AH	variable	série AG	1 ^{er} mai 2021	en tout temps	25,50 \$	22 000 000	9 014 649	225	225	225
AI ⁽¹⁾	2,75 %	série AJ	1 ^{er} août 2021	1 ^{er} août 2021	25,00 \$	22 000 000	5 949 884	149	149	149
AJ	variable	série AI	1 ^{er} août 2021	en tout temps	25,50 \$	22 000 000	8 050 116	201	201	201
AK ⁽¹⁾	2,954 %	série AL	31 décembre 2021	31 décembre 2021	25,00 \$	25 000 000	22 745 921	569	569	569
AL ⁽²⁾	variable	série AK	31 décembre 2021	en tout temps		25 000 000	2 254 079	56	56	56
AM ⁽¹⁾	2,764 %	série AN	31 mars 2021	31 mars 2021	25,00 \$	30 000 000	9 546 615	218	218	218
AN ⁽²⁾	variable	série AM	31 mars 2021	en tout temps		30 000 000	1 953 385	45	45	45
AO ⁽¹⁾	4,26 %	série AP	31 mars 2022	31 mars 2022	25,00 \$	30 000 000	4 600 000	118	118	118
AP ⁽³⁾	variable	série AO	31 mars 2027			30 000 000	–	–	–	–
AQ ⁽¹⁾	4,812 %	série AR	30 septembre 2023	30 septembre 2023	25,00 \$	30 000 000	9 200 000	228	228	228
AR ⁽³⁾	variable	série AQ	30 septembre 2028			30 000 000	–	–	–	–
								4 004	4 004	4 004

(1) Les actions privilégiées de premier rang de ces séries sont rachetables par BCE à la date de rachat applicable et tous les cinq ans par la suite.

(2) BCE pourrait racheter des actions privilégiées de premier rang, séries AL et AN, au prix de 25,00 \$ par action le 31 décembre 2021 et le 31 mars 2021, respectivement, et tous les cinq ans par la suite (ces dates sont les dates de conversion d'une série). Autrement, BCE pourrait racheter les actions privilégiées de premier rang, série AL ou AN, au prix de 25,50 \$ par action en tout temps, ce qui ne correspond pas à la date de conversion des séries d'actions privilégiées de premier rang concernées.

(3) Si des actions privilégiées de premier rang, série AP ou AR, sont émises le 31 mars 2022 et le 30 septembre 2023, respectivement, BCE pourrait racheter ces actions au prix de 25,00 \$ par action le 31 mars 2027 et le 30 septembre 2028, respectivement, et tous les cinq ans par la suite (ces dates sont les dates de conversion d'une série). Autrement, BCE pourrait racheter les actions privilégiées de premier rang, série AP ou AR, au prix de 25,50 \$ par action en tout temps, ce qui ne correspond pas à la date de conversion des séries d'actions privilégiées de premier rang concernées.

DROITS DE VOTE

Au 31 décembre 2018, toutes les actions privilégiées de premier rang émises et en circulation étaient sans droit de vote, sauf dans certaines circonstances particulières où les porteurs ont droit à un vote par action.

PRIORITÉ ET DROITS AUX DIVIDENDES

Les actions privilégiées de premier rang de toutes les séries sont de même rang et ont priorité sur toutes les autres actions de BCE en ce qui a trait au paiement de dividendes et à la distribution des actifs en cas de liquidation ou de dissolution de BCE.

Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang, séries R, T, Z, AA, AC, AF, AG, AI, AK, AM, AO et AQ, ont droit à des dividendes cumulatifs trimestriels fixes. Le taux de dividende sur ces actions est refixé tous les cinq ans, conformément aux statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE.

Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang, séries S, Y, AB, AD, AE, AH et AJ, ont droit à des dividendes cumulatifs mensuels ajustables variables. Le taux de dividende variable sur ces actions est calculé chaque mois, conformément aux statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE.

Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang, séries AL et AN, ont droit à des dividendes cumulatifs trimestriels variables. Le taux de dividende variable sur ces actions est calculé chaque trimestre, conformément aux statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE.

Les dividendes sont payés sur toutes les séries d'actions privilégiées de premier rang lorsque le conseil d'administration de BCE en déclare.

MODALITÉS DE CONVERSION

Toutes les actions privilégiées de premier rang émises et en circulation au 31 décembre 2018 sont convertibles au gré du porteur en une autre série connexe d'actions privilégiées de premier rang à raison de une action pour une conformément aux modalités énoncées dans les statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE.

CONVERSION ET REFIXATION DU TAUX DE DIVIDENDE SUR ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG

Le taux de dividende annuel fixe payé sur les actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif rachetables, série AQ, de BCE a été fixé pour les cinq prochains exercices, avec prise d'effet le 30 septembre 2018, passant de 4,25 % à 4,812 %.

Le 1^{er} mars 2018, 397 181 des 5 069 935 actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif à taux fixe rachetables, série AC, de BCE (actions privilégiées, série AC) ont été converties, à raison de une action pour une, en actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif à taux variable rachetables, série AD (actions privilégiées, série AD). De plus, le 1^{er} mars 2018, 5 356 937 des 14 930 065 actions privilégiées, série AD, de BCE ont été converties, à raison de une action pour une, en actions privilégiées, série AC.

Le taux de dividende annuel fixe payé sur les actions privilégiées, série AC, de BCE a été refixé pour les cinq prochains exercices, avec prise d'effet le 1^{er} mars 2018, passant de 3,55 % à 4,38 %. Des dividendes en trésorerie variables continuent d'être payés mensuellement sur les actions privilégiées, série AD.

ACTIONS ORDINAIRES ET ACTIONS DE CATÉGORIE B

Les statuts de fusion de BCE prévoient un nombre illimité d'actions ordinaires avec droit de vote et d'actions de catégorie B sans droit de vote, toutes sans valeur nominale. Les actions ordinaires et les actions de catégorie B sont de même rang en ce qui a trait au paiement de dividendes et à la distribution des actifs en cas de liquidation ou de dissolution de BCE, après les paiements dus aux actionnaires privilégiés. Aucune action de catégorie B n'était en circulation aux 31 décembre 2018 et 2017 et au 1^{er} janvier 2017.

Le tableau suivant fournit de l'information concernant les actions ordinaires en circulation de BCE.

	NOTE	2018		2017	
		NOMBRE D' ACTIONS	CAPITAL DÉCLARÉ	NOMBRE D' ACTIONS	CAPITAL DÉCLARÉ
En circulation, aux 1 ^{er} janvier		900 996 640	20 091	870 706 332	18 370
Actions émises pour l'acquisition d'AlarmForce	3	22 531	1	–	–
Actions émises pour l'acquisition de MTS	3	–	–	27 642 714	1 594
Actions émises en vertu d'un régime d'options sur actions des employés	28	266 941	13	2 555 863	122
Rachat d'actions ordinaires		(3 085 697)	(69)	–	–
Actions émises en vertu d'un REE		–	–	91 731	5
En circulation, aux 31 décembre		898 200 415	20 036	900 996 640	20 091

Au T1 2018, BCE a racheté et annulé 3 085 697 actions ordinaires, pour un coût total de 175 millions \$ dans le cadre d'une OPRA dans le cours normal des activités. De ce coût total, 69 millions \$ représentent le capital déclaré et 3 millions \$ représentent la diminution du surplus d'apport attribuable à ces actions ordinaires. Le montant résiduel de 103 millions \$ a été imputé au déficit.

SURPLUS D'APPORT

Le surplus d'apport en 2018 et en 2017 inclut des primes par rapport à la valeur nominale au moment de l'émission d'actions ordinaires de BCE et une charge de rémunération fondée sur des actions déduction faite des règlements.

Note 28 Paiements fondés sur des actions

Les montants suivants liés aux paiements fondés sur des actions sont compris dans les états du résultat net à titre de coûts d'exploitation.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2018	2017
REE	(29)	(28)
UAR et UALR	(50)	(44)
Autres ⁽¹⁾	(10)	(9)
Total des paiements fondés sur des actions	(89)	(81)

(1) Ces données comprennent le régime d'actions différées, les UAD et les options sur actions.

DESCRIPTION DES RÉGIMES

REE

Le REE est conçu pour encourager les employés de BCE et de ses filiales participantes à acquérir des actions de BCE. Les employés peuvent choisir, chaque année, d'acheter des actions ordinaires de BCE au moyen de retenues à la source régulières pouvant atteindre un certain pourcentage de leur revenu annuel admissible. Dans certains cas, des cotisations de l'employeur sont ajoutées, jusqu'à concurrence d'un pourcentage maximal déterminé du revenu annuel admissible de l'employé. Des dividendes sont crédités au compte des participants à chacune des dates de paiement de dividendes pour une valeur égale aux dividendes payés sur les actions ordinaires de BCE.

Le REE permet aux employés de cotiser jusqu'à concurrence de 12 % de leur revenu annuel et de recevoir une cotisation de l'employeur maximale de 2 %.

Les cotisations de l'employeur au REE et les dividendes connexes sont conditionnels à ce que les employés détiennent leurs actions pendant une période d'acquisition des droits de deux ans.

Les actions ordinaires de BCE sont achetées, au nom des participants, par le fiduciaire du REE sur le marché libre, au moyen d'un achat privé ou sur le capital autorisé. BCE détermine la méthode que le fiduciaire utilise pour acheter les actions.

Au 31 décembre 2018, l'émission de 5 591 566 actions ordinaires sur le capital autorisé était autorisée aux termes du REE.

Le tableau suivant résume la situation relativement aux cotisations de l'employeur dont les droits n'étaient pas acquis aux 31 décembre 2018 et 2017.

NOMBRE D'ACTIONNÉS EN VERTU DU REE	2018	2017
Cotisations dont les droits n'étaient pas acquis aux 1 ^{er} janvier	1 039 030	1 073 212
Cotisations ⁽¹⁾	671 911	610 657
Dividendes crédités	56 926	49 299
Droits acquis	(501 089)	(553 837)
Frappées de déchéance	(146 352)	(140 301)
Cotisations dont les droits n'étaient pas acquis aux 31 décembre	1 120 426	1 039 030

(1) La juste valeur moyenne pondérée des actions visées par les cotisations était de 55 \$ en 2018 et de 60 \$ en 2017.

UAR/UALR

Les UAR/UALR sont attribuées à des cadres supérieurs et à d'autres employés admissibles. La valeur de une UAR/UALR à la date d'attribution est égale à la valeur de une action ordinaire de BCE. Des dividendes sous la forme d'UAR/UALR additionnelles sont crédités au compte des participants à chacune des dates de paiement de dividendes pour une valeur égale aux dividendes payés sur les actions ordinaires de BCE. Les cadres supérieurs

et les autres employés admissibles reçoivent, pour une période de service donnée, un nombre précis d'UAR/UALR en fonction du poste occupé et du niveau de cotisation. Les droits sur les UAR/UALR sont entièrement acquis après trois ans de service continu à partir de la date d'attribution et, dans certains cas, si des objectifs de rendement, tels qu'ils sont établis par le conseil d'administration, sont atteints.

Le tableau suivant présente un sommaire des UAR/UALR en cours aux 31 décembre 2018 et 2017.

NOMBRE D'UAR/UALR	2018	2017
En cours aux 1 ^{er} janvier	2 740 392	2 928 698
Attribuées ⁽¹⁾	1 006 586	879 626
Dividendes crédités	149 258	132 402
Réglées	(1 027 321)	(1 096 403)
Frappées de déchéance	(56 218)	(103 931)
En cours aux 31 décembre	2 812 697	2 740 392
Droits acquis aux 31 décembre ⁽²⁾	880 903	985 382

(1) La juste valeur moyenne pondérée des UAR/UALR attribuées était de 57 \$ en 2018 et de 58 \$ en 2017.

(2) Les droits sur les UAR/UALR acquis le 31 décembre 2018 ont été entièrement réglés, en février 2019, en actions ordinaires de BCE et/ou en UAD.

RÉGIME D' ACTIONS DIFFÉRÉES

La valeur de une action différée est égale à la valeur de une action ordinaire de BCE. Des dividendes sous la forme d'actions différées additionnelles sont crédités au compte des participants à chacune des dates de paiement de dividendes pour une valeur égale aux dividendes payés sur les actions ordinaires de BCE. Le passif relatif au régime d'actions différées comptabilisé au poste *Dettes fournisseurs et autres passifs* dans les états de la situation financière était de 26 millions \$ et de 30 millions \$ aux 31 décembre 2018 et 2017, respectivement, et de 37 millions \$ au 1^{er} janvier 2017.

UAD

Des primes admissibles et des UAR/UALR peuvent être versées sous la forme d'UAD lorsque des cadres supérieurs ou d'autres employés admissibles choisissent ou sont tenus de participer au régime. La valeur de une UAD à la date d'attribution est égale à la valeur de une action ordinaire de BCE. Dans le cas des administrateurs qui ne sont pas des dirigeants, la rémunération est versée sous forme d'UAD jusqu'à ce que l'exigence relative à la détention d'actions minimale soit respectée; par la suite, au moins 50 % de leur rémunération est versée sous forme d'UAD. Il n'y a pas d'exigences relatives à l'acquisition des droits des UAD. Des dividendes sous la forme d'UAD additionnelles sont crédités au compte des participants à chacune des dates de paiement de dividendes pour une valeur égale aux dividendes payés sur les actions ordinaires de BCE. Les UAD sont réglées au moment où le porteur quitte la société.

Le tableau suivant résume la situation des UAD en cours aux 31 décembre 2018 et 2017.

NOMBRE D'UAD	2018	2017
En cours aux 1 ^{er} janvier	4 309 528	4 131 229
Émises ⁽¹⁾	94 580	69 742
Règlement des UAR/UALR	112 675	101 066
Dividendes crédités	240 879	203 442
Réglées	(365 665)	(195 951)
En cours aux 31 décembre	4 391 997	4 309 528

(1) La juste valeur moyenne pondérée des UAD émises était de 55 \$ en 2018 et de 59 \$ en 2017.

OPTIONS SUR ACTIONS

En vertu des régimes d'intéressement à long terme de BCE, cette dernière peut attribuer des options aux cadres supérieurs pour l'achat d'actions ordinaires de BCE. Le prix de souscription d'une attribution est fondé sur le plus élevé des montants suivants :

- la moyenne pondérée en fonction du volume du cours de marché le jour de Bourse qui précède immédiatement la date d'entrée en vigueur de l'attribution;

- la moyenne pondérée en fonction du volume du cours de marché pour les cinq derniers jours de Bourse consécutifs se terminant le jour de Bourse qui précède immédiatement la date d'entrée en vigueur de l'attribution.

Au 31 décembre 2018, l'émission de 10 737 659 actions ordinaires était autorisée aux termes de ces régimes. Les droits sur les options seront entièrement acquis après trois ans de service continu à partir de la date d'attribution. Toutes les options peuvent être exercées une fois les droits acquis, au cours d'une période n'excédant pas sept ans à compter de la date d'attribution.

Le tableau suivant présente un sommaire des options sur actions en cours de BCE aux 31 décembre 2018 et 2017.

NOTE	2018		2017	
	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (\$)	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (\$)
En cours aux 1 ^{er} janvier	10 490 249	55	10 242 162	52
Attribuées	3 888 693	56	3 043 448	59
Exercées ⁽¹⁾	(266 941)	42	(2 555 863)	45
Frappées de déchéance	(39 669)	58	(239 498)	58
En cours aux 31 décembre	14 072 332	56	10 490 249	55
Exercibles aux 31 décembre	4 399 588	52	2 013 983	45

(1) Le prix d'exercice moyen pondéré par option était de 55 \$ en 2018 et de 60 \$ en 2017.

Le tableau suivant présente de l'information supplémentaire sur les régimes d'options sur actions de BCE au 31 décembre 2018.

FOURCHETTE DES PRIX D'EXERCICE	OPTIONS SUR ACTIONS EN COURS		
	NOMBRE	DURÉE RESTANTE MOYENNE PONDÉRÉE (ANNÉES)	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (\$)
40 \$ à 49 \$	1 747 042	2	46
50 \$ à 59 \$	12 232 011	5	57
60 \$ ou plus	93 279	5	61
	14 072 332	4	56

HYPOTHÈSES UTILISÉES DANS LE MODÈLE D'ÉVALUATION DES OPTIONS SUR ACTIONS

La juste valeur des options attribuées a été déterminée au moyen d'une variation du modèle binomial d'évaluation des options qui tient compte des facteurs spécifiques des régimes d'intéressement fondé sur des actions, comme la période d'acquisition des droits. Le tableau suivant présente les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation.

	2018
Juste valeur moyenne pondérée par option attribuée	2,13 \$
Prix moyen pondéré de l'action	57 \$
Prix d'exercice moyen pondéré	56 \$
Rendement de l'action	5 %
Volatilité attendue	12 %
Taux d'intérêt sans risque	2 %
Durée attendue (en années)	4

La volatilité attendue est fondée sur la volatilité historique du cours de l'action de BCE. Le taux d'intérêt sans risque utilisé correspond au taux de rendement des obligations du gouvernement du Canada à la date d'attribution ayant une durée égale à la durée attendue des options.

Note 29 Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

Le tableau suivant présente un rapprochement des variations des passifs découlant des activités de financement.

NOTE	DETTE À COURT TERME ET DETTE À LONG TERME	DÉRIVÉ UTILISÉ À TITRE DE COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE SUR LA DETTE ⁽¹⁾	DIVIDENDES À PAYER	AUTRES PASSIFS	TOTAL
1^{er} janvier 2018	23 393	54	678	–	24 125
Flux de trésorerie liés aux activités de financement					
Diminution des effets à payer	(241)	118	–	–	(123)
Émission de titres d'emprunt à long terme	2 996	–	–	–	2 996
Remboursements de titres d'emprunt à long terme	(2 713)	–	–	–	(2 713)
Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires et privilégiées	–	–	(2 828)	–	(2 828)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	33	–	(16)	–	(16)
Autres activités de financement	(42)	–	–	(35)	(77)
Total des flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement excluant les capitaux propres	–	118	(2 844)	(35)	(2 761)
Variations sans contrepartie de trésorerie découlant des éléments suivants :					
Ajouts aux contrats de location-financement	414	–	–	–	414
Dividendes déclarés sur actions ordinaires et privilégiées	–	–	2 856	–	2 856
Dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	–	–	5	–	5
Incidence des variations des taux de change	341	(341)	–	–	–
Acquisitions d'entreprises	96	–	–	–	96
Autres	161	–	(4)	35	192
Total des variations sans contrepartie de trésorerie	1 012	(341)	2 857	35	3 563
31 décembre 2018	24 405	(169)	691	–	24 927

(1) Inclus dans les postes Autres actifs courants et Autres actifs non courants dans les états de la situation financière.

	NOTE	DETTE À COURT TERME ET DETTE À LONG TERME	DÉRIVÉ UTILISÉ À TITRE DE COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE SUR LA DETTE ⁽¹⁾	DIVIDENDES À PAYER	AUTRES PASSIFS	TOTAL
1^{er} janvier 2017		21 459	(31)	617	–	22 045
Flux de trésorerie liés aux activités de financement						
Augmentation des effets à payer		452	(119)	–	–	333
Émission de titres d'emprunt à long terme		3 011	–	–	–	3 011
Remboursements de titres d'emprunt à long terme		(2 653)	–	–	–	(2 653)
Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires et privilégiées		–	–	(2 639)	–	(2 639)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	33	–	–	(34)	–	(34)
Autres activités de financement		(44)	6	–	(22)	(60)
Total des flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement excluant les capitaux propres		766	(113)	(2 673)	(22)	(2 042)
Variations sans contrepartie de trésorerie découlant des éléments suivants :						
Ajouts aux contrats de location-financement		339	–	–	–	339
Dividendes déclarés sur actions ordinaires et privilégiées		–	–	2 692	–	2 692
Dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		–	–	45	–	45
Incidence des variations des taux de change		(198)	198	–	–	–
Acquisitions d'entreprises	3	972	–	–	–	972
Autres		55	–	(3)	22	74
Total des variations sans contrepartie de trésorerie		1 168	198	2 734	22	4 122
31 décembre 2017		23 393	54	678	–	24 125

(1) Inclus dans les postes Autres actifs courants et Dettes fournisseurs et autres passifs dans les états de la situation financière.

Note 30 Obligations de prestation qui restent à remplir

Le tableau suivant présente les produits des activités ordinaires qui devraient être comptabilisés dans l'avenir relativement aux obligations de prestation non remplies (ou remplies partiellement) au 31 décembre 2018.

	2019	2020	2021	2022	2023	PAR LA SUIITE	TOTAL
Services sur fil	1 261	821	512	261	81	80	3 016
Services sans fil	1 737	781	93	44	33	57	2 745
Total	2 998	1 602	605	305	114	137	5 761

Pour effectuer l'estimation des prix de transaction minimaux affectés aux obligations de prestation non remplies, ou remplies partiellement, restantes, BCE a appliqué la mesure de simplification permettant de ne pas présenter l'information à fournir sur les obligations de prestation restantes dont la durée initiale attendue est de un an ou moins et les contrats dans le cadre desquels nous facturons un montant correspondant à la valeur des produits ou services fournis au client.

Note 31 Engagements et éventualités

ENGAGEMENTS

Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2018, un sommaire de nos obligations contractuelles échéant au cours de chacun des cinq prochains exercices et par la suite.

	2019	2020	2021	2022	2023	PAR LA SUITE	TOTAL
Contrats de location simple	317	286	244	187	142	436	1 612
Engagements liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	1 029	784	623	484	385	698	4 003
Obligations d'achat	618	525	484	434	271	519	2 851
Total	1 964	1 595	1 351	1 105	798	1 653	8 466

Les principaux contrats de location simple conclus par BCE visent les locaux de bureaux, les emplacements des pylônes cellulaires, les établissements de vente au détail et les emplacements d'affichage extérieur, et leurs durées varient de 1 an à 40 ans. Ces contrats de location ne peuvent être annulés. Les loyers versés relativement aux contrats de location simple s'élevaient à 352 millions \$ en 2018 et à 399 millions \$ en 2017.

Nos engagements à l'égard des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles comprennent des droits d'émissions et de longs métrages ainsi que des investissements visant l'expansion et la mise à jour de nos réseaux pour satisfaire à la demande des clients.

Les obligations d'achat comprennent les obligations contractuelles en vertu de contrats de service et de contrats visant des produits au titre des dépenses d'exploitation ainsi que d'autres obligations d'achat.

ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal des affaires, nous nous trouvons impliqués dans divers litiges et réclamations visant à obtenir des dommages-intérêts financiers ainsi que d'autres réparations. En particulier du fait que nous exerçons des activités nous plaçant en contact direct avec la clientèle, nous sommes exposés à des actions collectives pouvant donner lieu à la réclamation de dommages pécuniaires substantiels. Compte tenu des risques et des incertitudes inhérents au processus de recours judiciaires, nous ne pouvons

prédire l'issue des réclamations ni des litiges, ni à quel moment ils seront réglés. Compte tenu de ce qui précède et d'après l'information actuellement disponible et l'évaluation de la direction du bien-fondé de ces réclamations et litiges en cours au 7 mars 2019, cette dernière estime que leur dénouement ne devrait pas avoir de répercussions défavorables significatives sur nos états financiers. Nous sommes d'avis que nous avons de solides arguments et nous avons l'intention de défendre vigoureusement nos positions.

Note 32 Transactions entre parties liées

FILIALES

Le tableau suivant présente les principales filiales de BCE au 31 décembre 2018. BCE compte d'autres filiales qui n'apparaissent pas dans le tableau, car elles représentent moins de 10 %, individuellement, et moins de 20 %, globalement, du total des produits des activités ordinaires consolidés.

Toutes ces principales filiales sont constituées en sociétés par actions au Canada et se fournissent des services dans le cours normal des activités. La valeur de ces transactions est éliminée lors de la consolidation.

FILIALE	POURCENTAGE DE LA PARTICIPATION	
	2018	2017
Bell Canada	100 %	100 %
Bell Mobilité	100 %	100 %
Bell Média	100 %	100 %

TRANSACTIONS AVEC LES PARTENARIATS ET LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Au cours de 2018 et de 2017, dans le cours normal de ses activités et dans des conditions de concurrence normale, BCE a fourni des services de communications à ses partenariats et à ses entreprises associées et a obtenu de ceux-ci du contenu de programmation et d'autres services. Nos partenariats et nos entreprises associées comprennent MLSE, Glentel Inc. et Dome Productions Partnership. BCE pourrait, de temps à autre, devoir verser des apports en capital dans ses participations.

En 2018, BCE a comptabilisé des produits des activités ordinaires et a engagé des charges relativement à des transactions effectuées avec ses partenariats et ses entreprises associées de 17 millions \$ (11 millions \$ en 2017) et de 187 millions \$ (177 millions \$ en 2017), respectivement.

FONDS UNITAIRE BCE

Bimcor Inc. (Bimcor), une filiale entièrement détenue de Bell Canada, est l'administrateur du Fonds Unitaire. Bimcor a comptabilisé des frais de gestion versés par le Fonds Unitaire de 11 millions \$ pour 2018 et de 10 millions \$ pour 2017. La note 24, *Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi*, présente les détails des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de BCE.

RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS ET DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le tableau suivant présente la rémunération des principaux dirigeants et des membres du conseil d'administration pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017 qui figure dans nos états du résultat net. Les principaux dirigeants comprennent le chef de la direction, le chef de l'exploitation, le président du groupe et les cadres supérieurs qui relèvent directement de ces derniers.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2018	2017
Salaires, jetons de présence et impôts et avantages connexes	(27)	(23)
Coût des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et des AAPE	(4)	(3)
Rémunération fondée sur des actions	(23)	(23)
Charge de rémunération des principaux dirigeants et des membres du conseil d'administration	(54)	(49)

Note 33 Filiales importantes partiellement détenues

Les tableaux suivants présentent une information financière résumée à l'égard de notre filiale pour laquelle le pourcentage des participations ne donnant pas le contrôle (PNDPC) est important.

ÉTATS RÉSUMÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	CTV SPECIALTY ^{(1) (2)}		
	31 DÉCEMBRE 2018	31 DÉCEMBRE 2017	1 ^{er} JANVIER 2017
Actifs courants	337	328	293
Actifs non courants	993	1 013	1 013
Total de l'actif	1 330	1 341	1 306
Passifs courants	142	153	130
Passifs non courants	201	184	195
Total du passif	343	337	325
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE	685	700	687
PNDPC	302	304	294

(1) Aux 31 décembre 2018 et 2017 et au 1^{er} janvier 2017, le pourcentage des PNDPC dans CTV Specialty Television Inc. (CTV Specialty) était de 29,9 %. CTV Specialty a été constituée en société par actions au Canada et y exerçait ses activités à ces dates.

(2) Les actifs nets de CTV Specialty aux 31 décembre 2018 et 2017 et au 1^{er} janvier 2017 comprennent des montants de 10 millions \$, de 6 millions \$ et de 2 millions \$, respectivement, directement attribuables aux détenteurs de PNDPC.

FAITS SAILLANTS SUR LE RÉSULTAT ET LES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	CTV SPECIALTY ⁽¹⁾	
	2018	2017
Produits d'exploitation	857	832
Bénéfice net	131	179
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de PNDPC	42	56
Total du bénéfice global	149	172
Total du bénéfice global attribuable aux détenteurs de PNDPC	47	54
Dividendes en trésorerie payés aux détenteurs de PNDPC	16	34

(1) Le bénéfice net et le total du bénéfice global de CTV Specialty comprennent un montant de 4 millions \$ directement attribuable aux détenteurs de PNDPC pour 2018 et de 3 millions \$ pour 2017.

Note 34 Adoption d'IFRS 15

En raison de l'adoption d'IFRS 15, nous avons modifié les chiffres comparatifs pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et ceux de l'état de la situation financière d'ouverture au 1^{er} janvier 2017. L'incidence de l'adoption d'IFRS 15 sur nos résultats présentés antérieurement pour 2017 est présentée ci-après.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET

Le tableau suivant présente l'incidence de l'adoption d'IFRS 15 sur nos états consolidés du résultat net de 2017 présentés antérieurement.

(EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LES MONTANTS LIÉS AUX ACTIONS)	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017		
	DONNÉES DE 2017 PRÉSENTÉES ANTÉRIEUREMENT	INCIDENCE D'IFRS 15	DONNÉES DE 2017 APRÈS L'ADOPTION D'IFRS 15
Produits d'exploitation	22 719	38	22 757
Coûts d'exploitation	(13 541)	66	(13 475)
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(190)	–	(190)
Amortissement des immobilisations corporelles	(3 037)	3	(3 034)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(813)	3	(810)
Charges financières			
Charges d'intérêts	(955)	–	(955)
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(72)	–	(72)
Autres charges	(102)	–	(102)
Impôt sur le résultat	(1 039)	(30)	(1 069)
Bénéfice net	2 970	80	3 050
Bénéfice net attribuable aux :			
Actionnaires ordinaires	2 786	80	2 866
Actionnaires privilégiés	128	–	128
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	56	–	56
Bénéfice net	2 970	80	3 050
Bénéfice net par action ordinaire – de base	3,12	0,08	3,20
Bénéfice net par action ordinaire – dilué	3,11	0,09	3,20
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation – de base (en millions)	894,3	–	894,3

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Le tableau suivant présente l'incidence de l'adoption d'IFRS 15 sur notre état consolidé de la situation financière de 2017 présenté antérieurement.

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE	DONNÉES DE 2017 PRÉSENTÉES ANTÉRIEUREMENT	INCIDENCE D'IFRS 15	RECLASSEMENT (1)	DONNÉES DE 2017 APRÈS L'ADOPTION D'IFRS 15
Trésorerie	442	–	–	442
Équivalents de trésorerie	183	–	–	183
Créances clients et autres débiteurs	3 135	9	(15)	3 129
Stocks	380	–	–	380
Actifs sur contrats	–	923	(91)	832
Coûts du contrat	–	206	144	350
Charges payées d'avance	375	–	(158)	217
Autres actifs courants	124	–	(2)	122
Total des actifs courants	4 639	1 138	(122)	5 655
Actifs sur contrats	–	400	31	431
Coûts du contrat	–	162	124	286
Immobilisations corporelles	24 033	(4)	–	24 029
Immobilisations incorporelles	13 305	–	(47)	13 258
Actifs d'impôt différé	144	–	–	144
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	814	–	–	814
Autres actifs non courants	900	–	(143)	757
Goodwill	10 428	–	–	10 428
Total des actifs non courants	49 624	558	(35)	50 147
Total de l'actif	54 263	1 696	(157)	55 802
Dettes fournisseurs et autres passifs	4 623	–	(748)	3 875
Passifs sur contrats	–	97	596	693
Intérêts à payer	168	–	–	168
Dividendes à payer	678	–	–	678
Passifs d'impôt exigible	140	–	–	140
Dettes à court terme	5 178	–	–	5 178
Total des passifs courants	10 787	97	(152)	10 732
Passifs sur contrats	–	34	167	201
Dettes à long terme	18 215	–	–	18 215
Passifs d'impôt différé	2 447	423	–	2 870
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	2 108	–	–	2 108
Autres passifs non courants	1 223	–	(172)	1 051
Total des passifs non courants	23 993	457	(5)	24 445
Total du passif	34 780	554	(157)	35 177
Actions privilégiées	4 004	–	–	4 004
Actions ordinaires	20 091	–	–	20 091
Surplus d'apport	1 162	–	–	1 162
Cumul des autres éléments de perte globale	(17)	–	–	(17)
Déficit	(6 080)	1 142	–	(4 938)
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE	19 160	1 142	–	20 302
Participations ne donnant pas le contrôle	323	–	–	323
Total des capitaux propres	19 483	1 142	–	20 625
Total du passif et des capitaux propres	54 263	1 696	(157)	55 802

(1) Nous avons reclassé certains montants des périodes antérieures afin de répondre aux exigences de la présentation conformément à IFRS 15.

Le tableau suivant présente l'incidence de l'adoption d'IFRS 15 sur notre état consolidé de la situation financière au 1^{er} janvier 2017.

AU	1 ^{er} JANVIER 2017	INCIDENCE D'IFRS 15	RECLASSEMENT (1)	1 ^{er} JANVIER 2017, APRES L'ADOPTION D'IFRS 15
Trésorerie	603	–	–	603
Équivalents de trésorerie	250	–	–	250
Créances clients et autres débiteurs	2 979	11	(2)	2 988
Stocks	403	–	–	403
Actifs sur contrats	–	851	(113)	738
Coûts du contrat	–	195	148	343
Charges payées d'avance	420	–	(189)	231
Autres actifs courants	200	–	(2)	198
Total des actifs courants	4 855	1 057	(158)	5 754
Actifs sur contrats	–	357	26	383
Coûts du contrat	–	151	124	275
Immobilisations corporelles	22 346	(5)	–	22 341
Immobilisations incorporelles	11 998	–	–	11 998
Actifs d'impôt différé	89	–	–	89
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	852	–	–	852
Autres actifs non courants	1 010	–	(113)	897
Goodwill	8 958	–	–	8 958
Total des actifs non courants	45 253	503	37	45 793
Total de l'actif	50 108	1 560	(121)	51 547
Dettes fournisseurs et autres passifs	4 326	–	(655)	3 671
Passifs sur contrats	–	71	574	645
Intérêts à payer	156	–	–	156
Dividendes à payer	617	–	–	617
Passifs d'impôt exigible	122	–	–	122
Dettes à court terme	4 887	–	–	4 887
Total des passifs courants	10 108	71	(81)	10 098
Passifs sur contrats	–	34	169	203
Dettes à long terme	16 572	–	–	16 572
Passifs d'impôt différé	2 192	393	–	2 585
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	2 105	–	–	2 105
Autres passifs non courants	1 277	–	(209)	1 068
Total des passifs non courants	22 146	427	(40)	22 533
Total du passif	32 254	498	(121)	32 631
Actions privilégiées	4 004	–	–	4 004
Actions ordinaires	18 370	–	–	18 370
Surplus d'apport	1 160	–	–	1 160
Cumul des autres éléments de bénéfice global	46	–	–	46
Déficit	(6 040)	1 062	–	(4 978)
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE	17 540	1 062	–	18 602
Participations ne donnant pas le contrôle	314	–	–	314
Total des capitaux propres	17 854	1 062	–	18 916
Total du passif et des capitaux propres	50 108	1 560	(121)	51 547

(1) Nous avons reclassé certains montants des périodes antérieures afin de répondre aux exigences de la présentation conformément à IFRS 15.

Le tableau suivant présente un rapprochement des montants de notre déficit au 1^{er} janvier 2017 et au 31 décembre 2017, présentés antérieurement en 2017, et des montants présentés conformément à IFRS 15. Tous les montants sont présentés après impôt.

	AU 31 DÉCEMBRE 2017	AU 1 ^{er} JANVIER 2017
Total du déficit présenté antérieurement	(6 080)	(6 040)
Calendrier de la comptabilisation des produits des activités ordinaires	873	809
Coûts d'obtention d'un contrat	269	253
Total du déficit après l'adoption d'IFRS 15	(4 938)	(4 978)

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau suivant présente l'incidence de l'adoption d'IFRS 15 sur certains postes de notre tableau des flux de trésorerie de 2017 présenté antérieurement.

	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017		
	DONNÉES DE 2017 PRÉSENTÉES ANTÉRIEUREMENT	INCIDENCE D'IFRS 15	DONNÉES DE 2017 APRÈS L'ADOPTION D'IFRS 15
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice net	2 970	80	3 050
Amortissements	3 850	(6)	3 844
Impôt sur le résultat	1 039	30	1 069
Variation nette des actifs et des passifs d'exploitation	480	(104)	376
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	7 358	–	7 358

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES PAR GAMMES DE SERVICES ET DE PRODUITS

Le tableau suivant présente l'incidence de l'adoption d'IFRS 15 sur nos produits des activités ordinaires ventilés par type.

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE	DONNÉES DE 2017 PRÉSENTÉES ANTÉRIEUREMENT	INCIDENCE D'IFRS 15	AUTRES ⁽³⁾	DONNÉES DE 2017 APRÈS L'ADOPTION D'IFRS 15
Tirés des services ⁽¹⁾				
Services sans fil	7 308	(1 260)	–	6 048
Services de données	7 146	(5)	51	7 192
Services voix	3 800	3	165	3 968
Services de médias	2 676	–	–	2 676
Autres services	213	(2)	–	211
Total des gammes de services	21 143	(1 264)	216	20 095
Tirés des produits ⁽²⁾				
Services sans fil	530	1 303	–	1 833
Services de données	519	1	(110)	410
Équipements et autres	527	(2)	(106)	419
Total des gammes de produits	1 576	1 302	(216)	2 662
Total des produits d'exploitation	22 719	38	–	22 757

(1) Nos produits tirés des services sont habituellement comptabilisés progressivement.

(2) Nos produits des activités ordinaires tirés des produits sont habituellement comptabilisés à un moment précis.

(3) Nous avons reclassé certains montants des périodes antérieures afin que leur présentation soit cohérente avec celle de la période considérée.

Conseil d'administration

EN DATE DU 7 MARS 2019

Gordon M. Nixon

ONTARIO, CANADA

Administrateur de sociétés
Président du Conseil,
BCE Inc. et Bell Canada

Administrateur depuis novembre 2014

Barry K. Allen

FLORIDE, ÉTATS-UNIS

Associé responsable
de l'exploitation,
Providence Equity Partners LLC
Administrateur depuis mai 2009

Sophie Brochu

QUÉBEC, CANADA

Présidente et chef de la direction,
Énergir Inc.

Administratrice depuis mai 2010

Robert E. Brown

QUÉBEC, CANADA

Administrateur de sociétés
Administrateur depuis mai 2009

George A. Cope

ONTARIO, CANADA

Président et chef de la direction,
BCE Inc. et Bell Canada

Administrateur depuis juillet 2008

David F. Denison,

FCPA, FCA

ONTARIO, CANADA

Administrateur de sociétés

Administrateur depuis octobre 2012

Robert P. Dexter

NOUVELLE-ÉCOSSE, CANADA

Président du Conseil et
chef de la direction,
Maritime Travel Inc.

Administrateur depuis novembre 2014

Ian Greenberg

QUÉBEC, CANADA

Administrateur de sociétés

Administrateur depuis juillet 2013

Katherine Lee

ONTARIO, CANADA

Administratrice de sociétés

Administratrice depuis août 2015

Monique F. Leroux,

C.M., O.Q., FCPA, FCA

QUÉBEC, CANADA

Administratrice de sociétés

Administratrice depuis avril 2016

Calin Rovinescu

QUÉBEC, CANADA

Président et chef de la direction,
Air Canada

Administrateur depuis avril 2016

Karen Sheriff

TORONTO, ONTARIO

Administratrice de sociétés

Administratrice depuis avril 2017

Robert C. Simmonds

ONTARIO, CANADA

Président du Conseil,
Lenbrook Corporation

Administrateur depuis mai 2011

Paul R. Weiss,

FCPA, FCA

ONTARIO, CANADA

Administrateur de sociétés

Administrateur depuis mai 2009

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMITÉ D'AUDIT

*P.R. Weiss (président),
D.F. Denison, R.P. Dexter,
I. Greenberg, K. Lee,
M.F. Leroux, R.C. Simmonds*

Le comité d'audit aide le conseil
à superviser :

- l'intégrité des états financiers de BCE Inc. et de l'information connexe
- la conformité de BCE Inc. aux exigences applicables prévues par la loi et la réglementation
- l'indépendance, les compétences et la nomination de l'auditeur externe
- la performance des auditeurs externe et interne
- la responsabilité de la direction quant à l'évaluation de l'efficacité des contrôles internes et à la présentation de l'information à cet égard
- les processus de gestion des risques d'entreprise de la Société.

COMITÉ DE LA CAISSE DE RETRAITE

*D.F. Denison (président),
R.P. Dexter, K. Lee, C. Rovinescu,
K. Sheriff, P.R. Weiss*

Le comité de la caisse de retraite
aide le conseil à superviser :

- l'administration, la capitalisation et le placement des régimes de retraite et des caisses de retraite de BCE Inc.
- les fonds communs unitaires parrainés par BCE Inc. pour le placement collectif des caisses de retraite et des caisses de retraite des filiales participantes.

COMITÉ DE GOUVERNANCE

*B.K. Allen (président),
S. Brochu, R.E. Brown,
M.F. Leroux, R.C. Simmonds*

Le comité de gouvernance aide
le conseil à :

- élaborer et mettre en œuvre les politiques et lignes directrices de BCE Inc. en matière de gouvernance
- identifier les personnes possédant les compétences nécessaires pour devenir membre du conseil d'administration
- déterminer la composition du conseil et de ses comités
- établir la rémunération à verser aux administrateurs pour qu'ils s'acquittent de leurs fonctions au conseil et aux comités de celui-ci
- élaborer un processus d'évaluation du président du conseil, du conseil, des comités du conseil, des présidents des comités ainsi que des administrateurs, et en surveiller l'application
- examiner et recommander au conseil à des fins d'approbation les politiques de BCE Inc. quant à la conduite des affaires, à l'éthique, à la communication de l'information importante et à d'autres questions.

COMITÉ DES RESSOURCES EN CADRES ET DE RÉMUNÉRATION

*R.E. Brown (président),
B.K. Allen, S. Brochu,
I. Greenberg, C. Rovinescu*

Le comité des ressources en cadres
et de rémunération aide le conseil
à superviser :

- la rémunération, la nomination, l'évaluation et la planification de la relève des dirigeants et autres cadres
- les politiques et pratiques de BCE relatives au milieu de travail (y compris les politiques en matière de santé et sécurité, veillant à assurer un milieu de travail respectueux et exempt d'harcèlement et un milieu de travail diversifié et inclusif).

Haute direction

EN DATE DU 7 MARS 2019

George A. Cope

Président et chef de la direction,
BCE Inc. et Bell Canada

Mirko Bibic

Chef de l'exploitation,
BCE Inc. et Bell Canada

Michael Cole

Vice-président exécutif et chef de l'information,
Bell Canada

Stephen Howe

Vice-président exécutif et chef du développement technologique,
Bell Canada

Rizwan Jamal

Président, Services résidentiels et petites entreprises,
Bell Canada

Blaik Kirby

Président, Bell Mobilité,
Bell Canada

Glen LeBlanc

Vice-président exécutif et chef des affaires financières,
BCE Inc. et Bell Canada

Bernard le Duc

Vice-président exécutif, Services généraux,
BCE Inc. et Bell Canada

Randy Lennox

Président, Bell Média,
Bell Canada

Thomas Little

Président, Bell Marchés Affaires,
Bell Canada

Wade Oosterman

Vice-président principal et président de groupe,
BCE Inc. et Bell Canada

Martine Turcotte

Présidente Direction Québec,
BCE Inc. et Bell Canada

John Watson

Vice-président exécutif, Expérience client,
Bell Canada

Renseignements aux investisseurs

INFORMATION BOURSIÈRE

SYMBOLE

BCE

INSCRIPTIONS

Bourses de Toronto (TSX) et de New York (NYSE)

Vous trouverez le sommaire des différences entre nos pratiques en matière de gouvernance et celles de la Bourse de New York dans la section Gouvernance de notre site internet à l'adresse BCE.ca.

ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION

31 décembre 2018 – 898 200 415

DIVIDENDE TRIMESTRIEL*

0,7925 \$ par action ordinaire

CALENDRIER DES DIVIDENDES 2019*

<i>Date d'inscription</i>	<i>Date de paiement**</i>
15 mars 2019	15 avril 2019
14 juin 2019	15 juillet 2019
16 septembre 2019	15 octobre 2019
16 décembre 2019	15 janvier 2020

* Sous réserve de la déclaration de dividendes par le conseil d'administration

** Lorsque la date de paiement d'un dividende tombe une fin de semaine, le versement est effectué le jour ouvrable suivant

DATES DE PUBLICATION DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS 2018

Premier trimestre	2 mai 2019
Deuxième trimestre	1 ^{er} août 2019
Troisième trimestre	31 octobre 2019
Quatrième trimestre	6 février 2020

Les rapports trimestriels et annuels ainsi que d'autres documents de l'entreprise se trouvent sur notre site internet. Vous pouvez aussi vous les procurer en communiquant avec le groupe des Relations avec les investisseurs.

RENSEIGNEMENTS FISCAUX

Les actionnaires sont tenus de payer de l'impôt sur les dividendes reçus ainsi que sur les gains en capital qu'ils réalisent, le cas échéant, lorsqu'ils vendent leurs actions ou qu'ils sont réputés les avoir vendues.

LA VENTE OU DISPOSITION DE VOS ACTIONS POURRAIT GÉNÉRER UN GAIN EN CAPITAL

IMPORTANT : Si vous avez reçu des actions ordinaires de Nortel Networks en mai 2000 et/ou des parts du Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales en juillet 2006, communiquez avec le groupe des Relations avec les investisseurs pour de plus amples renseignements concernant les incidences fiscales de ces plans d'arrangement sur le calcul de votre coût ou visitez notre site internet à l'adresse BCE.ca.

DIVIDENDES

Depuis le 1^{er} janvier 2006, et ce, à moins d'avis contraire, les dividendes versés par BCE Inc. à des résidents canadiens se qualifient comme dividendes déterminés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. Depuis le 24 mars 2006, et ce, à moins d'avis contraire, les dividendes versés par BCE Inc. à des résidents du Québec se qualifient également comme dividendes déterminés.

NON-RÉSIDENTS DU CANADA

Les dividendes versés ou crédités à des non-résidents du Canada sont assujettis à une retenue d'impôt de 25 %, sauf si ce taux est réduit par convention fiscale. En vertu des conventions fiscales actuelles, les résidents des États-Unis et du Royaume-Uni sont assujettis à une retenue d'impôt de 15 %.

L'Agence du revenu du Canada a introduit de nouvelles règles en 2012, exigeant que les résidents d'un pays ayant conclu une convention fiscale avec le Canada certifient qu'ils résident dans cet autre pays et sont admissibles aux avantages prévus par la convention fiscale afin que le taux réduit de retenue d'impôt au Canada pour les non-résidents continue de s'appliquer. Les actionnaires inscrits devraient avoir complété et retourné la Déclaration d'admissibilité aux avantages en vertu d'une convention pour les non-résidents à l'agent des transferts.

RÉSIDENTS DES ÉTATS-UNIS

En plus de la Déclaration d'admissibilité aux avantages en vertu d'une convention pour les non-résidents mentionnée ci-dessus, nous devons exiger de certains résidents des États-Unis qu'ils fournissent un numéro d'identification de contribuable et une formule de déclaration de résidence W-9 de l'Internal Revenue Service (IRS). Si nous ne recevons pas ces informations, nous pourrions être tenus de prélever une retenue fiscale de garantie fixée par l'IRS. Pour plus de précisions, veuillez communiquer avec l'agent des transferts ou le groupe des Relations avec les investisseurs.

SERVICES AUX ACTIONNAIRES

RÉGIME DE RÉINVESTISSEMENT DE DIVIDENDES ET D'ACHAT D' ACTIONS

Un moyen pratique pour les porteurs d'actions admissibles de réinvestir leurs dividendes et d'effectuer des contributions en espèces facultatives pour acheter des actions ordinaires supplémentaires sans frais de courtage.

SERVICE DE VIREMENT AUTOMATIQUE DES DIVIDENDES

Évitez les retards postaux et les déplacements à la banque en profitant du service de virement automatique des dividendes.

SYSTÈME D'INSCRIPTION DIRECTE (DRS)

DÉTENIR SES ACTIONS SOUS FORME ÉLECTRONIQUE AU LIEU DE CERTIFICATS D' ACTIONS

Les avoirs sont représentés par un relevé émis lorsque vous établissez ou modifiez ultérieurement votre solde dans le système d'inscription directe. Cette option élimine les risques inhérents à la détention de certificats d'actions incluant la conservation de ceux-ci et surtout, atténue la procédure de remplacement. Notez que des frais s'appliquent pour le remplacement de certificats perdus ou volés, de même que pour le remplacement des certificats envoyés par la poste qui n'auraient pas été reçus par l'actionnaire (si réclamés deux ans après l'envoi). Généralement, un pourcentage de la valeur des actions représentées.

SERVICE DE DIFFUSION ÉLECTRONIQUE

Inscrivez-vous à notre service de diffusion électronique pour recevoir les documents de procuration, le rapport annuel et/ou les rapports trimestriels par courriel. En optant pour cette méthode écologique, vous recevez vos documents plus rapidement et vous aidez l'entreprise à réduire ses coûts.

ENVOIS MULTIPLES

Éliminez les envois multiples en regroupant vos comptes.

GÉREZ VOTRE COMPTE D' ACTIONNAIRE

Inscrivez-vous à *Centre pour les investisseurs* à l'adresse www.astfinancial.com et bénéficiez d'une vaste gamme d'outils libre-service qui vous permettront de suivre et de gérer vos actions.

Pour plus de renseignements sur ces services, les actionnaires inscrits (les actions sont inscrites à votre nom) doivent communiquer avec l'agent des transferts. Les actionnaires non-inscrits doivent communiquer avec leurs courtiers.

POUR NOUS CONTACTER

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT COMPTABLE DES REGISTRES

Pour en savoir plus sur les services aux actionnaires ou pour toute autre demande concernant votre compte (transfert d'actions, changement d'adresse, certificats perdus et formulaires d'impôt), communiquez avec :

Société de fiducie AST (Canada)
1 Toronto Street, Suite 1200
Toronto, Ontario M5C 2V6

courriel bce@astfinancial.com
tél. 416 682-3861 ou 1 800 561-0934
(sans frais au Canada
et aux États-Unis)
télééc. 514 985-8843 ou 1 888 249-6189
(sans frais au Canada
et aux États-Unis)

Site
internet www.astfinancial.com

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Pour toutes questions financières :

Tour A, 8^e étage
1 Carrefour Alexander-Graham-Bell
Verdun, QC H3E 3B3

courriel relations.investisseurs@bce.ca
tél. 1 800 339-6353
télééc. 514 786-3970

ou visitez la section Investisseurs
de notre site internet à BCE.ca

Marques de commerce : Les marques de commerce suivantes citées et utilisées dans le présent rapport annuel appartiennent à, ou sont utilisées sous licence par, BCE Inc., ses filiales, ses partenariats, ses entreprises associées ou autres entités dans lesquelles nous détenons une participation. BCE est une marque de commerce de BCE Inc.; AAA Security, Aliant, Alt Télé, Bell, Bell Canada, Centre Bell, Voiture connectée de Bell, Bell Média, Bell Mobilité, Bell MTS, Bell Maison intelligente, Bell Télé, Fibe, Cause Pour La Cause, MTS, Q9, Les réseaux Q9, Voyagez Mieux, La vie est Bell, Télé Partout et Wi-Fi Partout Chez Vous sont des marques de commerce de Bell Canada; Astral, BNN, Canal D, Canal Vie, Comedy, Crave, CTV, CTV Movies, CTV News Channel, CTV Super Hub, CTV Throwback, CTV Two, SnackableTV, Space, Super Écran, The Launch, The Movie Network, TMN, TMN Encore et VRAK sont des marques de commerce de Bell Média Inc.; Lucky Mobile est une marque de commerce de Bell Mobilité Inc.; AlarmForce est une marque de commerce d'AlarmForce Industries Inc.; Axia est une marque de commerce d'Axia NetMedia Corporation; Bloomberg est une marque de commerce de Bloomberg L.P.; Bravo est une marque de commerce de Bravo Media LLC; Comedy Central est une marque de commerce de Comedy Partners; Discovery est une marque de commerce de Discovery Communications, LLC; E Z Rock est une marque de commerce de Bell Média Radio S.E.N.C.; ExpressVu est une marque de commerce de Bell ExpressVu société en commandite; Glentel, La cabine T sans fil, WAVE SANS FIL et SANS FIL etc. sont des marques de commerce de Glentel Inc.; HBO Canada est une marque de commerce de Home Box Office Inc.; iHeartRadio est une marque de commerce de iHM Identity, Inc.; MLSE, Toronto Maple Leafs et Toronto Raptors sont des marques de commerce de Maple Leaf Sports & Entertainment Partnership; Montreal Canadiens est une marque de commerce du Club de Hockey Canadien, Inc.; NorthernTel est une marque de commerce de Nortel Networks Limited; Norouestel et N-Northwestel dessin sont des marques de commerce de Norouestel Inc.; RDS, RDS Direct, TSN et TSN Direct sont des marques de commerce de The Sports Network Inc.; Showtime est une marque de commerce de Showtime Networks Inc.; Starz est une marque de commerce de Starz Entertainment, LLC; Télébec est une marque de commerce de Télébec, société en commandite; La Source est une marque de commerce de La Source (Bell) Électronique Inc.; Toronto Argonauts est une marque de commerce de Argonauts Holdings Limited Partnership; Toronto FC est une marque de commerce de MLS Canada LP; Virgin Mobile, Virgin Mobile Canada et Virgin Radio sont des marques de commerce de Virgin Enterprises Limited.

Nous estimons que nos marques de commerce sont très importantes pour notre succès et nous prenons les mesures nécessaires pour protéger, renouveler et défendre nos marques de commerce. Toutes les autres marques de commerce utilisées dans le présent rapport annuel appartiennent à leur propriétaire respectif.

bce.ca